



30 YEARS
OF ENTERTAINMENT & FUN
1981-2011

 **bigben.**
interactive



DOCUMENT DE REFERENCE

2011/2012



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juillet 2012, conformément aux articles 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce Document de Référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires.

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- sur le site internet de la Société (www.bigben.fr) ;
- ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

En application de l'article 28 du règlement CE N°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- Les comptes consolidés et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2011 et le 31 mars 2010, inclus respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011 et dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.10-086 le 17 décembre 2010 ;
- Les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2011 et le 31 mars 2010, inclus respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011 et dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.10-086 le 17 décembre 2010.

SOMMAIRE

Le présent document a été établi selon l'annexe I du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne.

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 3 |
| NOTE LIMINAIRE | 9 |
| CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES | 10 |
| 1.1. DENOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE..... | 10 |
| 1.1.1. Responsable du Document de Référence | 10 |
| 1.1.2. Responsable de l'information financière..... | 10 |
| 1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE | 10 |
| 1.3. CALENDRIER INDICATIF DE COMMUNICATION FINANCIERE | 11 |
| CHAPITRE 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES | 12 |
| 2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES | 12 |
| 2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS | 12 |
| 2.3. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES AU COURS DE LA PERIODE D'OBSERVATION | 12 |
| 2.4. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX | 13 |
| CHAPITRE 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES | 14 |
| 3.1. DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES | 14 |
| 3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DE PERIODES INTERMEDIAIRES..... | 16 |
| 3.3. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS | 16 |
| CHAPITRE 4. FACTEURS DE RISQUE | 18 |
| 4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE | 18 |
| 4.1.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants..... | 18 |
| 4.1.2. Risques clients | 19 |
| 4.1.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion..... | 19 |
| 4.1.4. Risques industriels - Composants | 20 |
| 4.1.5. Risques propres aux marchés adressés par la Société..... | 20 |
| 4.2. RISQUES FINANCIERS | 22 |
| 4.2.1. Risques de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement..... | 23 |
| 4.2.2. Risques de taux..... | 24 |
| 4.2.3. Risques de change | 25 |
| 4.2.4. Risques sur actions | 25 |
| 4.2.5. Risques liés aux engagements pris par la Société – Hors bilan | 25 |
| 4.3. RISQUES JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET FISCAUX | 26 |
| 4.3.1. Faits exceptionnels et litiges | 26 |
| 4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle | 26 |
| 4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution..... | 27 |
| 4.3.4. Risques fiscaux | 29 |
| 4.4. RISQUES LIES A LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE..... | 29 |
| 4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés..... | 29 |

| | |
|---|-----------|
| 4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires | 29 |
| 4.5. RISQUES RESULTANT DE L'EXERCICE PAR LA SOCIETE DE SON ACTIVITE | 29 |
| 4.5.1. Conséquences sociales de l'activité..... | 29 |
| 4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité..... | 30 |
| 4.6. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES | 30 |
| 4.7. AUTRES RISQUES | 30 |
| CHAPITRE 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR | 31 |
| 5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE..... | 31 |
| 5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur | 31 |
| 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | 31 |
| 5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société | 31 |
| 5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)..... | 31 |
| 5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts) | 31 |
| 5.1.6. Historique récent de la Société..... | 31 |
| 5.2. INVESTISSEMENTS..... | 33 |
| 5.2.1. Principaux investissements réalisés..... | 33 |
| 5.2.2. Principaux investissements en cours | 34 |
| 5.2.3. Politique future d'investissements | 34 |
| CHAPITRE 6. APERCU DES ACTIVITES..... | 35 |
| 6.1. PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE | 35 |
| 6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE | 35 |
| 6.1.2. L'offre de produits..... | 38 |
| 6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme | 42 |
| 6.2. DES MARCHES CIBLES CONNAISSANT DES CYCLES DIFFERENCIES | 45 |
| 6.2.2. Un marché du jeu vidéo en phase de repli | 46 |
| 6.2.3. L'univers de la téléphonie mobile en plein euphorie grâce aux smartphones..... | 50 |
| 6.2.4. L'environnement concurrentiel du Groupe..... | 51 |
| 6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT EU UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LES ACTIVITES ET LES MARCHES DE LA SOCIETE | 53 |
| 6.4. DEGRE DE DEPENDANCE DE LA SOCIETE A L'EGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCEDES DE FABRICATION | 53 |
| 6.5. APPRECIATION DE LA POSITION CONCURRENTIELLE DE LA SOCIETE | 54 |
| CHAPITRE 7. ORGANIGRAMME..... | 55 |
| 7.1. DESCRIPTION DU GROUPE | 55 |
| 7.1.1. Structure juridique du Groupe..... | 55 |
| 7.2. SOCIETE MERE ET FILIALES HISTORIQUES DE L'EMETTEUR | 55 |
| 7.3. NOUVELLES FILIALES POST ACQUISITION DE MODELABS GROUP | 57 |
| CHAPITRE 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS | 59 |
| 8.1. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES..... | 59 |
| 8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE | 60 |
| CHAPITRE 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT | 61 |
| 9.1. SITUATION FINANCIERE..... | 61 |
| 9.1.1. Chiffre d'affaires 2011/2012 | 62 |

| | |
|---|-----------|
| 9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION..... | 64 |
| 9.2.1. Facteurs influant sensiblement sur le revenu d'exploitation..... | 64 |
| 9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets..... | 66 |
| 9.2.3. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe..... | 66 |
| CHAPITRE 10. TRESORERIE ET CAPITAUX..... | 67 |
| 10.1. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DE L'EMETTEUR..... | 67 |
| 10.2. SOURCES ET MONTANTS DE FLUX DE TRESORERIE..... | 69 |
| 10.3. CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT..... | 70 |
| 10.3.1. Structure de financement..... | 70 |
| 10.3.2. Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement..... | 73 |
| 10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX..... | 73 |
| 10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS..... | 73 |
| CHAPITRE 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES..... | 74 |
| 11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT..... | 74 |
| 11.1.1. Savoir-faire et technologies maîtrisés par BIGBEN INTERACTIVE..... | 74 |
| 11.1.2. Profils de équipes de R&D au sein de BIGBEN INTERACTIVE..... | 76 |
| 11.1.3. Positionnement en matière de R&D au sein de ModeLabs Group..... | 76 |
| 11.2. BREVETS, LICENCES ET MARQUES..... | 77 |
| 11.2.1. Brevets..... | 77 |
| 11.2.2. Licences..... | 78 |
| 11.2.3. Marques..... | 78 |
| CHAPITRE 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES..... | 79 |
| 12.1. PRINCIPALES TENDANCES INTERVENUES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE..... | 79 |
| 12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR..... | 79 |
| CHAPITRE 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE..... | 80 |
| CHAPITRE 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.. | 81 |
| 14.1. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS..... | 81 |
| 14.1.1. Direction Générale..... | 81 |
| 14.1.2. Membres du Conseil d'administration..... | 81 |
| 14.1.3. Profils des administrateurs..... | 83 |
| 14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GENERALE..... | 84 |
| CHAPITRE 15. REMUNERATION ET AVANTAGES..... | 85 |
| 15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES POUR LES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE..... | 85 |
| 15.1.1. Politique de fixation des rémunérations..... | 85 |
| 15.1.2. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices..... | 85 |
| 15.1.3. Jetons de présence..... | 88 |
| 15.1.4. Actions de performance..... | 89 |
| 15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux..... | 90 |

| | |
|---|------------|
| 15.1.6. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société..... | 91 |
| 15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES..... | 91 |
| CHAPITRE 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 92 |
| 16.1. DIRECTION ET ADMINISTRATION DE LA SOCIETE | 92 |
| 16.1.1. Direction de la Société..... | 92 |
| 16.1.2. Administration de la Société | 92 |
| 16.1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration | 94 |
| 16.1.4. Censeurs | 94 |
| 16.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES | 95 |
| 16.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX COMITES | 95 |
| 16.3.1. Comités d'Audit et des Rémunérations | 95 |
| 16.3.2. Comités de Direction BIGBEN INTERACTIVE SA et Groupe | 96 |
| 16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 97 |
| 16.5. RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE..... | 98 |
| 16.5.1. Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne | 98 |
| 16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE | 110 |
| CHAPITRE 17. SALARIES..... | 112 |
| 17.1. EFFECTIFS | 112 |
| 17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX..... | 112 |
| 17.2.1. Participations des mandataires sociaux et dirigeants..... | 112 |
| 17.2.2. Attribution gratuite d'actions..... | 113 |
| 17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux..... | 113 |
| 17.3. ACCORD PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE BIGBEN INTERACTIVE | 114 |
| 17.3.1. Actionnariat actuel des salariés | 114 |
| 17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation | 114 |
| 17.3.3. Attribution gratuite d'actions..... | 114 |
| 17.3.4. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés, actions gratuites..... | 115 |
| CHAPITRE 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 116 |
| 18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2012..... | 116 |
| 18.1.1. Actionnariat au 31 mars 2012..... | 116 |
| 18.1.2. Modification de l'actionnariat intervenue durant l'exercice 2011/2012 | 117 |
| 18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 120 |
| 18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE | 120 |
| 18.4. PACTES, CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES ET ACTIONS DE CONCERT..... | 120 |
| 18.5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE | 121 |
| CHAPITRE 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES | 122 |
| 19.1. DESCRIPTION DES CONVENTIONS | 122 |
| 19.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES | 125 |

| | |
|--|------------|
| CHAPITRE 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR | 129 |
| 20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES | 129 |
| 20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA | 129 |
| 20.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES | 130 |
| 20.3.1. Bilan consolidé au 31 mars 2012..... | 130 |
| 20.3.2. Compte de résultat consolidé au 31 mars 2012..... | 131 |
| 20.3.3. Tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2012 | 132 |
| 20.3.4. Tableau de variation des flux de trésorerie au 31 mars 2012 | 133 |
| 20.3.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives | 134 |
| 20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES ANNUELLES..... | 169 |
| 20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES | 171 |
| 20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES..... | 171 |
| 20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES..... | 171 |
| 20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE | 172 |
| 20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE | 172 |
| CHAPITRE 21 . INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | 173 |
| 21.1. CAPITAL SOCIAL | 173 |
| 21.1.1. Capital social (article 6 des statuts) | 173 |
| 21.1.2. Actions non-représentatives du capital..... | 173 |
| 21.1.3. Acquisition par la Société de ses propres actions..... | 173 |
| 21.1.4. Instruments dilutifs | 174 |
| 21.1.5. Capital autorisé non émis..... | 174 |
| 21.1.6. Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option..... | 176 |
| 21.1.7. Evolution récente du capital social..... | 177 |
| 21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS..... | 177 |
| 21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)..... | 177 |
| 21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 17 à 24 des statuts) | 178 |
| 21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 10 à 14 et article 37 des statuts)..... | 181 |
| 21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires | 183 |
| 21.2.5. Conditions régissant les convocations des Assemblées Générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts)..... | 183 |
| 21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société..... | 187 |
| 21.2.7. Franchissements de seuils | 187 |
| 21.2.8. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 8 et 9 des statuts)..... | 187 |
| CHAPITRE 22. CONTRATS IMPORTANTS | 188 |
| CHAPITRE 23. INFORMATIONS DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS, DECLARATION D'INTERETS | 189 |
| CHAPITRE 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 190 |
| 24.1. MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE DOCUMENTS PROPRES A LA SOCIETE | 190 |
| 24.2. PUBLICATIONS DES 12 DERNIERS MOIS | 190 |

| | |
|--|------------|
| CHAPITRE 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS..... | 193 |
| 25.1. SOCIETE FAITIERE ET AUTRES FILIALES..... | 193 |
| ANNEXE 1 : SOMMAIRE DES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE | 194 |

NOTE LIMINAIRE

Dans le présent document de référence, l'expression « BIGBEN INTERACTIVE » ou la « Société » désigne le groupe composé de la société BIGBEN INTERACTIVE SA et ses filiales.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de BIGBEN INTERACTIVE, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur.

Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints.

Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

Chapitre 1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination de la personne responsable

1.1.1. Responsable du Document de Référence

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques figurant dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 17 décembre 2010, sous le numéro R.10-086, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, rapport relatif aux comptes consolidés au 31 mars 2010, rapport figurant au paragraphe 20.4 dudit document.

Les informations financières historiques figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 20 juin 2011, sous le numéro D.11-0589, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, rapport relatif aux comptes consolidés au 31 mars 2011, rapport figurant au paragraphe 20.4 dudit document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, rapport relatif aux comptes consolidés au 31 mars 2012, rapport figurant au paragraphe 20.4 du présent document. Ce rapport comprend l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.2.b) aux états financiers relative à la rupture des ratios bancaires. »

»

Fait à Lesquin, le 17 juillet 2012.

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE

1.3. Calendrier indicatif de communication financière

| | |
|------------------|--|
| 26 juillet 2012 | Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012/2013 |
| 23 octobre 2012 | Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2012/2013 |
| 20 novembre 2012 | Résultats intermédiaires du 1 ^{er} semestre 2012/2013 |
| 22 janvier 2013 | Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2012/2013 |
| 23 avril 2013 | Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2012/2013 |
| 28 mai 2013 | Résultats annuels de l'exercice 2012/2013 |

Chapitre 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

Fiduciaire Métropole Audit (FMA), représentée par Monsieur Arnaud BIRLOUEZ
22, rue du Château
59100 Roubaix

Date de début du premier mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2017.

Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice :

KPMG Audit IS SAS, représentée par Monsieur Laurent PREVOST
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 9 novembre 1998, dernièrement renouvelé le 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

Monsieur Pierre GILMANT
22, rue du Château
59100 Roubaix

Début de mandat : 30 septembre 2005

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2017 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2017.

Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice :

KPMG Audit ID SAS
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92 939 Paris La Défense

Date de début du premier mandat : 28 juillet 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir au cours de l'année 2016 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2016.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés au cours de la période d'observation

Néant.

2.4. Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires suivants ont été versés aux contrôleurs légaux par la Société pour les deux derniers exercices :

Honoraires des contrôleurs légaux

| En K€ | 31-mars-11 | | | | 31-mars-12 | | | |
|--|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
| | KPMG | % | FMA | % | KPMG | % | FMA | % |
| Commissariat aux comptes | 105 000 | 91% | 103 400 | 92% | 168 500 | 97% | 107 490 | 100% |
| Emetteur | 105 000 | 91% | 91 400 | 81% | 168 500 | 97% | 95 490 | 89% |
| <i>Audit sur les comptes sociaux et consolidés</i> | <i>105 000</i> | | <i>91 400</i> | | <i>107 000</i> | | <i>92 800</i> | |
| <i>Interventions définies par le RG AMF (*)</i> | | | | | <i>61 500</i> | | <i>2 690</i> | |
| Sociétés intégrées globalement (**) | 0 | 0% | 12 000 | 11% | 0 | 0% | 12 000 | 11% |
| Autres diligences liées à la mission de CAC | 10 000 | 9% | 8 990 | 8% | 5 900 | 3% | 0 | 0% |
| Emetteur (**) | 10 000 | 9% | 8 990 | 8% | 5 900 | 3% | 0 | 0% |
| Sociétés intégrées globalement | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Sous-total | 115 000 | 100% | 112 390 | 100% | 174 400 | 100% | 107 490 | 100% |
| Autres prestations | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| TOTAL | 115 000 | 100% | 112 390 | 100% | 174 400 | 100% | 107 490 | 100% |

(*) : Les honoraires de KPMG correspondent aux diligences effectuées telles qu'indiqué dans le règlement général de l'AMF suite à l'offre publique alternative lancée par BIGBEN INTERACTIVE sur le sous-groupe ModeLabs.

(**) : Il s'agit des honoraires pour GAME'S.FR (anciennement ESPACE 3 GAME'S) sur les deux exercices.

Chapitre 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. Données financières sélectionnées

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2012 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2011 et le 31 mars 2010 sont disponibles respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011 et dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.10-086 le 17 décembre 2010.

Il est également rappelé que les informations financières du groupe BIGBEN INTERACTIVE au titre du dernier exercice clos au 31 mars 2012 tiennent compte de l'intégration au sein du périmètre des activités de ModeLabs Group, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011 (contribution sur 7 mois au cours de l'exercice). Cette opération d'acquisition majeure pour le Groupe implique d'importantes modifications dans l'analyse des chiffres tels que présentés dans ce chapitre.

Données financières sélectionnées

| <i>En K€</i> | 31 mars 2010 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2012 consolidés Normes IFRS |
|-------------------------------|--|--|--|
| Chiffre d'affaires | 93 792 | 101 311 | 344 062 |
| Résultat opérationnel courant | 14 611 | 15 820 | 18 959 |
| <i>Marge opérationnelle</i> | <i>15,6%</i> | <i>15,6%</i> | <i>5,5%</i> |
| Résultat financier | -724 | -2 049 | -1 877 |
| Résultat net | 11 950 | 9 855 | 10 204 |
| Actifs non courants | 12 565 | 14 507 | 96 552 |
| Capitaux Propres Groupe | 43 915 | 50 203 | 95 910 |
| Endettement financier | 10 164 | 5 761 | 85 842 |
| Trésorerie | 16 395 | 7 546 | 12 161 |
| Total du bilan | 77 247 | 75 738 | 274 492 |

Pour une meilleure information du lecteur, il est présenté ci-après de manière succincte les grandes tendances observées au niveau financier au cours des 2 exercices précédents celui faisant l'objet du présent document de référence.

2009/2010 :

L'exercice 2009/2010 ayant été marqué par un marché du jeu vidéo en récession, le chiffre d'affaires de BIGBEN INTERACTIVE s'inscrivait en baisse de 4,8 %, à 93,8 M€. Malgré cette tendance, la Société est parvenue à maintenir un résultat opérationnel très satisfaisant, résultat qui s'est établi à 14,6 M€, soit une diminution de 17,6 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle s'est maintenue ainsi à un niveau élevé, à 15,6 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe a pu compter sur la progression toujours soutenue de ses activités d'Édition en propre (succès des packages Jeu Vidéo + Accessoire), et de l'activité Audio. La croissance soutenue de ces deux segments compense en partie le repli des métiers d'Accessoires et de Distribution Non Exclusive.

Le résultat net a subi quant à lui une baisse plus marquée, après utilisation les années précédentes de reports déficitaires. La charge d'impôt a atteint ainsi sur l'exercice 1,9 M€. Le bénéfice net de BIGBEN INTERACTIVE s'est établi donc au titre de l'exercice 2009/2010 à 11,9 M€, en régression de 27,5 % d'un exercice à l'autre.

2010/2011 :

Dans un environnement de marché encore difficile, en baisse de 6 % en 2010 selon GfK en ce qui concerne les loisirs interactifs, BIGBEN INTERACTIVE a su afficher au cours de son exercice 2010/2011 une progression notable de son activité, à 101,3 M€, soit une hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette performance est le résultat de prises de parts de marché sur le segment de l'Accessoire, de la hausse importante de l'activité d'Édition (+ 82,4 %) et du bon comportement des produits Audio développés par le Groupe (activité en hausse de 37,5 %). Ces éléments ont plus que compensé la décroissance observée sur l'activité de Distribution, activité moins stratégique pour BIGBEN INTERACTIVE et ayant souffert d'un effet de base négatif (effet poids de la Distribution Exclusive au Benelux lors de l'exercice 2009/2010).

Dans ce contexte, avec un poids des produits en propre augmentant dans le total de l'activité, BIGBEN INTERACTIVE enregistre à nouveau des résultats très satisfaisants : le résultat opérationnel s'établit à 15,8 M€, soit une hausse de 8,0 % par rapport à l'exercice précédent. La marge opérationnelle se maintient à des niveaux élevés, et ce y compris après certaines dotations aux provisions sur stocks, pour représenter 15,6 % du chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'exercice 2010/2011.

Le résultat net s'affiche lui en baisse de 17,5 %, baisse résultant de pertes de changes importantes (environ 1,8 M€ liée à l'évolution de la parité €/€) et du poids des impôts sur les sociétés, BIGBEN INTERACTIVE ayant épuisé ses déficits reportables. En conséquence, le résultat net du Groupe s'élève à 9,9 M€ au titre de l'exercice 2010/2011, contre 12,0 M€ lors de l'exercice précédent.

2011/2012 :

Au cours du dernier exercice clos, BIGBEN INTERACTIVE a enregistré un chiffre d'affaires de 344,1 M€, en hausse exceptionnelle sur la période du fait de l'intégration sur 7 mois des activités de ModeLabs Group. Leader en France de la conception et de la distribution d'accessoires de téléphonie mobile, ModeLabs Group a contribué sur la période à hauteur de 264,6 M€ à l'activité du Groupe, le périmètre historique de BIGBEN INTERACTIVE enregistrant lui une activité de 79,4 M€, en baisse d'environ 22 %. Ainsi, l'intégration des activités de téléphonie mobile a parfaitement contré la décroissance des activités dédiées au jeu vidéo, dans une période de transition pour ce marché dans l'attente du renouvellement notamment des plateformes de salon (Nintendo Wii U notamment, dont la sortie est prévue fin 2012).

Bénéficiant de la contribution des activités de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE affiche un résultat opérationnel courant de 19,0 M€, en hausse sensible de près de 20 %. Même si la marge en part relative se trouve diluée du fait de la présence dans le chiffre d'affaires d'une part importante de distribution de téléphones mobiles et d'activités dans le segment des jeux vidéo en baisse notable, la marge opérationnelle progresse en valeur absolue.

Après prise en compte de frais financiers en hausse du fait de l'opération d'acquisition de ModeLabs Group (par financement bancaire à hauteur de 40,0 M€) et d'impôts pour un montant de 6,3 M€, le résultat net s'établit à 10,2 M€, également en hausse par rapport à l'exercice précédent (9,9 M€ lors de l'exercice 2010/2011).

Structure financière :

Au 31 mars 2012, la structure financière du Groupe s'est alourdie et ce compte tenu de deux éléments : d'une part, l'acquisition de ModeLabs Group a été financée à hauteur de 40,0 M€ par la mise en place d'un crédit à moyen terme ; d'autre part, certaines opportunités d'achat de smartphones ont été saisies en fin d'exercice afin d'alimenter la croissance de l'activité de distribution de terminaux mobiles, opportunités ayant conduit la Société à afficher un niveau de stocks important à la clôture.

Il n'en demeure pas moins que l'opération d'acquisition de ModeLabs Group a également conduit la Société à voir ses fonds propres augmenter du fait de l'augmentation de capital consécutive à l'offre publique alternative lancée courant 2011 (les capitaux propres, y compris le résultat enregistré sur l'exercice, atteignent ainsi 98,9 M€ au 31 mars 2012, en incluant les intérêts minoritaires, contre 50,2 M€ un an auparavant).

L'accroissement du besoin en fonds de roulement ponctuel observé en ce qui concerne les activités de ModeLabs Group devrait progressivement se résorber, et ce après que le Groupe ait enregistré un surcroît d'activité au cours du premier trimestre de l'exercice en cours.

L'endettement financier net du Groupe ressort à 73,7 M€ à fin mars 2012 et la rentabilité et la génération de cash-flow sur l'exercice 2011/2012 ont été inférieures aux attentes. Dans ce contexte, certains ratios de covenant n'ont pas été respectés à la clôture des comptes à fin mars 2012. Toutefois, des waivers ont été rapidement obtenus auprès des banques concernées (le 31 mai et le 6 juin 2012). En effet, l'endettement financier net représentait environ 77 % des fonds propres, dans un contexte exceptionnel en ce qui concerne le niveau de stocks atteint en fin d'exercice, et le bilan financier de BIGBEN INTERACTIVE reste solide, surtout au regard des perspectives de croissance des deux marchés adressés par le Groupe.

Au niveau des actifs, le bilan du Groupe présente aujourd'hui un goodwill post opération ModeLabs Group de l'ordre de 45,0 M€ et des autres immobilisations incorporelles pour 24,5 M€, dont une bonne part correspond à la clientèle activée de ModeLabs Group.

3.2. Informations financières de périodes intermédiaires

Le présent document de référence ne contient pas d'informations financières portant sur des périodes intermédiaires.

3.3. Marché des instruments financiers

A la date du présent document, les actions BIGBEN INTERACTIVE sont admises sur le marché Euronext C de NYSE Euronext Paris, sous le code ISIN FR0000074072.

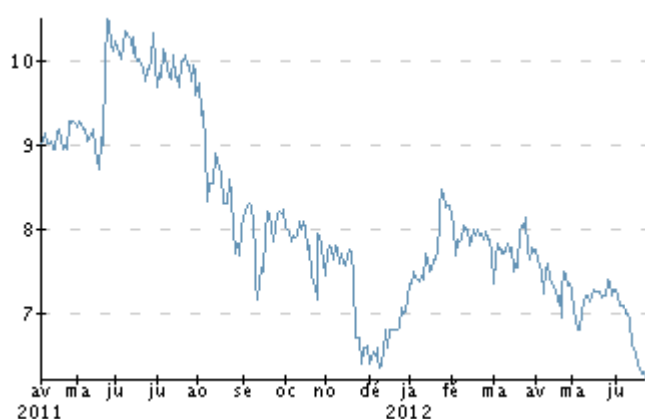
Au cours de l'exercice 2011/2012, la Société a constaté une augmentation de capital significative, en résultat de l'offre publique alternative lancée sur le capital de la société ModeLabs Group. Ainsi, suite à cette opération, un total de 4 191 534 actions nouvelles Bigben Interactive ont été créées. Par ailleurs, toujours au cours de l'exercice 2011/2012, la Société a constaté une autre augmentation de capital, opération correspondant à l'exercice d'une partie des BSA Managers émis en novembre 2008. Ainsi, 120 000 actions nouvelles ont été émises par l'exercice intégral de la tranche 2 des BSA Managers.

En conséquence, le nombre total d'actions composant le capital social de la Société est passé de 11 560 882 titres à la clôture de l'exercice 2010/2011 à 15 872 416 actions à la clôture de l'exercice 2011/2012.

Les données boursières de l'action BIGBEN INTERACTIVE pour l'exercice 2011/2012 sont les suivantes :

- Cours d'ouverture au 1^{er} avril 2011 : 9,04 € - Nombre de titres au 1^{er} avril 2011 : 11 560 882 ;
- Cours de clôture au 31 mars 2012 : 7,73 € - Nombre de titres au 31 mars 2012 : 15 872 416 ;
- Cours le plus haut : 11,16 € le 30 mai 2011 ;
- Cours le plus bas : 6,08 € le 9 décembre 2011.

Evolution du cours de bourse du 1^{er} avril 2011 au 30 juin 2012

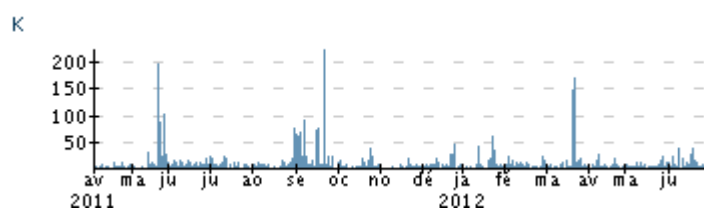


Source : Fininfo

Au cours de l'exercice 2011/2012, l'action Bigben Interactive a reculé de près de 15 %, et ce dans un contexte de marché marqué au cours du deuxième semestre 2011 par la crise financière.

Au cours de cette période, l'action a toutefois bénéficié d'un certain attrait spéculatif, en particulier du fait de l'opération de rapprochement initiée avec ModeLabs Group, opération ayant eu pour conséquence d'accroître le nombre de titres négociables par le public sur la valeur (flottant), mais également du fait de nouvelles déclarations de franchissement de seuils de la part de Monsieur BOLLLORE via Nord-Sumatra Investissement (se reporter au chapitre 18 du présent document de référence).

Evolution des volumes d'échanges du 1^{er} avril 2011 au 30 juin 2012



Source : Fininfo

Les volumes d'échanges intervenus sur l'action Bigben Interactive ont quasiment doublé par rapport à l'année précédente. Le volume moyen observé s'établit à environ 13 000 actions échangées chaque jour au cours de l'exercice 2011/2012.

Chapitre 4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société. Il convient toutefois de noter que les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises.

4.1. Risques liés à l'activité

4.1.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Pour ses activités historiques, BIGBEN INTERACTIVE n'est dépendant d'aucun sous-traitant en particulier. La Société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin et de réorganiser sa production en quelques semaines si nécessaire.

Environ une quinzaine de sous-traitants industriels travaillent à la fabrication des accessoires. Ces sous-traitants sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délai. La Société s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue, à répartir les fabrications entre plusieurs sous-traitants ou à prévoir une solution de remplacement en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Il n'existe aucun lien contractuel avec les usines qui fournissent les produits, autre que des commandes passées régulièrement, depuis de nombreuses années pour la plupart.

Les partenariats industriels de longue durée avec les fournisseurs asiatiques qui, pour certains, travaillent en exclusivité pour BIGBEN INTERACTIVE, permettent d'assurer la sécurité des approvisionnements ; les opérations confiées à la sous-traitance ne concernent que des opérations sans élément de maîtrise technologique.

La présence de BIGBEN INTERACTIVE auprès de ces fournisseurs et de ces sous-traitants, par l'intermédiaire de sa filiale de Hong Kong, chargée entre autres du suivi des fabrications, lui permet de coordonner facilement la production et d'exercer son contrôle qualité.

L'évolution récente du périmètre des activités de BIGBEN INTERACTIVE, avec l'intégration au cours du dernier exercice des activités de ModeLabs Group, et en particulier de ses activités de négoce de téléphones portables, implique d'importants changements dans la hiérarchie des plus gros contributeurs au poste de fournisseurs du Groupe. Ainsi, l'exercice 2011/2012 voit les principaux fabricants de téléphones mobiles (Nokia, Motorola, Samsung, Sony Ericsson) devenir les grands fournisseurs de l'ensemble BIGBEN INTERACTIVE (sur une base consolidée), supplantant ainsi les fournisseurs traditionnels intervenant dans les univers des accessoires de jeu vidéo ou de téléphonie.

Le délai de règlement moyen de ces fournisseurs est de 57 jours à fin mars 2012, les paiements étant réalisés par virement bancaire ou lettre de crédit. Ce délai moyen est en hausse importante par rapport à l'exercice précédent (39 jours), et même exceptionnel, du fait des achats opportunistes importants réalisés en smartphones par la filiale ModeLabs en fin d'exercice. Ainsi, le niveau des stocks, et en conséquence, le niveau des dettes fournisseurs sont jugés exceptionnels et non normatifs par la Société.

4.1.2. Risques clients

Historiquement, la Société travaille en France avec l'ensemble des intervenants de la grande distribution, qui ne présentent pas à son sens un risque de solvabilité, tandis qu'elle sécurise ses transactions avec les boutiques indépendantes grâce au recours systématique au paiement par carte bancaire. BIGBEN INTERACTIVE ne souscrit donc pas d'assurance-crédit pour ses transactions sur le territoire métropolitain. Elle a en revanche recours à l'assurance-crédit de type export souscrite auprès de la Coface pour ses ventes dans les Dom Tom et en dehors de la France métropolitaine. Dans ses autres pays d'implantation (Allemagne et Benelux), le Groupe souscrit une assurance-crédit sur pratiquement tous ses clients.

Les principaux clients de BIGBEN INTERACTIVE étaient historiquement les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée en France et au Benelux, de la distribution spécialisée en Allemagne (Cora, Leclerc, Carrefour, Gifi, Media Markt, FNAC, etc). A l'issue du rapprochement intervenu courant 2011 avec ModeLabs Group, tout comme pour les fournisseurs, la typologie des principaux clients du Groupe a largement évolué, du fait des activités importantes de négoce de téléphones mobiles exercées par l'entité reprise. Ainsi, les premiers clients du Groupe sont désormais de grands acheteurs de produits de téléphonie.

La concentration de la clientèle au niveau du Groupe dans les principaux territoires d'implantation du Groupe est la suivante :

Concentration de la clientèle de BIGBEN INTERACTIVE

| Clients | CA 2009-2010 (en M€) | % | %cumulé | Clients | CA 2010-2011 (en M€) | % | %cumulé | Clients | CA 2011-2012 (en M€) | % | %cumulé |
|-------------|-------------------------|-------|---------|-------------|-------------------------|-------|---------|-------------|-------------------------|-------|---------|
| Client 7 | 10,5 | 11,2% | 11,2% | Client 7 | 14,5 | 14,3% | 14,3% | Client 1 | 54,0 | 15,7% | 15,7% |
| Client 8 | 8,5 | 9,1% | 20,3% | Client 8 | 7,9 | 7,8% | 22,1% | Client 2 | 49,5 | 14,4% | 30,1% |
| Client 9 | 7,4 | 7,9% | 28,1% | Client 9 | 7,4 | 7,3% | 29,4% | Client 3 | 20,1 | 5,8% | 35,9% |
| | 4,5 | 4,8% | 32,9% | | 5,2 | 5,1% | 34,6% | Client 4 | 14,5 | 4,2% | 40,1% |
| | 4,0 | 4,3% | 37,2% | | 3,9 | 3,8% | 38,4% | Client 5 | 11,6 | 3,4% | 43,5% |
| | 3,9 | 4,2% | 41,4% | | 2,4 | 2,4% | 40,8% | Client 6 | 8,3 | 2,4% | 45,9% |
| | 3,0 | 3,2% | 44,6% | | 2,2 | 2,2% | 42,9% | Client 7 | 7,7 | 2,2% | 48,2% |
| | 2,8 | 3,0% | 47,5% | | 2,0 | 2,0% | 44,9% | Client 8 | 7,1 | 2,1% | 50,2% |
| | 2,3 | 2,5% | 50,0% | | 1,6 | 1,6% | 46,5% | Client 9 | 5,4 | 1,6% | 51,8% |
| | 1,7 | 1,8% | 51,8% | | 1,6 | 1,6% | 48,1% | Client 10 | 5,3 | 1,5% | 53,3% |
| Total du CA | 93,8 | | | Total du CA | 101,3 | | | Total du CA | 344,1 | | |

Ces parts de chiffre d'affaires traduisent l'importance de certains acteurs sur le marché de la téléphonie mobile et surtout le fait que les principaux clients historiques de BIGBEN INTERACTIVE se trouvent aujourd'hui dilués dans le classement. Ce classement est largement dominé par les clients de ModeLabs Group sur les activités à très forts volumes d'affaires (négoce de téléphones portables).

Le délai de paiement moyen des clients est de 54 jours à fin mars 2012, en baisse de 15 jours par rapport à l'exercice précédent (69 jours), et ce hors prise en compte des effets de retraitement de l'escompte. Cette évolution résulte de la variation du mix des activités du Groupe, vers des activités à plus fort taux de rotation du chiffre d'affaires avec des délais de paiement plus courts, en particulier en ce qui concerne les activités de vente de terminaux mobiles.

4.1.3. Risques liés aux stocks et à leur gestion

La Société effectue le suivi des ventes de ses produits sur une base régulière afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle dans le trimestre à venir. Ses stocks étaient historiquement entreposés dans la base logistique de Libercourt, dans un bâtiment de 9.500 m² intégralement sprinklé. Cette plate-forme logistique de Libercourt, après avoir été reconfigurée en 2007 et en 2009 afin de traiter l'augmentation sans précédent des volumes liée à la croissance de l'activité en France et la centralisation de la logistique de l'Allemagne et de la Belgique, est aujourd'hui fermée. Aujourd'hui, BIGBEN INTERACTIVE a en effet privilégié le nouveau site de Lauwin Planque en ce qui concerne ses opérations de logistique.

Courant 2011, le Groupe a ainsi engagé un programme d'investissements significatif. En effet, au regard de la croissance de ses activités, et compte tenu de la centralisation sur la France de ses activités de logistique pour l'Europe, le Groupe s'est porté acquéreur fin 2010 d'un terrain sur la zone d'activités de Lauwin-Planque, près de la ville de Douai. Ainsi, le Groupe a transféré en septembre 2011 sur ce nouveau site un entrepôt d'environ 18 000 m², auquel s'ajouterait, dans un deuxième temps, un autre bâtiment devant lui compter environ 9 000 m².

Grâce à cette organisation centralisée, aux investissements opérationnels et techniques récemment réalisés et à l'expérience de ses équipes, le Société se juge à même de suivre l'évolution à la hausse de l'activité tout en répondant aux contraintes de ses clients distributeurs, toujours enclins à passer leurs commandes tardivement dans un souci de limitation de leurs propres stocks.

Au-delà des risques liés à la gestion opérationnelle des stocks, il convient de revenir également, tout particulièrement en ce qui concerne les activités de ModeLabs Group, sur le risque d'obsolescence des produits en stocks, risque provenant du décalage qui peut survenir entre les approvisionnements de produits lancés auprès des fournisseurs et l'insuffisance éventuelle des commandes de ses clients. La durée de vie, parfois de quelques mois, d'un produit contraint la Société à un suivi vigilant de ses stocks, dès le lancement des produits. De ce fait, la Société s'efforce de maintenir une politique de stocks en flux tendus, et ce avec le concours de sous-traitants de premier ordre en ce qui concerne la gestion opérationnelle de la logistique au niveau des activités de ModeLabs Group. Cette politique expose la Société aux risques de défaut d'exécution de ses fournisseurs, de rupture de stocks ou de défaut des transporteurs, ainsi qu'à certains risques de force majeure. La perte, la rupture de stocks ou la réception tardive de stocks pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la réputation, l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

4.1.4. Risques industriels - Composants

Tous les produits fabriqués et commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, les accessoires pour consoles de jeu répondent à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant une parfaite sécurité aux utilisateurs.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs (accessoires et produits audio) est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par BIGBEN INTERACTIVE Hong Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais de tiers spécialisés. Ce risque ne s'est jamais traduit par des difficultés réelles au cours des années passées.

Le risque de pénurie de composants est un risque inhérent à l'activité de la Société et partagé par tous les autres constructeurs de produits électroniques (accessoires pour consoles de jeu vidéo, produits audio). BIGBEN INTERACTIVE est néanmoins en mesure, dans certains cas, d'anticiper les besoins de ses clients et également de substituer les composants indisponibles.

Il n'y a eu aucune tension sur le marché des composants au cours de l'exercice 2011/2012 dont BIGBEN INTERACTIVE aurait pu subir les effets négatifs.

4.1.5. Risques propres aux marchés adressés par la Société

Dépendance à l'égard des calendriers de sorties des consoles de jeux vidéo ou des téléphones portables

BIGBEN INTERACTIVE intervient sur le marché des jeux vidéo en tant que distributeur (exclusif ou non exclusif), mais surtout en tant qu'éditeur et concepteur d'accessoires pour consoles de jeux. A ce titre, l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers et de la réussite des sorties des consoles de jeux de manière générale. Ainsi, tout retard ou toute déception après le lancement par un intervenant comme Nintendo, Sony ou encore Microsoft d'une nouvelle plateforme de jeux, et pour laquelle le Groupe aurait investi de manière significative en termes de produits accompagnant cette sortie, serait de nature à avoir un impact pouvant être significatif sur le niveau d'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BIGBEN INTERACTIVE.

Il convient toutefois de nuancer ce risque compte tenu aujourd'hui de l'expérience du Groupe et de la grande diversité des produits aujourd'hui compatibles avec les produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE. Le Groupe s'adresse ainsi à un nombre important de consoles, que cela soit des consoles portables ou des consoles de salon. Toutefois, comme le Groupe a pu le constater au cours des deux derniers exercices, l'appétit des consommateurs pour ses produits reste bien évidemment dépendant de la base installée de consoles de jeu sur le marché et de l'évolution de cette base installée en fonction du lancement et du succès des nouvelles consoles commercialisées auprès du public.

Même s'il en va de même pour les activités d'accessoiriste de ModeLabs Group, qui dépendent de la sortie des téléphones de fabricants tels que Nokia, Sony Ericsson, Motorola ou encore Samsung, l'activité dans le domaine de la téléphonie est beaucoup plus diffuse, puisque répartie selon un grand nombre de modèles de produits, contre seulement 5 ou 6 consoles de jeu (de salon et portables) actives sur le marché du jeu vidéo. Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE sort renforcé du rapprochement avec ModeLabs Group et bénéficie d'une base d'activité très élargie, sur l'univers du jeu vidéo et de la téléphonie mobile, environnements complémentaires permettant au groupe ainsi constitué d'intervenir auprès d'un nombre plus important de fabricants de produits hardware.

Concurrence

BIGBEN INTERACTIVE évolue sur le terrain de multiples acteurs internationaux, européens ou nord-américains. La Société considère néanmoins pouvoir défendre ses parts de marché actuelles et en conquérir de nouvelles du fait d'une diversification unique dans le secteur avec :

- Un positionnement des produits privilégiant les fortes marges (accessoires) tout en offrant une largeur de gamme et une qualité de produits à des prix compétitifs,
- Un leadership sur les trois principaux marchés du jeu vidéo en Europe continentale (France, Allemagne et Benelux) et une présence accrue sur le reste de la Zone PAL (Europe, Australie, etc),
- La recherche d'un référencement toujours plus large auprès de la grande distribution, en direct dans ses pays d'implantation ou par l'intermédiaire de distributeurs locaux,
- Une veille marketing permanente par le biais des contacts consommateurs lors de salons et manifestations dédiés aux loisirs interactifs, etc ;
- L'exploitation de la convergence numérique pour mettre en commun clients et produits des activités d'édition/fabrication de produits électroniques (accessoires de jeu, mémoires, lecteurs audio, etc).

Baisse régulière des prix des produits électroniques grand public

Sur le marché des produits électroniques grand public comme les accessoires et produits audio, l'érosion observée sur les prix de vente peut entraîner celle de la marge.

Les réponses à cette menace s'appuient sur la différenciation de l'offre et la recherche de la taille critique :

- La Société concentre depuis plusieurs années ses efforts sur le développement de produits innovants, le lancement de gammes ciblées à la sortie de chaque console, la création de valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités sur des produits existants et un marketing actif autour des produits qui, par la différenciation de l'offre, permettent de maintenir des niveaux de marge satisfaisants (en particulier avec le lancement régulier de packages Jeu Vidéo + Accessoire). De la même manière, les positionnements de niche adoptés sur les produits de la gamme Audio (tourne-disques encodeurs, chaînes Hi-Fi au design spécifique, micro chaînes,...) vise particulièrement à défendre un couple volume / marge brute satisfaisant pour le Groupe.
- Sur les produits grand public qui s'apparentent aujourd'hui à des produits génériques comme les manettes premier prix, la Société utilise sa capacité de sourcing et de négociation liée aux volumes achetés pour améliorer ses conditions d'achat.

Risques liés à l'incapacité pour la Société à s'adapter aux rapides mutations technologiques

Le marché des accessoires de jeu vidéo et de téléphonie mobile sur lequel évolue la Société se caractérise par une évolution rapide des technologies, par des normes sectorielles en pleine évolution et par une demande changeante de la clientèle. L'apparition de nouvelles technologies pourrait freiner la compétitivité des technologies actuellement utilisées, y compris les produits et services offerts par la Société. La réactivité et l'adaptation aux avancées technologiques et aux changements dans les normes de marché, l'intégration de nouvelles technologies ou de nouveaux standards par la Société, pourraient nécessiter beaucoup de temps, d'efforts et d'investissements.

Si la Société n'est pas en mesure d'acquérir les droits de nouvelles technologies ou à défaut d'anticiper et de réagir efficacement aux avancées technologiques du secteur ou d'assurer une mise sur le marché de nouveaux accessoires cohérente avec le lancement de nouvelles consoles de jeu ou de nouveaux terminaux mobiles, sa compétitivité, ses activités et ses résultats risquent d'en être affectés.

Saisonnalité de l'activité durant l'exercice

Historiquement, l'activité de la Société était marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). L'un des objectifs également du rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group a été de réduire la saisonnalité de l'activité au cours de l'année.

Sur une base pro forma historique, l'analyse des chiffres d'affaires cumulés du nouvel ensemble au titre des quatre derniers exercices (entre 2007/2008 et 2010/2011, le dernier exercice étant un exercice d'intégration, pas forcément pertinent) montre une dilution tangible des activités saisonnières de BIGBEN INTERACTIVE au sein du chiffre d'affaires global de l'ensemble consolidé.

Saisonnalité historique des activités de BIGBEN INTERACTIVE

| en M€ | 2007 / 2008 | | 2008 / 2009 | | 2009 / 2010 | | 2010 / 2011 | | Saisonnalité moyenne sur 4 exercices |
|--|-------------|----------------|-------------|----------------|-------------|----------------|--------------|----------------|--------------------------------------|
| | M€ | % | M€ | % | M€ | % | M€ | % | |
| 1 ^{er} Trimestre (avril-juin) | 14,2 | 16,9 % | 21,4 | 21,7 % | 13,1 | 14,0 % | 16,6 | 16,3 % | 17,2 % |
| 2 ^{ème} Trimestre (juillet-septembre) | 16,4 | 19,5 % | 20,9 | 21,2 % | 18 | 19,2 % | 20,8 | 20,5 % | 20,1 % |
| 3 ^{ème} Trimestre (octobre-décembre) | 37,3 | 44,3 % | 39,5 | 40,1 % | 42,3 | 45,1 % | 45 | 44,4 % | 43,5 % |
| 4 ^{ème} Trimestre (janvier-mars) | 16,3 | 19,3 % | 16,7 | 17,0 % | 20,4 | 21,8 % | 19 | 18,7 % | 19,2 % |
| Chiffre d'affaires annuel | 84,2 | 100,0 % | 98,5 | 100,0 % | 93,8 | 100,0 % | 101,3 | 100,0 % | Na |

Saisonnalité historique des activités de Modelabs Group

| | 2007 / 2008 | | 2008 / 2009 | | 2009 / 2010 | | 2010 / 2011 | | Saisonnalité moyenne sur 4 exercices |
|--|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------------------------------|
| | M€ | % | M€ | % | M€ | % | M€ | % | |
| 1 ^{er} Trimestre (avril-juin) | 40,4 | 27,2 % | 28,5 | 17,4 % | 37,2 | 22,3 % | 51,9 | 23,2 % | 22,5 % |
| 2 ^{ème} Trimestre (juillet-septembre) | 36,3 | 24,5 % | 37,5 | 22,9 % | 38,8 | 23,2 % | 56 | 25,1 % | 23,9 % |
| 3 ^{ème} Trimestre (octobre-décembre) | 38,3 | 25,8 % | 63 | 38,4 % | 48,7 | 29,2 % | 70,2 | 31,4 % | 31,2 % |
| 4 ^{ème} Trimestre (janvier-mars) | 33,4 | 22,5 % | 35,1 | 21,4 % | 42,2 | 25,3 % | 45,2 | 20,2 % | 22,4 % |
| Chiffre d'affaires annuel | 148,4 | 100,0 % | 164,1 | 100,0 % | 166,9 | 100,0 % | 223,3 | 100,0 % | Na |

Saisonnalité « pro forma » de l'ensemble

| | 2007 / 2008 | | 2008 / 2009 | | 2009 / 2010 | | 2010 / 2011 | | Saisonnalité moyenne sur 4 exercices |
|--|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------------------------------|
| | M€ | % | M€ | % | M€ | % | M€ | % | |
| 1 ^{er} Trimestre (avril-juin) | 54,6 | 23,5 % | 49,9 | 19,0 % | 50,3 | 19,3 % | 68,5 | 21,1 % | 20,7 % |
| 2 ^{ème} Trimestre (juillet-septembre) | 52,7 | 22,7 % | 58,4 | 22,2 % | 56,8 | 21,8 % | 76,8 | 23,6 % | 22,6 % |
| 3 ^{ème} Trimestre (octobre-décembre) | 75,6 | 32,5 % | 102,5 | 39,0 % | 91 | 34,9 % | 115,2 | 35,5 % | 35,5 % |
| 4 ^{ème} Trimestre (janvier-mars) | 49,7 | 21,4 % | 51,8 | 19,7 % | 62,6 | 24,0 % | 64,2 | 19,8 % | 21,2 % |
| Chiffre d'affaires annuel | 232,6 | 100,0 % | 262,6 | 100,0 % | 260,7 | 100,0 % | 324,6 | 100,0 % | Na |

En moyenne, au cours des 4 derniers exercices comptables (2007/2008 à 2010/2011) calés sur le calendrier de BIGBEN INTERACTIVE, le poids de l'activité réalisée au cours du 3^{ème} trimestre (octobre – décembre) baisse ainsi significativement, de 43,5 % du chiffre d'affaires de l'exercice pour BIGBEN INTERACTIVE seul, à 35,5 % du chiffre d'affaires de l'exercice pour le nouvel ensemble.

4.2. Risques financiers

En complément des informations présentées ci-après et relatives aux risques financiers, le lecteur peut également se référer aux informations disponibles aux paragraphes correspondant aux annexes des comptes consolidés, au sein du chapitre 20 du présent document de référence.

4.2.1. Risques de liquidité - Financement du besoin en fonds de roulement

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements.

Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

La garantie du financement de BIGBEN INTERACTIVE Belgium étant éteinte, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan. Par ailleurs, le nantissement de titres (GAMES.FR, BIGBEN INTERACTIVE Belgium et BIGBEN INTERACTIVE GmbH) et de la marque BIGBEN INTERACTIVE n'a plus d'objet, les lignes de crédit de type New Money accordées par Deutsche Bank ayant été intégralement remboursées au cours de l'exercice 2008/2009.

Au 31 mars 2012, les emprunts levés par la société-mère BIGBEN INTERACTIVE SA et ses filiales couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 56,3 M€ :

- 40,0 M€ au titre du crédit d'acquisition pour l'opération ModeLabs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés) :

| Covenant | Valeur cible | Statut |
|---|--------------|--------------|
| Ratio de Levier net (Endettement net / EBITDA) | ≤ 1,80 | Non respecté |
| Ratio de Levier brut (Endettement brut / EBITDA) | ≤ 2,00 | Non respecté |
| Ratio Endettement net (Cashflow net/ Service de la dette) | > 1,00 | Non respecté |
| Ratio de Structure (Endettement net / Fonds propres) | < 1,00 | Respecté |

Les trois premiers covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2012 et en conséquence, un waiver a été demandé et obtenu auprès des banques prêteuses.

- 1,3 M€ pour le financement de l'installation photovoltaïque, avec le covenant suivant suivants (au niveau des comptes consolidés) :

| Covenant | Valeur cible | Statut |
|----------------------|--------------|--------------|
| Ratio de Levier brut | ≤ 2,75 | Non respecté |

Le ratio n'étant pas respecté au 31 mars 2012 et en conséquence ; un waiver a été demandé et obtenu auprès des banques prêteuses.

- 15,0 M€ pour le financement de la société ModeLabs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés de ModeLabs Group):

| Covenant | Valeur cible | Statut |
|--|--------------|----------|
| Dettes financières nettes/Excédent brut d'exploitation | ≤ 2,00 | Respecté |
| Dettes financières nettes / Fonds propres | ≤ 1,00 | Respecté |

La consolidation de 9,2 M€ de dette bancaire rachetée en prêt long terme est quant à elle amortie à concurrence de 7,6 M€ au 31 mars 2012

Endettement net vs. chiffre d'affaires (Social)

| Social | 2009/10 | 2010/11 | 2011/12 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|
| CA (en M€) | 69,9 | 82,9 | 62,0 |
| Endettement net | -3,9 | -2,4 | 50.1 |
| dette nette / CA (en jours) | ns | ns | 291 |

Endettement net vs. chiffre d'affaires (Consolidé)

| Consolidé | 2009/10 | 2010/11 | 2011/12 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|
| CA (en M€) | 93,8 | 101,3 | 344,1 |
| Endettement net | -5,8 | -1,5 | 73.7 |
| dette nette / CA (en jours) | ns | ns | 77 |

Les chiffres de dette nette incorporent non seulement la dette financière mais aussi les dettes considérées comme équivalentes soit la dette vis-à-vis des deux investisseurs personnes physiques ainsi que la dette sur immobilisations.

4.2.2. Risques de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires de type New Money aujourd'hui remboursés, de la dette rééchelonnée ou du crédit bancaire pour l'acquisition de Modelabs Group

Le Groupe a utilisé pour la 1ère fois en 2011-12 des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

Endettement net et coût d'endettement

| Consolidé | 2010/11 M€ | 2011/12 M€ | Variation M€ |
|-----------------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Endettement brut | 6,0 | 90.8 | 84,8 |
| Résultat net du financement | (0,3) | (1,7) | 1,4 |

Une élévation de 1% du taux de référence (Euribor 3 mois) engendrerait un surcroît d'intérêts de 559 K€ sur la période 2012 à 2016.

Ventilation du risque de taux (en K€, au 31 mars 2012, avant obtention des waivers auprès des banques)

| | Actifs financiers | | Passifs financiers | | Exposition nette avant couverture | |
|---------------|-------------------|-----------|--------------------|---------------|-----------------------------------|---------------|
| | Taux fixe | Taux var. | Taux fixe | Taux var. | Taux fixe | Taux var. |
| < à 1 an | | | 820 | 76 203 | 820 | 76 203 |
| 1 an à 2 ans | | | 599 | 1 158 | 599 | 1 158 |
| 2 ans à 3 ans | | | 504 | 1 056 | 504 | 1 056 |
| 3 ans à 4 ans | | | 272 | 862 | 272 | 862 |
| 4 ans à 5 ans | | | 69 | 570 | 69 | 570 |
| > à 5 ans | | | - | 3 729 | - | 3 729 |
| Total | - | - | 2 264 | 83 578 | 2 264 | 83 578 |

Couverture de taux

Une couverture de taux a été mise en place par la société-mère BIGBEN INTERACTIVE SA sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition de ModeLabs Group, post obtention des waivers, selon un échéancier cohérent par rapport à la maturité des financements du Groupe.

| Période | Montant couvert | Nb tranches | Taux tranche 1 | Taux tranche 2 | Taux tranche 3 | Taux tranche 4 |
|-----------------------------|-----------------|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Octobre 2011 à Juillet 2012 | 20 000 | 2 | 1.34 | 1.24 | | |
| Aout 2012 à juillet 2013 | 32 000 | 4 | 1.34 | 1.42 | 0.99 | 0.98 |
| Aout 2013 à Janvier 2014 | 24 000 | 4 | 1.34 | 1.42 | 0.99 | 0.98 |
| Février 2014 à Juillet 2014 | 24 000 | 2 | | | 0.99 | 0.98 |

Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents.

La valeur « mark to market » des couvertures de taux non utilisées est de – 213 k€ au 31 mars 2012 et a été comptabilisée en charges financières dans la rubrique « Intérêts sur financement moyen terme »

4.2.3. Risques de change

La part du chiffre d'affaires facturé en monnaie autre que l'Euro (exclusivement en USD) vers divers pays dont le Royaume-Uni et l'Australie, représente 7,0 % de l'ensemble. En revanche, plus de la moitié des achats du Groupe sont libellés en USD et font systématiquement l'objet de couvertures par achat à terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

L'endettement du Groupe est exclusivement en Euro.

Le risque de change est concentré sur la société faîtière BIGBEN INTERACTIVE SA du fait de la centralisation des approvisionnements qu'elle effectue pour les filiales européennes.

La Société se couvre sur le dollar à l'achat, en fonction de taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels, l'objectif étant de ne pas se couvrir à des cours moins favorables que les taux ainsi fixés. Il s'agit principalement d'instruments dérivés de type Terme accumulateur ou Tarn permettant de profiter des fluctuations significatives de la devise.

4.2.4. Risques sur actions

Le Groupe possède un portefeuille titres exclusivement composés d'actions propres classées en valeurs mobilières dans les comptes sociaux et en minoration des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le cas échéant, le résultat social peut être affecté par la baisse du titre si la valeur du titre à la clôture est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, mais aucune incidence ne serait à noter sur les comptes consolidés.

La Société BIGBEN INTERACTIVE SA avait, au cours de l'exercice précédent, transféré au gestionnaire de son contrat de liquidité 5.000 actions détenues en propre pour matérialiser son apport. Le solde des actions auto détenues soit 32 138 actions a été apporté au gestionnaire du contrat en janvier 2012. Ce contrat comprend 33.000 actions pour une valeur brute de 308 K€ au 31 mars 2012, le prix de revient des actions étant supérieur à la valeur de marché, une provision de 52 K€ a été constituée.

ModeLabs Group dispose de 164.968 actions détenues en propre dont 93.363 actions au titre d'un contrat de liquidité et 71.605 actions au titre de l'autocontrôle. Le contrat de liquidité est suspendu depuis l'Offre lancée en mai 2011 sur son capital par BIGBEN INTERACTIVE.

4.2.5. Risques liés aux engagements pris par la Société - Hors bilan

La Société avait pris essentiellement des engagements en faveur de ses prêteurs sous la forme de nantisements d'actions de filiales, d'hypothèques sur des actifs immobiliers faisant l'objet de financements hypothécaires, de cession Dailly de la créance de carry back.

Compte tenu de l'évolution de la situation financière de la Société et du remboursement d'une grande partie de ses dettes, certains de ces engagements ont pris fin au fil de l'eau lors de ces derniers exercices.

Engagements donnés

| Engagements donnés (en K€) | par | Bénéficiaire | Montant au 31 mars 2012 | Montant au 31 mars 2011 | Objet de l'engagement |
|----------------------------|------------|----------------|-------------------------|-------------------------|--|
| Caution bancaire | BBI SA | Commerzbank AG | 0 | 0 | Concours CT à BBI GmbH |
| Hypothèque | Atoll Soft | CBC Banque | 12 | 52 | Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation |

Engagements reçus

| Engagements reçus (en K€) | par | Bénéficiaire | Montant au 31 mars 2012 | Montant au 31 mars 2011 | Objet de l'engagement |
|---------------------------|-------------|--------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| Caution bancaire | BNP Paribas | Modelabs SA | 4 500 | 0 | Garantie de paiement fournisseurs |

Loyers non annulables

| Date de clôture | 31-mars-11 | | | 31-mars-12 | | |
|-------------------------------|-----------------|-----------|---------|-----------------|-----------|---------|
| | Échéance < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Échéance < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Loyers non annulables (en K€) | 351 | 402 | 0 | 1 069 | 344 | 0 |

4.3. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

4.3.1. Faits exceptionnels et litiges

Même si la Société peut être impliquée dans certains litiges, comme toute société, il est précisé qu'il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société, et ce en dehors d'un litige de propriété industrielle dont le risque est estimé au 31 mars 2012 à 1 M€, risque qui n'a pas été provisionné compte tenu des avis des conseils de la Société et des discussions qui sont en cours avec la tierce partie.

4.3.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique. Etant donnée l'évolution de la nature de ses activités, évoluant d'un statut de distributeur à un statut de développeur, relevant beaucoup plus de problématiques de propriété intellectuelle, BIGBEN INTERACTIVE dépose depuis plusieurs années de nombreux brevets afin de protéger ses produits. La Société en a exploité par ailleurs un certain nombre pour certains de ses produits (Bodypad et Shootpad de XKPAD).

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques Bigben Interactive, Maxotec, Planet Karaoke, Patrick Arnaud, etc. sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier (voir chapitre 11 du présent document de référence). La Société a étendu la protection de sa marque phare Bigben Interactive à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de noms de domaine correspondants.

Les marques déposées par le Groupe sont des créations et développements propres, aucune de celles-ci n'est aujourd'hui valorisée comme actif incorporel. La surveillance des marques de la Société a été confiée à un cabinet spécialisé en propriété industrielle.

En 2006, la Société a conclu une licence importante avec Nintendo dans le cadre de la sortie de la console de salon Nintendo Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires licenciés et adaptés à la console Nintendo DS.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de l'activité d'Édition. A ce titre, des royalties sont payées aux éditeurs et/ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue et/ou édite les jeux, selon les cas.

Enfin, il est précisé que BIGBEN INTERACTIVE peut conclure des accords de Distribution Exclusive avec certains éditeurs de jeux, comme Square Enix au Benelux, afin de distribuer les jeux développés par ce type d'acteurs. Dans ce contexte, une partie de l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers de sorties des jeux mis sur le marché par ces acteurs.

ModeLabs Group, de son côté, développe une partie de ses activités sur les accessoires de téléphonie également au travers de licences de marques (EdenPark, Kenzo, etc...).

En tout état de cause, la dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de licences (que cela soit pour des accessoires de jeu vidéo ou de téléphonie ou plus largement de jeux vidéo) reste relative (égale à 3,5 % du chiffre d'affaires en cumulé au titre du dernier exercice), BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours totalement indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour la très large majorité de son chiffre d'affaires.

4.3.3. Réglementation et risques liés à son évolution

Il est important de noter que le Groupe développe ses activités en conformité avec les normes les plus strictes relatives aux directives émises par l'Union Européenne, en ce qui concerne :

- La protection de l'environnement,
- La santé et la sécurité du consommateur.

Le respect stricte de ces directives impacte toutes les phases de la vie des produits développés par BIGBEN INTERACTIVE :

- Conception,
- Fabrication,
- Distribution,
- Utilisation par le consommateur.

BIGBEN INTERACTIVE se conforme aux différentes normes et directives suivantes :

Directive DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Lancée dans les pays de l'Union européenne, la directive DEEE a pour but de favoriser le recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) et d'encourager les concepteurs à créer des produits facilement recyclables. Entrée en vigueur en novembre 2006, cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques. BIGBEN INTERACTIVE a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur dans l'Union européenne.

Directive 2006/66/CE (Piles et accumulateurs – déchets correspondant)

Abrogeant la directive 91/157/CEE, cette directive impose le recyclage des piles et des accumulateurs et implique des restrictions à l'utilisation du mercure dans les piles. Entrée en vigueur en septembre 2008, la directive 2006/66/CE met également en place des incitations à la collecte et au recyclage de ces produits.

Directive 94/62/CE (Emballages et déchets d'emballages – Eco emballage)

Cette directive, au travers de la mise en place de contributions financières parfois importantes, implique des efforts significatifs de la part des industriels pour le recyclage des emballages utilisés sur leurs produits. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être valorisables pour être recyclés ou incinérés.

Règlement CE 1907/2006 (R E A C H)

Ce règlement concerne toute production ou importation de substance chimique, y compris incorporée dans toute matière, préparation ou article, étant précisé que toute utilisation aval de ces substances est concerné par l'application de ce règlement. Il implique une analyse des risques et des tests importants pour tout fabricant ou tout importateur. Il convient alors que le fabricant apporte la preuve de l'innocuité de la substance, sous peine de retrait du marché du produit ou de la substance concernée.

Directive 88/378/CEE (Sécurité des jouets)

Cette directive concerne plus particulièrement les produits utilisés par les enfants âgés de moins de 14 ans. L'application de cette directive implique de nombreux tests de sécurité, en particulier de résistance mécanique, d'inflammabilité, portant sur les propriétés chimiques des éléments utilisés, ainsi que sur les propriétés électriques des produits.

En ce qui concerne les produits à destination des enfants, il est important de noter que cette directive a été complétée par la directive 2005/84/CE relative à l'interdiction de l'utilisation de phtalates dans la fabrication des jouets et des articles pour enfants (directive entrée en vigueur en janvier 2007).

Directive ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)

Avec l'apparition de produits électriques et électroniques d'une durée de vie de plus en plus courte, les pays industriels ont considéré urgent de légiférer dans ce domaine. Ainsi, la directive européenne sur la ROHS est un signal fort dans le sens d'une prise en compte du respect de l'environnement dans les processus de production ; elle complète la directive DEEE pour le recyclage. En réduisant le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques, la production de déchets toxiques est minimisée. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par BIGBEN INTERACTIVE à partir de la date de mise en vigueur de la directive (juillet 2006) répondent aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

Directive 2004/108/CE (compatibilité électromagnétique – CEM)

Cette directive implique que la conception des produits électriques et électroniques prenne des dispositions particulières afin que ces produits ne produisent pas d'interférences électromagnétiques et ne puissent pas être perturbés par ces interférences. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive CEM.

Directive 2006/95/CE (Basse tension – DBT)

Cette directive impose que la conception des équipements électriques soit réalisée de manière à protéger les personnes, les animaux domestiques et la propriété. Par ailleurs, aucun dommage ne doit être possible en résultat d'un contact électrique ou d'une exposition à des risques mécaniques, chimiques et sanitaires entraînés par le bruit, la vibration ou des facteurs ergonomiques. En la matière, BIGBEN INTERACTIVE fait tester la conformité de ses produits avec cette directive DBT.

Matérialisation de la conformité avec les directives européennes pour la sécurité, la santé, la protection du consommateur, BIGBEN INTERACTIVE appose sur ses produits le marquage CE, permettant la libre circulation de ses produits au sein de l'Union Européenne.

Réglementations applicables aux activités de ModeLabs Group, nouvellement intégré au périmètre

Les produits de ModeLabs Group doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur (CE), ou le bon fonctionnement avec les réseaux GSM (FTA et GCF), EDGE et 3G ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur de tous les pays dans lesquels s'étend son activité.

Ces autorisations réglementaires sont attribuées sur la base de tests réalisés par des laboratoires certifiés reposant sur les bases d'un cahier des charges technique. Lorsqu'une certification n'est pas donnée, des développements complémentaires sont alors nécessaires. Ce cas de figure ne s'est encore jamais présenté.

Si ModeLabs Group ne parvenait pas à renouveler les autorisations réglementaires relatives à ses produits actuels ou à obtenir de telles autorisations pour ses nouveaux produits, son activité, son résultat opérationnel et sa situation financière pourraient en être affectés.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun risque résultant d'une réglementation applicable au jour du dépôt du présent document de référence susceptible d'avoir un impact significatif sur l'ensemble des produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE.

4.3.4. Risques fiscaux

A la date de dépôt du présent document de référence, la Société estime qu'elle n'est pas sujette à des risques fiscaux significatifs.

4.4. Risques liés à la gouvernance de la Société

4.4.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et pour l'univers de la téléphonie mobile.

Elle attache en revanche beaucoup d'importance à la fidélisation de ses collaborateurs clés et conformément au protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, il leur a été attribué une partie significative des bons de souscription d'actions remis par les nouveaux actionnaires au Président de la Société à cet effet.

Selon la même logique, en novembre 2008, la Société a émis un package d'*incentive* (BSA) à destination de 10 dirigeants et mandataires sociaux, dans un souci de fidélisation de ces équipes.

Par ailleurs, BIGBEN INTERACTIVE fait également usage des délégations de compétence accordées par l'assemblée générale des actionnaires afin d'accorder, de manière régulière, des actions gratuites à certains de ses salariés et managers (se reporter au paragraphe 17.3.3 du présent document de référence).

4.4.2. Risques liés à l'influence exercée sur la Société par un nombre limité d'actionnaires

Monsieur Alain FALC, fondateur et Président - Directeur Général, était jusqu'à la réalisation du schéma d'adossement capitalistique de 2006, l'actionnaire majoritaire de la Société.

Aux termes du protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, Monsieur Alain FALC :

- A converti ses titres BIGBEN INTERACTIVE au porteur en septembre 2006 et ainsi abandonné ses droits de vote double et de facto sa majorité en termes de contrôle de la Société ;
- A vu sa participation en capital ramenée à 17 % à l'issue de l'augmentation de capital effectuée le 29 décembre 2006 grâce à la conversion des deux tiers de la dette bancaire rachetée par le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank.

A l'issue de l'augmentation de capital précitée le 29 décembre 2006, Deutsche Bank a obtenu, pour son compte et celui de MI29, plus de 50 % du capital et des droits de vote de la Société.

Depuis, certaines opérations de cession ont été réalisées, en particulier par Deutsche Bank, et l'exercice des BSA émis en décembre 2006, ainsi qu'une partie de ceux émis en 2008, a impacté de manière notable la répartition du capital de la Société. Enfin, le rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group intervenu courant 2011, au travers d'une opération d'offre publique alternative, a conduit à une certaine dilution des actionnaires historiques au profit des actionnaires de ModeLabs Group ayant apporté leurs titres dans le cadre de cette opération.

Ainsi, en mars 2012, Monsieur Alain FALC disposait de 16,2 % du capital et MI29 de 23,9 %.

Même s'il est indiqué au niveau du chapitre 18 du présent document de référence qu'aucun actionnaire ne contrôle la Société, il convient de rappeler que ces actionnaires de la Société, à savoir le plus significatif en matière de détention (MI 29) et l'actionnaire clef dans la gestion opérationnelle (Alain FALC) peuvent tous deux avoir une influence sensible sur l'avenir du Groupe.

Se reporter aux informations figurant au chapitre 18 du présent document de référence pour suivre l'évolution de l'actionariat de la Société et les différentes déclarations de franchissement de seuils correspondantes.

4.5. Risques résultant de l'exercice par la Société de son activité

4.5.1. Conséquences sociales de l'activité

Le Groupe poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Il s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le Code français du travail.

Il s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentif à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

4.5.2. Conséquences environnementales de l'activité

Le Groupe est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclables (carton) autant que cela est commercialement possible.

La Société et ses filiales ont adhéré à des organismes permettant la collecte et le recyclage des déchets d'origine électronique selon les dispositions de la directive DEEE et veillent à ce que leurs fournisseurs appliquent les normes ROHS pour les produits livrés au Groupe.

De même, le Groupe a mis en place une structure de suivi et contrôle du respect des normes et réglementations applicables à son activité, qu'il s'agisse de normes chimiques, électriques ou mécaniques.

4.6. Assurances et couverture des risques

Le Groupe dispose d'assurances pour l'essentiel des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. Il a notamment une assurance « tous risques » en dommages y compris les pertes d'exploitation, une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée.

Le Groupe, d'une manière générale, ne souscrit pas d'assurance marchandises transportées sauf pour des expéditions de marchandises à valeur unitaire élevée, y compris l'intégralité des produits de téléphonie. Il sélectionne en revanche ses prestataires avec la plus grande rigueur afin de limiter ses risques.

Le Groupe n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et pour l'univers de la téléphonie mobile.

En matière de responsabilité civile des mandataires sociaux, le Groupe comprenant deux structures cotées distinctes, chacune dispose d'une assurance spécifique, une pour BIGBEN INTERACTIVE SA et ses filiales, et une pour Modelabs Group SA et son sous-groupe.

La typologie des principaux clients réguliers du Groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les grands opérateurs Télécoms français dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le Groupe. Les autres clients, y compris l'intégralité des clients à l'Export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

La cotisation annuelle de l'ensemble de ces polices d'assurances récurrentes est d'environ 800 K€.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

4.7. Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

La Société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-avant.

Chapitre 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

« La Société est dénommée BIGBEN INTERACTIVE. »

Siège Social (article 4 des statuts)

« Le siège de la Société est fixé à : (59818) LESQUIN Cedex – CRT 2 - Rue de la Voyette.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur. »

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le n° B 320 992 977.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

Date de constitution

La Société a été constituée le 17 février 1981.

Durée de vie (article 5 des statuts)

« La durée de la Société est de 65 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée. »

5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

« Il existe, entre les propriétaires des actions ci-après dénombrées, une société anonyme française régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et par les présents statuts. »

BIGBEN INTERACTIVE est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

5.1.5. Exercice Social (article 46 des statuts)

« L'année sociale commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars. »

5.1.6. Historique récent de la Société

Se reporter aux précédents documents de référence de la Société pour disposer de l'ensemble de l'historique de la Société, en particulier du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011 et du document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.10-086 le 17 décembre 2010.

2010/2011 (comptes en normes IFRS)

Au cours de l'exercice 2010/2011, BIGBEN INTERACTIVE avait dû faire face à un environnement de marché en récession, en particulier en ce qui concerne les activités de hardware et software. Ainsi, dans un marché 2010 subissant une baisse dans son ensemble de 6 % selon le cabinet GfK, seules les activités Accessoires progressaient de 4 %, portés par les produits Move de Sony et Kinect de Microsoft, contre des baisses de - 13 % et de - 2 % pour respectivement les ventes de consoles et les ventes de logiciels associés.

Dans ce contexte, BIGBEN INTERACTIVE a su afficher une progression notable de ses activités, en hausse sur l'ensemble de l'exercice 2010/2011 de 8 % pour atteindre 101,3 M€. Alors que les ventes d'Accessoires progressaient plus rapidement que le marché, ce sont surtout les métiers de l'Audio et de l'Édition qui ont porté la croissance du Groupe, gagnant ainsi en parts de marché dans la répartition des activités du Groupe. Les activités de Distribution ont elles été en baisse notable, au regard du contexte de marché et faute d'une actualité éditoriale suffisante confiée en distribution auprès de BIGBEN INTERACTIVE.

Avec près de 90 % de ses activités réalisées sur des métiers de Conception lors de son exercice 2010/2011, le Groupe s'inscrivait clairement en termes de positionnement sur des activités à forte rentabilité, comme le démontraient les résultats opérationnels atteints sur la période. Ainsi, au titre de l'exercice 2010/2011, le résultat opérationnel de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 15,5 M€, soit une marge opérationnelle de 15,3 %.

2011/2012 (comptes en normes IFRS)

Au cours du dernier exercice clos, BIGBEN INTERACTIVE a enregistré un chiffre d'affaires de 344,1 M€, en hausse exceptionnelle sur la période du fait de l'intégration sur 7 mois des activités de ModeLabs Group. Leader en France de la conception et de la distribution d'accessoires de téléphonie mobile, ModeLabs Group a été acquis à l'issue d'une offre publique alternative dont les modalités étaient pour rappel les suivantes :

- Pour l'Offre publique mixte à titre principal : 2 actions BIGBEN INTERACTIVE à émettre et 9,30 € pour 7 actions ModeLabs Group,
- Pour l'Offre publique d'achat à titre subsidiaire : 4,40 € pour 1 action ModeLabs Group (dans la limite de 6 900 000 actions)

Au cours de l'offre publique ouverte du 29 juin 2011 au 2 août 2011, 20 806 830 actions ModeLabs Group ont été apportées dont 6 900 000 dans le cadre de la branche subsidiaire. Au cours de l'offre publique ré-ouverte du 17 août 2011 au 30 août 2011, 763 539 actions ModeLabs Group supplémentaires ont été apportées. Au terme de l'offre publique ré-ouverte, BIGBEN INTERACTIVE détenait ainsi 21 570 369 actions et droits de vote ModeLabs Group représentant 94,31 % du capital et des droits de vote de la société.

Ainsi, intégré à partir du 1^{er} septembre 2011, ModeLabs Group a contribué sur l'exercice 2011/2012 à hauteur de 264,6 M€ à l'activité du Groupe, le périmètre historique de BIGBEN INTERACTIVE enregistrant lui une activité de 79,4 M€, en baisse d'environ 22 %. Ainsi, l'intégration des activités de téléphonie mobile a parfaitement contré la décroissance des activités dédiées au jeu vidéo, dans une période de transition pour ce marché dans l'attente du renouvellement notamment des plateformes de salon (Nintendo Wii U notamment, dont la sortie est prévue fin 2012).

Bénéficiant de la contribution des activités de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE affiche un résultat opérationnel de 18,3 M€, en hausse sensible de près de 20 %. Même si la marge en part relative se trouve diluée du fait de la présence dans le chiffre d'affaires d'une part importante de distribution de téléphones mobiles et d'activités dans le segment des jeux vidéo en baisse notable, la marge opérationnelle progresse en valeur absolue.

Après prise en compte de frais financiers en hausse du fait de l'opération d'acquisition de ModeLabs Group (par financement bancaire à hauteur de 40,0 M€) et d'impôts pour un montant de 6,3 M€, le résultat net s'établit à 10,2 M€, également en hausse par rapport à l'exercice précédent (9,9 M€ lors de l'exercice 2010/2011).

A l'issue de cet exercice 2011/2012 marqué clairement par l'opération stratégique correspondant à l'acquisition de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE sort renforcée en matière d'activités exercées, avec une position majeure en Europe sur les produits de convergence numérique (accessoires de jeu vidéo et de téléphonie mobile, produits audio et édition de jeux).

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

L'événement majeur en termes d'investissement réalisé au cours de l'exercice 2011/2012 correspond pour BIGBEN INTERACTIVE à l'acquisition de ModeLabs Group. Comme précisé par ailleurs au sein du présent document de référence, les représentants de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group ont initié des discussions au début de l'année 2011 afin d'évaluer ensemble les possibilités d'un rapprochement entre les deux groupes.

Après un certain nombre d'échanges entre les deux sociétés au cours desquels les conditions et modalités d'un rapprochement ont été précisées, le Directoire de ModeLabs Group s'est réuni le 20 mai 2011 et a autorisé, après avis favorable du Conseil de surveillance en date du 12 mai 2011, la conclusion d'un protocole précisant les modalités du rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et du groupe ModeLabs. De son côté, le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE a également autorisé la conclusion d'un protocole lors de sa réunion du 19 mai 2011.

Suite à la signature du protocole par les parties, BIGBEN INTERACTIVE a déposé et lancé effectivement une offre publique alternative sur les actions de ModeLabs Group, offre publique dont les termes étaient les suivants :

- Pour l'Offre publique mixte à titre principal : 2 actions BIGBEN INTERACTIVE à émettre et 9,30 € pour 7 actions ModeLabs Group,
- Pour l'Offre publique d'achat à titre subsidiaire : 4,40 € pour 1 action ModeLabs Group (dans la limite de 6 900 000 actions)

Au cours de l'offre publique ouverte du 29 juin 2011 au 2 août 2011, 20 806 830 actions ModeLabs Group ont été apportées, dont 6 900 000 dans le cadre de la branche subsidiaire. Au cours de l'offre publique ré-ouverte du 17 août 2011 au 30 août 2011, 763 539 actions ModeLabs Group supplémentaires ont été apportées. Au terme de l'offre publique ré-ouverte, BIGBEN INTERACTIVE détenait ainsi 21 570 369 actions. Au global, cette opération d'acquisition représente ainsi un investissement en numéraire de près de 50,0 M€ et la création de 4 191 534 actions nouvelles Bigben Interactive.

Au-delà de cette acquisition majeure pour le Groupe, au regard de la croissance de ses activités et compte tenu de la centralisation sur la France de ses activités de logistique pour l'Europe, BIGBEN INTERACTIVE s'était porté acquéreur, le 10 septembre 2010, d'un terrain sur la zone d'activités de Lauwin-Planque, près de la ville de Douai. Alors que les opérations de logistique étaient historiquement réalisées sur le site de Libercourt, sur la base d'une équipe d'une cinquantaine de personnes, le Groupe dispose aujourd'hui sur ce nouveau site d'un entrepôt d'environ 18 000 m², entrepôt auquel s'ajoutera, dans un deuxième temps, un autre bâtiment devant lui compter environ 9 000 m².

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Groupe a en effet réalisé l'investissement suivant : un bâtiment d'une superficie de 17 800 m² a été construit et est aujourd'hui constitué d'une cellule de préparation des commandes et de deux cellules de stockage. La zone d'entreposage d'une capacité avoisinant 22 000 palettes a été entièrement filoguidée pour garantir la sécurité des personnes et des biens dans son exploitation.

Ce bâtiment assure depuis septembre 2011 les fonctions de préparation des ventes aux clients professionnels (B to B) sur l'Europe, de conditionnement des produits « Bundle », de service après-vente du Groupe ainsi que l'intégration de la filiale spécialisée dans la vente aux consommateurs finaux (B to C) via Internet (GAME'S.FR).

Dans un deuxième temps, en fonction de la montée en puissance des activités de B to C et de l'extension de ses activités sur la Belgique, l'Allemagne et les Pays Bas, BIGBEN INTERACTIVE pourrait mettre en œuvre un deuxième bâtiment, d'une surface globale de près de 9 000 m². L'activité de vente en ligne, fortement consommatrice de main d'œuvre pour les opérations de colisage, y serait progressivement déployée.

Dans le cadre de ce projet, la Société a équipé les bâtiments de panneaux photovoltaïques en toiture.

Au total, l'investissement à réaliser représente, y compris l'acquisition des terrains, un montant de l'ordre de 14 M€, étant précisé que ce montant peut évoluer en fonction des différentes options qui seraient in fine retenues pour la deuxième tranche de l'opération.

Cet investissement est financé par un contrat de crédit-bail (12 ans) pour le financement du bâtiment et un prêt à moyen terme pour le financement des panneaux photovoltaïques.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Après un exercice 2011/2012 marqué par des investissements très importants (acquisition de la majorité du capital de ModeLabs Group et construction d'une base logistique sur la commune de Lauwin-Planque), BIGBEN INTERACTIVE revient lors de l'exercice en cours à des niveaux d'investissement plus limités.

Certes, la Société a engagé une offre publique d'achat simplifiée visant à acquérir le solde du capital de ModeLabs Group non encore détenu à ce jour (pour un montant de 6,3 M€, frais inclus), mais les investissements de BIGBEN INTERACTIVE devraient être, au cours de l'exercice actuel 2012/2013, beaucoup plus focalisés sur l'acquisition de droits à reproduire relatifs à l'activité des jeux vidéo ou sur des développements de logiciels, et ce compte tenu de la stratégie de la Société conduisant à accroître le développement de produits propres.

5.2.3. Politique future d'investissements

Après l'acquisition de ModeLabs Group lors de l'année 2011, BIGBEN INTERACTIVE souhaite aujourd'hui focaliser ses investissements sur le développement de ses activités propres, à savoir l'univers des jeux vidéo et de la téléphonie mobile. Ainsi, le Groupe n'entend pas engager d'investissements significatifs à court terme, en dehors du développement normal de ses activités.

Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société auraient pris des engagements fermes.

Chapitre 6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

6.1.1. Les activités de BIGBEN INTERACTIVE

Positionnement historique du Groupe

Le Groupe BIGBEN INTERACTIVE est un acteur majeur de la distribution de produits de jeux et cadeaux, très largement présent dans le domaine de l'édition et de la distribution d'accessoires pour les jeux vidéo.

Historiquement, le Groupe présentait son positionnement en mettant en avant 4 activités différentes :

- la conception et la vente d'Accessoires pour consoles de jeu vidéo ;
- la Distribution Exclusive de logiciels de jeu vidéo ;
- la Distribution Non Exclusive de consoles et logiciels de jeu vidéo (vente en gros) ;
- l'activité Audio, issue de l'activité historique du Groupe.

Toutefois, lors de la publication de ses résultats intermédiaires au titre de l'exercice 2010/2011, le Groupe a fait évoluer la présentation de la répartition de ses activités, et ce afin de mieux mettre en avant son offre correspondant à la conception de produits propres vs les activités de distribution pure. Ainsi, en considération de l'évolution du profil d'activité du Groupe et de l'ajout de lignes de produits complémentaires (accessoires pour smartphones et jeux en téléchargement), il a paru nécessaire de reconfigurer la définition des métiers exercés par le Groupe afin de tenir compte de leur position sur la filière et de traduire l'intensité du processus de conception.

Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE met désormais en avant la segmentation de ses activités de la manière suivante :

- L'Accessoire qui concentre une grande partie des ressources du Groupe en matière de conception couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles, le métier phare, ou des accessoires pour smartphones. Les fonctionnalités sont très proches voire similaires et l'expérience montre que les smartphones sont de plus en plus utilisés pour jouer, traduisant une réelle convergence du numérique vers le ludique.
- L'Edition qui comprend la recherche de concepts de jeu innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement, un segment appelé à progresser rapidement.
- L'Audio est une activité historique qui connaît une nouvelle vigueur avec le ciblage de produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.
- La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, est soumise à des contraintes comparables de financement de stock, de logistique et de diffusion. Elle permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi désormais regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à mettre en avant des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité correspondant à la Distribution.

Changement de dimension et orientation vers le marché des smartphones avec l'acquisition de ModeLabs Group en 2011

Conscient de la convergence progressive entre les terminaux mobiles et le monde du jeu vidéo (phénomène de convergence multimédia), BIGBEN INTERACTIVE a poursuivi la diversification de son exposition vers des marchés connexes à ceux du jeu vidéo, et initié depuis le 1^{er} trimestre 2010 la commercialisation d'accessoires pour la téléphonie, avec notamment la mise en avant d'une gamme complète de produits adaptés à l'univers Apple (iPhone et iPad). Après de premières ventes encourageantes sur ses propres produits, BIGBEN INTERACTIVE a souhaité accélérer son exposition sur ces produits en réalisant une opération de croissance externe majeure au travers du rapprochement souhaité avec le leader français du marché de la distribution en téléphonie, ModeLabs Group. Cette union permettait ainsi à BIGBEN INTERACTIVE de concrétiser immédiatement cette stratégie de diversification en créant un leader européen des produits et accessoires de loisirs, que cela soit dans l'univers du jeu vidéo, dans la téléphonie ou dans le domaine de l'audio.

En date du 23 mai 2011, Natixis, agissant pour le compte de BIGBEN INTERACTIVE, a ainsi déposé auprès des services de l'Autorité des Marchés Financiers une offre publique portant sur l'intégralité du capital de ModeLabs Group, société cotée sur le marché Eurolist de Nyse Euronext Paris.

ModeLabs Group, spécialiste de la distribution de produits télécom et créateur de mobiles sur-mesure, est un acteur de nouvelle génération du secteur de la téléphonie mobile. Il conçoit, développe et distribue de façon intégrée et flexible des téléphones mobiles, des accessoires et des services à destination d'opérateurs, de distributeurs et de marques à forte notoriété.

Au moment du lancement de l'offre publique à l'initiative de BIGBEN INTERACTIVE, les activités de ModeLabs Group étaient organisées autour de 2 pôles stratégiques :

- Une activité « Distribution » qui fait de ModeLabs Group et ses filiales le leader et spécialiste en France de la distribution de téléphones mobiles et d'accessoires, présent sur l'ensemble des réseaux de vente : opérateurs, MVNO, grande distribution alimentaire, grande distribution spécialisée, spécialistes télécom, détaillants et sites e-commerce ; ces activités de Distribution sont principalement exploitées par l'entité juridique ModeLabs SA ;
- Une activité « Manufacture » qui permettait au groupe ModeLabs de disposer d'expertises en conception et design et d'un savoir-faire technologique pour permettre à de grandes marques de luxe (TAG Heuer, Dior, Versace) de créer leur propre gamme de téléphones mobiles en assurant une distribution qualitative et sélective sur les trois continents auprès des grands magasins, fashion stores et réseau HBJO (horlogerie, bijouterie, joaillerie). Les activités de manufacture étaient principalement exploitées par ModeLabs Manufacture.

Lorsque BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group ont engagé des discussions sur un rapprochement éventuel des deux groupes, BIGBEN INTERACTIVE a fait savoir que son projet industriel de développement était axé sur les activités du groupe ModeLabs engagées dans la distribution de téléphones et la conception et distribution d'accessoires de téléphonie.

Dans ce contexte, l'activité Manufacture a fait l'objet d'un détournement et a été cédée, BIGBEN INTERACTIVE n'ayant ainsi acquis que les activités dites de Distribution au sein du groupe ModeLabs à l'issue de l'offre publique réalisée mi 2011. Ces activités de Distribution représentaient un volume de chiffre d'affaires de 220 M€ en 2010 (clôture des comptes de ModeLabs Group au 31 décembre de chaque année), pour un résultat opérationnel de 13,5 M€.

A travers cette opération, BIGBEN INTERACTIVE souhaitait réduire sa dépendance vis-à-vis des cycles du secteur du jeu vidéo (cycles de vie des consoles) et atténuer la saisonnalité de ses activités, très marquées par les ventes de Noël. Dans le même temps, la prise de contrôle de ModeLabs Group par BIGBEN INTERACTIVE visait également à développer d'importantes synergies de moyens et de savoir-faire opérationnels tout en faisant profiter ModeLabs Group de la qualité des implantations de BIGBEN INTERACTIVE à l'international, en Allemagne et au Benelux notamment, et ce afin de favoriser la croissance de ses activités.

Tout en changeant clairement de dimension, les équilibres de BIGBEN INTERACTIVE dans le poids de ses différentes activités (activités dites de Conception et activités dites de Distribution) ont été profondément modifiés du fait de l'intégration de ModeLabs Group, et ce d'autant plus que les activités de distribution de mobiles ont été très dynamiques au cours du dernier exercice.

Répartition du chiffre d'affaires par activités exercées

| Activités historiques de BIGBEN INTERACTIVE | | | Nouveau périmètre de BIGBEN INTERACTIVE | | |
|--|-------------|--------------|---|---------------|--------------|
| Ancien périmètre (en M€) | 31/03/10 | 31/03/11 | Nouveau périmètre (en M€) | 31/03/2011 ** | 31/03/2012 * |
| Accessoires (consoles de jeu + téléphonie) | 59,0 | 62,8 | Accessoires (consoles de jeu + téléphonie) | 102,0 | 91,1 |
| Edition de jeux vidéos (physique + online) | 10,0 | 18,2 | Edition de jeux vidéos (physique + online) | 18,2 | 10,7 |
| Audio | 7,2 | 9,9 | Audio | 9,9 | 11,4 |
| Conception | 76,2 | 90,9 | Conception | 130,1 | 113,2 |
| Distribution (jeux vidéos) (distribution exclusive + no n exclusif) | 17,6 | 10,4 | Distribution (jeux vidéos et mobiles) (distribution exclusive + no n exclusif) | 103,2 | 230,9 |
| Total | 93,8 | 101,3 | Total | 233,3 | 344,1 |

| Ancien périmètre (en %) | 31/03/10 | 31/03/11 | Nouveau périmètre (en %) | 31/03/2011 ** | 31/03/2012 * |
|--|---------------|---------------|---|---------------|---------------|
| Accessoires (consoles de jeu + téléphonie) | 62,9% | 62,0% | Accessoires (consoles de jeu + téléphonie) | 43,7% | 26,5% |
| Edition de jeux vidéos (physique + online) | 10,6% | 17,9% | Edition de jeux vidéos (physique + online) | 7,8% | 3,1% |
| Audio | 7,7% | 9,8% | Audio | 4,3% | 3,3% |
| Conception | 81,2% | 89,7% | Conception | 55,8% | 32,9% |
| Distribution (jeux vidéos) (distribution exclusive + no n exclusif) | 18,8% | 10,3% | Distribution (jeux vidéos et mobiles) (distribution exclusive + no n exclusif) | 44,2% | 67,1% |
| Total | 100,0% | 100,0% | Total | 100,0% | 100,0% |

* : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2012 intègrent Modelabs Group à compter du 1er septembre 2011

** : Le périmètre comparable 2010/2011 intègre sous forme de pro forma Modelabs Group à compter du 1er septembre 2010

Au-delà de l'évolution de la répartition des activités par métiers, l'acquisition de Modelabs Group par BIGBEN INTERACTIVE a également largement impliqué une hausse du poids des activités françaises, comme le précise le tableau ci-dessous, et ce compte tenu du profil franco-français des activités de Modelabs Group (informations correspondant aux ventes domestiques dans chaque zone, ainsi que les ventes à l'export depuis ces territoires) :

Répartition géographique des ventes

| En % | Activités historiques de BIGBEN INTERACTIVE | | Nouveau périmètre de BIGBEN INTERACTIVE | |
|--------------------|---|---|--|---|
| | 31 mars 2010 consolidés réels Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés réels Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés comparables Normes IFRS ** | 31 mars 2012 consolidés réels Normes IFRS * |
| Chiffre d'affaires | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| France | 51,1% | 50,9% | 85,4% | 91,9% |
| Benelux | 16,9% | 11,7% | 5,1% | 3,3% |
| Allemagne | 14,5% | 14,7% | 7,4% | 3,1% |
| Autres pays | 17,5% | 22,6% | 2,1% | 1,8% |

* : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2012 intègrent Modelabs Group à compter du 1er septembre 2011

** : Le périmètre comparable 2010/2011 intègre sous forme de pro forma Modelabs Group à compter du 1er septembre 2010

6.1.2. L'offre de produits

Accessoires de jeux vidéos et de téléphonie mobile

BIGBEN INTERACTIVE produit des accessoires pour consoles de jeu (manettes, volants, cartes mémoires, pistolets, protections, sacoches, etc) mais aussi d'autres produits accessoires, notamment pour le monde de la téléphonie mobile, et ce en particulier depuis le rachat de ModeLabs Group, très présent sur ce segment de produits.

Ces activités ont représenté environ 26,5 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'exercice 2011/2012, soit environ 91,1 M€ de volume d'activité (contribution des ventes d'accessoires de téléphonie mobile par ModeLabs Group uniquement à compter du 1^{er} septembre 2011).

En ce qui concerne les produits dédiés aux jeux vidéo...

L'exercice 2011/2012 a été marqué par un marché restant difficile sur l'univers du jeu vidéo, les sorties des plateformes portables Nintendo 3DS et PlayStation Vita de Sony n'ayant pas rencontré le succès escompté, notamment du fait de l'essor et de la concurrence des smartphones. Dans ce contexte, le marché du jeu vidéo physique a été en décroissance, notamment du fait de la décline en hardware et software des deux plateformes de Nintendo en fin de vie (Wii et DS).

Il n'en reste pas moins que BIGBEN INTERACTIVE demeure le leader en Europe des accessoiristes tiers (non consociés) de l'univers du jeu vidéo, avec notamment des produits tels que les contrôleurs pour consoles de salon et leurs recharges, les casques Bluetooth compatibles avec la PlayStation 3 de Sony, produits permettant de communiquer lors des parties en ligne, et bien d'autres produits. Le Groupe est également présent, mais de manière plus limitée, sur l'univers Xbox 360 de Microsoft, profitant ainsi de la sortie du système Kinect pour s'illustrer au travers de quelques accessoires dédiés à cette console.

En ce qui concerne les accessoires pour consoles portables, les systèmes de protection pour consoles et les packs offrant différents accessoires (stylets, chargeurs, pochettes, écrans de protection) connaissent toujours des ventes de manière récurrente, et ce au regard du parc de consoles actuellement adressé.

L'activité d'édition d'accessoires pour l'univers des jeux vidéo est principalement orientée vers les consoles de jeu phares du marché (Nintendo, Sony et Microsoft), étant toutefois à noter la plus grande proportion de l'activité réalisée sur les consoles casual Nintendo Wii et DS par BIGBEN INTERACTIVE par rapport à l'ensemble du marché.

BIGBEN INTERACTIVE a su se focaliser sur les produits Nintendo Wii et Nintendo DS (et aujourd'hui sur les produits Nintendo DSi XL et Nintendo 3DS), produits qui ont connu ces dernières années une très forte demande avec des développements de produits vraiment adaptés à ces consoles. Il est résulté, même si ces consoles sont aujourd'hui moins dynamiques, une plus grande part dans les ventes du Groupe en lien avec ces 2 produits Wii et DS.

Pour les exercices à venir, l'essor de la base installée des produits phares de Sony et de Microsoft plus adaptés à l'ensemble de la famille (console PlayStation Move de Sony et console Xbox 360 Kinect de Microsoft) offre pour BIGBEN INTERACTIVE un nouvel horizon de développement d'accessoires dédiés à ces consoles. Ces deux produits visent en effet à recréer un univers de jouabilité beaucoup plus poussé qu'à travers une simple manette de jeu, à l'image du succès rencontré par la console Wii de Nintendo et sa Wiimote.

Les accessoires édités par BIGBEN INTERACTIVE, et pour certains desquels le Groupe dépose de brevets, se distinguent par un niveau technologique équivalent à ceux des constructeurs, tout en se situant dans une fourchette de prix inférieure. BIGBEN INTERACTIVE conçoit à la fois des produits génériques (manettes, câbles, etc), produits ayant la même vocation que les produits se trouvant au sein des catalogues des constructeurs, mais également bon nombre de produits originaux comme le Shootpad et le Bodypad, le Flip & Play, etc.



En mettant un point d'honneur à assurer une qualité et une sécurité irréprochables, BIGBEN INTERACTIVE s'est solidement installée comme étant une marque incontournable. Sa notoriété, confortée par une récente étude Ipsos (33 % de notoriété), en fait un acteur privilégié de la distribution d'accessoires de jeux vidéo en Europe.

En ce qui concerne les produits dédiés à la téléphonie mobile...

Comme précisé ci-dessus, début 2010, fort de son expertise, le Groupe s'est positionné sur un certain nombre de produits accessoires pour la téléphonie mobile et les périphériques nomades. Ce marché est effectivement actuellement très actif, porté par les succès des produits Apple (iPhone et Ipad) et plus largement par les téléphones smartphones. La contribution de ces produits au chiffre d'affaires, qui restait minime (inférieur à 1,0 M€ de ventes lors de l'exercice 2010/2011), bénéficie lors de l'exercice 2011/2012 d'un marché qui reste dynamique, mais surtout de la contribution des activités de ModeLabs Group post acquisition. Ainsi, en considérant une contribution aux activités accessoires de ModeLabs Group à partir du 1^{er} septembre 2011 (comptant pour environ 69,0 M€), les activités de ventes d'accessoires de téléphonie mobile ont atteint 76,5 M€ lors de l'exercice 2011/2012.



Métier historique de ModeLabs Group, aujourd'hui filiale de BIGBEN INTERACTIVE, les ventes d'accessoires de téléphonie sont directement liées aux ventes de mobiles avec des besoins de consommation liés à la Protection, l'Energie, le Nomade, les Loisirs ou le Multimédia.

Le nombre de références d'accessoires liées à une nouvelle référence de téléphone mobile n'a cessé de croître au cours des dernières années. La complexité de gestion des références ainsi que les volumes vendus d'accessoires ont rendu nécessaire l'industrialisation de la logistique. Dans ce contexte, ModeLabs Group a ainsi su établir une assise logistique qui accompagne son expansion dans ses autres lignes de produits, sur la base de partenariats logistiques de tout premier plan auprès des plus grands sous-traitants. Les accessoires sont gérés comme des produits à très forte rotation et à durée de vie courte. Leurs ventes étant directement corrélées à la mise sur le marché de nouveaux mobiles, elles nécessitent une forte réactivité et flexibilité.

Grâce à la spécialisation de ModeLabs Group dans l'industrie du téléphone mobile, la société a su adapter ses offres de produits aux différentes spécificités des canaux de ventes et de la demande des clients. ModeLabs Group se positionne comme un acteur majeur du marché des accessoires de téléphonie mobile en France avec une part de marché de l'ordre de 35 % (source : management). ModeLabs Group a su appuyer sa présence dans les réseaux de distribution en développant une stratégie active de marque de distributeur sur ce marché.

Durant l'ensemble de l'exercice 2011/2012, le marché de la téléphonie a poursuivi sa mutation portée par le succès des smartphones et la rapide percée des mini-tablettes qui entraînent une demande croissante d'accessoires notamment dans la protection et la convergence (son, données, jeux). La progression des volumes de vente de la branche Accessoires a été notamment portée par le succès des produits de licensing de ModeLabs Group, produits à forte valeur ajoutée (Kenzo, Quiksilver, Eden Park...).

Pour l'exercice en cours, de nouveaux produits complèteront la gamme du Groupe, avec notamment des enceintes de voyages et de nouveaux produits sous la marque ColorBlock. Par ailleurs, de nouvelles marques seront représentées au sein des produits, avec en particulier Zadig & Voltaire, Mini ou encore Guess.

De manière générale, sur ses marchés de l'accessoire pour le jeu vidéo ou la téléphonie mobile...

Le métier de l'accessoire donne à BIGBEN INTERACTIVE une connaissance unique d'un marché de consommation de masse. De grande diffusion, ces produits exclusifs BIGBEN INTERACTIVE incorporent un fort contenu marketing à toutes les étapes de leur conception et de la fabrication et sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design, ergonomie comme à celle des distributeurs pour le packaging.

Du fait de sa stratégie, il est important de noter que le Groupe BIGBEN INTERACTIVE sous-traite l'intégralité de sa production, quasiment exclusivement en Asie, pour des raisons de coûts. Les efforts de la Société sont ainsi focalisés sur la recherche et la conception des produits.

La conception de produits que le consommateur attend implique de créer les prototypes de nouveaux modèles, pour lesquels les spécialistes de BIGBEN INTERACTIVE (au siège de Lesquin pour BIGBEN INTERACTIVE ou sur Paris en ce qui concerne les activités de ModeLabs Group) apportent une attention particulière au design, à

l'ergonomie et au choix des matériaux et conçoivent en interne (au sein du bureau de Hong Kong), les outillages pour la production en série (moules d'injection, matrices d'estampage, etc).

Une veille technologique constante et le suivi des ventes au quotidien permettent au processus créatif d'incorporer les nouvelles possibilités technologiques, les véritables besoins de l'utilisateur et les dernières tendances en matière de design et d'ergonomie. Ces produits sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design et ergonomie de même qu'aux besoins du distributeur en matière de packaging. Le groupe diffuse en effet à prix compétitif des « packages » adaptés aux besoins de ses grands donneurs d'ordres, auprès de la grande distribution, de la distribution spécialisée et des magasins de jeux vidéo.

Edition

Fort de ses expériences passées, notamment en matière de distribution exclusive, BIGBEN INTERACTIVE concentre aujourd'hui son activité sur l'édition de jeux en propre, surtout sur les packages Jeu Vidéo + Accessoire, limitant ainsi ses engagements et ses positions de simple distributeur (Benelux).

L'approche du Groupe au niveau de ses activités d'édition suit le concept stratégique de BIGBEN INTERACTIVE depuis sa création, concept visant à remonter au maximum la filière pour optimiser le couple risque-rentabilité sans jamais assumer le risque « industriel ». Ainsi, le Groupe n'entend pas internaliser le développement de jeux, les développements étant assurés au travers de partenariats par des développeurs externes, comme par exemple le studio Neko Entertainment, auteur de la gamme « Cocoto ». Le Groupe se focalise lui sur les aspects de marketing et de commercialisation des produits. Ainsi, depuis maintenant plusieurs années, la prise en charge de distributions exclusives pour un nombre limité d'éditeurs choisis a donné à BIGBEN INTERACTIVE une forte expérience en matière de marketing et de promotion :

- le marketing de « produits de l'esprit » implique l'utilisation de techniques originales pour développer un environnement marketing complet autour de tels produits et BIGBEN INTERACTIVE a en conséquence mis en œuvre des press tours, des compétitions, des promotions sur le lieu de vente (PLV) etc pour les logiciels de jeux vidéo et ensuite décliné avec succès ces techniques pour les accessoires tels que Bodypad (simulateur de combat physique) et Shootpad (simulation du jeu de football) ainsi que des produits du secteur Audio tels que les machines Planet Karaoke ;
- la volonté d'assurer une couverture intégrale du marché (prix allant de 1 à 3 voire 4 pour des titres full price) a fait investir BIGBEN INTERACTIVE dans la production de jeux vidéo à petit prix (budget software) tels que la gamme « Cocoto » destinée à une large clientèle et obtenir un leadership de marché en France depuis 2003.

La qualité de ces savoir-faire est particulièrement visible sur la gamme des produits packagés Jeu Vidéo + Accessoire (« Bundle ») dont BIGBEN INTERACTIVE s'est fait le spécialiste. Ainsi, fort de ses savoir-faire dans les domaines de l'accessoire et de l'édition de jeux vidéo, BIGBEN INTERACTIVE s'est engagé dans une stratégie visant à capitaliser sur cette expérience reconnue dans la profession, avec le développement et la mise sur le marché de plusieurs packages Jeu Vidéo + Accessoire, produits qui ont connu un succès significatif au cours de l'exercice 2010/2011. Toutefois, compte tenu d'une actualité éditoriale plus réduite au cours de l'exercice 2011/2012 et d'un soutien limité de Sony pour le marketing de son système Move applicable à sa console PlayStation 3, les ventes en Edition de BIGBEN INTERACTIVE se sont contractées, le Groupe ayant dans ce contexte décidé de revoir le calendrier de sortie de certains de ses jeux pour en favoriser la qualité, dans un timing plus favorable à l'univers du jeu vidéo. Ainsi, les ventes en Edition ont atteint environ 10,7 M€ de chiffre d'affaires en 2011/2012, en recul de 41 % par rapport à l'exercice précédent. Un rythme beaucoup plus soutenu de sorties de jeux en Edition devrait donner une nouvelle dynamique à ce métier au cours de l'exercice 2012/2013.

Le pôle Edition entend en effet capitaliser sur cette stratégie visant à profiter des attentes toujours plus fortes des joueurs souhaitant s'immerger pleinement dans l'univers du jeu. Ainsi, l'activité d'Édition devrait dans les années à venir bénéficier des sorties échelonnées des jeux correspondant aux univers déjà mis en avant par BIGBEN INTERACTIVE au cours notamment de l'exercice 2010/2011, en particulier avec les succès des jeux comme « Hunting Challenge », « Body Coaching », « Cyberbike » ou encore « Sniper Elite ». Par ailleurs, de nouveaux titres tels que « Koh-Lanta », « Handball Challenge », « Creatures » ou « Bella Sara » devraient favoriser la croissance de l'activité au titre de l'exercice en cours.



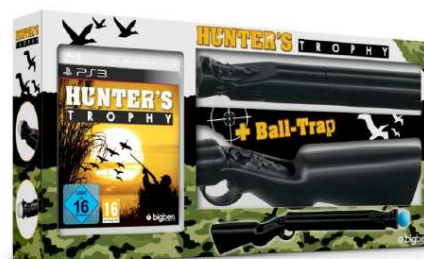
Cette stratégie d'édition de jeux vidéo et d'accessoires associés constitue un relais de croissance important pour le Groupe, positionnement clairement en phase avec les attentes du marché et la diversification significative de la population adepte du jeu vidéo...



My Body Coach 2



Cyberbike 2



Hunter's trophy

Audio

Produits historiques du Groupe, l'Audio retrouve depuis plusieurs exercices une nouvelle vigueur au sein du portefeuille des activités de BIGBEN INTERACTIVE. Avec un ciblage de produits grand public, l'accent est aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux en propre, répondant aux attentes des clients.

Au sein de ce pôle d'activités, BIGBEN INTERACTIVE développe et commercialise un large panel de produits : chaînes Hi-Fi, lecteurs MP3, micro chaînes, radios, radios CD, tourne-disques, etc.

Au-delà de sa maîtrise pour le développement Produits, le Groupe fait usage sur cette activité Audio de ses capacités en termes de marketing, mettant en avant des produits disposant de fonctionnalités ou de caractéristiques originales afin de se démarquer de la concurrence.

Grâce à ses rapports et ses connaissances liés depuis 30 ans en Asie, cette branche du Groupe a pu insuffler un renouveau dans certains linéaires. Ainsi, les ventes de tourne-disques, permettant à la fois d'écouter des disques vinyles et de les encoder en MP3, prouvent que les choix effectués par l'équipe du département Audio ont été plébiscités par le public. Le renouveau de cette activité est sans cesse soutenu par un sourcing efficace et une recherche des tendances du moment.

Ainsi, bénéficiant des mêmes atouts que les pôles Accessoires et Edition, l'Audio est aujourd'hui présenté au sein de l'ensemble « Conception » en matière de segmentation des activités de BIGBEN INTERACTIVE. L'Audio figure ainsi parmi les activités devant le plus contribuer à la rentabilité du Groupe dans son ensemble.

Le pôle Audio s'est très bien comporté au titre de l'exercice 2011/2012, avec une activité en hausse de 15 % sur la période, avec un volume d'affaires de 11,4 M€, porté par le succès des gammes de produits.



Distribution dans les univers du jeu vidéo et de la téléphonie mobile

En ce qui concerne l'univers du jeu vidéo, BIGBEN INTERACTIVE intervient ici en tant que grossiste sur des produits accessoires, des logiciels et des consoles de jeu vidéo, servant une importante clientèle diversifiée. Sans pour autant négliger sa clientèle traditionnelle de chaînes de magasins spécialisés dans le jeu vidéo et de boutiques indépendantes, le Groupe est aussi référencé auprès de tous les intervenants de la grande distribution, qu'il s'agisse d'hypermarchés, de multi-spécialistes et de véricistes.

BIGBEN INTERACTIVE peut intervenir comme distributeur exclusif ou comme distributeur non exclusif.

La distribution exclusive de logiciels de jeu recouvre des activités avec une implication variable dans le développement du produit. En remontant la filière, un intervenant peut être (i) un distributeur de type « grossiste exclusif » (distribution de titres avec exclusivité territoriale et un droit de retour (limité) comme la filiale de BIGBEN INTERACTIVE au Benelux, puis (ii) un distributeur exclusif (achat d'un catalogue, avec minima garantis,

sans droit de retour) comme BIGBEN INTERACTIVE a pu l'être au début des années 90 et enfin (iii) un éditeur qui fait développer ses propres jeux par un développeur sous-traitant (comme cela est notamment le cas avec la gamme à succès « Cocoto », étant entendu que ce positionnement est mis en avant au sein du pôle d'activité Edition – cf ci-dessus). La rentabilité est une fonction proportionnelle de la position dans la filière, l'investissement initial est plus élevé mais le risque plus maîtrisé.

L'activité de distribution non exclusive (ou distribution tierce) recouvre elle une activité de grossiste classique pour tous les produits des fabricants de consoles (consoles, jeux et accessoires officiels) et les éditeurs de jeux. Dans les enseignes où BIGBEN INTERACTIVE intervient comme grossiste, l'une de ses livraisons pourra en conséquence par exemple comporter des manettes « officielles » d'un constructeur pour sa console et des manettes « adaptables » BIGBEN INTERACTIVE pour la même console.

Les succès commerciaux du Groupe et l'efficacité de sa distribution reposent sur l'efficacité de son organisation interne et notamment :

- une charte logistique répondant à trois exigences qui sont (i) la prise de commande précise et la livraison en flux tendus (« just in time »), (ii) la mise en place simultanée de produits chez tous les clients et (iii) un très faible taux de retours lié à un contrôle très strict des arrivages de produits ;
- un système d'information lui permettant de gérer au quotidien les activités de gros (fabrication et distribution) et la distribution en direct (VPC et boutiques), et aussi de conseiller sa clientèle professionnelle sur l'état du marché, grâce à une vision claire de l'activité, des réassorts et retours nécessaires.

Il est rappelé que le Groupe disposait historiquement, au travers de sa filiale GAMES.FR (anciennement ESPACE 3 GAMES), de magasins de distribution en propre. Le Groupe s'est toutefois désengagé de la distribution en direct via son réseau de magasins, l'ensemble des magasins ESPACE 3 GAMES ayant été cédé ou fermé à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2010. Pour cette filiale, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne, activité dont les premières ventes sont conformes avec les objectifs du management (4,6 M€ de ventes au cours de l'exercice 2011/2012, contre 2,7 M€ de chiffre d'affaires au cours de l'exercice précédent). Ainsi, la Société attend un niveau d'activité généré par les ventes en ligne compris entre 7,0 et 9,0 M€ à horizon de son exercice 2012/2013, grâce à la dématérialisation progressive du portefeuille de titres distribué par la Société.

En ce qui concerne les activités de distribution sur l'univers de la téléphonie mobile, il convient de rappeler que ModeLabs Group, dont BIGBEN INTERACTIVE a fait l'acquisition mi 2011, s'est lancé dans la distribution de téléphones mobiles standards de grandes marques, avec le même niveau de qualité de services et de flexibilité que sur ses activités Accessoires, en capitalisant sur un réseau de vente établi.

ModeLabs Group a commencé à distribuer des téléphones mobiles en France en 2004 et a ouvert son activité à l'international en 2005. La société estime avoir acquis une part de marché d'environ 10 % hors ventes aux opérateurs et hors « pack opérateurs », étant précisé que les ventes aux opérateurs et « pack opérateurs » représentent actuellement environ 80 % du marché des téléphones mobiles en France.

Au titre de l'exercice 2011/2012, le Groupe a connu une très forte hausse de son activité de distribution, du fait de l'intégration des activités de vente de téléphones mobiles de ModeLabs Group, activités ayant par ailleurs connu de très fortes progressions sur la période. Ainsi, au titre de l'exercice 2011/2012, l'activité de Distribution voit sa contribution à l'activité globale du Groupe largement s'accroître pour atteindre 67,1 % du chiffre d'affaires, soit un total de 230,9 M€, dont 219,2 M€ concernant la vente de terminaux mobiles (intégration des activités de ModeLabs Group uniquement à compter du 1^{er} septembre 2011).

6.1.3. Perspectives et stratégie à moyen terme

Les deux industries historiquement servies par BIGBEN INTERACTIVE (les jeux vidéo de même que les produits audio) ont été une source récurrente d'apports réciproques (cross fertilisation) en termes marketing et promotion. Lors de sa diversification vers le jeu vidéo en 1993, BIGBEN INTERACTIVE put utiliser son savoir-faire en matière de conception technique, de design et de sourcing acquis auparavant dans l'activité « montres et cadeaux » afin de progressivement développer des relations solides avec les grands distributeurs.



Dix ans plus tard, BIGBEN INTERACTIVE a pu tirer profit du leadership obtenu dans le secteur du jeu vidéo pour diversifier son offre avec la grande distribution et trouver un nouveau canal de distribution pour ses produits audio et autres produits électroniques. Le Groupe est désormais solidement encré sur son marché au travers de ses positions significatives sur les Accessoires, sur l'Édition et sur l'Audio, tout en disposant des infrastructures et des savoir-faire en matière de Distribution.

Aujourd'hui, BIGBEN INTERACTIVE entend bénéficier de ses atouts pour accroître l'éventail de ses produits Accessoires, en adressant l'univers du smartphone, en particulier depuis la réussite de l'acquisition de ModeLabs Group réalisée mi 2011. Capitalisant sur les savoir-faire des deux groupes, BIGBEN INTERACTIVE compte bénéficier pleinement du phénomène de convergence multimédia en se positionnant comme le leader en Europe de ce marché.

Suite à l'opération d'envergure menée par BIGBEN INTERACTIVE en 2011, la stratégie d'intégration de ModeLabs Group au sein de l'ensemble repose sur les 3 piliers exposés ci-après.

Capitaliser sur les savoir-faire opérationnels des deux groupes pour tendre vers l'excellence

Au cours de ces 5 dernières années, BIGBEN INTERACTIVE était parvenu à mettre en avant des qualités de développement produits, de sourcing, de marketing et de distribution ayant permis au Groupe de faire évoluer largement son modèle économique. Ainsi, d'un positionnement de distributeur de produits tiers, BIGBEN INTERACTIVE est avant tout concepteur de ses propres produits, et ce à hauteur de près des 90 % de son chiffre d'affaires avant acquisition de ModeLabs Group.

De la même manière, ModeLabs Group dispose d'atouts notables pour faire évoluer son positionnement, évolution qui est actuellement en cours. Ainsi, après avoir été simple distributeur d'accessoires, le groupe est aujourd'hui concepteur de ses propres produits. ModeLabs Group a intégré en amont de la chaîne de valeur, gérant la conception de produits innovants, leur fabrication et leur distribution. A titre d'illustration, tout comme BIGBEN INTERACTIVE avec ses chargeurs pour consoles portables, ModeLabs Group a développé et commercialisé des gammes de chargeurs de téléphones pour la maison et la voiture, sur la base d'un bloc universel et de câbles interchangeables spécifiques aux différents modèles de téléphones, sous marque distributeur et sous marque propre.

Ainsi, fort des expertises des équipes techniques de développement produits, de volumes d'activités plus significatifs pour pouvoir peser plus largement sur leurs fournisseurs et sous-traitants, d'une grande maîtrise des aspects marketing et logistiques liés au déploiement de leurs produits sur les territoires couverts, le nouvel ensemble est aujourd'hui en mesure de capitaliser sur les savoir-faire des deux groupes pour accroître significativement ses ventes et sa rentabilité.

BIGBEN INTERACTIVE bénéficie d'une taille plus importante et donc d'une meilleure visibilité vis-à-vis de ses fournisseurs, clients et partenaires externes notamment à l'international. Par ailleurs, les équipes de la filiale à Hong-kong de BIGBEN INTERACTIVE peuvent aujourd'hui mutualiser leurs efforts pour mettre à disposition de ModeLabs Group leurs savoir-faire en matière de sourcing de produits ainsi qu'en matière de recherche et développement.

Développer le portefeuille de produits propres au sein des activités de ModeLabs Group

Comme précisé précédemment, ModeLabs Group a engagé ces dernières années le développement de ses propres produits, en particulier sur les accessoires de téléphonie. A ce jour, les ventes de produits propres au sein de l'ensemble des produits accessoires commercialisés par ModeLabs Group représentent plus de la moitié du volume d'affaires global accessoires et leurs parts relatives ont vocation à continuer à progresser.

Au regard de la proximité des produits entre les gammes déjà commercialisées par BIGBEN INTERACTIVE pour l'univers du jeu vidéo et les gammes définies par ModeLabs Group (housses de protection, batteries et alimentation, oreillettes, etc.), il est avéré que des synergies produits importantes sont susceptibles entre les deux sociétés. Dans ce contexte porteur, en fonction des évolutions et expertises de chacun, ModeLabs Group est en mesure aujourd'hui de poursuivre le développement et l'élargissement de sa gamme de produits propres.

Ainsi, en application de la politique d'innovation et de développement qui prévaut chez BIGBEN INTERACTIVE, ModeLabs Group doit bénéficier d'ici 2 à 3 ans d'un accroissement important de ses capacités d'innovation et de développement sur ses produits propres.

L'évolution du mix d'activité ainsi envisagée devrait être favorable à la marge brute du nouvel ensemble, dont les résultats devraient ainsi progresser, à terme, plus rapidement que le niveau d'activité.

Accompagner l'internationalisation des activités de ModeLabs Group en Europe

Au moment de son rachat par BIGBEN INTERACTIVE, les activités de ModeLabs Group à l'international étaient essentiellement représentées par les activités de ModeLabs Manufacture, entité ne faisant pas partie du périmètre de reprise et, par des activités de distribution de téléphones mobiles « OEM ».

L'offre de téléphones mobiles (OEM) de ModeLabs Group a été lancée en 2004 et consiste à commercialiser auprès de distributeurs français et étrangers (Italie, Allemagne, Pays-Bas, Moyen-Orient...) des téléphones mobiles fabriqués par les grands fabricants mondiaux.

ModeLabs Group a ainsi lancé son activité de mobiles notamment :

- Pour répondre à la volonté de ses clients de consolider leur base de fournisseurs en se concentrant sur les acteurs capables de leur fournir une offre globale (mobiles, accessoires et services liés à leurs activités mobiles) ;
- En capitalisant sur ses relations avec les grands fabricants de terminaux. A ce titre, ModeLabs Group a signé des contrats de fourniture avec les principaux fabricants de mobiles comme Motorola, Nokia, Samsung, etc.

Aujourd'hui, ModeLabs Group cible principalement avec son offre de téléphones mobiles les circuits de la distribution et elle ne vend pas en direct aux opérateurs des mobiles en provenance des grands fabricants. Les grands fabricants gèrent en direct leurs relations commerciales avec les opérateurs mobiles.

Ainsi, l'activité internationale du groupe ModeLabs Group était représentée au moment de son rachat seulement par l'activité de distribution de téléphones pour compte de tiers, le groupe n'ayant pas encore développé ses ventes de produits propres à l'étranger.

Au regard de la gamme de produits déjà disponibles au sein du portefeuille de ModeLabs Group et de la qualité des implantations de BIGBEN INTERACTIVE à l'international, et notamment au travers de ses filiales en Allemagne et au Benelux et de ses partenaires distributeurs dans les autres pays européens et à l'export, l'intégration de ModeLabs Group par BIGBEN INTERACTIVE vise également à développer d'importantes synergies de moyens et de savoir-faire opérationnels pour la commercialisation des accessoires propres de ModeLabs Group en Europe.

Au-delà des circuits de distribution traditionnellement adressés par le Groupe à l'international (grande distribution, magasins spécialisés,...), BIGBEN INTERACTIVE entend adresser à l'avenir sur ses produits accessoires de téléphonie les opérateurs tels que Vodafone ou Deutsche Telekom, et ce à l'image de ce que ModeLabs Group a su le faire en France en étant référencé chez les opérateurs de l'hexagone.

Le récent rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group, construit dans une véritable volonté de complémentarité, a ouvert les voies d'un nouveau groupe appelé à un avenir rassurant. Leaders sur leurs marchés respectifs, les deux marques disposent désormais d'un potentiel de développement peu courant.

La convergence est le maître mot de cette union, basée sur les forces, les connaissances et les maîtrises des deux entités...

- La technologie, l'innovation, l'imagination et la réactivité de BIGBEN INTERACTIVE sont reconnues comme des atouts majeurs par ses clients et ses partenaires à travers le monde.
- Le marketing, les licences, les tendances et la qualité extrêmement pointue de ses produits ont fait de ModeLabs la marque incontournable du marché.

Par ailleurs, en s'appuyant sur le dispositif commercial implanté depuis plusieurs années à travers le monde par BIGBEN INTERACTIVE, ModeLabs Group bénéficie désormais d'un tremplin pour son développement à l'international. En quelques semaines, le catalogue d'accessoires pour téléphonie mobile a fait l'objet de référencements auprès des partenaires historiques de BIGBEN INTERACTIVE.

Toutes ces synergies commerciales et géographiques constituent des perspectives d'avenir incontestables pour le nouveau groupe, né 30 ans après la création de BIGBEN INTERACTIVE et 15 ans après celle de ModeLabs Group.

Plus généralement, le succès de BIGBEN INTERACTIVE dans le secteur des jeux vidéo et de la téléphonie mobile repose sur une triple exigence que s'est imposé le Groupe :

- un partenariat durable avec ses fournisseurs, destiné à accompagner leur développement au fil des années et à assurer la promotion de leurs produits dans tous les canaux de distribution ;
- une gestion rigoureuse des flux logistiques dans une logique « juste à temps », permettant d'assurer la mise en place simultanée de nouveaux produits dans l'ensemble des points de vente ;
- une connaissance approfondie du consommateur.

Conforté par le retour avéré à la rentabilité de ses activités historiques et la réussite de l'acquisition de ModeLabs Group en 2011, le Groupe doit aujourd'hui décliner ses savoir-faire de cœur de métier (jeu vidéo et téléphonie mobile) sur d'autres zones géographiques à travers l'export (en Europe et en Grand Export).

6.2. Des marchés cibles connaissant des cycles différenciés

Rationnel motivant le rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group

BIGBEN INTERACTIVE intervient sur le marché des jeux vidéo en tant que distributeur (exclusif ou non exclusif), mais surtout en tant qu'éditeur et concepteur d'accessoires pour consoles de jeux. A ce titre, l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers et de la réussite des sorties des consoles de jeux de manière générale. Ainsi, tout retard ou toute déception après le lancement par un intervenant comme Nintendo, Sony ou encore Microsoft d'une nouvelle plateforme de jeux, et pour laquelle le Groupe aurait investi de manière significative en termes de produits accompagnant cette sortie, serait de nature à avoir un impact pouvant être significatif sur le niveau d'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de BIGBEN INTERACTIVE.

Il convient toutefois de nuancer ce risque compte tenu aujourd'hui de l'expérience du Groupe et de la grande diversité des produits aujourd'hui compatibles avec les produits commercialisés par BIGBEN INTERACTIVE. Le Groupe s'adresse ainsi à un nombre important de consoles, que cela soit des consoles portables ou des consoles de salon. Toutefois, comme le Groupe a pu le constater au cours des deux derniers exercices, l'appétit des consommateurs pour ses produits reste bien évidemment dépendant de la base installée de consoles de jeu sur le marché et de l'évolution de cette base installée en fonction du lancement et du succès des nouvelles consoles commercialisées auprès du public.

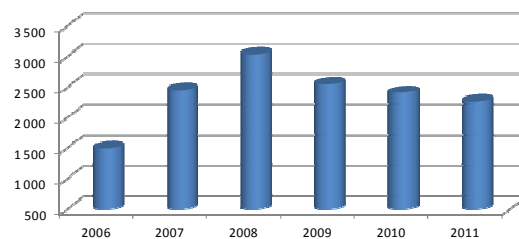
Même s'il en va de même pour les activités d'accessoiriste de ModeLabs Group, qui dépendent de la sortie des téléphones de fabricants tels que Nokia, Sony Ericsson, Motorola ou encore Samsung, l'activité dans le domaine de la téléphonie est beaucoup plus diffuse, puisque répartie selon un grand nombre de modèles de produits, contre seulement 5 ou 6 consoles de jeu (de salon et portables) actives sur le marché du jeu vidéo.

Ainsi, l'une des motivations premières de BIGBEN INTERACTIVE dans le cadre du rachat de ModeLabs Group a été de réduire sa dépendance au seul marché du jeu vidéo, marché caractérisé par une dépendance certaine au succès ou non du lancement de produits consoles de jeu. Le nouvel ensemble constitué aujourd'hui post acquisition de ModeLabs Group par BIGBEN INTERACTIVE bénéficie ainsi d'une base d'activité très élargie, sur l'univers du jeu vidéo et de la téléphonie mobile, environnements complémentaires permettant au Groupe d'intervenir auprès d'un nombre plus important de fabricants de produits hardware.

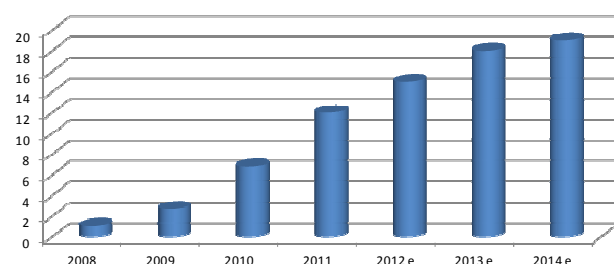
Après plusieurs années de très forte croissance, notamment entre 2006 et 2008 avec les succès des consoles Nintendo Wii et DS, le marché du jeu vidéo est par la suite rentré dans une phase de consolidation, dans l'attente des prochaines sorties de consoles phares sur le marché. Ainsi, même si les consoles PlayStation 3 et Microsoft Xbox 360 et leurs systèmes respectifs Move et Kinect ont limité la baisse du marché, les chiffres d'affaires du marché du jeu vidéo s'inscrivent en baisse depuis 3 années. Toutefois, dans le même temps, le marché de la téléphonie mobile bénéficie de l'explosion des smartphones, avec des ventes atteignant en France plus de 12 millions de pièces en 2011, en hausse de plus de 75 % par rapport à 2010 selon les données GfK (octobre 2011). Le parc de smartphones, aujourd'hui très important, permet aux acteurs positionnés sur l'univers des accessoires d'accroître de manière substantielle leurs ventes.

D'ici 1 à 2 ans, alors que le public français sera alors assez largement doté en produits smartphones, réduisant ainsi les perspectives de croissance de ce marché, l'univers du jeu vidéo devrait rentrer dans une nouvelle phase de forte croissance, sur la base de nouveaux produits phares en hardware tels que la Nintendo Wii U, dont la sortie est prévue fin 2012.

Marché français du jeu vidéo (M€)



Marché français des ventes de smartphones (M unités)



Sources : GfK – Dernier trimestre 2011

6.2.2. Un marché du jeu vidéo en phase de repli

Il est précisé dans les paragraphes ci-après certaines informations concernant les marchés adressés par la Société, informations basées assez largement sur les données et estimations fournies par le cabinet GfK, cabinet faisant référence au niveau européen sur les activités de BIGBEN INTERACTIVE. Sauf mention contraire, les données datent de janvier 2012.

Le marché global de la console de jeux et des accessoires associés

Alors que le secteur avait réalisé en 2008 un chiffre d'affaires au niveau mondial de 49 Md€, soit une croissance de +11 % par rapport à l'année précédente, l'activité s'est inscrite en recul régulier depuis cette date, avec notamment au cours de l'année 2009, une activité en décroissance de plus de 10 %, à environ 44 Md€ (source : DFC Intelligence). L'arrivée à maturité de la console de salon Nintendo Wii, l'actualité moins fournie par les éditeurs en termes de jeux et enfin les baisses de prix enregistrés sur les consoles Nintendo Wii et PlayStation 3 de Sony ont renforcé cette évolution du marché sur l'année 2009.

Par la suite, alors même que les produits tels que PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft, 2 concepts permettant d'accroître significativement la jouabilité sur les consoles PlayStation 3 et Xbox 360, connaissaient de beaux succès commerciaux, les lancements beaucoup plus timides des produits Sony PS Vita et Nintendo 3DS n'ont pas permis au marché de s'inscrire en hausse, ni en 2010, ni en 2011. Ainsi, pour 2011, le marché mondial s'inscrit en baisse de l'ordre de 5 % pour se situer à environ 37 Md€, et ce en particulier dans une période de faible consommation des ménages au sein des différents pays industrialisés.

Il faut bien rappeler que le marché du jeu vidéo traverse actuellement une période de transition importante, période marquée, de manière traditionnelle, par l'attente de sorties significatives avec le produit Nintendo Wii U, dont le lancement est attendu pour fin 2012, mais également par les tendances de dématérialisation du jeu vidéo dans son ensemble et par une concurrence certaine de la part des produits de type smartphones.

Sur ce marché en croissance long terme mais qui reste cyclique, dont l'Europe représente le tiers, la console de jeux avec son environnement (logiciels de jeux et accessoires) est le principal moteur, avec des accélérations rapides à chaque nouvelle génération de consoles. En effet, l'activité du jeu vidéo sur l'univers PC n'a cessé de décliner au cours de ces dernières années.

C'est sur ce marché de la console tourné vers le grand public et qui représente la plus grande part du marché mondial du jeu vidéo que BIGBEN INTERACTIVE s'est positionné il y a plus de quinze ans.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique (et résistant durant les périodes de contraction du marché) avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat. A titre d'illustration, il est indiqué que le nombre d'accessoires vendus en France en 2011 était 2,9 fois supérieur au nombre de consoles vendues (Source GfK – Janvier 2012)...

Sur la base des informations fournies par GfK début 2012, la répartition entre les 3 composantes du marché du jeu vidéo (consoles, jeux pour consoles et accessoires) se présentait en France de la manière suivante au cours des 6 dernières années :

| Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros) | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Croissance moyenne |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------------|
| Consoles | 568 | 1 122 | 1 297 | 997 | 872 | 786 | |
| <i>croissance annuelle</i> | | 97,5% | 15,6% | -23,1% | -12,5% | -9,9% | 6,7% |
| Jeux pour consoles | 797 | 1 131 | 1 460 | 1 277 | 1 250 | 1 189 | |
| <i>croissance annuelle</i> | | 41,9% | 29,1% | -12,5% | -2,1% | -4,9% | 8,3% |
| Accessoires pour consoles | 123 | 199 | 275 | 271 | 282 | 284 | |
| <i>croissance annuelle</i> | | 61,8% | 38,2% | -1,5% | 4,1% | 0,7% | 18,2% |
| Total | 1 488 | 2 452 | 3 032 | 2 545 | 2 404 | 2 259 | |
| | | 64,8% | 23,7% | -16,1% | -5,5% | -6,0% | 8,7% |

Sources : Panel France GfK

Après avoir atteint un sommet en 2008, à plus de 3 Md€, le marché français du jeu vidéo s'est contracté entre 2009 et 2011. La tendance baissière observée en 2009 s'est confirmée lors des années 2010 et 2011, avec toutefois des baisses d'activité globales beaucoup plus limitées (respectivement de -5,5 % et de -6,0 % en 2010 et en 2011).

Il est précisé que le marché français représente environ 20 % du marché européen et 6 % du marché mondial, et qu'il est assez représentatif du marché dans son ensemble.

Toujours selon GfK, le marché souffre aujourd'hui avec des décroissances d'activité sur les produits consoles et logiciels depuis le début 2009, et ce après une année 2008 exceptionnelle. Seuls les produits de type accessoires se maintiennent à des niveaux de ventes satisfaisants, bénéficiant d'un parc installé significatif, quelle que soit la typologie de consoles. Ainsi, au sein du marché, c'est précisément l'univers des accessoires qui s'est montré le plus résistant en 2009 avec une baisse limitée de l'activité (léger repli de seulement 1,5 % de l'activité) et un rebond observé en 2010, porté par les produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft. En 2011, la progression de l'activité reste présente, avec une hausse minime du chiffre d'affaires de 0,7 % pour atteindre 284 M€.

Evolution historique du marché des consoles de salon et des consoles portables

C'est au cours de l'année 2007 que le marché français des consoles de salons et des consoles portables a véritablement explosé avec un doublement des dépenses sur le marché de la console de jeux. L'année 2007 a été extrêmement dynamique pour les consoles de salon avec la poursuite de la phase de lancement de la Nintendo Wii et de la Microsoft XBOX 360, mais aussi avec les débuts de la plateforme Sony PlayStation 3, cette dernière console et la Nintendo Wii étant de véritables hits pour l'année 2007 en termes de ventes.

Au cours de l'année 2008, le marché a poursuivi sa hausse avec l'extension du parc installé de machines, en particulier avec le succès ininterrompu de la Nintendo Wii malgré un prix de vente maintenu au prix de vente retenu lors de sa sortie, une première dans l'histoire des consoles de jeu... Le nombre de consoles de salon installées a également profité de la bonne performance des produits Sony PlayStation 3 et Microsoft XBOX 360. Le marché des consoles portables a lui commencé à souffrir d'un certain attentisme avant la sortie de la nouvelle console Nintendo DSi, annoncée dès l'automne 2008 pour une sortie réalisée finalement en avril 2009.

Au cours de l'année 2009, un recul significatif est apparu sur les ventes de consoles portables DS/DSi et PSP. Ces consoles arrivaient effectivement progressivement au terme de leur cycle de vie, une nouvelle génération étant attendue courant 2011. Ainsi, Nintendo avait d'ores et déjà annoncé la sortie avant fin mars 2011 de sa nouvelle console portable 3D, la 3DS, venant remplacer la DSi. Selon la cyclicité habituelle du secteur, les consommateurs se montrèrent alors attentistes et freinèrent leur consommation de jeux sur les plateformes en déclin, mais également d'accessoires, dans l'attente du lancement de nouveautés hardware. Concernant les consoles de salon, la Nintendo Wii, dont le parc installé est très important, amorçait sa phase de maturité, les ventes de consoles ne pouvant alors surperformer une base de comparaison très élevée.

Le repli de l'activité du secteur s'est poursuivi, tout en se ralentissant, au cours de l'année 2010. La sortie des nouvelles consoles PlayStation Move de Sony et Xbox Kinect de Microsoft lors du dernier trimestre 2010, avec pour chacune d'elles des innovations fortes en termes de jouabilité, a constitué un moteur permettant de redynamiser les ventes hardware et tirer à nouveau le marché mondial du jeu vidéo vers de nouveau sommet en termes de volume.

d'activité. C'est ainsi que ces deux concepts (Move de Sony et Kinect de Microsoft) visent à profiter des parcs de consoles déjà installés (en particulier du parc de Xbox 360, qui compte déjà 40 millions de plateformes à travers le monde) pour leur adjoindre des systèmes accroissant très significativement la jouabilité de ces plateformes. Ainsi, ceci augmente le potentiel de joueurs adressés (casual gamers, femmes, seniors,...), cibles qui n'étaient pas privilégiées à l'origine par ces consoles.

La baisse du marché des consoles de jeu s'est poursuivie en 2011 en volume et surtout en valeur. En effet, le prix de certaines consoles de salon, en fin de vie, ont été revus à la baisse, pénalisant ainsi le marché. Dans le même temps, les consoles portables se sont mieux comportées, en raison de la sortie, même mitigée, de la console Nintendo 3DS et de la baisse de prix également observée sur le Sony PSP. Même si les débuts en France de la Nintendo 3DS ont été limités, la fin d'année 2011 a été particulièrement dynamique, avec au total 761 000 consoles vendues sur l'année 2011, soit un niveau quasiment équivalent aux ventes enregistrées en 2005 pour la console portable équivalente de la génération précédente (782 000 unités)... Les consoles portables font ainsi état d'un niveau d'activité en légère baisse (-2,0 %) en volume mais stable en valeur. Dans son ensemble, le marché français des consoles de jeu vidéo s'inscrit ainsi en baisse de -6,2 % en volume et de -9,9 % en valeur, pour atteindre 786 M€.

| Marché français de la console de jeux | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Evol. 2011 vs. 2010 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| Volume de vente (en milliers d'unités) | 5 065 | 5 859 | 4 729 | 4 113 | 3 859 | -6,2% |
| Valeur des ventes (en millions d'euros) | 1 122 | 1 297 | 997 | 872 | 786 | -9,9% |

Sources : GfK

Assez largement challengé avec la mise sur le marché de produits alternatifs (smartphones et tablettes), l'univers des consoles de jeu devrait toutefois retrouver une certaine vigueur au cours des prochains semestres en raison notamment de la sortie anticipée pour la fin d'année 2012 de la nouvelle console de salon Nintendo Wii U, mais également, pour 2013, des nouvelles consoles Sony PlayStation 4 et Microsoft Xbox.

Evolution historique du marché des logiciels pour consoles

L'importance du parc de consoles installées en 2007 et 2008 et la sortie réussie de la nouvelle console portable Nintendo DSi en avril 2009 ont permis au marché des logiciels pour consoles d'assurer une sage consolidation au cours de l'année 2009, et ce après les sommets d'activités enregistrés au cours de l'année 2008 avec près de 1,5 Md€ de chiffre d'affaires réalisés en France. Avec les baisses de prix enregistrées mi 2009 sur les consoles de salon Nintendo Wii et Sony PlayStation 3, la fin d'année 2009 avait permis au marché de se redresser, après un premier semestre extrêmement difficile, l'activité sur l'ensemble de l'année restant inférieure aux attentes. Ainsi, l'activité de vente de logiciels pour consoles a atteint en 2009 un peu moins de 1,3 Mds€, en repli contenu de - 13%.

Au cours de l'année 2010, les ventes de logiciels pour consoles ont atteint 1,2 Mds€, en léger retrait de seulement - 2,1 % par rapport à 2009. Cette bonne performance est le résultat d'importants succès sur les licences phares du secteur, avec notamment Call of Duty : Black Ops, Red Dead Redemption, Just Dance 2 ou encore Gran Turismo 5 et Halo Reach.

L'année 2011 marque elle aussi une légère érosion de l'activité sur le marché des logiciels pour consoles de jeu vidéo. Ainsi, l'activité régresse d'un peu moins de 5 % pour atteindre tout de même 1,2 Md€ sur l'année, avec une belle performance à destination des consoles portables, profitant de la sortie de la Nintendo 3DS. Dans le même temps, les supports de consoles de salon en HD ont affiché des croissances en volume et en valeur, permettant à l'univers de limiter la baisse de ses ventes en volume à seulement -2,0 % et en valeur de -5,0 %. L'année 2011 est ainsi la 3^{ème} meilleure performance en termes d'activités sur les logiciels à destination des consoles de salon. Des titres à succès tels que Call of Duty : Modern Warfare 3, Fifa 12 ou encore Just Dance 3 ont favorisé cette performance satisfaisante.

Evolution historique du marché des accessoires pour consoles

Avec le marché des consoles de jeu en très forte croissance, l'univers des accessoires avait connu une année 2007 très favorable, poussé en particulier par toutes les déclinaisons possibles autour de la plateforme Nintendo Wii. Ainsi, à titre d'illustration, le marché français des accessoires avait affiché une croissance de plus de 60 % de son activité à près de 200 M€, le volume de produits vendus en France s'inscrivant en hausse de 65 % à 10,1 millions de produits. Dans cette activité, la part des accessoires développés et commercialisés pour les supports de Nintendo, que cela soit pour la console de salon Wii ou pour la console portable DS, représentait alors la moitié du marché : 99 M€, dont 62 M€ d'accessoires pour la seule Nintendo Wii.

Poursuivant sur sa lancée engagée en 2007, le marché s'était inscrit à nouveau en forte hausse au cours de l'année 2008, à la fois en volume et en valeur. Le nombre de produits accessoires vendus sur le marché français s'établissait ainsi à 13,3 millions de pièces, en progression de 31 %, pour des ventes atteignant le montant de 275 M€ en 2008.

L'année 2009 a elle été marquée par un très léger recul de la vente d'accessoires pour consoles en France, celle-ci ne reculant que de 1,5 % en valeur et de 7 % en volume. Ce segment continuait alors de bénéficier notamment d'une base installée de consoles élevée et des importantes ventes de logiciels enregistrées en 2008.

Au cours de l'année 2010, la reprise de la croissance sur le segment a été notable, avec un rebond des ventes, en hausse de 4,1 % en valeur et ce malgré une baisse de 14 % en volume. Ce segment bénéficie de l'arrivée à maturité de la Playstation 3, qui engendre une hausse de la vente d'accessoires associés, surtout après l'ajout à cette console du système Move. De plus, le produit Kinect de Microsoft a été très dynamique en fin d'année 2010, ce qui a eu pour effet de booster les ventes du marché de l'accessoire. Dans cet environnement, il convient alors de mettre en avant l'important écart de croissance entre les acteurs du secteur, l'évolution à la hausse du marché des accessoires (+ 4,1 % en 2010) se décomposant en une croissance de 10,6 % des ventes des accessoires produits par les consociers eux-mêmes (en particulier Sony et Microsoft avec respectivement les systèmes Move et Kinect) et en une décroissance de 10,4 % des ventes des accessoiristes tiers, ces derniers restant très dépendants des performances des produits Nintendo.

En 2011, le marché des accessoires a continué à bénéficier des ventes de produits Move et Kinect, ce dernier produit étant ainsi sur l'année de plus fort contributeur à l'activité en valeur. Les autres produits de type manettes de jeux ou Wii Remote poursuivent leurs bonnes performances. Il faut noter également les succès de produits de casques permettant notamment l'immersion en mode multi-joueurs. Sur l'année, la sortie de la console portable Nintendo 3DS a pu soutenir le marché, les produits portables restant très consommateurs d'une multitude de produits annexes. Au global, le marché des accessoires de jeu vidéo est en légère progression en 2011 (+0,7 %), atteignant ainsi 284 M€ d'activité.

Répartition du marché par plateforme

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous illustrent le rééquilibrage du marché des consoles entre les univers de jeu des 3 intervenants consociers du secteur : Nintendo, Sony et Microsoft. Ainsi, alors que les succès des consoles Wii et DS avaient largement permis à Nintendo de prendre d'importantes parts de marché ces dernières années, les années 2010 et 2011 signent le retour des plateformes de Sony et de Microsoft sur le marché, et ce notamment au travers des nouveaux produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft.

Dans ce contexte, les jeux vidéo adaptés aux consoles Sony et Microsoft profitent de cette tendance, avec des progressions des ventes de jeux pour PlayStation 3 de Sony ou pour Xbox 360 de Microsoft, à contre-courant du marché lui en baisse.

Il en va de même pour l'univers des accessoires. Ainsi, l'équilibre entre les 3 consoles de salon phares est manifeste en 2011, avec respectivement des volumes d'activité de 72 M€, 76 M€ et 75 M€ pour la Nintendo Wii, la Sony PlayStation 3 et la Microsoft Xbox 360. Ces niveaux d'activité 2011 résultent toutefois d'évolutions très différentes, l'univers Wii ayant particulièrement souffert alors que dans le même temps les univers PlayStation 3 et Xbox 360 se sont très bien comportés.

| Marché français du jeu vidéo consoles (en millions d'euros) | WII | DS | 3DS | PS3 | PSP | XBOX 360 | Total Marché 2011 |
|--|------------|------------|------------|------------|-----------|------------|----------------------|
| Consoles | 120 | 99 | 142 | 249 | 37 | 138 | 786 |
| <i>croissance annuelle</i> | -38% | -56% | na | -6% | -29% | 5% | -10% |
| Jeux pour consoles | 261 | 149 | 51 | 430 | 31 | 258 | 1 189 |
| <i>croissance annuelle</i> | -23% | -24% | na | 3% | -31% | 10% | -5% |
| Accessoires pour consoles | 72 | 16 | 8 | 76 | 4 | 75 | 289 |
| <i>croissance annuelle</i> | -25% | -38% | na | 6% | -9% | 18% | 2% |
| Total 2011 | 453 | 264 | 201 | 755 | 72 | 471 | 2 264 |
| | -28% | -41% | na | 0% | -29% | 10% | -6% |

Sources : Panel France GfK - février 2012

6.2.3. L'univers de la téléphonie mobile en plein euphorie grâce aux smartphones

Le marché de la téléphonie mobile, un marché de masse

Entre 2002 - année de reprise de la croissance suite à l'éclatement de la bulle des nouvelles technologies - et 2008, le marché des téléphones mobiles a affiché une croissance annuelle moyenne de 19 % pour atteindre 1,2 milliards d'unités en 2008. Cette évolution du marché se compose d'une phase de croissance annuelle à 2 chiffres jusqu'en 2007 puis d'une moindre croissance de 6 % en 2008. Malgré une baisse des volumes en 2009 (première année de décroissance depuis 2001) du fait de la crise économique mondiale, le marché de la téléphonie reste porteur.

Les ventes de mobiles dans le monde ont atteint 1,4 milliards d'unités en 2010, en hausse de 18,5 % par rapport à 2009, année qui avait été marquée par la crise (baisse des ventes de 1,6 %). Le taux moyen de croissance du marché mondial des mobiles sur 2006-2010 est de 22,6 %, porté en particulier par le succès des smartphones.

Plus spécifiquement, les prévisions du marché des ventes de smartphones tablent sur 925 millions d'unités vendues dans le monde d'ici à fin 2015, portant la croissance entre 2011 et 2015 à 25 % par an.

Les accessoires mobiles, un marché corrélé aux terminaux mobiles

Du fait de la combinaison mobile / accessoire, le marché des accessoires pour terminaux mobiles (téléphones ou tablettes) est corrélé au marché correspondant au parc installé de terminaux mais se caractérise par ailleurs par une forte rotation des produits : effets de mode, courte durée de vie, constante innovation, prix de vente faible, etc.

Le pic de vente d'accessoires se situe au moment de l'achat ou du renouvellement du téléphone mobile. Les clients finaux accessorisent leurs mobiles au moment de l'achat pour le protéger (housses), le compléter (oreillettes), étendre son champ d'utilisation (kit mains libres de voiture), en explorer et utiliser toutes les fonctionnalités et possibilités (câble data, etc.).

Après quelques temps d'utilisation, les clients peuvent également souhaiter compléter leurs usages avec de nouveaux accessoires : oreillettes Bluetooth, câble ou dongle PC pour sauvegarder répertoires et photos vers un ordinateur, etc.

A chaque mobile se manifeste un besoin de ses propres accessoires. En général, un mobile dispose d'une gamme d'accessoires comprise entre 3 et 12 accessoires dédiés, c'est-à-dire spécifiques à ce modèle de téléphone mobile. Il dispose aussi d'une gamme d'accessoires génériques compatibles.

Standardisation et ruptures technologiques

Le marché de la téléphonie et ses différents segments balancent régulièrement entre standardisation et rupture technologique. Le marché du milieu/haut de gamme s'était standardisé en 2005-2007 autour de modèles comprenant écrans couleurs et caméras plus ou moins sophistiquées. La différenciation sur ces segments se faisait essentiellement par le design et le branding.

De nouvelles technologies comme des processeurs plus puissants, des écrans tactiles, de la géo localisation et surtout des systèmes d'exploitation très conviviaux avec des dizaines de milliers d'applications, ont créé une nouvelle rupture technologique en 2008-2009 dont l'iPhone a été particulièrement emblématique. Le téléphone désormais appelé « smartphone » connaît de nouveaux usages. Le smartphone permet d'avoir accès en permanence à l'information de son choix, devient une console portable de jeu vidéo de qualité, permet de réserver ses billets de train ou de spectacles, etc.

Au-delà des produits Apple et de leur propre système d'exploitation, l'arrivée de systèmes d'exploitation comme Android amène une nouvelle standardisation sur le segment du smartphone. Ainsi, avec la standardisation des technologies, la différenciation se fait de nouveau par le design et le branding, et ce sur des volumes de vente extrêmement importants.

L'usage et l'identité au cœur de la segmentation du marché

Objet multifonctions par excellence, le téléphone mobile est à la fois familier, quotidien et personnel. Plus que la montre, les lunettes, le sac à main ou le bijou, cet objet que son utilisateur a désormais toujours à portée de main est un attribut de son identité.

Dans les phases de maturation technologique, le marché des mobiles évolue vers une plus grande segmentation reflétant les styles de vie, les goûts et les valeurs des utilisateurs finaux d'une part et l'utilisation faite de ces mobiles d'autre part. Cette nouvelle segmentation permet aux marques de l'univers du luxe et du LifeStyle de considérer les terminaux mobiles comme une opportunité crédible d'élargissement de leur gamme produit et un relais de croissance additionnel.

Sur les segments où la différenciation technologique est limitée, on observe un grand nombre de produits co-brandés entre des marques de téléphones et des marques styles de vie comme par exemple, pour le compte de la Société, LG - Eden Park ou Samsung - Zadig & Voltaire.

Le concept d'offre segmentée est central dans la stratégie de la Société au travers de sa filiale ModeLabs Group. Grâce à son licensing studio, elle permet, en associant des marques Lifestyle à des fabricants de mobiles, de créer des offres très différenciées.

Tendances chiffrées sur l'univers des téléphones mobiles et des tablettes

Selon GfK, les ventes de smartphones et de tablettes en France devraient atteindre respectivement 13,9 millions d'unités et 3,0 millions d'unités en 2012, alors que ces marchés n'existaient pas il y a 5 ans, extériorisant ainsi des niveaux de croissance très dynamiques. Par comparaison, les ventes de consoles portables devraient reprendre un peu de hauteur au cours de l'année et atteindre environ 2,1 millions d'unités, soit un niveau quasiment stable en moyenne depuis 7 ou 8 ans.

Même si l'arrivée de Free sur le marché des opérateurs mobiles devrait avoir pour conséquence de prolonger la durée de vie des appareils, au regard de son modèle économique (Free ne subventionnant pas l'achat des téléphones mobiles, mais ayant une offre « SIM Only », les particuliers ont tendance à garder leur appareil tout en changeant d'opérateur), la tendance reste favorable en ce qui concerne les smartphones avec une croissance attendue supérieure à 15 % (source GfK). Le marché des mobiles d'ancienne génération devrait lui être en recul de plus de 30 % (9,2 millions d'unités en 2012 contre 12,8 millions d'unités l'année précédente).

L'univers des logiciels de jeu pour téléphones portables est depuis plusieurs années en forte hausse, mais il convient toutefois de relativiser son importance par rapport au marché des jeux vidéo pour consoles portables. Ainsi, toujours selon GfK, les logiciels de jeu pour téléphones mobiles et tablettes devraient atteindre environ 140 M€ de chiffre d'affaires en France en 2012, en progression certes de 16 %, mais dans le même temps, les logiciels pour consoles portables devraient rebondir de 34 % et atteindre 309 M€ de chiffre d'affaires. Le marché du logiciel de jeu pour smartphones reste un marché de très gros volumes avec de très faibles prix unitaires. De son côté, l'univers des jeux pour consoles profite d'une base installée importante et de qualité, conduisant à des prix par jeu plus importants que sur smartphones.

Il n'en reste pas moins que le marché des smartphones et des tablettes est aujourd'hui en phase de rattrapage en termes de taux de pénétration du marché. Alors qu'en France, 43 % des foyers ont une console de salon et 33 % des foyers une console portable, le pourcentage d'équipement des foyers en smartphones, aujourd'hui de 32 %, devrait largement progresser au cours des semestres à venir. Comme précisé au début de ce paragraphe, les ventes de smartphones en France devraient atteindre environ 13,9 millions d'unités en 2012.

6.2.4. L'environnement concurrentiel du Groupe

Sur le marché français des accessoires pour consoles

Les informations concernant l'environnement concurrentiel, données par le cabinet GfK, présentent le Groupe comme l'un des leaders sur le marché avec une part de marché en volume de 22,9 % et une part de marché en valeur de 14,1 % au titre de l'année 2011 (données portant sur l'ensemble des supports, consoles de salon et consoles portables confondues). Ces données correspondent à l'étude des parts de marché en intégrant l'ensemble des acteurs de la filière, c'est-à-dire à la fois les consociers (Nintendo, Sony et Microsoft, qui commercialisent également des produits accessoires pour leurs propres consoles) et les accessoiristes tiers.

L'analyse de l'environnement concurrentiel au sein uniquement des acteurs accessoiristes tiers montre clairement la position de leader de BIGBEN INTERACTIVE sur ce créneau, avec une part de marché en volume s'élevant alors à 44,7 % et une part de marché en valeur de 47,7 % au titre de l'année 2011 (données portant sur l'ensemble des supports, consoles de salon et consoles portables confondues)

A partir de l'année 2009, les performances des consoles portables (Nintendo DS et Sony PSP, notamment), consoles sur lesquels les accessoiristes tiers sont très présents et peu concurrencés par les consociers, ont été en déclin, marquées par la fin de vie de ces produits. Ceci a eu pour conséquence de réduire l'activité possible d'intervenants comme BIGBEN INTERACTIVE. Par ailleurs, au sein des plateformes de salon Sony PlayStation 3, Nintendo Wii et Microsoft Xbox 360, marché qui lui aussi a souffert en 2009, la bataille concurrentielle a été intense entre les accessoiristes tiers et les consociers eux-mêmes.

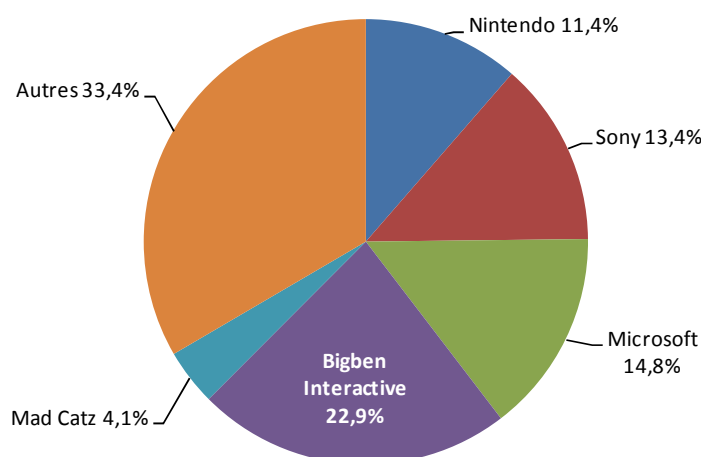
De manière générale, la part de marché des consociers dans les ventes d'accessoires pour consoles a ainsi progressé au cours de l'année 2009, et ce au détriment des accessoiristes tiers, atteignant 58,2 % du marché français, contre 53,5 % en 2008. Cette tendance s'est poursuivie au cours de l'année 2010, avec une part de marché des consociers dans les ventes d'accessoires de 63,2 %, part de marché portée à partir de septembre 2010 par les ventes des systèmes

PlayStation Move de Sony mais également à partir de novembre 2010 par les ventes des systèmes Xbox 360 Kinect de Microsoft. Ces deux acteurs ont ainsi gagné d'importantes parts de marché au cours de l'année 2010 sur le marché des accessoires. Même si l'année 2011 marque un léger tassement des parts de marché dans leur ensemble des consolières face aux accessoiristes tiers (61,9 % de parts de marché pour les consolières en 2011), il convient de noter que cette évolution résulte surtout d'une baisse notable des positions de la marque Nintendo, Sony et Microsoft continuant eux leur progression sur le marché :

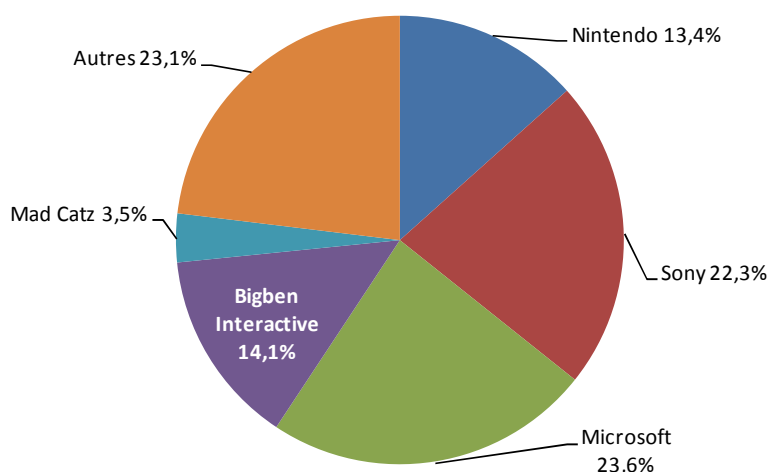
- Nintendo voit ses parts de marché baisser de 20,6 % à 13,4 % en valeur entre 2010 et 2011,
- Dans le même temps, Microsoft et Sony voient respectivement leurs parts de marché progresser de 21,3 % à 23,6 % pour l'un et de 20,7 % à 22,3 % en valeur entre 2010 et 2011.

Les tableaux ci-dessous présentent, toujours selon GfK, les parts de marché des intervenants sur le marché français des accessoires pour consoles (de salon et portables), marché qui correspond aujourd'hui à une très grande part des activités de la Société.

Part de marché en volume entre janvier et décembre 2011 en France



Part de marché en valeur entre janvier et décembre 2011 en France



BIGBEN INTERACTIVE confirme sa position de premier fabricant indépendant tous supports confondus, position acquise depuis de nombreuses années. Le Groupe maintient sa position de leader indépendant pour les accessoires de consoles de salon, segment particulièrement concurrentiel, et de premier fabricant (constructeurs compris) pour les consoles nomades.

La Société ne dispose pas des mêmes informations pour les autres pays dans lesquels elle intervient, mais considère disposer d'une position significative en Europe, en particulier en Allemagne et au Benelux.

Sur le marché français de la distribution d'accessoires de téléphonie

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits accessoires de téléphonie. Toutefois, historiquement, ModeLabs Group est le leader en France de ces activités, avec une part de marché estimée par le management de ModeLabs Group à environ 35 % du marché français.

Sur le marché français de la distribution dans l'univers du jeu vidéo ou des téléphones mobiles

La Société ne dispose pas d'étude significative correspondant à l'analyse de la concurrence sur le marché de la distribution de produits dans l'univers du jeu vidéo. Toutefois, le positionnement de BIGBEN INTERACTIVE est assez significatif dans les pays où il est présent (France et Benelux). Les concurrents dans cet univers peuvent être représentés par des groupes tels qu'Innelec Multimédia, SDO ou encore DEG Multimédia au niveau du marché français. Il est précisé également que les éditeurs et constructeurs peuvent également se positionner comme des distributeurs de leurs propres produits ou de produits tiers.

En ce qui concerne l'activité de grossiste en téléphones mobiles, aucune information de marché tangible ne semble exploitable par la Société. Les données de marché concernent effectivement indépendamment le marché des mobiles suivant des circuits de distribution liés aux opérateurs français (Orange, SFR ou Bouygues), marché pour rappel non adressé par les activités de ModeLabs Group, et le marché de la distribution traditionnel (grandes surfaces, magasins spécialisés, etc...). Ainsi, il reste complexe d'estimer le positionnement et les parts de marché de ModeLabs Group en qualité d'intermédiaire sur ces marchés.

6.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

6.4. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Accessoires

Le Groupe fait concevoir ses accessoires pour consoles de jeu vidéo par son équipe d'ingénieurs localisés au sein de sa filiale de Hong-Kong et a ainsi développé lui-même nombre d'accessoires innovants.

La Société, forte de sa position de 1^{er} éditeur européen d'accessoires pour jeux vidéo, a conclu en mai 2005 un accord de licence avec Microsoft Corporation afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu vidéo de Microsoft, la XBox 360. De la même manière, courant 2006, un contrat de licence a été conclu avec Nintendo pour le développement d'accessoires dédiés notamment à la console de salon Nintendo Wii et pour les consoles Nintendo DS.

ModeLabs Group, de son côté, développe une partie de ses activités sur les accessoires de téléphonie également au travers de licences de marques (EdenPark, Kenzo, etc...).

Cependant, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur cet aspect.

Distribution exclusive de logiciels de jeux

Le Groupe s'est depuis plusieurs années concentré sur une stratégie de niches, répartissant des investissements de faible montant unitaire sur une multitude de titres de jeu et d'intervenants.

La filiale belge BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM (anciennement ATOLL SOFT) a, de nombreuses années durant, été le distributeur exclusif d'Electronic Arts et de THQ, leaders mondiaux de l'édition de jeux vidéo, et a vu son activité progresser en fonction du succès de ces éditeurs. En revanche, son chiffre d'affaires s'est réduit à partir de 2005 de près des deux tiers, et ce jusqu'en 2009, du fait d'une réduction drastique du périmètre d'activité, ses deux plus importants éditeurs de jeux ayant décidé de reprendre en direct leur distribution dans cette zone. Aujourd'hui, cette filiale a vocation à être extrêmement sélective dans les titres distribués pour compte de tiers, comme cela fût le cas au cours de l'exercice 2009/2010, avec le succès du titre distribué pour le compte de l'éditeur Square Enix (« Final Fantasy XIII »).

Tout comme pour ses activités sur les produits Accessoires, BIGBEN INTERACTIVE considère ne pas être en situation de dépendance forte sur ses activités de Distribution en ce qui concerne la partie gérée de manière exclusive. Ainsi, les licences conclues de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de cette activité de Distribution Exclusive n'ont représenté au cours de l'exercice 2011/2012 que 1,7 % du chiffre d'affaires global de BIGBEN INTERACTIVE, soit 5,8 M€.

En tout état de cause, la dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de licences (que cela soit pour des accessoires de jeu vidéo ou de téléphonie ou plus largement de jeux vidéo) reste relative (égale à 3,5 % du chiffre d'affaires en cumulé au titre du dernier exercice), BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours totalement indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour la très large majorité de son chiffre d'affaires.

6.5. Appréciation de la position concurrentielle de la Société

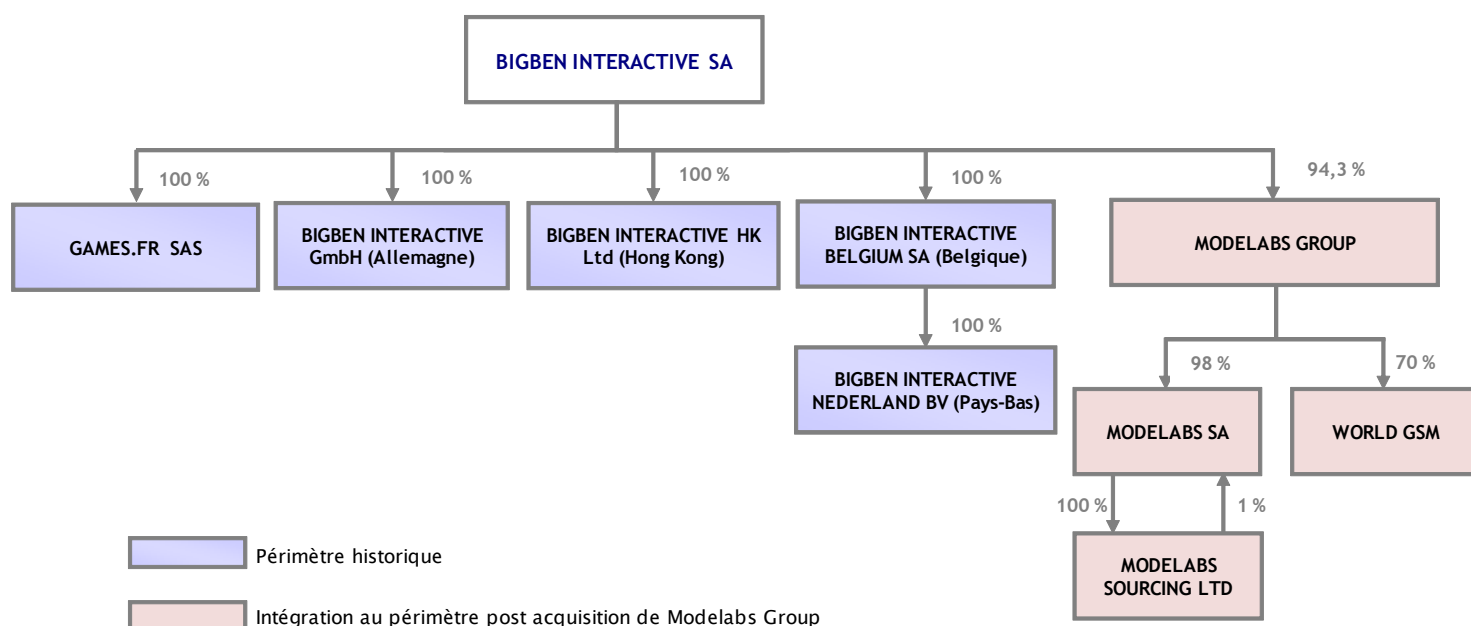
Cf paragraphe 6.2.4.

Chapitre 7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

7.1.1. Structure juridique du Groupe

Organigramme juridique simplifié du Groupe



7.2. Société mère et filiales historiques de l'émetteur

BIGBEN INTERACTIVE SA

Société anonyme au capital de 31.744.832 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin - France

BIGBEN INTERACTIVE est la société-mère du Groupe assurant :

- l'édition et l'achat des accessoires de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE pour toutes les unités d'Europe Continentale,
- la négociation et l'achat des accords de distribution « paneuropéens » de logiciels de jeu vidéo,
- les ventes à l'export en dehors des zones de chalandises gérées par ses filiales étrangères,
- la centralisation de la logistique Accessoires pour les unités d'Europe continentale (France et Allemagne auxquelles s'est ajouté le Benelux en 2009),
- l'adossement financier du groupe (garantie vis-à-vis de l'environnement bancaire des filiales étrangères si nécessaire).

Cette société d'exploitation exerce quatre métiers qui peuvent être décomposés en 2 grandes familles de produits :

- les « cœurs de métier groupe » avec la distribution d'accessoires, l'édition de jeux vidéo et la conception fabrication dans l'univers de l'audio,
- le métier « historique », avec la distribution exclusive et non exclusive de tous les produits liés au jeu vidéo (consoles, logiciels et accessoires), et ce pour le compte d'intervenants tiers.

GAMES.FR SAS (anciennement ESPACE 3 GAMES SAS)

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 Lesquin - France

L'entité GAMES.FR (anciennement ESPACE 3 GAMES) était à l'origine une chaîne de magasins spécialisés dans le jeu vidéo, implantés dans de grandes agglomérations françaises (centres villes et centres commerciaux). Cette orientation sur la vente en magasins propres a été progressivement arrêtée au cours des exercices 2008/2009 et 2009/2010, l'ensemble des magasins ESPACE 3 GAMES ayant tous été cédés ou fermés sur la période.

Pour cette filiale, l'avenir passe désormais par le développement d'une activité de vente en ligne (games.fr), activité dont les ventes progressent en accord avec les objectifs du management. Au titre de l'exercice 2011/2012, l'activité est ainsi en phase de croissance, avec un chiffre d'affaires de 4,6 M€, uniquement au travers de ventes en ligne, contre 2,7 M€ lors de l'exercice précédent.

BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA

Société anonyme de droit belge au capital de 300.000 euros

Siège social : Avenue Ernest Solvay, 1480 Tubize - Belgique

Acquise en 1999, anciennement ATOLL SOFT, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM est une société de distribution de jeu vidéo et d'accessoires, soit en direct en Belgique et au Luxembourg, soit au travers sa filiale BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND aux Pays-Bas. Elle représente également en distribution exclusive les plus grands éditeurs de jeu vidéo sur son territoire et a commencé au cours du dernier exercice à commercialiser les produits édités en propre par le Groupe. De la même manière, cette filiale commercialise depuis 2009/2010 des produits Audio sur son territoire et a amorcé la vente de produits de téléphonie au cours de l'exercice 2011/2012.

BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND BV

Société à responsabilité limitée de droit néerlandais au capital de 20.000 euros

Siège social : Kernkade 4h, 3542 CH Utrecht - Pays-Bas

Cette société, anciennement ATOLL SOFT NEDERLAND, acquise en 1999, est filiale de la société BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM pour la commercialisation de produits sur le territoire des Pays Bas. Elle est consolidée dans les comptes de BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM qui gère pour son compte ses approvisionnements.

ATOLL SOFT (Belgique) et ATOLL SOFT NEDERLAND (Pays Bas) sont devenues respectivement BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND à compter du 15 octobre 2009. Ce changement de nom reflète l'évolution de ces filiales vers les métiers Groupe, avec l'acquisition d'un leadership de marché en Accessoires sur les 2 derniers exercices sur ces pays, et aujourd'hui le développement sur les produits du Groupe en Edition et en Audio, et à l'avenir, sur les produits de téléphonie.

BIGBEN INTERACTIVE GmbH

Société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 500.000 euros

Siège social : Walter Gropius Str. 24, 50126 Bergheim - Allemagne

Créée en 2000, BIGBEN INTERACTIVE GmbH assure la distribution d'accessoires en Allemagne, Autriche et Suisse alémanique. Tout comme pour les filiales BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND, l'activité de BIGBEN INTERACTIVE GmbH a été entendue aux produits édités en propre par le Groupe et aux produits Audio au cours de l'exercice 2009/2010.

BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd

Société par actions de type « Private Limited Company » de droit de Hong Kong au capital de 2.000.000 HKD

Siège social : 5, Fifteen Floor - 148 Electric Road North Point - Hong Kong

Elle aussi créée en 2000, la société BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd assure la conception des accessoires de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE. Elle assure également le sourcing des composants et la gestion industrielle des fabrications sur ces produits et a vocation à centraliser l'ensemble des achats du Groupe en accessoires de jeu vidéo et de téléphonie, ainsi que sur les produits Audio.

7.3. Nouvelles filiales post acquisition de ModeLabs Group

Rappel des modalités de l'opération de rapprochement entre BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group intervenue en 2011

Les représentants de BIGBEN INTERACTIVE et de ModeLabs Group ont initié des discussions au début de l'année 2011 afin d'évaluer ensemble les possibilités d'un rapprochement entre les deux groupes. Dans la perspective d'un projet industriel commun cohérent, BIGBEN INTERACTIVE a pu présenter à ModeLabs Group son projet de développement axé sur les activités du groupe ModeLabs engagées dans la distribution de téléphones et la conception et la distribution d'accessoires de téléphonie.

Après de nouveaux échanges entre les deux sociétés au cours desquels les conditions et modalités d'un rapprochement ont été précisées, le Directoire de ModeLabs Group s'est réuni le 20 mai 2011 et a autorisé, après avis favorable du Conseil de surveillance en date du 12 mai 2011, la conclusion d'un protocole précisant les modalités du rapprochement de BIGBEN INTERACTIVE et du groupe ModeLabs. De son côté, le Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE a également autorisé la conclusion d'un protocole lors de sa réunion du 19 mai 2011.

Suite à la signature du protocole par les parties, BIGBEN INTERACTIVE a déposé et lancé effectivement une offre publique alternative sur les actions de ModeLabs Group, offre publique dont les termes étaient les suivants :

- Pour l'Offre publique mixte à titre principal : 2 actions BIGBEN INTERACTIVE à émettre et 9,30 € pour 7 actions ModeLabs Group,
- Pour l'Offre publique d'achat à titre subsidiaire : 4,40 € pour 1 action ModeLabs Group (dans la limite de 6 900 000 actions)

Au cours de l'offre publique ouverte du 29 juin 2011 au 2 août 2011, 20 806 830 actions ModeLabs Group ont été apportées dont 6 900 000 dans le cadre de la branche subsidiaire. Au cours de l'offre publique ré-ouverte du 17 août 2011 au 30 août 2011, 763 539 actions ModeLabs Group supplémentaires ont été apportées. Au terme de l'offre publique ré-ouverte, BIGBEN INTERACTIVE détenait ainsi 21 570 369 actions et droits de vote ModeLabs Group représentant 94,31 % du capital et des droits de vote de la société.

Dans le cadre de son offre publique alternative lancée mi 2011, BIGBEN INTERACTIVE s'était engagé à acquérir les actions issues de l'exercice d'options qui faisaient l'objet d'une indisponibilité fiscale à la date de clôture de l'offre et de l'offre ré-ouverte. La période d'indisponibilité de 87 062 options est arrivée à échéance au 23 février 2012. Le 27 avril dernier, le Directoire de ModeLabs Group a ainsi constaté l'exercice des 87 062 options de souscription en question et la réalisation définitive d'une augmentation de capital. BIGBEN INTERACTIVE s'est porté acquéreur de ces actions conformément au mécanisme de liquidité.

En conséquence, au jour du dépôt du présent document de référence, BIGBEN INTERACTIVE détient 21 657 431 actions ModeLabs Group et autant de droits de vote, soit 94,3 % du capital et 94,9 % des droits de vote.

ModeLabs Group SA

Société anonyme au capital de 2.295.821,70 euros

Siège social : 11bis, rue Roquépine, 75 008 Paris

ModeLabs Group était, avant son rachat par BIGBEN INTERACTIVE, la société mère du groupe ModeLabs, structure cotée sur NYSE Euronext Paris. A ce titre, elle remplissait, et continue à le faire, son rôle de holding en portant les participations des filiales significatives. Elle reste aujourd'hui à l'origine des décisions stratégiques du sous-groupe ModeLabs et oriente les politiques d'investissements et de déploiements dans les pays, sous le contrôle désormais de BIGBEN INTERACTIVE.

ModeLabs SA

Société anonyme au capital de 115.000 euros

Siège social : 11bis, rue Roquépine, 75 008 Paris

ModeLabs SA a pour activité la vente d'accessoires télécom et de mobiles. Elle représente la principale filiale opérationnelle du sous-groupe ModeLabs.

Il est à noter que la société ModeLabs HK a procédé au 30 juin 2011 à la cession de 1 % du capital de ModeLabs SA qu'elle détenait, à ModeLabs Sourcing Ltd.

ModeLabs Sourcing Ltd

Société par actions de type « Private Limited Company » de droit de Hong Kong au capital de 100.000 HKD

Siège social : Unit 402, Ming An Plaza, Phase 1, 8 Sunning Road, Causeway Bay, Hong Kong

Société de droit hongkongais, ModeLabs Sourcing Ltd a été constituée durant l'année 2010. Elle a pour activité l'achat d'accessoires télécom et de mobiles.

World GSM

Société par actions simplifiée au capital de 41 250 euros

Siège social : 11bis, rue Roquépine, 75 008 Paris

World GSM a pour activité la vente en ligne de téléphones mobiles. Aucun des actionnaires significatifs, ni des mandataires sociaux de ModeLabs Group n'est présent dans l'actionnariat de World GSM.

Des informations concernant les participations sont également disponibles au Chapitre 25. « *Informations sur les participations* ».

Chapitre 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités, BIGBEN INTERACTIVE a signé plusieurs contrats de bail dont les principales caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Ne sont détaillés ci-après que les locaux toujours utilisés par le Groupe au cours du dernier exercice 2011/2012, y compris les locaux opérationnels utilisés par les équipes de ModeLabs Group dont l'acquisition a été réalisée en cours d'exercice. A noter que le groupe n'affiche plus aucun coût en 2011/2012 de location de locaux de réseau de distribution lié aux activités historiques de la filiale GAMES.FR (anciennement ESPACE 3 GAMES) :

Contrats de bail toujours en cours à la date d'établissement du présent document

| Implantation | Localisation | Surface m ² | Activité sur le site | Propriété | Nature du contrat | Echéance | Montant loyer Charges 2011/2012 (€) |
|----------------------------|--------------------|------------------------|----------------------------------|-----------|-------------------|----------|-------------------------------------|
| BIGBEN INTERACTIVE | Lesquin France | 1 733 + 2 500 | Siège social | Externe | Crédit bail | déc-14 | 307 016 |
| BIGBEN INTERACTIVE | Lauwin Planque | 18 475 | Entrepôt | Externe | Crédit bail | oct-23 | 498 065 |
| BIGBEN INTERACTIVE | Libercourt France | 9 407 | Entrepôt | Externe | Crédit bail | oct-12 | 246 799 |
| GAMES.FR | Lesquin France | 100 | Siège et Entrepôt | Externe | Baux commerc. | déc-12 | 11 571 |
| GAMES.FR | Divers France | 1 754 | Magasins | Externe | Baux commerc. | na | 0 |
| BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM | Tubize Belgique | 1 000 | Activité commerciale et Entrepôt | Propriété | ns | ns | ns |
| BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM | Hilversum Belgique | 74 | Activité commerciale | Externe | Location simple | déc-13 | 15 854 |
| BIGBEN INTERACTIVE GmbH | Bergheim Allemagne | 348 | Activité commerciale | Externe | Location simple | janv-13 | 42 477 |
| BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd | Hong Kong | 446 | Activité commerciale | Externe | Location simple | juin-13 | 87 009 |
| BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd | SZ China | 260 | Activité commerciale | Externe | Location simple | nov-12 | 9 947 |
| Modelabs SA | Paris | 1 048 | Siège social | Externe | Baux commerc. | sept-12 | 803 000 |
| Modelabs Group | Paris | 218 | Siège social | Externe | Baux commerc. | sept-12 | 96 200 |

Il est précisé que la Société n'est pas aujourd'hui propriétaire des locaux qu'elle occupe, en dehors du site de Tubize en Belgique. Au sein de ces différents sites d'exploitation, les principaux actifs corporels étaient historiquement regroupés au niveau du site de Libercourt, l'activité de logistique Accessoires de Tubize (Belgique) ayant été intégrée sur le site de Libercourt à compter du 15 juillet 2009. Au cours de l'exercice 2010/2011, le site de Libercourt

correspondait à l'ensemble des activités de logistique et de stockage des produits Accessoires du Groupe. Ces locaux regroupaient une part importante des équipes opérationnelles et disposent ainsi des infrastructures techniques et logistiques à même de gérer le flux des produits distribués par BIGBEN INTERACTIVE à ses clients : systèmes de stockage et de conditionnement, aménagements des locaux, convoyeurs, automates de manutention,...

Pour faire face à sa croissance à moyen terme, le Groupe a engagé plus récemment de nouveaux investissements opérationnels afin d'accroître ses capacités de traitement. Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE a mis en place au cours du dernier exercice un projet significatif pour l'installation d'une base logistique importante sur la zone d'activités de Lauwin-Planque. Au-delà de l'achat du terrain nécessaire, le Groupe a réalisé et prévoit de réaliser les investissements suivants :

- Lors d'une première phase, un bâtiment d'une superficie de 17 800 m² a été constitué d'une cellule de préparation des commandes et de deux cellules de stockage. La zone d'entreposage d'une capacité avoisinant 22 000 palettes a été entièrement filoguidée pour garantir la sécurité des personnes et des biens dans son exploitation.

Ce bâtiment assure aujourd'hui les fonctions de préparation des ventes aux clients professionnels (B to B) sur l'Europe, de conditionnement des produits « Bundle », de service après-vente du Groupe ainsi que l'intégration, dans un premier temps, de la filiale spécialisée dans la vente aux consommateurs finaux (B to C) via Internet.

Le site a commencé son exploitation opérationnelle en septembre 2011.

- Dans un deuxième temps, en fonction de la montée en puissance des activités de B to C et de l'extension de ses activités sur la Belgique, l'Allemagne et les Pays Bas, BIGBEN INTERACTIVE est susceptible de mettre en œuvre un deuxième bâtiment, d'une surface globale de près de 9 000 m². L'activité de vente en ligne, fortement consommatrice de main d'œuvre pour les opérations de colisage, y serait progressivement déployée.

Dans le cadre de ce projet, la Société a équipé les bâtiments de panneaux photovoltaïques en toiture.

Au total, l'investissement à réaliser représente, y compris l'acquisition des terrains, un montant de l'ordre de 14 M€, étant précisé que ce montant peut évoluer en fonction des différentes options qui seraient in fine retenues pour la deuxième tranche de l'opération.

Cet investissement est financé par un contrat de crédit-bail (12 ans) pour le financement du bâtiment et un prêt à moyen terme pour le financement des panneaux photovoltaïques.

Au-delà des bâtiments et des bureaux, y compris au sein du sous ensemble ModeLabs Group, les locaux opérationnels de BIGBEN INTERACTIVE disposent des systèmes informatiques et de gestion permettant au Groupe de développer ses activités (ordinateurs, systèmes de sauvegarde, matériels de bureau,...).

Il est précisé qu'aucune immobilisation corporelle importante n'a été planifiée et qu'aucune charge majeure de type grands travaux n'est applicable au Groupe.

De manière générale, après l'optimisation réalisée pour une meilleure gestion opérationnelle de l'activité en Allemagne et en Belgique et le regroupement des opérations logistiques sur le site de Lauwin-Planque (le site de Libercourt est aujourd'hui fermé et en cours de cession), la Société estime que la taille de ses locaux est suffisante pour exercer à court terme et à moyen terme son activité.

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Se reporter également au paragraphe 4.5.2 du présent document de référence.

Chapitre 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2012 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2011 et le 31 mars 2010 sont disponibles respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011 et dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.10-086 le 17 décembre 2010.

Il est également rappelé que les informations financières du groupe BIGBEN INTERACTIVE au titre du dernier exercice clos au 31 mars 2012 tiennent compte de l'intégration au sein du périmètre des activités de ModeLabs Group, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011 (contribution sur 7 mois au cours de l'exercice). Cette opération d'acquisition majeure pour le Groupe implique d'importantes modifications dans l'analyse des chiffres tels que présentés dans ce chapitre.

9.1. Situation financière

Evolution de l'activité

| En M€ | 31 mars 2010 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2012 consolidés Normes IFRS |
|--------------------|---|---|---|
| Chiffre d'affaires | 93,8 | 101,3 | 344,1 |
| Evolution | | -5% | 8% |
| | | | 240% |

Répartition par type de produits

| Activités historiques de BIGBEN INTERACTIVE | | | Nouveau périmètre de BIGBEN INTERACTIVE | | |
|---|-------------|--------------|--|---------------|--------------|
| Ancien périmètre (en M€) | 31/03/10 | 31/03/11 | Nouveau périmètre (en M€) | 31/03/2011 ** | 31/03/2012 * |
| Accessoires (consoles de jeu + téléphonie) | 59,0 | 62,8 | Accessoires (consoles de jeu + téléphonie) | 102,0 | 91,1 |
| Edition de jeux vidéos (physique + online) | 10,0 | 18,2 | Edition de jeux vidéos (physique + online) | 18,2 | 10,7 |
| Audio | 7,2 | 9,9 | Audio | 9,9 | 11,4 |
| Conception | 76,2 | 90,9 | Conception | 130,1 | 113,2 |
| Distribution (jeux vidéos) (distribution exclusive + non exclusif) | 17,6 | 10,4 | Distribution (jeux vidéos et mobiles) (distribution exclusive + non exclusif) | 103,2 | 230,9 |
| Total | 93,8 | 101,3 | Total | 233,3 | 344,1 |

| Ancien périmètre (en %) | 31/03/10 | 31/03/11 | Nouveau périmètre (en %) | 31/03/2011 ** | 31/03/2012 * |
|---|---------------|---------------|--|---------------|---------------|
| Accessoires (consoles de jeu + téléphonie) | 62,9% | 62,0% | Accessoires (consoles de jeu + téléphonie) | 43,7% | 26,5% |
| Edition de jeux vidéos (physique + online) | 10,6% | 17,9% | Edition de jeux vidéos (physique + online) | 7,8% | 3,1% |
| Audio | 7,7% | 9,8% | Audio | 4,3% | 3,3% |
| Conception | 81,2% | 89,7% | Conception | 55,8% | 32,9% |
| Distribution (jeux vidéos) (distribution exclusive + non exclusif) | 18,8% | 10,3% | Distribution (jeux vidéos et mobiles) (distribution exclusive + non exclusif) | 44,2% | 67,1% |
| Total | 100,0% | 100,0% | Total | 100,0% | 100,0% |

* : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2012 intègrent Modelabs Group à compter du 1er septembre 2011

** : Le périmètre comparable 2010/2011 intègre sous forme de pro forma Modelabs Group à compter du 1er septembre 2010

Répartition géographique des ventes

| En % | Activités historiques de BIGBEN INTERACTIVE | | Nouveau périmètre de BIGBEN INTERACTIVE | |
|--------------------|---|---|--|---|
| | 31 mars 2010 consolidés réels Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés réels Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés comparables Normes IFRS ** | 31 mars 2012 consolidés réels Normes IFRS * |
| Chiffre d'affaires | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| France | 51,1% | 50,9% | 85,4% | 91,9% |
| Benelux | 16,9% | 11,7% | 5,1% | 3,3% |
| Allemagne | 14,5% | 14,7% | 7,4% | 3,1% |
| Autres pays | 17,5% | 22,6% | 2,1% | 1,8% |

* : Les comptes publiés réels clos au 31 mars 2012 intègrent Modelabs Group à compter du 1er septembre 2011

** : Le périmètre comparable 2010/2011 intègre sous forme de pro forma Modelabs Group à compter du 1er septembre 2010

Effet saisonnalité

| En M€ | 31 mars 2010 consolidés Normes IFRS | | 31 mars 2011 consolidés Normes IFRS | | 31 mars 2012 consolidés Normes IFRS | |
|------------------------------------|---|--------|---|--------|---|--------|
| Chiffre d'affaires | 93,8 | 100,0% | 101,3 | 100,0% | 344,1 | 100,0% |
| 1er trimestre (avril-juin) | 13,1 | 14,0% | 16,6 | 16,3% | 11,8 | 3,4% |
| 2ème trimestre (juillet-septembre) | 18,0 | 19,2% | 20,8 | 20,5% | 47,5 | 13,8% |
| 3ème trimestre (octobre-décembre) | 42,3 | 45,1% | 45,0 | 44,4% | 161,0 | 46,8% |
| 4ème trimestre (janvier-mars) | 20,4 | 21,8% | 19,0 | 18,7% | 123,8 | 36,0% |

9.1.1. Chiffre d'affaires 2011/2012

Les comptes consolidés annuels ont été établis selon les normes IFRS et selon un périmètre de consolidation différent de l'exercice précédant 2010/2011. Au-delà des filiales historiquement intégrées globalement BIGBEN INTERACTIVE SA, GAMES.FR SAS, BIGBEN INTERACTIVE GmbH, BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd, BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM et BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND, ont été consolidées à partir du 1^{er} septembre 2011 les entités correspondant au sous-ensemble ModeLabs Group (MODELABS GROUP SA, MODELABS SA, MODELABS SOURCING LTD et WORLD GSM).

Au cours du dernier exercice clos, BIGBEN INTERACTIVE a enregistré un chiffre d'affaires de 344,1 M€, en hausse exceptionnelle sur la période du fait de l'intégration sur 7 mois des activités de ModeLabs Group. Leader en France de la conception et de la distribution d'accessoires de téléphonie mobile, ModeLabs Group a contribué sur la période à hauteur de 264,6 M€ à l'activité du Groupe, le périmètre historique de BIGBEN INTERACTIVE enregistrant lui une activité de 79,4 M€, en baisse d'environ 22 %. Ainsi, l'intégration des activités de téléphonie mobile a parfaitement contré la décroissance des activités dédiées au jeu vidéo, dans une période de transition pour ce marché dans l'attente du renouvellement notamment des plateformes de salon (Nintendo Wii U notamment, dont la sortie est prévue fin 2012).

Au cours de l'exercice 2011/2012, les activités dites de Conception (Accessoires de jeu vidéo et de téléphonie, Edition et Audio) ont contribué au chiffre d'affaires à hauteur de 113,2 M€, soit une hausse en données réelles de près de 25 % par rapport aux 90,9 M€ enregistrés au niveau du périmètre historique de BIGBEN INTERACTIVE lors de l'exercice précédent. La progression de l'activité vient de l'apport de chiffre d'affaires correspondant aux accessoires de téléphonie mobile commercialisés par ModeLabs Group et intégrés au chiffre d'affaires du Groupe à partir de septembre 2011. A périmètre comparable, l'activité dite de Conception est en baisse de - 13,0 %, marquée par un recul de l'activité dans le domaine des jeux vidéo supérieur à 20 % sur l'exercice. De manière plus spécifique,...

... Au niveau du pôle Accessoires, les produits à destination des marchés du jeu vidéo ont subi une période de transition légitime correspondant à la fin de cycle des consoles de salon (Microsoft Xbox 360, Sony PlayStation 3 ou Nintendo Wii) et au renouvellement progressif du parc de consoles portables (Nintendo 3DS et Sony PS Vita). Dans ce contexte, les ventes du Groupe sont en baisse sensible sur ce marché. Toutefois, dans le même temps, l'essor important du marché des accessoires pour téléphones mobiles et l'intégration dans

le périmètre de BIGBEN INTERACTIVE des activités de ModeLabs Group limitent l'impact à la baisse du pôle Accessoires dans son ensemble à seulement - 11 % d'un exercice à l'autre.

... Après les importants succès enregistrés lors de l'exercice 2010/2011 sur le pôle Edition (plus de 18,0 M€ de chiffre d'affaires), en particulier à destination de la console Nintendo Wii, le Groupe a notamment pâti lors du dernier exercice d'un faible soutien de la part de Sony pour la mise en avant de son système Move à destination de la PlayStation 3. Ce système devant accroître les aspects de jouabilité de cette console originellement à destination des gamers, BIGBEN INTERACTIVE avait décliné les succès tels que « Cyberbike », « My Body Coach » ou encore « Hunting Challenge » sur cette console. Toutefois, faute d'un parc installé suffisant, les ventes du pôle Edition sont restées limitées sur l'exercice, atteignant 10,7 M€, en baisse de plus de 40 %.

... De son côté, l'activité Audio a poursuivi sa progression, avec une hausse de son chiffre d'affaire de l'ordre de 15 % pour atteindre 11,4 M€ lors de l'exercice 2011/2012, contre 9,9 M€ lors de l'exercice précédent. Malgré un environnement de consommation toujours difficile, le renouveau de ces activités pour la Société se confirme grâce à de très bons positionnements sur des produits de niche, comme les tourne-disques encodeurs, les minichaines pour enfants ou encore les stations d'écoute pour iPhone et iPod.

Au total, les trois activités de Conception de BIGBEN INTERACTIVE contribuent au titre de l'exercice 2011/2012 à hauteur de 32,9 % à l'activité de la Société (contre 89,7 % au titre de l'exercice 2010/2011). Cet ajustement important résulte inmanquablement de l'intégration au périmètre des activités de distribution de ModeLabs Group, activités ayant connu par ailleurs un très fort développement durant la période.

L'intégration de ModeLabs Group au cours de l'exercice implique en effet un poids beaucoup plus important des activités dites de Distribution dans l'ensemble du chiffre d'affaires enregistré par BIGBEN INTERACTIVE, et ce d'autant plus que ces activités ont cru de manière très rapide sur l'année. Alors que les activités de Distribution n'avaient représenté qu'un volume d'activités de l'ordre de 10,4 M€ en 2010/2011 (distribution exclusive et non exclusive de jeux vidéo), le montant des facturations sur l'exercice 2011/2012 atteint lui 230,9 M€, porté par la contribution des activités de distribution de téléphones mobiles de ModeLabs Group. Ainsi, au titre du dernier exercice, les activités dites de Distribution représentent 67,1 % du chiffre d'affaires. A périmètres comparables, en intégrant les contributions de ModeLabs Group pendant 7 mois lors des exercices 2010/2011 et 2011/2012, les activités de Distribution restent en hausse spectaculaire (+123,7 %), passant ainsi de 103,2 M€ à 230,9 M€.

Au niveau géographique, l'importance de l'exposition de ModeLabs Group au marché français implique pour BIGBEN INTERACTIVE une exposition à hauteur de près de 92 % de son chiffre d'affaires à la France au titre du dernier exercice 2011/2012. Le Benelux affiche quant à lui une bonne résistance, notamment en résultat d'une bonne performance sur les métiers de Distribution Exclusive. Le marché allemand a lui été pénalisé par un effet de base défavorable, avec de bonnes performances enregistrées en Accessoires et en Edition au cours de l'exercice 2010/2011, performances non reconduites en 2011/2012. Enfin, les Autres Pays (Hong Kong) présentent une activité en hausse, du fait notamment des marchés Export (pays émergents et Etats Unis). Au global, le poids de l'international représente seulement environ 8,1 % du chiffre d'affaires de l'exercice 2011/2012 du Groupe, mais cette proportion devrait toutefois progresser à l'avenir, l'un des points importants militant en faveur du rapprochement entre BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group restant l'exploitation du réseau de distribution développé historiquement par BIGBEN INTERACTIVE (Allemagne, Benelux, etc...) afin de commercialiser la gamme de produits de ModeLabs Group dans ces pays.

Au cours de l'exercice 2011/2012, l'effet correspondant à la saisonnalité de l'activité reste difficile à percevoir au sein des données publiées par la Société, l'intégration des activités de ModeLabs Group n'ayant eu lieu qu'à partir du 1^{er} septembre 2011. La Société estime toutefois, comme cela est présenté au paragraphe 4.1.5 du présent document de référence, que les performances trimestrielles en matière de génération de revenus vont avoir tendance à être lissées sur l'année, BIGBEN INTERACTIVE étant ainsi désormais moins dépendant des ventes réalisées pendant les seules fêtes de Noël.

9.2. Résultat d'exploitation

9.2.1. Facteurs influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

Résultat opérationnel

Compte de résultats synthétisé

| En K€ | 31 mars 2010 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2012 consolidés Normes IFRS |
|-------------------------------|---|---|---|
| Chiffre d'affaires | 93 792 | 101 311 | 344 062 |
| Résultat opérationnel courant | 14 611 | 15 820 | 18 959 |
| <i>Marge opérationnelle</i> | <i>15,6%</i> | <i>15,6%</i> | <i>5,5%</i> |
| Résultat financier | -724 | -2 049 | -1 877 |
| Résultat net | 11 950 | 9 855 | 10 204 |

Avec une activité dans son ensemble en très forte hausse, du fait de l'intégration des activités de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE enregistre en 2011/2012 une progression de son résultat opérationnel courant à 19,0 M€, contre 15,8 M€ lors de l'exercice précédent. Ce résultat opérationnel représente 5,5 % du chiffre d'affaires, contre 15,6 % un an auparavant.

Ce tassement de la marge opérationnelle résulte :

- de la performance mitigée du périmètre historique de BIGBEN INTERACTIVE, celui-ci affichant une décroissance de ses revenus de l'ordre de 22 % sur la période, décroissance conduisant le Groupe à enregistrer une marge limitée à 4,2 % de son chiffre d'affaires sur ses métiers historiques,
- de l'intégration dans le périmètre du Groupe des activités de ModeLabs Group correspondant notamment à la distribution de téléphones mobiles, activités dont les marges sont traditionnellement moins importantes que sur les métiers de l'accessoire.

L'arrivée au sein du périmètre de BIGBEN INTERACTIVE des activités de distribution de téléphones portables implique une large érosion de la marge brute en parts relatives. Ainsi, alors que les achats consommés représentaient lors de l'exercice 2010/2011 environ 61 % du chiffre d'affaires, ils représentent au titre du dernier exercice tout juste 80 % des facturations. En valeur absolue, la marge brute totale reste bien évidemment en très forte croissance, à 68,7 M€ en 2011/2012 contre 39,9 M€ l'année précédente, soit une progression de 72,2 %.

Les charges de personnel sont en hausse notable, du fait de l'intégration des équipes de ModeLabs Group. Ces équipes représentent un effectif de 107 personnes, pour un effectif total au sein du Groupe de 287 personnes. Ainsi, le poste des charges de personnel atteint 14,0 M€ soit 4,1 % du chiffre d'affaires, contre 9,2 M€ et 9,0 % du chiffre d'affaires lors de l'exercice précédent. Les activités de distribution de téléphones portables de ModeLabs Group, nécessitant des effectifs limités par rapport à un chiffre d'affaires significatif généré, expliquent cette baisse du poids relatif des charges de personnel dans le compte de résultat du Groupe.

Les autres achats et charges externes représentent des dépenses globales de près de 30,0 M€ sur l'exercice, évolution correspondant à l'intégration des dépenses du sous-ensemble ModeLabs Group par rapport aux 13,3 M€ affichés par BIGBEN INTERACTIVE lors de l'exercice précédent. Ces charges correspondent aux charges de fonctionnement (loyers, assurances, déplacements,...) mais également à l'ensemble des frais de marketing liés à la commercialisation des produits développés par le Groupe.

Après prise en compte d'amortissements des immobilisations à hauteur de 4,6 M€, dont 0,7 M€ liés à l'amortissement de la clientèle de ModeLabs Group (poste porté à l'actif du bilan de BIGBEN INTERACTIVE post acquisition), le résultat opérationnel courant s'établit à 19,0 M€ au titre de l'exercice 2011/2012, représentant une marge de 5,5 % du chiffre d'affaires.

Détail des charges opérationnelles courantes

| En K€ | 31 mars 2010 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2012 consolidés Normes IFRS |
|--|---|---|---|
| Achats consommés | 55 568 | 61 412 | 276 871 |
| | 59,2% | 60,6% | 80,5% |
| Impôts et taxes | 636 | 620 | 2 645 |
| | 0,7% | 0,6% | 0,8% |
| Charges de personnel | 8 904 | 9 159 | 14 013 |
| | 9,5% | 9,0% | 4,1% |
| Autres achats et charges externes | 12 499 | 13 287 | 28 220 |
| | 13,3% | 13,1% | 8,2% |
| Dotations aux amortissements et provisions | 2 687 | 2 578 | 4 629 |
| | 2,9% | 2,5% | 1,3% |
| TOTAL Charges opérationnelles courantes | 80 294 | 87 056 | 326 378 |
| <i>% de Charges courantes / Chiffre d'affaires</i> | <i>85,6%</i> | <i>85,9%</i> | <i>94,9%</i> |

D'un point de vue géographique, la contribution des entités françaises au résultat opérationnel est passée de 9,8 M€ en 2010/2011 à 15,7 M€ en 2011/2012, sous le coup de l'intégration des activités de ModeLabs Group, celle au résultat Groupe passant elle de 4,8 M€ à 82 M€.

A l'international, le Benelux se redresse légèrement sur l'exercice 2011/2012, même si le pays a dû constater une érosion de l'ordre de 5 % de son chiffre d'affaires. Les efforts de rationalisation au sein de la filiale ont permis de voir progresser la rentabilité, avec une contribution au résultat opérationnel de 0,6 M€ (contre 0,2 M€ en 2010/2011) et au résultat Groupe de 0,4 M€.

En Allemagne, après la très bonne performance enregistrée lors de l'exercice précédent, performance marquée par une contribution au résultat opérationnel de 2,2 M€ lors de l'exercice 2010/2011, l'effet de base défavorable enregistré sur la zone, avec une baisse sensible de l'activité (- 38,2 %), implique une rentabilité tout juste préservée (contribution au résultat opérationnel de 0,1 M€ et contribution nulle au résultat Groupe) au titre de l'exercice 2011/2012.

Enfin, la filiale hongkongaise du Groupe contribue à hauteur de 1,9 M€ au résultat opérationnel et à hauteur de 1,6 M€ au résultat net, contre respectivement 33 M€ et 2,7 M€ lors de l'exercice précédent. Même si l'activité Export a permis à cette entité d'enregistrer un chiffre d'affaires en hausse de plus de 20 % (6,1 M€ contre 5,0 M€), la baisse des opérations intra groupe a conduit BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd à enregistrer une rentabilité moindre sur la période.

Résultat financier

Lors de l'exercice 2011/2012, le résultat net du financement du Groupe s'est élevé à - 1,3 M€, en résultat du poids des frais financiers à assumer suite au crédit à moyen terme contracté pour l'opération de rapprochement ModeLabs Group (40,0 M€ emprunté). Par ailleurs, BIGBEN INTERACTIVE enregistre, comme cela avait été le cas lors de l'exercice précédent, un effet de changes défavorable en 2011/2012, mais dans une plus faible mesure. La perte de change 2011/2012 est limitée à 0,5 M€ contre 1,8 M€ en 2010/2011 (parité €/€).

Résultat net

Au cours de l'exercice 2011/2012, le résultat net de BIGBEN INTERACTIVE s'élève à 10,2 M€, en légère croissance par rapport aux 9,9 M€ enregistrés au cours de l'exercice précédent. Alors que le résultat opérationnel a lui progressé plus sensiblement, l'impact des impôts (6,3 M€ contre seulement 3,5 M€ lors de l'exercice précédent) explique cette évolution plus lente du résultat net. Il convient toutefois de préciser que la charge décaissable d'impôts au titre de l'exercice 2011/2012 reste limitée à 0,3 M€, et ce compte tenu des reports déficitaires applicables au sein du sous-ensemble ModeLabs Group.

9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets

BIGBEN INTERACTIVE réalise en 2011/2012 un chiffre d'affaires de 344,1 M€, plus de trois fois supérieur au chiffre d'affaires enregistré lors de l'exercice précédent.

Comme indiqué au sein du présent chapitre, cette évolution très importante est le résultat de l'acquisition de ModeLabs Group intervenue mi 2011, à l'issue de l'offre publique alternative lancée par BIGBEN INTERACTIVE.

Les changements significatifs relatifs au chiffre d'affaires sont expliqués en détails, ci-avant, au paragraphe 9.1.1. « Chiffre d'affaires 2011/2012 ».

9.2.3. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de BIGBEN INTERACTIVE.

Chapitre 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2012 (présentés selon les normes IFRS).

Il est rappelé que les détails des explications relatives aux évolutions du chiffre d'affaires et des résultats pour les exercices clos le 31 mars 2011 et le 31 mars 2010 sont disponibles respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.11-0589 le 20 juin 2011 et dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro R.10-086 le 17 décembre 2010.

Il est également rappelé que les informations financières du groupe BIGBEN INTERACTIVE au titre du dernier exercice clos au 31 mars 2012 tiennent compte de l'intégration au sein du périmètre des activités de ModeLabs Group, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011 (contribution sur 7 mois au cours de l'exercice). Cette opération d'acquisition majeure pour le Groupe implique d'importantes modifications dans l'analyse des chiffres tels que présentés dans ce chapitre.

10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE sont détaillées ci-dessous.

Evolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe BIGBEN INTERACTIVE

| <i>En K€ - Normes IFRS</i> | Capital | Primes | Réserves consolidés | Ecart de conversion | Capitaux propres Groupe |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| Au 31 mars 2009 | 19 678 | 23 333 | -13 501 | 164 | 29 674 |
| Résultat de l'exercice | | | 11 950 | | 11 950 |
| Ecart de change | | | | 20 | 20 |
| Augmentation de capital | 3 122 | 1 952 | | | 5 074 |
| Frais augmentation de capital | | -39 | | | -39 |
| Programme actions gratuites | | | 77 | | 77 |
| Dividendes versés aux actionnaires | | -23 333 | 20 492 | | -2 841 |
| Au 31 mars 2010 | 22 800 | 1 913 | 19 018 | 184 | 43 915 |
| Résultat de l'exercice | | | 9 855 | | 9 855 |
| Ecart de change | | | | -139 | -139 |
| Augmentation de capital | 322 | 598 | -83 | | 837 |
| Contrat de liquidité | | | 2 | | 2 |
| Programme actions gratuites | | | 326 | | 326 |
| Dividendes versés aux actionnaires | | | -4 593 | | -4 593 |
| Au 31 mars 2011 | 23 122 | 2 511 | 24 525 | 45 | 50 203 |
| Résultat de l'exercice | | | 9 638 | | 9 638 |
| Ecart de change | | | | 46 | 46 |
| Augmentation de capital | 8 623 | 25 673 | 1 051 | | 35 347 |
| Intérêts minoritaires | | | | | 2 996 |
| Programme actions gratuites | | | 612 | | 612 |
| Autres variations | | | 64 | | 64 |
| Au 31 mars 2012 | 31 745 | 28 184 | 35 890 | 91 | 98 906 |

Au cours des trois derniers exercices, l'évolution à la hausse des capitaux propres a été rapide :

- d'une part, en bénéficiant des résultats nets affichés par BIGBEN INTERACTIVE sur ces trois périodes (11,9 M€ sur l'exercice 2009/2010, 9,9 M€ sur l'exercice 2010/2011 et enfin 10,2 M€ sur l'exercice 2011/2012, dont 9,6 M€ de résultat net part du Groupe), et
- d'autre part, en bénéficiant de l'opération d'offre publique alternative visant les actions ModeLabs Group. Au titre de la réalisation effective de l'offre publique alternative, les fonds propres consolidés de BIGBEN INTERACTIVE ont été augmentés de plus de 35,0 M€. (Ce montant est légèrement plus faible que celui évoqué au paragraphe 21.1.7 du présent document de base - 41,9 M€ au total en social - du fait de retraitements IFRS à prendre en compte lors du passage des comptes sociaux vers les comptes consolidés).

Calcul du gearing de la Société

| <i>En K€</i> | 31 mars 2010 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2012 consolidés Normes IFRS |
|-------------------------|--|--|--|
| Actifs non courants | 12 565 | 14 507 | 96 552 |
| Capitaux Propres Groupe | 43 915 | 50 203 | 95 910 |
| Endettement financier | 10 164 | 5 761 | 85 842 |
| Trésorerie | 16 395 | 7 546 | 12 161 |
| Total du bilan | 77 247 | 75 738 | 274 492 |
| <i>Gearing net</i> | -14% | -4% | 77% |

Au 31 mars 2012, la structure financière du Groupe s'est alourdie et ce compte tenu de deux éléments : d'une part, l'acquisition de ModeLabs Group a été financée à hauteur de 40,0 M€ par la mise en place d'un crédit à moyen terme ; d'autre part, certaines opportunités d'achat de smartphones ont été saisies en fin d'exercice afin d'alimenter la croissance de l'activité de distribution de terminaux mobiles, opportunités ayant conduit la Société à afficher un niveau de stocks important à la clôture.

Il n'en demeure pas moins que l'opération d'acquisition de ModeLabs Group a également conduit la Société à voir ses fonds propres augmenter du fait de l'augmentation de capital consécutive à l'offre publique alternative lancée courant 2011 (les capitaux propres, y compris le résultat enregistré sur l'exercice, atteignent ainsi 98,9 M€ au 31 mars 2012, y compris intérêts minoritaires, contre 50,2 M€ un an auparavant).

L'accroissement du besoin en fonds de roulement ponctuel observé en ce qui concerne les activités de ModeLabs Group devrait progressivement se résorber, et ce après que le Groupe ait enregistré un surcroît d'activité au cours du premier trimestre de l'exercice en cours.

L'endettement financier net du Groupe ressort à 73,7 M€ à fin mars 2012 et la rentabilité et la génération de cash-flow sur l'exercice 2011/2012 ont été inférieures aux attentes. Dans ce contexte, certains ratios de covenant n'ont pas été respectés à la clôture des comptes à fin mars 2012. Toutefois, des waivers ont été rapidement obtenus auprès des banques concernées (le 31 mai et le 6 juin 2012). En effet, l'endettement financier net représentait environ 77 % des fonds propres, dans un contexte exceptionnel en ce qui concerne le niveau de stocks atteint en fin d'exercice, et le bilan financier de BIGBEN INTERACTIVE reste solide, surtout au regard des perspectives de croissance des deux marchés adressés par le Groupe.

Au niveau des actifs, le bilan du Groupe présente aujourd'hui un goodwill post opération ModeLabs Group de l'ordre de 45,0 M€ et des autres immobilisations incorporelles pour 24,5 M€, dont une bonne part correspond à la clientèle activée de ModeLabs Group.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

Tableau synthétique des flux de trésorerie

| En K€ | 31 mars 2010 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2011 consolidés Normes IFRS | 31 mars 2012 consolidés Normes IFRS |
|---|---|---|---|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 11 787 | 6 070 | -12 190 |
| <i>Marge brute d'autofinancement</i> | 15 652 | 14 893 | 20 077 |
| <i>Variation du besoin en fonds de roulement</i> | -3 865 | -8 822 | -32 267 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -2 485 | -5 860 | -44 029 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | -321 | -6 391 | 49 656 |
| | | | |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | 8 981 | -6 181 | -6 563 |
| | | | |
| Trésorerie à l'ouverture | 4 445 | 13 568 | 7 360 |
| <i>Incidence des variations de devises</i> | -143 | 27 | -86 |
| Trésorerie à la clôture | 13 568 | 7 360 | 883 |

2011/2012 : Comptes en normes IFRS

Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Fort de son nouveau périmètre intégrant les activités de ModeLabs Group (sur 7 mois), BIGBEN INTERACTIVE affiche au titre de son exercice clos au 31 mars 2012 une marge brute d'autofinancement en hausse, à 20,1 M€, contre 14,9 M€ lors de l'exercice précédent.

Toutefois, dans le même temps, la Société a décidé de saisir en fin d'exercice en certain nombre d'opportunités sur ses activités de négoce de téléphones mobiles, opportunités conduisant BIGBEN INTERACTIVE à enregistrer une forte détérioration de son besoin en fonds de roulement. Ainsi, au 31 mars 2012, le besoin de financement dédié aux stocks a augmenté de 33,0 M€, dégradant d'autant le besoin en fonds de roulement.

En conséquence, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ressortent à - 12,2 M€ sur la période, contre une position favorable de 6,1 M€ lors de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Comme précisé au niveau du paragraphe 5.2.1 du présent document de référence, les dépenses d'investissement observées au cours de l'exercice 2011/2012 concernent bien évidemment l'acquisition de ModeLabs Group au travers de l'opération d'offre publique alternative lancée courant 2011.

Pour rappel, BIGBEN INTERACTIVE a déposé et lancé effectivement une offre publique alternative sur les actions de ModeLabs Group, offre publique dont les termes étaient les suivants :

- Pour l'Offre publique mixte à titre principal : 2 actions BIGBEN INTERACTIVE à émettre et 9,30 € pour 7 actions ModeLabs Group,
- Pour l'Offre publique d'achat à titre subsidiaire : 4,40 € pour 1 action ModeLabs Group (dans la limite de 6 900 000 actions)

Au cours de l'offre publique ouverte du 29 juin 2011 au 2 août 2011, 20 806 830 actions ModeLabs Group ont été apportées dont 6 900 000 dans le cadre de la branche subsidiaire. Au cours de l'offre publique ré-ouverte du 17 août 2011 au 30 août 2011, 763 539 actions ModeLabs Group supplémentaires ont été apportées. Au terme de l'offre publique ré-ouverte, BIGBEN INTERACTIVE détenait ainsi 21 570 369 actions et droits de vote ModeLabs Group représentant 94,31 % du capital et des droits de vote de la société.

Au regard de la réussite de cette opération, BIGBEN INTERACTIVE a constaté un investissement significatif sur la période, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'élèvent à - 44,0 M€ au titre de l'exercice 2011/2012.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Pour faire face aux évolutions défavorables du besoin en fonds de roulement et à l'acquisition stratégique de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE a dû mobiliser d'importants moyens de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élèvent à 49,7 M€ correspondant au financement bancaire de 400 M€ mobilisé pour l'acquisition de titres ModeLabs Group en numéraire, mais également au financement du besoin d'exploitation pour assumer la hausse des stocks à la clôture de l'exercice.

Au global, net de l'incidence des variations de devises, la variation de trésorerie enregistrée au cours de l'exercice 2011/2012 s'établit à - 6,5 M€, marquée par une évolution défavorable du BFR et par l'acquisition de ModeLabs Group.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

10.3.1. Structure de financement

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BIGBEN INTERACTIVE GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements.

Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

La garantie du financement de BIGBEN INTERACTIVE Belgium étant éteinte, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan. Par ailleurs, le nantissement de titres (GAMES.FR, BIGBEN INTERACTIVE Belgium et BIGBEN INTERACTIVE GmbH) et de la marque BIGBEN INTERACTIVE n'a plus d'objet, les lignes de crédit de type New Money accordées par Deutsche Bank ayant été intégralement remboursées au cours de l'exercice 2008/2009.

Au 31 mars 2012, les emprunts levés par la société-mère BIGBEN INTERACTIVE SA et ses filiales couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 56,3 M€ :

- 40,0 M€ au titre du crédit d'acquisition pour l'opération ModeLabs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés) :

| Covenant | Valeur cible | Statut |
|---|--------------|--------------|
| Ratio de Levier net (Endettement net / EBITDA) | ≤ 1,80 | Non respecté |
| Ratio de Levier brut (Endettement brut / EBITDA) | ≤ 2,00 | Non respecté |
| Ratio Endettement net (Cashflow net/ Service de la dette) | > 1,00 | Non respecté |
| Ratio de Structure (Endettement net / Fonds propres) | < 1,00 | Respecté |

Les trois premiers covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2012 et en conséquence, un waiver a été demandé et obtenu auprès des banques prêteuses.

- 1,3 M€ pour le financement de l'installation photovoltaïque, avec le covenant suivant suivants (au niveau des comptes consolidés) :

| Covenant | Valeur cible | Statut |
|----------------------|--------------|--------------|
| Ratio de Levier brut | ≤ 2,75 | Non respecté |

Le ratio n'étant pas respecté au 31 mars 2012 et en conséquence ; un waiver a été demandé et obtenu auprès des banques prêteuses.

- 15,0 M€ pour le financement de la société ModeLabs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés de ModeLabs Group):

| Covenant | Valeur cible | Statut |
|---|--------------|----------|
| Dette financière nette/Excédent brut d'exploitation | ≤ 2,00 | Respecté |
| Dette financière nette / Fonds propres | ≤ 1,00 | Respecté |

La consolidation de 9,2 M€ de dette bancaire rachetée en prêt long terme est quant à elle amortie à concurrence de 7,6 M€ au 31 mars 2012

Endettement net vs. chiffre d'affaires (Social)

| Social | 2009/10 | 2010/11 | 2011/12 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|
| CA (en M€) | 69,9 | 82,9 | 62,0 |
| Endettement net | -3,9 | -2,4 | 50.1 |
| dette nette / CA (en jours) | ns | ns | 291 |

Endettement net vs. chiffre d'affaires (Consolidé)

| Consolidé | 2009/10 | 2010/11 | 2011/12 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|
| CA (en M€) | 93,8 | 101,3 | 344,1 |
| Endettement net | -5,8 | -1,5 | 73.7 |
| dette nette / CA (en jours) | ns | ns | 77 |

Les chiffres de dette nette incorporent non seulement la dette financière mais aussi les dettes considérées comme équivalentes soit la dette vis-à-vis des deux investisseurs personnes physiques ainsi que la dette sur immobilisations.

Engagements hors bilan

Engagements donnés

| Engagements donnés (en K€) | par | Bénéficiaire | Montant au 31 mars 2012 | Montant au 31 mars 2011 | Objet de l'engagement |
|----------------------------|------------|----------------|-------------------------|-------------------------|--|
| Caution bancaire | BBI SA | Commerzbank AG | 0 | 0 | Concours CT à BBI GmbH |
| Hypothèque | Atoll Soft | CBC Banque | 12 | 52 | Financement du Site de Tubize et crédit d'exploitation |

Engagements reçus

| Engagements reçus (en K€) | par | Bénéficiaire | Montant au 31 mars 2012 | Montant au 31 mars 2011 | Objet de l'engagement |
|---------------------------|-------------|--------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| Caution bancaire | BNP Paribas | Modelabs SA | 4 500 | 0 | Garantie de paiement fournisseurs |

Loyers non annulables

| Date de clôture | 31-mars-11 | | | 31-mars-12 | | |
|-------------------------------|-----------------|-----------|---------|-----------------|-----------|---------|
| Echéance | Échéance < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Échéance < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Loyers non annulables (en K€) | 351 | 402 | 0 | 1 069 | 344 | 0 |

Couverture de change

Au 31 mars 2012 était en place :

| Devise | Montant initial | Type de couverture | Echéance | Taux | Montant déjà utilisé avant le 31 mars 2012 | Montant accumulé au 31 mars 2012 | Montant maximum résiduel |
|--------|-----------------|----------------------|------------|-------------|--|----------------------------------|--------------------------|
| USD | 15 860 | Accumulateur ou Tarn | 1-janv.-13 | 1.26 à 1.30 | 1 820 | 520 | 11 180 |
| USD | 17 620 | Accumulateur ou Tarn | 1-juil.-13 | 1.26 à 1.32 | 900 | - | 16 120 |
| USD | 16 120 | Accumulateur ou Tarn | 1-déc.-12 | 1.25 à 1.34 | 1 560 | - | 11 440 |

La valeur « mark to market » de ces instruments financiers est de - 1,4 M€ au 31 mars 2012. Le résultat financier a donc été impacté d'une perte de change de 0,6 M€ compte tenu de la perte déjà comptabilisée au 31 mars 2011 de 0,8 M€.

Couverture de taux

Une couverture de taux a été mise en place par la société-mère BIGBEN INTERACTIVE SA sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition de ModeLabs Group.

| Période | Montant couvert | Nb tranches | Taux tranche 1 | Taux tranche 2 | Taux tranche 3 | Taux tranche 4 |
|-----------------------------|-----------------|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Octobre 2011 à Juillet 2012 | 20 000 | 2 | 1.34 | 1.24 | | |
| Aout 2012 à juillet 2013 | 32 000 | 4 | 1.34 | 1.42 | 0.99 | 0.98 |
| Aout 2013 à Janvier 2014 | 24 000 | 4 | 1.34 | 1.42 | 0.99 | 0.98 |
| Février 2014 à Juillet 2014 | 24 000 | 2 | | | 0.99 | 0.98 |

Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents.

La valeur « mark to market » des couvertures de taux non utilisées est de - 213 k€ au 31 mars 2012 et a été comptabilisée en charges financières dans la rubrique « Intérêts sur financement moyen terme »

10.3.2. Fonds de roulement et besoin en fonds de roulement

Comme précisé au niveau du paragraphe 10.2 du présent document de référence, l'évolution du besoin en fonds de roulement est à mettre en lien avec l'évolution importante du périmètre du Groupe avec l'arrivée en son sein de ModeLabs Group. Par ailleurs, les évolutions intervenues dans le paysage de l'univers de la téléphonie mobile en France (Free) ont permis au Groupe de saisir certaines opportunités sur ses activités de négoce de terminaux mobiles, conduisant le Groupe à afficher d'importants stocks de produits en fin d'exercice 2011/2012. Toutefois, ces stocks doivent être mis en parallèle avec les perspectives d'activité envisagées par le Groupe.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

Se référer toutefois au paragraphe 10.3 en ce qui concerne les covenants bancaires.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et de sa structure de financement post acquisition de ModeLabs Group, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation courante.

Chapitre 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

BIGBEN INTERACTIVE n'a pas activé de frais en matière de recherche & développement au sens de la terminologie comptable, y compris les frais de moules qui sont dorénavant incorporés directement au prix de revient des marchandises.

La recherche au sein du Groupe s'attache à développer des accessoires innovants permettant un réalisme accru du jeu tout en offrant une prise en mains accessible à tous les joueurs. Par ailleurs, BIGBEN INTERACTIVE développe des partenariats avec des développeurs de jeux vidéo pour la mise en place de packages Jeu Vidéo + Accessoire.

A ce titre, l'OSEO Innovation a, le 29 octobre 2009, attribué à BIGBEN INTERACTIVE la qualification d'Entreprise Innovante, qualification qui marque la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise acquis par le Groupe au cours de la décennie pour la conception d'accessoires innovants pour consoles de jeu vidéo et plus récemment pour l'édition de jeux vidéo. La certification OSEO Innovation rend l'action BIGBEN INTERACTIVE éligible aux FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

11.1.1. Savoir-faire et technologies maîtrisés par BIGBEN INTERACTIVE

Compétences techniques

Pour le développement de ses produits et pour saisir l'ensemble des opportunités de marché que recèle l'univers des jeux vidéo et des accessoires liés à ce marché, BIGBEN INTERACTIVE dispose de nombreux atouts et savoir-faire technologiques. Les paragraphes ci-après visent à mettre en avant un certain nombre de ces atouts, mais n'ont pas vocation à être exhaustifs, loin de là.

L'un des savoir-faire pour lesquels BIGBEN INTERACTIVE est largement reconnue par la profession réside dans la **technologie de radiofréquence**, technologie parfaitement maîtrisée et intégrée dans de nombreux produits développés par la Société. Cette technologie de radiofréquence appliquée au jeu vidéo dès 2002 par BIGBEN INTERACTIVE, mais malheureusement non brevetée en son temps, a permis le développement sur le marché des manettes de jeux sans fil, rendant ainsi encore plus attrayant le jeu vidéo au sein de la famille...

Fort de ce savoir-faire, BIGBEN INTERACTIVE a développé des accessoires spécifiques pour améliorer certains produits phares de ces dernières années dans l'univers du jeu vidéo. Ainsi, les accessoires permettant de jouer à la console Nintendo Wii étaient historiquement reliés par un câble. Ainsi, la Wiimote et le Nunchuck étaient reliés par un cordon, par nature limité en termes de longueur, ce qui pouvait entraver la jouabilité générale du produit. Alors que la Wiimote communique avec la console au travers d'une technologie Bluetooth, l'ajout d'un accessoire BIGBEN INTERACTIVE sur le Nunchuck, sur la base d'une technologie radiofréquence, a permis ainsi de faire communiquer Wiimote et Nunchuck sans plus aucun lien physique entre les deux manettes de jeu...

Les deux technologies Bluetooth et radiofréquence cohabitent ainsi pour une jouabilité maximale, pour le plaisir de tous...

Autre exemple avec le système développé par BIGBEN INTERACTIVE consistant à brancher un récepteur et un transmetteur sur chacune des manettes Wii. Ces récepteurs et transmetteurs sont aujourd'hui directement intégrés à l'intérieur même de la Wiimote et du Nunchuck, avec des options spécifiques.

Le positionnement de la Société, consistant ainsi à offrir plus aux joueurs, sur la base d'une vraie valeur ajoutée, semble en conséquence conforté par ces innovations et ce savoir-faire maîtrisé et dupliqué fort à propos au travers de ces applications.

BIGBEN INTERACTIVE est également un spécialiste de l'association Jeu Vidéo + Accessoire, et ce afin de mettre en avant un véritable duo, sur la base d'un jeu et d'un accessoire parfaitement adaptés. Sur ce type de développement, les choses sont très ouvertes et les développeurs restent ainsi très libres, partant d'aucune contrainte particulière. Les savoir-faire techniques des spécialistes de la Société en termes de **mécanique, électronique, connectique** s'expriment



alors à plein, en accompagnement de l'ensemble des **développements logiciels** en tant que tels, avec des contrats de partenariats, selon des cahiers des charges extrêmement précis.

Plusieurs produits importants ont été développés au sein des équipes techniques du Groupe au cours de ces dernières années, avec de très beaux succès commerciaux enregistrés au cours des derniers exercices (Cocoto, Hunting Challenge, Body Coach, Cyberbike, Sniper Elite,...).

Un autre point fort du savoir-faire et des compétences de la Société s'exprime en particulier sur le marché des consoles portables. Sur ce marché, les produits BIGBEN INTERACTIVE font office de référence par leur qualité, leur simplicité, l'ergonomie des produits en parfaite adéquation avec la console et les attentes des joueurs en termes de jouabilité. Ces compétences résultent de la grande connaissance de la Société en matière de **résistance des matériaux**, de **micromécanique**, de **connectique**...

A titre d'illustration, peuvent être cités les succès des produits de BIGBEN INTERACTIVE accompagnant régulièrement les sorties des consoles portables de Nintendo (DS, DSi, 3DS). Ainsi, pour le lancement de la DSi, BIGBEN INTERACTIVE avait développé un ensemble de coques rigides en polycarbonate et revêtement métal. Le produit semble basique de premier abord, mais il correspond en fait à une réelle seconde peau du produit Nintendo DSi, produit relativement onéreux pour les consommateurs, et donc produit qu'il convient de protéger. Dès la sortie plus récente de la Nintendo 3DS, en mars 2011, BIGBEN INTERACTIVE a mis à disposition du marché ce même type de produits de protection pour cette nouvelle plateforme portable.



Avec le développement de sa gamme de produits adaptés aux iPhone et iPad d'Apple, avant même le rachat des activités de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE capitalisait sur ses savoir-faire techniques pour s'ouvrir de nouveaux marchés, dans de larges volumes de vente. C'est ainsi que des systèmes de protection ont été mis sur la marché par BIGBEN INTERACTIVE au cours de ces derniers trimestres, avec des ventes tout à fait en phase avec les attentes du management.



Enfin, BIGBEN INTERACTIVE s'attaque aux problématiques de recharge des manettes de jeu. Après avoir développé un produit permettant de recharger les manettes de jeu via câble USB en lieu et place d'un câble électrique, BIGBEN INTERACTIVE s'implique sur les problématiques de **connectique** liées à ces systèmes de recharge. Ainsi, aujourd'hui, les manettes de jeu Wiimote et Nunchuck sont généralement recouvertes d'une enveloppe de silicone dans un souci de protection. Ces protections ne permettent pas le rechargement des manettes sur leur socle respectif, les manettes de jeu devant jusqu'à aujourd'hui être connectés à ce socle (cf ci-contre).



Au cours de l'exercice 2009/2010, BIGBEN INTERACTIVE avait ainsi mis sur le marché un produit basé sur une technologie par **induction** permettant de recharger les manettes de jeu au travers de leur enveloppe de protection en silicone, les ondes électromagnétiques permettant de recharger sans contact les batteries situées à l'intérieur de la manette...

Au-delà des différents savoir-faire et technologies évoqués plus haut, il est important de noter que la Société est particulièrement soucieuse du respect des normes les plus strictes, se détachant ainsi de certaines sociétés ayant une approche plus qu'opportuniste... Par ailleurs, une veille continue des évolutions technologiques est mise en œuvre, afin de faire profiter la Société de tout développement applicable à ses activités.

Éléments différenciateurs

BIGBEN INTERACTIVE dispose aujourd'hui de vrais éléments différenciateurs par rapport à d'autres acteurs du marché, au carrefour du développement technique, du marketing produits et de la veille de marché.

D'abord, il faut souligner la grande réactivité que peut avoir une société comme BIGBEN INTERACTIVE, société de taille moyenne, aux équipes de développement restreintes, mais parfaitement focalisées sur l'univers ciblé par la Société. Dans un marché riche et complexe, il convient d'identifier parmi les premiers les tendances et de les intégrer le plus rapidement possible à ses produits.

Ensuite, BIGBEN INTERACTIVE se positionne dans la logique même de l'éditeur, avec des développements de produits parfois en marge des jeux traditionnels à destination des gamers. C'est ainsi que la Société a développé une gamme de jeux plus ludiques pour tous : décoration, voyages, code de la route... Ces développements s'inscrivent toujours dans une recherche de qualité des produits.

Enfin, compte tenu de ces éléments, BIGBEN INTERACTIVE est aujourd'hui un acteur largement reconnu de la profession, et les plus importants éditeurs de jeux souhaitent désormais travailler avec la Société, en particulier pour bénéficier de son savoir-faire et de son expertise pour le développement des accessoires de jeu vidéo (Sony, Electronic Arts, Ubi Soft,...).

11.1.2. Profils de équipes de R&D au sein de BIGBEN INTERACTIVE

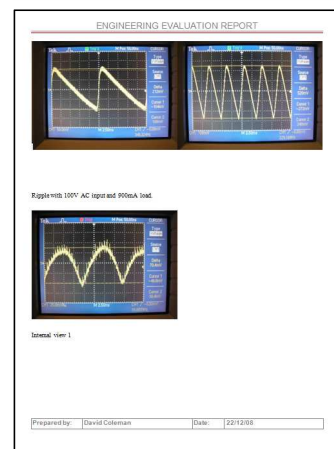
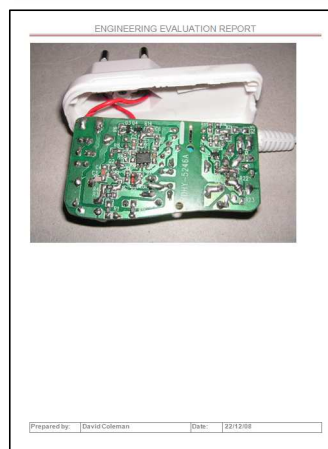
Les équipes de développement technique sont principalement représentées par des effectifs au sein de l'entité française BIGBEN INTERACTIVE (15 personnes) et au sein de l'entité hongkongaise BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (9 personnes).

Les équipes sont composées principalement d'ingénieurs en électronique, d'opérateurs PAO, et de personnes disposant de compétences spécifiques permettant de faire le lien Software / Hardware, principe de base de plus en plus utilisé par la Société pour le développement de ses produits. Les équipes françaises sont par ailleurs très impliquées dans le respect des critères les plus strictes en termes de qualité et de normes (normes relatives aux jouets, normes relatives aux produits électroniques, normes environnementales,...). Une base de données spécifique a été créée spécialement pour suivre ces aspects au sein de la Société.

L'équipe hongkongaise est en contact quotidien avec les équipes françaises. Des rapports réguliers de l'avancement des développements produits sont ainsi échangés entre les équipes, précisant l'évaluation de chaque produit, les difficultés rencontrées, les améliorations possibles, ainsi que l'évolution des coûts de revient estimés du produit une fois industrialisé.



| ENGINEERING EVALUATION REPORT | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------------|------------------------------------|------|-----------|------------|------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Bigben Interactive (HK) Ltd | | Engineering Evaluation Report Form | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Unique no: ENG2012221 | | Page 1 of 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Product code / no of project | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Project description | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Project manager | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Date of test | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Test sample reference | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1"> <tr> <th>Component</th> <th>Value</th> <th>Unit</th> <th>Test</th> <th>Pass</th> <th>Fail</th> </tr> <tr> <td>100k</td> <td>100k</td> <td>Ω</td> <td>100k</td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>100k</td> <td>100k</td> <td>Ω</td> <td>100k</td> <td>X</td> <td></td> </tr> </table> | | | | Component | Value | Unit | Test | Pass | Fail | 100k | 100k | Ω | 100k | X | | 100k | 100k | Ω | 100k | X | |
| Component | Value | Unit | Test | Pass | Fail | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 100k | 100k | Ω | 100k | X | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 100k | 100k | Ω | 100k | X | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1"> <tr> <th>Problem</th> <th>Resolution</th> <th>Other</th> </tr> <tr> <td>1. Input voltage</td> <td>1. Check voltage</td> <td>1. Check voltage</td> </tr> <tr> <td>2. Input voltage</td> <td>2. Check voltage</td> <td>2. Check voltage</td> </tr> <tr> <td>3. Input voltage</td> <td>3. Check voltage</td> <td>3. Check voltage</td> </tr> <tr> <td>4. Input voltage</td> <td>4. Check voltage</td> <td>4. Check voltage</td> </tr> <tr> <td>5. Input voltage</td> <td>5. Check voltage</td> <td>5. Check voltage</td> </tr> </table> | | | | Problem | Resolution | Other | 1. Input voltage | 1. Check voltage | 1. Check voltage | 2. Input voltage | 2. Check voltage | 2. Check voltage | 3. Input voltage | 3. Check voltage | 3. Check voltage | 4. Input voltage | 4. Check voltage | 4. Check voltage | 5. Input voltage | 5. Check voltage | 5. Check voltage |
| Problem | Resolution | Other | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Input voltage | 1. Check voltage | 1. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Input voltage | 2. Check voltage | 2. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Input voltage | 3. Check voltage | 3. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Input voltage | 4. Check voltage | 4. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Input voltage | 5. Check voltage | 5. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Sample Rework Form - Checklist for Vendor | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <table border="1"> <tr> <th>Problem</th> <th>Resolution</th> <th>Conclusion</th> </tr> <tr> <td>1. Input voltage</td> <td>1. Check voltage</td> <td>1. Check voltage</td> </tr> <tr> <td>2. Input voltage</td> <td>2. Check voltage</td> <td>2. Check voltage</td> </tr> <tr> <td>3. Input voltage</td> <td>3. Check voltage</td> <td>3. Check voltage</td> </tr> <tr> <td>4. Input voltage</td> <td>4. Check voltage</td> <td>4. Check voltage</td> </tr> <tr> <td>5. Input voltage</td> <td>5. Check voltage</td> <td>5. Check voltage</td> </tr> </table> | | | | Problem | Resolution | Conclusion | 1. Input voltage | 1. Check voltage | 1. Check voltage | 2. Input voltage | 2. Check voltage | 2. Check voltage | 3. Input voltage | 3. Check voltage | 3. Check voltage | 4. Input voltage | 4. Check voltage | 4. Check voltage | 5. Input voltage | 5. Check voltage | 5. Check voltage |
| Problem | Resolution | Conclusion | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Input voltage | 1. Check voltage | 1. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2. Input voltage | 2. Check voltage | 2. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Input voltage | 3. Check voltage | 3. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4. Input voltage | 4. Check voltage | 4. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Input voltage | 5. Check voltage | 5. Check voltage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Prepared by: David Coleman | | Date: 22/12/08 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |



Ce type de documents échangés entre les équipes du Groupe permet un suivi strict des processus de développements produits. Il est en effet rappelé que la philosophie générale de BIGBEN INTERACTIVE est d'être sur chacun de ses produits le premier sur le marché, sur la base d'un produit de qualité et affichant un pricing adapté, d'où une importance cruciale quant au respect des calendriers de développement.

11.1.3. Positionnement en matière de R&D au sein de ModeLabs Group

Dans un contexte de complexité croissante des téléphones impliquant un nombre d'acteurs de plus en plus élevé, ModeLabs Group s'attache, comme BIGBEN INTERACTIVE, à développer ses investissements sur les seuls éléments perçus par les utilisateurs comme apportant le plus de valeur ajoutée (design, interface utilisateur, application de services). En fonction des segments visés et des fonctionnalités ou services proposés, ModeLabs Group établit des partenariats avec les différents fournisseurs de technologie existant sur le marché. A cet effet, il mène une veille technologique active sur les fonctions différenciantes qui pourraient être utilisées dans le cadre de ses projets.

Lorsque ModeLabs Group souhaite développer spécifiquement un concept, il conduit le développement de manière interne (c'est le cas par exemple pour les chargeurs universels en matière d'accessoires) et dépose les brevets qui peuvent éventuellement en découler ou travaille en partenariat avec des laboratoires extérieurs qui sont alors les

propriétaires de la technologie et la concèdent en licence à ModeLabs Group. Grâce à sa relation établie avec ces laboratoires et à sa propre veille technologique, ModeLabs Group étudie de manière permanente de nouveaux développements qui pourront être utilisés sur les téléphones mobiles ou les accessoires.

La société peut dans certains cas concéder des licences sur des technologies ou des concepts développés en interne. Ainsi, ModeLabs Group a concédé une licence à un grand fabricant de semi-conducteurs européen lui permettant d'intégrer dans ses composants des technologies issues de développements internes à ModeLabs Group.

Indépendamment du développement de nouveaux concepts ou produits, soit de manière internalisée, soit en partenariat avec des tiers, ModeLabs Group, grâce à sa connaissance des technologies disponibles et sa proximité avec tous les acteurs du marché (tant en amont qu'en aval), intervient également auprès de fabricants ou sociétés de conception en tant que prescripteur de solutions techniques. C'est notamment le cas en matière de miniaturisation des produits et de définition de l'interface utilisateur.

Lorsque les travaux de ModeLabs Group peuvent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle ou industrielle, celle-ci peut être recherchée de manière sélective, en plusieurs étapes. La protection initiale est recherchée en France par le dépôt d'un brevet. En fonction de l'intérêt et des perspectives de l'invention, la protection de celle-ci est éventuellement étendue, en Europe voire plus largement sur la base du système PCT. Cette extension n'est toutefois pas systématique et elle est mise en œuvre uniquement pour les projets qui présentent le plus d'intérêt opérationnel pour la Société.

Disposant de sa propre équipe de designers, ModeLabs Group est amené à réaliser des dépôts de modèles pour des designs originaux de produits en vue de pouvoir le cas échéant combattre d'éventuelles contrefaçons ou copies.

Les équipes de designers, d'ingénieurs, de projets techniques sont regroupées au sein des départements d'engineering. Le financement de certains des développements peut être assuré par le client.

11.2. Brevets, licences et marques

11.2.1. Brevets

La Société n'a pas historiquement déposé de brevets. En revanche, elle a exploité des brevets européens déposés par la société française Xkpad pour développer ses produits Bodypad et Shootpad.

L'exploitation de ces brevets préfigurait l'explosion de l'ensemble des systèmes d'immersion des joueurs au sein d'un univers de jeu vidéo, avec la reconnaissance du mouvement du joueur comme clef de cette immersion... Ces brevets et leur exploitation par la Société anticipaient, à leur échelle, le succès incontestable de ces dernières années des systèmes mis au point par Nintendo pour sa console Nintendo Wii.

Avec cette prise de conscience de l'enjeu que représente la propriété intellectuelle et alors que la Société était à même de mener des innovations majeures (notamment par exemple les manettes radiofréquences lancées en 2002, et depuis devenues standard sur le marché), BIGBEN INTERACTIVE a pris le parti de déposer alors régulièrement des brevets.

Ainsi, à partir de 2007 et 2008, BIGBEN INTERACTIVE a déposé un nombre significatif de brevets correspondant à ses développements de produits innovants ainsi que divers dessins et modèles sur une large gamme d'accessoires. La Société est accompagnée par le groupe Novagraaf spécialisé en propriété industrielle afin de préserver ses intérêts.

Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE est aujourd'hui titulaire de brevets correspondant notamment à des pochettes de rangement pour les consoles de jeux, à des accessoires immersifs pour jeux vidéo, à des haltères pour jeux vidéo, à des accessoires immersifs de remise en forme pour jeux vidéo, à des équipements et procédés de limitation du temps d'utilisation des consoles de jeu, à un vélo interactif ou encore à un simulateur de conduite...

De son côté, les demandes de brevets ainsi que les brevets dont ModeLabs Group est propriétaire concernent un capot amovible permettant la configuration d'un terminal simplifié, un système de téléchargement par voie SMS d'informations dans un terminal de téléphonie fixe, des fonctions de contrôle parental et de contrôle de l'usage de la consommation, la configuration d'un téléphone à distance par SMS, un chargeur d'alimentation universel maison et voiture adapté à tout type de téléphone, un kit main libre universel permettant l'adaptation à tout type de téléphone, un téléphone mobile avec touches dont l'actionnement permet un appel vers un numéro donné, un téléphone mobile avec coque plastique interchangeable, un accessoire permettant la mise en œuvre de fonctionnalités d'un téléphone mobile.

Au-delà des brevets et des dépôts de brevets, le Groupe dépose régulièrement de nombreux modèles couvrant les produits mis à disposition du marché. Ainsi, BIGBEN INTERACTIVE affiche aujourd'hui plus d'une cinquantaine de modèles propriétaires sur ses activités historiques, qu'il s'agisse de modèle de contrôleurs, manettes de jeux, répliques de fusils, de guitares ou d'haltères, pochettes ou coques de protection pour les consoles portables, oreillettes et écouteurs, récepteurs de radio, enceintes pour haut-parleurs, lecteurs de disques audio numériques, réveille-matins, ...

11.2.2. Licences

La Société exploite, ou a exploité récemment, un certain nombre de licences pour son univers d'accessoires :

- Nintendo ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Wii, licence couvrant également le développement d'accessoires adaptés à la console Nintendo DS.
- Microsoft Corporation ; afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Xbox 360.

Dans le cadre des contrats de licence Nintendo Wii et DS et Microsoft Xbox 360, le Groupe n'est en aucun cas sous-traitant pour le compte de ces constructeurs de consoles mais se positionne comme un intervenant indépendant développant ses propres accessoires et les commercialisant après avoir reçu l'accord de ces fabricants.

D'autres contrats de licences peuvent être également conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo dans le cadre de l'activité d'Édition. A ce titre, des royautés sont payées aux éditeurs et/ou aux développeurs dont BIGBEN INTERACTIVE distribue et/ou édite les jeux, selon les cas. BIGBEN INTERACTIVE exploite ainsi la matrice de jeux et gère le risque de stock à sa discrétion.

Enfin, il est précisé que BIGBEN INTERACTIVE peut conclure des accords de Distribution Exclusive avec certains éditeurs de jeux, comme Square Enix au Benelux, afin de distribuer les jeux développés par ce type d'acteurs. Dans ce contexte, une partie de l'activité du Groupe reste dépendante des calendriers de sorties des jeux mis sur le marché par ces acteurs. Sur ce dernier exercice 2011/2012, environ 5,8 M€ de chiffre d'affaires, soit 1,7 % de l'activité du Groupe, étaient dépendants de ce type d'accords de Distribution Exclusive.

De manière générale, les licences dont dispose aujourd'hui BIGBEN INTERACTIVE ont été accordées pour l'Europe avec une extension pour d'autres pays - zone Asie Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande, Pays du Golfe).

Il est important de noter que, hormis la Xbox 360 de Microsoft pour laquelle une licence est impérative du fait d'un verrouillage technique universel de la part de ce constructeur, la fabrication d'accessoires adaptables pour toutes les autres consoles est libre. Ainsi, le leader mondial des accessoires adaptables, la société nord-américaine Madcatz, offre des produits pour toutes les consoles, sans disposer d'aucune licence des fabricants de consoles, en dehors de la licence Microsoft.

ModeLabs Group, de son côté, développe une partie de ses activités sur les accessoires de téléphonie également au travers de licences de marques (EdenPark, Kenzo, etc...).

En tout état de cause, la dépendance de la Société à l'activité résultant de l'exploitation de licences (que cela soit pour des accessoires de jeu vidéo ou de téléphonie ou plus largement de jeux vidéo) reste relative (égale à 3,5 % du chiffre d'affaires en cumulé au titre du dernier exercice), BIGBEN INTERACTIVE considérant être toujours totalement indépendant dans les développements et la commercialisation de produits pour la très large majorité de son chiffre d'affaires.

11.2.3. Marques

Le Groupe commercialise ses accessoires pour consoles de jeu vidéo sous la marque BIGBEN INTERACTIVE et la décline aujourd'hui pour d'autres gammes numériques et certains produits Audio. Bien évidemment, BIGBEN INTERACTIVE est propriétaire des marques qu'il exploite en propre, et principalement « Bigben Interactive », « BBI », « Flip and Play », « Hunting Challenge », « Dance Floor », « My Body Coach », « Pétanque Master », « My Mote », « Western Heroes »,...

De son côté, ModeLabs Group est lui ainsi propriétaire des marques exploitées, à savoir en particulier « ModeLabs », « Mobile On Demand », « MyWay », « BlueWay » ou encore « BlueTrek ».

Chapitre 12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances intervenues depuis la fin du dernier exercice

Perspectives au titre de l'exercice en cours

Fort d'un redressement attendu de l'activité sur les marchés du jeu vidéo et tirant parti de la croissance du marché de la téléphonie mobile, BIGBEN INTERACTIVE se fixe comme objectif la réalisation d'un chiffre d'affaires de 450 M€ pour un résultat opérationnel des activités de 30 M€ (avant coût des actions gratuites et amortissement de la clientèle ModeLabs Group) au titre de l'exercice 2012/2013.

12.2. Eléments susceptibles d'influer sur les perspectives de l'émetteur

Hormis les éléments décrits ci-avant et ceux décrits au Chapitre 4. « *Facteurs de risque* », la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2012/2013.

Chapitre 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

BIGBEN INTERACTIVE a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

Des précisions concernant les perspectives de la Société et de son secteur sont disponibles au Chapitre 6. « *Aperçu des activités* » du présent document de référence.

Chapitre 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Direction Générale

A la date de dépôt du présent document, la direction de la Société est organisée de la manière suivante : Monsieur Alain FALC assure la fonction de Directeur Général de la Société.

14.1.2. Membres du Conseil d'administration

A la date de dépôt du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

- Monsieur Alain FALC : Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Nicolas HOANG : Administrateur ;
- Madame Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur ;
- Monsieur Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur ;
- Monsieur Sébastien BOLLORE : Administrateur ;
- Monsieur Richard MAMEZ : Administrateur ;
- Monsieur Alain ZAGURY : Administrateur.

Il est précisé que Monsieur Alain ZAGURY a été nommé administrateur de la Société lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juillet 2011, et ce dans le cadre du rapprochement engagé entre BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group. Cette même Assemblée Générale a également nommé au poste de Censeur Monsieur Stéphane BOHBOT.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre des organes d'administration, de direction ou de surveillance, associé commandité ou fondateur ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'existe aucun Directeur Général Adjoint ou Délégué non membre du Conseil d'administration nommé par celui-ci. Par ailleurs, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration.

Le tableau présenté en page suivante précise pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

Membres du Conseil d'administration

| | Fonction | Date de nomination ou du dernier renouvellement | Date de fin de mandat * | Autres fonctions exercées dans la Société | Autres fonctions exercées en dehors de la Société (Groupe et hors Groupe) |
|-----------------------|-----------------------------|---|-------------------------|---|--|
| | | | | | Mandats actuels : Président SAS Games.fr Gérant SCI Falc Gérant SCI J.A.F.A Administrateur BBI BELGIUM SA (Benelux) Administrateur BBI HK Ltd (Hong Kong) |
| Alain FALC | Président Directeur Général | septembre-06 | 2012 | - | Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président SAS King Games Vidéo Administrateur de BBI UK Holdings Ltd |
| | | | | | Mandats actuels : Président SARL Saint Gervais Co Gérant SARL CDB Finances Directeur Général SAS Schmid Laurent Finances Administrateur SGCE Gérant SARL Penthièvre |
| Nicolas HOANG | Administrateur | juillet-07 | 2012 | - | Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Directeur général SAS Majorette |
| | | | | | Mandat actuel : Directeur Général SAS Games.fr |
| Jacqueline DE VRIEZE | Administrateur | juillet-09 | 2015 | - | Autre mandat exercé au cours des 5 dernières années : Responsable SAS King Games Vidéo |
| | | | | | Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Gérant SARL RH Gérant SARL BD Strata Président SAS Wilshire Invest 1 Gérant SC AMS |
| Jean Marie DE CHERADE | Administrateur | juillet-09 | 2015 | - | |
| | | | | | Mandats actuels : Directeur du Développement Groupe Bolloré Administrateur de Bolloré Participations Administrateur de Bolloré Administrateur de Financière V Administrateur d'Ormiu Bolloré Administrateur de Sofibol Représentant permanent de Plantations des Terres Rouges au Conseil de Compagnie du Cambodge |
| Sébastien BOLLORE | Administrateur | juillet-10 | 2016 | - | Mandats exercés au cours des 5 dernières années : Représentant permanent de Financière de l'Odet au Conseil de la Compagnie des Glénans Membre du Directoire de Compagnie du Cambodge |
| | | | | | Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années : Président de Majorette Gérant unique Opus Musique |
| Richard MAMEZ | Administrateur | juillet-10 | 2016 | - | |
| | | | | | Mandats actuels : Président du Conseil de Surv. de Modelabs Group Président Directeur Général de Modelabs SA Directeur de Modelabs Inc Gérant de Parcours Invest |
| Alain ZAGURY | Administrateur | juillet-11 | 2017 | - | |

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

Il est précisé que les mandats d'administrateur de Monsieur Alain FALC et de Monsieur Nicolas HOANG font l'objet d'une proposition de renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de la Société, Assemblée devant se tenir le 26 juillet 2012.

Par ailleurs, lors de cette même Assemblée, il sera proposé la nomination de deux nouveaux administrateurs : Monsieur Jean Christophe THIERY et Monsieur Jean Claude FABIANI.

14.1.3. Profils des administrateurs

Alain FALC : Président du Conseil d'administration

Ingénieur en électronique (ISEN 1981).

Monsieur Alain FALC crée BIGBEN INTERACTIVE en 1981 à la fin de ses études et acquiert rapidement un savoir-faire industriel et commercial dans le domaine de la montre et des produits électronique promotionnels.

En 1993, il décide d'investir le secteur naissant des jeux vidéo pour y décliner son savoir-faire. Devenu leader de la conception-fabrication d'accessoires pour consoles de jeux vidéo en France en 1999, il fait introduire la Société en bourse et mène son développement à l'international avec des implantations au Benelux, en Grande Bretagne, en Allemagne et à Hong-Kong.

Après avoir connu l'hyper croissance de 1999 à 2002, Monsieur Alain FALC doit gérer la restructuration du Groupe de 2003 à 2005 avant d'adosser le Groupe au consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank fin 2006.

Nicolas HOANG : Administrateur

IEP Paris (2001), master en droit de l'Université Paris 2 Panthéon Assas.

Après avoir été analyste à la Deutsche Bank AG London (titrisations immobilières et créances non performantes), Monsieur Nicolas HOANG rejoint le groupe MI29 où il prend en charge différentes structures de gestion foncière et d'investissement immobilier avant d'intervenir sur les investissements dans les sociétés en retournement.

Jacqueline DE VRIEZE : Administrateur

Autodidacte.

Après une première expérience dans le domaine des soins de la personne (salon de coiffure et institut d'esthéticiennes) de 1976 à 1987, elle crée une entreprise de gymnastique douce et de soins esthétiques dans un centre de remise en forme.

En 1989, elle rejoint la société de magasins de vente au détail de jeux et gadgets ESPACE 3 GAMES, société devenue aujourd'hui GAMES.FR, comme responsable de magasins avant d'en devenir la directrice en 1995.

Jean-Marie DE CHERADE : Administrateur

Ingénieur agronome, maîtrise ès sciences naturelles, DEA de marketing, gestion et administration des entreprises.

Après avoir été assistant à la chaire de marketing agroalimentaire au CESA (centre d'enseignement supérieur des affaires du groupe HEC-ISA), Monsieur Jean-Marie DE CHERADE devient consultant à la BANQUE MONDIALE avec la conduite de projets pour la zone de l'Afrique de l'Ouest.

Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise où il sera entre autres Président et Cofondateur de la société EOS MARKETING. Il est aujourd'hui consultant indépendant et effectue à ce titre certaines missions pour le compte de MI29.

Sébastien BOLLLORE : Administrateur

Après des études commerciales en France et aux Etats-Unis, il rejoint le Groupe Bolloré en 2005 pour participer à différents projets stratégiques du Groupe dont le développement de la voiture électrique Blue Car et le lancement de la chaîne de télévision Direct8. Il est aujourd'hui responsable du pôle Nouvelles Technologies au sein de la Direction du Développement du Groupe Bolloré.

Richard MAMEZ : Administrateur

Après une première expérience marketing dans l'agroalimentaire à l'international chez Ferrero en Italie, il rejoint le secteur du loisir tout d'abord dans le ski (Look, Lange) comme directeur marketing international pendant une dizaine d'années avant d'assumer la direction générale de diverses entreprises du secteur (Browning, Look, Jeanneau). C'est en 1996 qu'il aborde le secteur du jouet avec la direction générale de Majorette jusqu'à sa reprise par Smoby en 2005. Il devient alors directeur associé du Groupe B&S (Instruments de musique à vent) de 2006 à 2008 avant de revenir à la demande de MI29 chez Majorette comme Président à compter de 2009, Majorette dont il réalise la cession au Groupe Simba en 2010.

Alain ZAGURY : Administrateur

Alain ZAGURY a démarré sa carrière dans la distribution Télécom et a progressivement constitué un réseau de magasins spécialisé dans l'installation d'équipements Télécom mobiles pour véhicules dès le démarrage des premiers réseaux mobiles en France. Ayant anticipé l'essor de ce secteur, Alain ZAGURY a décidé de fonder la société ATS (« Accessoires Télécom Services ») en 1996, société devenue en quelques années un leader français de la distribution d'accessoires mobiles sur le marché français.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

En dehors des points indiqués au Chapitre 19. « *Opérations avec des apparentés* » du présent document de référence et relatifs aux différentes conventions réglementées, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur des personnes présentées au paragraphe 14.1. « *Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs* » et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Par ailleurs aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes présentées au paragraphe 14.1. « *Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs* » a été sélectionnée en tant que membre du Conseil d'administration ou membre de la direction générale.

Il est rappelé qu'à la date du présent document, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 16,2 % du capital et 16,1 % des droits de vote, que MI29, qui détient 23,9 % du capital et 23,7 % des droits de vote de la Société, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Nicolas HOANG, que Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, qui détient 16,3 % du capital et 16,2 % des droits de vote, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Sébastien BOLLORE, et enfin que Monsieur Alain ZAGURY, administrateur, est actionnaire de la Société à hauteur de 6,2 % du capital et de 6,1 % des droits de vote.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes présentées dans le paragraphe 14.1 ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux de la Société

15.1.1. Politique de fixation des rémunérations

Les rémunérations des mandataires sociaux sont strictement liées à leurs fonctions dans les sociétés du Groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.

15.1.2. Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices

Rémunérations perçues au titre des deux derniers exercices

| | Exercice 2010/2011 | Exercice 2011/2012 |
|---|--------------------|--------------------|
| Monsieur Alain FALC | | |
| Président du Conseil d'administration - Directeur Général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 182 000 € | 182 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Madame Jacqueline DE VRIEZE | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 56 000 € | 56 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 36 550 € |
| Monsieur Jean Marie DE CHERADE * | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 2 000 € | 2 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Monsieur Nicolas HOANG | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 2 000 € | 2 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Monsieur Sébastien BOLLORE | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 2 000 € | 2 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Monsieur Richard MAMEZ | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 2 000 € | 2 000 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0 € | 0 € |
| Monsieur Alain ZAGURY | | |
| Administrateur | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice ** | | 140 340 € |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | | 0 € |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | | 727 000 € |
| | 246 000 € | 1 149 890 € |

(*) M. DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 24 000 €.

(**) Du 1er septembre 2011 au 31 mars 2012

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des mandataires sociaux se sont élevées à 246 K€ au titre de l'exercice 2010/2011 et à 1 150 K€ au titre de l'exercice 2011/2012, dont 12 K€ de jetons de présence et 763 K€ d'actions de performance.

Il est précisé que les montants de rémunérations dues et versées au cours de l'exercice sont identiques.

Détails des rémunérations dues au titre des deux derniers exercices

| | Exercice 2010/2011 | Exercice 2011/2012 |
|---|--------------------|--------------------|
| Monsieur Alain FALC | | |
| Président du Conseil d'administration - Directeur Général | | |
| Rémunération fixe | 180 000 € | 180 000 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 2 000 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 182 000 € | 182 000 € |
| Madame Jacqueline DE VRIEZE | | |
| Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 54 000 € | 54 000 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 2 000 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 56 000 € | 56 000 € |
| Monsieur Jean Marie DE CHERADE* | | |
| Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 0 € | 0 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 2 000 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 2 000 € | 2 000 € |
| Monsieur Nicolas HOANG | | |
| Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 0 € | 0 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 2 000 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 2 000 € | 2 000 € |
| Monsieur Sébastien BOLLORE | | |
| Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 0 € | 0 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 2 000 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 2 000 € | 2 000 € |
| Monsieur Richard MAMEZ | | |
| Administrateur | | |
| Rémunération fixe | 0 € | 0 € |
| Rémunération variable | 0 € | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | 0 € | 0 € |
| Jetons de présence | 2 000 € | 2 000 € |
| Avantages en nature | 0 € | 0 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 2 000 € | 2 000 € |
| Monsieur Alain ZAGURY | | |
| Administrateur | | |
| Rémunération fixe ** | | 140 340 € |
| Rémunération variable | | 0 € |
| Rémunération exceptionnelle | | 0 € |
| Jetons de présence | | 0 € |
| Avantages en nature | | 11 744 € |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | | 152 084 € |

(*) M. DE CHERADE est titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société avec un montant total facturé de 24 000€.

(**) Du 1er septembre 2011 au 31 mars 2012

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Détails des éventuels avantages consentis au profit de Monsieur Alain FALC

| | Contrat de travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions | Indemnités relatives à une clause de non concurrence |
|--|--------------------|-----------------------------------|--|--|
| Alain FALC Président du Conseil d'administration et Directeur Général | Oui | Non | Non, en dehors des indemnités légales | Non |

La question du maintien du contrat de travail de Monsieur Alain FALC a été débattue par les administrateurs, conformément à ce qui figure dans le rapport sur le contrôle interne. Lors des débats, les administrateurs ont constaté que le contrat de travail de Monsieur Alain FALC avec la société BIGBEN INTERACTIVE remonte à la création de celle-ci en 1981 et que ses fonctions principales restent la direction générale de la Société. Dans ces conditions, le Conseil d'administration a considéré, nonobstant la recommandation AFEP/MEDEF, qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain FALC de renoncer, en raison de son mandat de Président Directeur Général de la société BIGBEN INTERACTIVE, à son contrat de travail avec la Société.

15.1.3. Jetons de présence

Nous rappelons que, dans sa onzième résolution, l'Assemblée Générale du 18 juillet 2011 a porté à 50.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a par ailleurs intégré les recommandations du Code Middenext en définissant un mode de répartition de ces jetons de présence en fonction d'unités tenant compte des fonctions effectivement remplies par chacun des administrateurs (administrateur simple, membre de l'un des comités existants au sein de la Société, fonction de Président) tout en pratiquant un abattement proportionnel aux réunions auxquelles l'administrateur concerné n'aurait pas participé (assiduité).

Jetons de présence versés au cours des deux derniers exercices

| | Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011 | Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012 |
|---|--|--|
| Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général | 2 000 € | 2 000 € |
| Madame Jacqueline DE VRIEZE Administrateur | 2 000 € | 2 000 € |
| Monsieur Jean Marie DE CHERADE Administrateur | 2 000 € | 2 000 € |
| Monsieur Nicolas HOANG Administrateur | 2 000 € | 2 000 € |
| Monsieur Sébastien BOLLORE Administrateur | 2 000 € | 2 000 € |
| Monsieur Richard MAMEZ Administrateur | 2 000 € | 2 000 € |
| Monsieur Alain ZAGURY Administrateur | 2 000 € | 2 000 € |
| TOTAL Jetons de présence | 12 000 € | 12 000 € |

Il est précisé que la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société, devant se tenir le 26 juillet 2012, sera amenée à se prononcer sur une hausse de l'enveloppe globale de jetons de présence allouée au Conseil d'administration, à 80.000 euros à répartir entre les administrateurs.

15.1.4. Actions de performance

Au cours de l'exercice 2011/2012, BIGBEN INTERACTIVE a attribué 200.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe, dont 105.000 à deux de ses administrateurs. Ainsi, en date du 24 octobre 2011, sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 18 juillet 2011, le Conseil d'administration a attribué 5.000 actions gratuites à Madame Jacqueline DE VRIEZE et 100.000 actions gratuites à Monsieur Alain ZAGURY. Dans le cadre de ces deux attributions, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile de placer l'attribution effective de ces actions à de quelconques conditions de performance, contrairement aux recommandations de l'AFEP / MEDEF sur ce sujet.

Pour mémoire, au cours de l'exercice 2010/2011, le 15 novembre 2010, le Conseil d'administration a fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2010 et attribué 60.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. Lors de cette attribution, concernant les administrateurs, seule Madame Jacqueline DE VRIEZE, a reçu 1.000 actions au titre de cette attribution gratuite du 15 novembre 2010. Au regard de l'importance somme toute très relative de l'attribution gratuite d'actions accordée à Madame Jacqueline DE VRIEZE, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile de placer l'attribution effective de ces actions à de quelconques conditions de performance, contrairement aux recommandations de l'AFEP / MEDEF sur ce sujet.

De même, toujours pour mémoire, le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. Lors de cette attribution, concernant les administrateurs, seule Madame Jacqueline DE VRIEZE, non bénéficiaire de BSA Managers, a reçu 1.000 actions au titre de cette attribution gratuite du 14 octobre 2008. Au regard de l'importance somme toute très relative de l'attribution gratuite d'actions accordée à Madame Jacqueline DE VRIEZE, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile de placer l'attribution effective de ces actions à de quelconques conditions de performance, contrairement aux recommandations de l'AFEP / MEDEF sur ce sujet.

Actions de performance ou actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

| | Date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés * | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|--|--------------|---|---|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| Madame Jacqueline DE VRIEZE Administrateur | 24-oct-11 | 5 000 | 7,30 € / action | 24-oct-13 | 24-oct-15 | Aucune |
| Monsieur Alain ZAGURY Administrateur | 24-oct-11 | 100 000 | 7,30 € / action | 24-oct-13 | 24-oct-15 | Aucune |

* : charges imputables sur les exercices 2011/2012 et 2012/2013

15.1.5. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux

Emission de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Les caractéristiques détaillées de ces BSA Managers sont disponibles au paragraphe 17.2.3. « *Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux* ».

Dans le cadre du programme BSA Managers décrit ci-avant, les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008. Ils ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit. Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Il est indiqué que 1 bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 7,00 euros chacune pour les tranches 1, 2 et 3.

Détail des BSA Managers attribués aux administrateurs au cours de l'exercice 2008/2009

| | Date du plan | Nature des options | Valorisation des bons selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées | Prix d'exercice (€) | Période d'exercice |
|--|--------------|--------------------|--|-----------------------------|--|--|
| Monsieur Alain FALC Président du Conseil d'administration - Directeur Général | 03-nov-08 | Souscription | Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 € | 90 000 | Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 € | Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche |
| Monsieur Maxence HECQUARD Administrateur - Directeur Général Délégué | 03-nov-08 | Souscription | Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 € | 45 000 | Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 € | Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche |
| Monsieur Jean Marie DE CHERADE Administrateur | 03-nov-08 | Souscription | Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 € | 18 000 | Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 € | Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche |
| Monsieur Nicolas HOANG Administrateur | 03-nov-08 | Souscription | Tranche 1 : 0,52 € Tranche 2 : 0,71 € Tranche 3 : 0,80 € | 45 000 | Tranche 1 : 7,00 € Tranche 2 : 7,00 € Tranche 3 : 7,00 € | Du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012 selon la Tranche |

En avril 2010, BIGBEN INTERACTIVE a constaté l'exercice de 400 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à 400 actions nouvelles. De même, toujours lors de l'exercice 2010/2011, la Société a par ailleurs constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Manager émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles.

Durant le dernier exercice clos le 31 mars dernier, le Conseil d'administration du 25 juillet 2011 a constaté l'exercice de 120.000 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à autant d'actions nouvelles.

A la date d'établissement du présent document de référence, les tranches 1, 2 et 3 des BSA Manager ont été soit exercées, soit sont devenues caduques.

Plans d'options de souscription d'actions de la Société

Néant.

15.1.6. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant.

15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont de 369 K€ au 31 mars 2012, provisions non affectées nominativement.

Chapitre 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction et administration de la Société

16.1.1. Direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

Cette fonction a été définie par le Conseil d'administration du 27 septembre 2001 et confirmée par celui du 14 septembre 2006 qui a renouvelé le mandat de Monsieur Alain FALC.

Il est précisé que Monsieur Maxence HECQUARD a été nommé Directeur Général Délégué le 17 août 2006 avec une mission d'assistance à la décision en matière de stratégie industrielle, commerciale et financière. Monsieur Maxence HECQUARD a toutefois été révoqué de ses fonctions de Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration du 22 janvier 2010, et non remplacé à ce jour.

16.1.2. Administration de la Société

Composition du Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date de dépôt du présent document de référence ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Mandats des membres du Conseil d'administration

| | Fonction | Date de première nomination | Date du dernier renouvellement | Date de fin de mandat * |
|-----------------------|---|-----------------------------|--------------------------------|-------------------------|
| Alain FALC | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général | décembre-88 | janvier-00 | 31 mars 2012 |
| Nicolas HOANG | Administrateur | mars-07 | juillet-07 | 31 mars 2012 |
| Jacqueline DE VRIEZE | Administrateur | septembre-03 | juillet-09 | 31 mars 2015 |
| Jean Marie DE CHERADE | Administrateur | mai-08 | juillet-09 | 31 mars 2015 |
| Sébastien BOLLORE | Administrateur | juillet-10 | juillet-10 | 31 mars 2016 |
| Richard MAMEZ | Administrateur | juillet-10 | juillet-10 | 31 mars 2016 |
| Alain ZAGURY | Administrateur | juillet-11 | - | 31 mars 2017 |

* : AGO devant se prononcer sur les comptes clos au ...

Il est précisé que les mandats d'administrateur de Monsieur Alain FALC et de Monsieur Nicolas HOANG font l'objet d'une proposition de renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale de la Société, Assemblée devant se tenir le 26 juillet 2012.

Par ailleurs, lors de cette même Assemblée, il sera proposé la nomination de deux nouveaux administrateurs : Monsieur Jean Christophe THIERY et Monsieur Jean Claude FABIANI.

Nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Il est à noter que le mandat d'administrateur de Monsieur Maxence HECQUARD est venu à expiration à la fin de l'exercice 2009/2010. Le Conseil d'administration du 21 mars 2010 a décidé de ne pas proposer le renouvellement de son mandat à l'Assemblée du 28 juillet 2010. Ainsi, cette Assemblée a décidé de ne pas renouveler Monsieur HECQUARD dans ses fonctions d'administrateur, mais a toutefois nommé Monsieur Richard MAMEZ au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur HECQUARD.

Le Conseil d'administration a également considéré nécessaire de tenir compte de l'évolution de l'actionnariat de la Société en proposant la nomination de Monsieur Sébastien BOLLORE, celui-ci représentant les intérêts de Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE. Ainsi, Monsieur Sébastien BOLLORE est devenu administrateur à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010.

Au cours de l'exercice 2011/2012, Monsieur Alain ZAGURY a été nommé administrateur de la Société lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juillet 2011, et ce dans le cadre du rapprochement engagé entre BIGBEN INTERACTIVE et ModelLabs Group.

Administrateurs indépendants

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce sur la base et dans le respect des recommandations émises au sein du Code Middlenext. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;
- être un client, un fournisseur, un banquier :
 - o significatif de la Société ;
 - o ou pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

Au regard de ces critères, Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ ont été qualifiés d'administrateurs indépendants. Même si Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ ont été historiquement présentés par la Société comme étant proches de l'actionnaire MI 29, d'un point de vue formel, ces deux administrateurs ne sont pas liés à cet actionnaire. En conséquence, lors de l'examen de leur situation par le Conseil d'administration du 25 octobre 2010, ceux-ci ont été désignés comme administrateurs indépendants.

Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur

Chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action.

Administrateurs élus par les salariés du Groupe

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du capital social de la Société, l'Assemblée Générale n'est pas tenue à ce jour de procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

Il n'est pas prévu pour l'instant d'introduire dans les statuts la possibilité d'une élection d'un ou plusieurs administrateurs par le personnel de la Société et de ses filiales directes ou indirectes françaises.

16.1.3. Rôle et fonctionnement du Conseil d'administration

Règlement intérieur

Le Conseil d'administration a mis en place le 28 juillet 2008 un règlement intérieur qui définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration.

Rôle et fonctionnement

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de l'entreprise et s'assure que les mesures prises par le Comité de Direction vont bien dans le sens des axes stratégiques qu'il a défini. Le Président du Conseil d'administration, qui est en contact direct et régulier avec l'ensemble des administrateurs, centralise les demandes puis établit un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil. Il s'assure que ce projet répond bien aux attentes de chacun des administrateurs et donne au Comité de Direction la liste des points à préparer pour présentation au Conseil d'administration à venir.

Le Président est également responsable du Comité de Direction et s'assure à ce titre de l'application de toute mesure propice à la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil d'administration, en s'appuyant notamment sur les procédures de contrôle interne.

Evaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois au titre de l'exercice 2011/2012 et le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne ou en téléconférence) a été de 90 %.

Au cours de cet exercice, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels et s'est prononcé notamment sur l'Offre publique Mixte lancée sur le capital de ModeLabs Group puis a constaté les augmentations de capital résultant de cette opération, a réorganisé la rémunération des mandataires sociaux et modifié son règlement intérieur en définissant des fenêtres négatives quant aux opérations titres des mandataires, mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites et finalisé les conditions de financement du nouveau site logistique de Lauwin Planque.

Règles de répartition des jetons de présence et montant individuel des versements effectués

Nous rappelons que, dans sa onzième résolution, l'Assemblée Générale du 18 juillet 2011 a porté à 50.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a par ailleurs intégré les recommandations du Code Middlenext en définissant un mode de répartition de ces jetons de présence en fonction d'unités tenant compte des fonctions effectivement remplies par chacun des administrateurs (administrateur simple, membre de l'un des comités existants au sein de la Société, fonction de Président) tout en pratiquant un abattement proportionnel aux réunions auxquelles l'administrateur concerné n'aurait pas participé (assiduité).

16.1.4. Censeurs

Après avoir fait évoluer, au cours des deux derniers exercices, sa gouvernance afin de se conformer aux recommandations du Code Middlenext, et en particulier mis à jour à plusieurs reprises son règlement intérieur dans cet esprit, la Société a décidé courant 2011 de prolonger cet effort par la création d'un poste de Censeur afin d'assister le Conseil d'administration par des avis sur des questions de tous ordres, notamment en matière technique, commerciale, administrative ou financière.

L'Assemblée Générale du 18 juillet 2011 a donc décidé la création d'un poste de Censeur, amendant les statuts de la Société par l'insertion d'un nouvel article rédigé comme suit :

« ARTICLE 21 – CENSEURS

La collectivité des actionnaires peut nommer, à sa discrétion, de un à trois censeurs, personnes morales ou personnes physiques, actionnaires ou non, pour un mandat d'une durée d'un an expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée

générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de ce censeur. Ce mandat est renouvelable sans limite.

Les censeurs personnes morales sont représentés par leurs représentants légaux ou par toute personne physique dûment mandatée à cet effet.

Les censeurs sont convoqués et participent à toutes les réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, selon des modalités identiques à celles prévues à l'égard des membres dudit conseil. Ils bénéficient des mêmes informations et communications que ces derniers et sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité et de discrétion.

En cas de vacance par démission ou par décès, le conseil d'administration a, entre deux assemblées générales, la faculté de procéder à la nomination, à titre provisoire, d'un nouveau censeur en remplacement du censeur démissionnaire ou décédé.

Les nominations de censeurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Le censeur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. »

Cette même Assemblée Générale du 18 juillet 2011 a nommé Monsieur Stéphane BOHBOT en qualité de Censeur, personne ayant toutefois par la suite démissionné en cours de mandat.

Stéphane BOHBOT : Censeur, ayant démissionné

Après avoir fondé Digiplug en 1998, une société spécialisée dans la recherche et le développement dans le domaine des technologies audio pour téléphones mobiles, Stéphane BOHBOT a acquis une expertise reconnue en matière de solutions logicielles intégrées et de plates-formes de distribution de contenu aux opérateurs. Digiplug a été cédée à la société japonaise Faith Inc., aujourd'hui devenue leader mondial dans la technologie audio des téléphones mobiles (I-Mode, GSM, CDMA), cotée sur le Tokyo Stock Exchange. Stéphane BOHBOT est présent dans les organes de direction de plusieurs sociétés spécialisées dans les hautes technologies.

16.2. Informations sur les contrats de services

Les informations concernant les contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction à BIGBEN INTERACTIVE ou à l'une quelconque de ses filiales sont disponibles au Chapitre 19. « *Opérations avec des apparentés* ».

Il est également précisé que Monsieur Jean Marie DE CHERADE était historiquement titulaire d'un contrat de collaboration sur différents projets de la Société, contrat ayant engendré une facturation pour un montant total de 24 K€ au titre de l'exercice 2011/2012. Il a été convenu d'un commun accord entre les parties de mettre fin à ce contrat au 31 mars 2012.

Hors les contrats présentés au chapitre 19 du présent document de référence, et ceux présentés ci-avant et relatifs aux conventions réglementées, il n'existe pas d'autres contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3. Informations relatives aux Comités

16.3.1. Comités d'Audit et des Rémunérations

En date du 25 octobre 2010, après fixation des critères d'indépendance des administrateurs, le Comité d'Audit a été constitué, avec comme membres Messieurs Jean Marie DE CHERADE et Richard MAMEZ.

Pour le bon fonctionnement de ce Comité d'Audit, Monsieur François BOZON, en sa qualité de Secrétaire Général, assiste aux travaux réalisés, sans toutefois prendre part aux délibérations.

Le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'administration sur les comptes semestriels et annuels.

Le Comité d'audit s'est réuni le 16 novembre 2011 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2011 et une nouvelle fois le 21 mai 2012 dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2012.

Il n'existe pas aujourd'hui de Comité des Rémunérations au sein du Groupe.

16.3.2. Comités de Direction BIGBEN INTERACTIVE SA et Groupe

Le Comité de Direction de la Société BIGBEN INTERACTIVE se réunit d'une manière générale deux fois par mois pour examiner la marche des affaires, suivre l'avancement des chantiers en cours sur la période (logistique, administration, contrôle de gestion, etc.) avec les responsables opérationnels et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Composition du Comité de Direction de la Société

| Comité Société | Fonction |
|-----------------|--|
| Alain FALC | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général |
| François BOZON | Secrétaire Général |
| Yannick ALLAERT | Responsable Accessoires Europe |
| Laurent HONORET | Responsable Commercial Europe |
| Fabrice LEMESRE | Responsable Audio & Téléphonie |
| François PENIN | Responsable Logistique Europe |

Le Comité de Direction Groupe se réunit mensuellement pour faire le point de la marche des affaires dans chaque territoire et au niveau du Groupe, suivre l'avancement des chantiers Groupe et d'une manière générale, prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre des orientations générales données par le Conseil d'administration.

Composition du Comité de Direction du Groupe

| Comité Groupe | Fonction |
|------------------------|--|
| Alain FALC | Président Directeur Général |
| François BOZON | Secrétaire Général |
| Yannick ALLAERT | Responsable Accessoires Europe |
| Alain ZAGURY | Président de Modelabs SA |
| Françoise GRAND | Directeur Administratif et Financier Modelabs Group |
| Laurent HONORET | Responsable Commercial Europe |
| Fabrice LEMESRE | Responsable Audio & Téléphonie |
| Daniel JANSSENS | Responsable BBI Belgium SA (Benelux) |
| Hans Josef LEY | Responsable BBI GmbH (Allemagne) |
| Daniel SAADA | Responsable Distribution Modelabs Group |
| Christophe SEVIN | Responsable Accessoires Modelabs Group |
| Roland DE SAINT VICTOR | Responsable BBI HK Ltd (Hong Kong) |

16.4. Gouvernement d'entreprise

L'Assemblée Générale du 28 juillet 2010 a nommé au poste d'administrateur :

- Monsieur Richard MAMEZ en remplacement de Monsieur HECQUARD, dont le mandat était arrivé à expiration,
- Monsieur Sébastien BOLLORE, celui-ci représentant les intérêts de Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, et ce afin de considérer l'évolution de l'actionnariat de la Société.

Au cours de l'exercice 2011/2012, Monsieur Alain ZAGURY a été nommé administrateur de la Société lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 juillet 2011, et ce dans le cadre du rapprochement entre BIGBEN INTERACTIVE et ModeLabs Group.

Afin de prendre en compte le changement de dimension du groupe BIGBEN INTERACTIVE, il sera par ailleurs proposé à la prochaine Assemblée Générale du 26 juillet prochain la création de deux nouveaux postes d'administrateurs. Ainsi, il sera proposé la nomination de Monsieur Jean Christophe THIERY et Monsieur Jean Claude FABIANI.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration adopté en 2008/2009 a été mis à jour lors du Conseil du 25 octobre 2010, notamment afin d'être en conformité avec les 6^{ème}, 7^{ème} et 11^{ème} recommandations du Code Middledext. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également mis en place une procédure d'auto-évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux conformément à la 15^{ème} recommandation du Code, la 1^{ère} réunion du Conseil intégrant ces dispositions à son ordre du jour s'étant réuni en date du 22 avril 2011. Enfin, prenant en considération la 14^{ème} recommandation du Code de gouvernance établi par Middledext, la répartition des jetons de présence entre les administrateurs intègre, à compter de l'Assemblée du 18 juillet 2011, une composante en fonction

de l'assiduité de ses membres lors de ses réunions. Ainsi, à la date du présent document de référence, la Société se conforme à l'intégralité des recommandations établies par Middlenext.

16.5. Rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

16.5.1. Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil doit rendre compte, dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, de l'étendue des pouvoirs du Conseil d'Administration et du Président Directeur Général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités de participation des actionnaires aux assemblées ;

- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du conseil d'administration du 24 mai 2012 et transmis aux commissaires aux comptes.

o O o

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Notre Société se réfère au Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com. dans la rubrique "Actualités"), ci-après le « Code de référence ». Le conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

La 14ème recommandation du Code pour la répartition de jetons de présence a été appliquée pour la 1ère fois au titre de l'exercice 2011-12, l'enveloppe votée par l'assemblée étant désormais répartie en tenant compte des fonctions remplies individuellement par chaque Administrateur et de leur assiduité.

1.1 - Le Conseil d'Administration

- Structure juridique

La société Bigben Interactive SA est une société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés Commerciales et le décret du 23 mars 1967. Les statuts ont été harmonisés au fur et à mesure des évolutions légales et réglementaires applicables à la Société et notamment suite à la codification du Code de Commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 14/09/2006. Le poste de Directeur Général Délégué, qui a été rempli du 17 août 2006 au 22 janvier 2010, n'a pas été pourvu depuis cette dernière date.

- Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe soit l'ensemble de la société-mère et des filiales consolidées et en contrôle la mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres.

Le Conseil est aujourd'hui composé de 7 membres :

- deux administrateurs représentant l'actionnariat historique, à savoir le Président Alain Falc et Mme Jacqueline De Vrieze ;
- deux administrateurs représentant les deux principaux actionnaires financiers (MI 29 et Groupe Bolloré) à savoir MM. Nicolas Hoang et Sébastien Bolloré ;
- deux administrateurs qualifiés d'indépendants par le conseil du 25 octobre 2010, à savoir MM. Jean Marie de Chérade et Richard Mamez ;
- un administrateur représentant le nouvel actionnariat résultant de l'offre publique sur le capital de ModeLabs Group, à savoir M. Alain Zagury.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres. La présence au Conseil de Mme Jacqueline De Vrieze depuis 2003 témoigne en particulier de la volonté d'avoir une représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil. En conformité avec la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 visant à établir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des conseils d'administration, la Société va néanmoins faire ses meilleurs efforts pour aboutir à un quota de 20 % de femmes dans un délai de 3 ans et de 40 % de femmes dans un délai de 6 ans. Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

Le Conseil s'est en outre adjoint les compétences d'un Censeur élu par l'AGM du 18 juillet 2011.

Les membres du Conseil exercent également des fonctions d'administration dans les sociétés suivantes :

| Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires | Mandat dans la société | Date de nomination/re nouvellement | Date de fin de mandat | Autre(s) fonction(s) dans la société | Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)* |
|---|--------------------------------|------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|
| M. Alain FALC | Président Directeur Général | 14-09-2006 | 2012 | Néant | Président Games.fr SAS Gérant SCI Jafa Administrateur Bigben Interactive Belgium Adm BBI HK Ltd |
| M. Sébastien BOLLORE | Administrateur | 28-07-2010 | 2016 | Néant | Dir Développt Groupe Bolloré Adm Bolloré, Bolloré Particip, Financière V, Omnium Bolloré et Sofibol Représent de Plantation Terres Rouges au conseil Compagnie du Cambodge |
| M. Jean-Marie de CHERADE | Administrateur | 30-07-2009 | 2015 | Néant | Néant |
| M. Nicolas HOANG | Administrateur | 20-07-2007 | 2012 | Néant | Gérant SARL St Gervais Co Gérant SARL CDB Finances Dir Gal SAS Schmid Laurent Finances Administrateur SGCE Gérant SARLPenthièvre |
| M. Richard MAMEZ | Administrateur | 28-07-2010 | 2016 | Néant | Gérant SARL Opus Musique |
| Mme Jacqueline De VRIEZE | Administrateur | 30-07-2009 | 2015 | Néant | Dir. Gal SAS Games.fr |
| M. Alain ZAGURY | Administrateur | 18-07-2011 | 2017 | Néant | Pdt Cons Surv ModeLabs Group PDG Modelabbs SA Dir. ModeLabs Inc Gérant Parcours Invest |

* quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six années. Tout administrateur sortant est rééligible. L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Deux administrateurs (MM. Alain Falc et Nicolas Hoang) voient leur mandat venir à échéance avec l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012 et le renouvellement de leur mandat sera proposé à l'assemblée du 26 juillet 2012.

Afin de prendre en compte le changement de dimension du Groupe Bigben Interactive, il sera par ailleurs proposé à l'assemblée la création de deux nouveaux postes d'administrateurs.

En revanche, il ne sera pas proposé de remplacement pour le Censeur ayant démissionné en cours de mandat.

- Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de Bigben Interactive et leurs intérêts

- Administrateurs indépendants

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce sur la base et dans le respect des recommandations émises au sein du Code Middledext. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;
- être un client, un fournisseur, un banquier (i) significatif de la Société ou (ii) pour lequel la Société représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

Au regard de ces critères, Messieurs Jean Marie de Chérade et Richard Mamez ont été qualifiés d'administrateurs indépendants. Même s'ils ont été historiquement présentés par la Société comme étant proches de l'actionnaire MI 29, ces deux administrateurs ne sont en effet pas liés à cet actionnaire au sens des critères présentés ci-dessus.

- Convocation du Conseil

Les statuts ne prévoient pas de règles dérogatoires du droit commun de convocation du Conseil d'Administration, qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Un calendrier des conseils (au moins 6 par an) est établi en début d'exercice selon le cadencement des arrêtés de chiffre d'affaires et de comptes tandis que des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins cinq jours avant chaque réunion, les documents nécessaires à leur préparation étant diffusés par envoi séparé aux administrateurs.

- Représentation des Administrateurs

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

- Information des Administrateurs

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Invités du Conseil

Le Secrétaire Général du Groupe assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration et à l'intégralité des débats, il en assure le secrétariat.

- Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil s'est réuni 11 fois au titre de l'exercice 2011-12 et le taux moyen de présence des membres du Conseil (en personne ou en téléconférence) a été de 91%.

| | |
|---------------------|---------------------|
| Le 22 avril 2011 | Le 24 octobre 2011 |
| Le 4 mai 2011 | Le 18 novembre 2011 |
| Le 19 mai 2011 | Le 8 décembre 2011 |
| Le 1er juin 2011 | Le 23 février 2012 |
| Le 25 juillet 2011 | |
| Le 16 août 2011 | |
| Le 8 septembre 2011 | |

Au cours de cet exercice, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels et s'est prononcé sur l'offre publique Mixte initiée en mai 2011 et visant les titres de la société ModeLabs Group puis a constaté les augmentations de capital résultant de cette opération, a réorganisé la rémunération des mandataires sociaux et modifié son règlement intérieur en définissant des fenêtres négatives quant aux opérations titres des mandataires, mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites et finalisé les conditions de financement du nouveau site logistique de Lauwin Planque.

Le règlement intérieur adopté le 28 juillet 2008 permet aux Administrateurs de participer à distance au Conseil : sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Existence de Comités

Le règlement intérieur a été complété par le conseil du 25 octobre 2010 afin de fixer les missions du comité d'audit. Conformément à la réglementation applicable, ce comité a pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière et la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Ses membres, à savoir Messieurs Richard Mamez et Jean Marie de Chérade, les deux administrateurs qualifiés d'indépendants, ont été choisis par le même conseil. Grâce à sa formation (ESC) et à ses responsabilités comme dirigeant de sociétés à forte connotation internationale, Monsieur Mamez en particulier bénéficie d'une forte culture financière qui lui permet d'évaluer les travaux de la Direction Financière et d'apporter son avis d'expert.

Le Comité d'audit s'est réuni le 16 novembre 2011 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2011 et une nouvelle fois le 21 mai 2012 dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2012. Les Commissaires aux comptes assistent aux séances du Comité d'Audit chargées d'analyser les résultats semestriels et annuels tandis que le Secrétaire Général du Groupe représente la Société et participe à ce titre aux séances du Comité d'Audit.

La création d'un comité des rémunérations n'a pas en revanche paru nécessaire, compte tenu de la coordination existant sur le sujet entre les différents acteurs du contrôle interne,

1.2 Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil de la société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute

circonstance. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration. Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

1.3 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

- Rémunération des membres du Conseil d'Administration (Jetons de présence)

L'Assemblée Générale détermine le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Conformément aux recommandations du code Middledent, l'enveloppe de 50 000 EUR approuvée par l'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 18 juillet 2011 a été ainsi répartie en unités tenant compte des fonctions remplies individuellement par chaque Administrateur à savoir :

- (i) Deux unités pour chaque administrateur ;
- (ii) Une unité additionnelle pour les membres d'un comité ;
- (iii) Deux unités additionnelles pour le président ;

sachant que le montant correspondant à une unité est obtenu en divisant l'enveloppe globale des jetons de présence par le nombre total d'unités à servir.

Les jetons de présence ont été ensuite reconnus à chaque administrateur en tenant compte de son assiduité. En conséquence, un abattement proportionnel aux réunions du conseil auxquelles l'administrateur concerné n'a pas participé, a été pratiqué sur l'enveloppe de jetons visée (i) lui étant attribué. Cet abattement s'est appliqué aussi aux jetons supplémentaires relatifs aux membres de comités (ii), proportionnellement aux absences aux réunions de ces comités.

Le Censeur élu par l'assemblée du 18 juillet 2011 s'est vu allouer sur l'enveloppe précitée de 50 000 EUR des jetons de présence dans les mêmes conditions que les administrateurs.

Au titre de l'exercice 2011-12, la Société a versé aux membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 45.500 euros à titre de jetons de présence y compris 5.000 euros pour les membres du comité d'audit et 3.000 euros pour le censeur.

- Rémunération des dirigeants mandataires

Le Conseil d'Administration a examiné la situation de Monsieur Alain Falc au regard de son contrat de travail avec la Société Bigben Interactive SA et a considéré, compte tenu notamment du fait que le Code de référence ne préconise aucune interdiction de principe de cumul d'un contrat de travail avec un mandat de Président-Directeur Général, qu'il n'y a pas lieu de demander à Monsieur Alain Falc de renoncer, en raison de son mandat de Directeur Général de la Société, à ce contrat de travail avec la Société. Compte tenu de l'organisation de la Société et de sa taille, le Conseil a estimé que cette situation de cumul était acceptable et répondait à des besoins de la Société. L'information chiffrée sur la rémunération des mandataires est présentée dans le rapport de gestion en note « 5.4 Rémunération des dirigeants mandataires » ; il est à noter que cette rémunération ne comporte aucune part variable.

- Indemnités et avantages

Aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans d'actions gratuites ou des plans de stock-options. Il n'y a pas de complément de retraite spécifiques aux dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux.

- Stock-options et attribution d'actions gratuites

Les mandataires ont reçu 198.000 BSA managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée effectuée par le Conseil d'Administration du 03 novembre 2008 selon la délégation reçue de l'AGE du 01 octobre 2008. L'exercice est soumis au respect de critères de performance décrits en note « 5.4 – Bons de souscription d'actions de l'annexe des comptes sociaux ».

Deux mandataires non bénéficiaires de BSA managers ont reçu :

- pour Mme Jacqueline De Vrieze, un total de 7.000 actions gratuites dont 1.000 le 14 octobre 2008, 1.000 le 15 novembre 2010 et 5.000 le 24 octobre 2011 ;
- pour M. Alain Zagury, 100.000 actions gratuites le 24 octobre 2011.

Les mandataires ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

1.4 Participation aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales et, notamment, les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative, sont définies aux articles 30 à 37 des statuts.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister personnellement à l'assemblée générale des actionnaires ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par tout autre personne morale ou physique de son choix.

Le droit de participer à l'assemblée générale, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée générale, est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du 7ème alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe au formulaire de vote à distance ou par procuration, ou encore à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir, ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, peut à tout moment, céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant la date fixée pour cette assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide, ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire, et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article R 225-71 du Code de commerce et dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'assemblée, par lettre recommandée, au siège social de la société.

La justification de la possession ou de la représentation de la fraction libérée du capital exigée par application des dispositions de l'article cité résultera soit d'une inscription nominative sur les registres de la société au nom de l'actionnaire, soit du dépôt aux guichets de Banque Palatine du certificat d'inscription délivré par l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres comptes administrés.

Des formulaires de vote par procuration et des formulaires de vote par correspondance ainsi que leurs annexes sont à votre disposition au siège social. La demande doit parvenir à la Société six jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Les votes par correspondance ne sont pris en compte que pour les formulaires dûment remplis, parvenus à l'établissement bancaire susvisé ou au siège de la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale.

1.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion, les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

o O o

2 - LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1 Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'optimisation de l'exécution des opérations dans le respect des orientations stratégiques et l'identification des risques inhérents à l'exploitation ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- la maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe ;
- la protection du patrimoine social et en particulier de la propriété intellectuelle.

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- le respect de la politique générale de l'entreprise,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Le processus de contrôle interne s'élabore à partir de l'identification et de l'évaluation des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société et du Groupe.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les réduire considérablement. Tout système de contrôle interne a en effet des limites liées en particulier aux incertitudes du monde extérieur et aux dysfonctionnements provenant d'une défaillance humaine ou d'une erreur.

2.2 Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1 Acteurs du contrôle interne

Compte tenu de la taille de la société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Elle repose sur la combinaison suivante :

- Le Conseil d'Administration:

Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

- Le Comité Exécutif ou « Euromeeting Group » :

Géré par la maison-mère Bigben Interactive SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 4 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, Hong Kong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège, ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe, y compris celles de l'ensemble ModeLabs Group. Il se réunit mensuellement afin de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque entité les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil.

- Le Comité de Direction de la société-mère et les directions des filiales :

Ce comité est animé par les directions générales des sociétés avec la participation ponctuelle des responsables des activités Groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.

Des indications détaillées sur la composition du Comité Stratégique et du comité de direction de la maison mère figurent au chapitre figurent au Chapitre 5 « Mandataires » du Rapport de Gestion.

2.2.2 Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a souscrit en 2007-08 une police d'assurance « Responsabilité civile - Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe et il envisage éventuellement la mise en place d'une police d'assurance « Hommes-clés ».

2.2.3 Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité exécutif) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

2.3 Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison- mère

Principales procédures de contrôle interne

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société Bigben Interactive a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive, d'édition ou de licence qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Chaque projet d'édition (en particulier les produits combinant accessoires et logiciels de jeu) fait l'objet d'un suivi analytique des coûts en amont, complétant l'analyse du potentiel commercial en aval (estimation du risque de retours client en fonction des sorties-caisse constatées sur le marché, etc).

Systemes d'information

Trésorerie

Le logiciel de prévision de trésorerie utilisé par la société Bigben Interactive SA permet de corriger – avec des positions réelles à chaque fin de mois - le plan de trésorerie initial et de réajuster les positions prévisionnelles en conséquence, il est complété d'un module permettant d'avoir une approche de la trésorerie Groupe.

Le logiciel de gestion de trésorerie SAGE FRP Treasury opérationnel depuis le 2ème semestre 2010-11 permet d'intégrer les contraintes de communication bancaire liées à la mise en œuvre du système européen de paiements SEPA.

Stocks

La procédure de suivi -à la ligne- des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle. L'exploitation des données fournies par le logiciel Logys, mis en place en 2007-08 dans le cadre de l'automatisation du site logistique de Libercourt et transféré sur le nouveau site logistique de Lauwin Planque, opérationnel depuis septembre 2011, permet d'assurer un suivi en temps réel du stock (les entrées et sorties de marchandises incrémentent automatiquement les mouvements de stocks) et de n'effectuer plus qu'un seul inventaire physique annuel, tout en obtenant un cadrage renforcé des stocks y compris l'analyse mensuelle des écarts.

Comptabilité analytique

Hormis un suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service, la société Bigben Interactive SA dispose d'une comptabilité analytique (croisement Services et Métiers) permettant la production systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel.

Les indicateurs tournés vers l'activité commerciale par support, la concentration clientèle, sont complétés par une approche métiers et par une approche par projet, la progression de l'investissement en Recherche & Développement exigeant ce type de suivi.

Informatique de Gestion

La Société est dotée depuis juillet 2010 du système intégré de gestion (ou ERP) AX Dynamics de Microsoft, ce système multi-entreprises ayant été choisi à dessein afin de permettre son extension progressive aux filiales du Groupe, celles-ci ayant chacune choisi des outils spécifiques adaptés à leurs propres besoins. Compte tenu des investissements très significatifs réalisés dans le système Navision par ModeLabs Group dans ses entités et de la remise à niveau de ce système par Bigben Interactive au Benelux en 2011-12, il a été choisi de concentrer les efforts d'extension du système AX Dynamics vers la seule filiale allemande, le chantier ayant démarré à la fin de l'exercice, pour une mise en oeuvre en 2012-13.

2.4 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour du processus budgétaire et de planification à moyen terme, du reporting mensuel et de la consolidation statutaire des comptes.

- Le processus budgétaire

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive s'appuie pour le processus budgétaire sur :

- une procédure visant à vérifier la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers un business plan détaillé ligne à ligne à un an et extrapolé pour les périodes au-delà.
- une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2011-12, Bigben Interactive a poursuivi le processus de planification pour l'ensemble des entités du Groupe (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation) et y a intégré ModeLabs Group à compter de septembre 2011.

Des réunions de cadrage sont organisées régulièrement avec les entités Groupe pour actualiser le formatage des Flash Results et approfondir l'analyse des prévisionnels de trésorerie

- Le reporting mensuel

Le reporting consolidé mensuel du Groupe (sous la forme de Flash results) regroupe sur base géographique des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que du « bas de bilan » de toutes les entités du Groupe). Il fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un formatage selon les normes IFRS lors de son établissement afin de se rapprocher au plus près de l'atterrissage comptable.

Des ajustements périodiques de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, résultat financier, fiscalité etc) ont été effectués afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat.

Il a par ailleurs été procédé à un ajustement de la grille de reporting mensuel en partant de la communication financière trimestrielle. En considération de l'évolution du profil d'activité du Groupe et de l'ajout de lignes de produits complémentaires (distribution non exclusive de mobiles) suite à l'acquisition de ModeLabs Group, il a en effet paru nécessaire de reconfigurer la définition des métiers pour compte de tiers (Distribution) exercés par le Groupe afin de tenir compte de leur position sur la filière.

En conséquence, il a été choisi de communiquer dorénavant sur la Distribution en faisant la distinction entre le mode Exclusif ou Non-exclusif, quels que soient les produits concernés (jeux ou téléphones), la Distribution Exclusive se positionne en effet en amont dans le métier global de la Distribution car elle a un rapport risque-rentabilité différent de toutes les activités de Distribution Non exclusive, physique ou en ligne. Cette présentation a été adoptée à compter de la présentation des résultats semestriels aux analystes le 22 novembre 2011 ainsi que dans le rapport financier au 30 septembre 2011 mis en ligne sur le site de BIGBEN INTERACTIVE.

La segmentation des activités de la Société et du Groupe est toujours articulée autour de 4 métiers mais dont le contenu a évolué de la manière suivante :

- L'Accessoire, qui concentre une grande partie des ressources du Groupe en matière de conception, couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles ou des accessoires pour smartphones.
- L'Édition qui comprend la recherche de concepts de jeu innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement.
- L'Audio cible des produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.
- La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures, qu'il s'agisse de produits liés au jeu vidéo ou à la téléphonie.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés pour compte propre : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi désormais regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à générer des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité correspondant à la Distribution pour compte de tiers.

- La consolidation statutaires des comptes

La Direction Financière Siège fait -en amont des consolidations semestrielles et annuelles- parvenir aux filiales des instructions précisant le calendrier et la forme des états nécessaires à la consolidation. Les filiales transmettent les éléments nécessaires (liasse de consolidation et documents annexes) à la Direction Financière Siège qui effectue les vérifications nécessaires et les retraitements de consolidation.

Les liasses de consolidation des filiales sont auditées par les commissaires aux comptes locaux.

Depuis l'exercice 2006-07, l'ensemble des entités du Groupe (France, Benelux, Hong-Kong et Allemagne) produit des clôtures trimestrielles à usage interne. La Société respecte les dispositions de la Directive Transparence, avec la sortie du chiffre d'affaires trimestriel consolidé dans le mois suivant la fin du trimestre et la production des résultats semestriels et annuels dans les deux mois des clôtures respectives.

Dans le cadre de la communication financière, Bigben Interactive a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable.

Après avoir fait enregistrer par l'AMF trois documents de référence successifs dans le cadre du contrôle a priori (enregistrements R.08-105 du 29 septembre 2008 pour l'exercice 2007-08, R.09-091 du 07 décembre 2009 pour l'exercice 2008-09 et R.10-086 du 17 décembre 2010 pour l'exercice 2009-10), la Société est entrée dans le cadre du contrôle a posteriori avec un dépôt le 20 juin 2011 pour l'exercice 2010-11. Le document relatif à l'exercice 2011-12 est, avec l'intervention du prestataire externe qui a réalisé les 4 documents précités, en cours de finalisation pour un dépôt en juillet 2011.

o O o

3 - LA GESTION DES RISQUES

3.1 Risques d'exploitation

- Référencement

La Direction Commerciale suit chaque client de façon adaptée en entretenant des contacts étroits et réguliers et mesure l'activité par enseigne grâce à divers outils de mesure (y compris la rotation des linéaires, l'information terrain et la veille concurrentielle) permettant de détecter rapidement une évolution défavorable de l'activité.

La Direction Générale analyse les outils de synthèse de l'activité (y compris le carnet de commandes et les états de CA et de marge) et entretient des contacts réguliers avec les acheteurs lui permettant de se faire une idée précise et directe de la qualité de la relation commerciale.

- Rupture des approvisionnements ou sur-stockage

La Direction Développement Produits qui gère aussi les approvisionnements, vérifie les niveaux des lignes d'import et de stock en prenant en compte les consommations, les opérations et les ruptures. Elle décide des réapprovisionnements en concertation avec la Direction Commerciale afin d'éviter à la fois les stocks excédentaires et les ruptures, la Direction Générale vérifiant l'adéquation du niveau de stock par rapport à l'activité.

- Provisions sur stocks

La Direction Développement Produits identifie régulièrement les références à faible rotation nécessitant une prise de décision particulière et la Direction Financière Siège suit l'évolution des provisions sur stocks (via le reporting mensuel). Des réunions de travail régulières permettent à la Direction Générale de faire avec la Direction Commerciale la synthèse des stocks à faible rotation et des solutions commerciales potentielles.

3.2 Risques industriels et environnementaux

- Risques environnementaux et sociaux

Les activités du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Néanmoins, le Groupe procède chez ses sous-traitants à des audits environnementaux et sociaux destinés à déceler les pratiques qui ne seraient pas acceptables. Ils sont visités régulièrement et notés, les sous-traitants ne répondant pas aux critères minimum des bonnes pratiques environnementales et sociales sont exclus.

Risque de non-respect de normes

La Direction Développement Produits du Siège effectue les recherches réglementaires préalables à toute modification produit ou tout lancement et s'assure de l'existence systématique d'un dossier complet de contrôle des normes rempli par le fournisseur. Elle se tient informée des évolutions des réglementations applicables et fait intervenir le Secrétariat Général pour effectuer un contrôle juridique.

3.3 Risques juridiques et fiscaux

- Risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou litiges inhérents à toute activité économique. Les charges pouvant en découler et estimées probables font l'objet de provisions dont le montant, pour les risques les plus importants, est analysé avec les conseils de l'entreprise.

- Propriété industrielle

La Société procède régulièrement au dépôt de brevets, marques et modèles afin de protéger le travail de Recherche et Développement du Groupe. Les marques et logos sont protégés selon les cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial, au niveau communautaire voire au niveau national.

La société est vigilante sur le respect de sa propriété intellectuelle et des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits. Le résultat de ces actions comporte des incertitudes en fonction de la législation de chaque pays avec des coûts et des procédures locales plus ou moins efficaces et rapides selon les pays.

3.4 Risques financiers

- Risque de liquidité

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. A l'exception de BBI GmbH, elles ne bénéficient pas de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements. Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend néanmoins de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds.

La centralisation de leurs approvisionnements par la Société et la facturation au fil de l'eau des livraisons quotidiennes a néanmoins réduit leurs besoins au seul financement de leur exploitation commerciale.

Le suivi quotidien de leur activité (livraisons clients) et celui du recouvrement clients et de la trésorerie disponible sur base mensuelle permet de détecter un éventuel risque de liquidité.

- Risque de crédit

Les directions financières de chaque entité contrôlent toute ouverture de compte clients (recherche d'informations financières pour s'assurer de la solvabilité), les conditions de paiement accordées tandis qu'un niveau d'encours est fixé en concertation avec les directions commerciales. Le reporting mensuel client permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

La Direction Financière du Siège s'assure aussi du respect des échéances intra-groupe.

La Société est assurée pour les clients Export et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients. Les filiales sont assurées pour l'intégralité de leur clientèle.

La typologie des clients du groupe qui reste centrée autour des acteurs de la grande distribution européenne dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les encours sur les autres clients sont d'une manière générale couverts par l'assurance-crédit en fonction des risques identifiés ou par le paiement d'avance dans les autres cas.

3.5 Risques de marché

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des achats à terme de devises qui ont pour objectif la gestion du risque de change. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

- Risque de taux d'intérêt

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe a toujours utilisé des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires de type New Money aujourd'hui remboursés, de la dette rééchelonnée ou du crédit bancaire pour l'acquisition de ModelLabs Group .

Le Groupe a utilisé pour la 1ère fois en 2011-12 des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

- Risque de change

Le risque de change est concentré sur la société factière Bigben Interactive SA du fait de la centralisation des approvisionnements qu'elle effectue pour les filiales européennes.

La Société se couvre sur le dollar à l'achat, en fonction de taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels, l'objectif étant de ne pas se couvrir à des cours moins favorables que les taux ainsi fixés. Il s'agit principalement d'instruments dérivés de type Terme accumulateur ou Tarn permettant de profiter des fluctuations significatives de la devise.

Le Président

Alain FALC

16.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 5 juillet 2012
KPMG Audit IS
Département de KPMG SA

Laurent PREVOST
Associé

Roubaix, le 5 juillet 2012
Fiduciaire Métropole Audit

Arnaud BIRLOUEZ
Associé

Chapitre 17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif du Groupe BIGBEN INTERACTIVE, relativement stable ces dernières années, s'accroît largement au cours de l'exercice 2011/2012 en raison de l'acquisition de ModeLabs Group. Ainsi, fin mars 2012, les effectifs au sein de BIGBEN INTERACTIVE s'établissent à 283 personnes, contre 168 personnes fin mars 2011, soit une progression nette de 115 postes.

Il convient de noter que l'intégration des effectifs de ModeLabs Group compte pour 107 personnes dans l'évolution globale des effectifs de BIGBEN INTERACTIVE.

En dehors de cette évolution, les effectifs des autres entités juridiques historiques sont assez stables au cours des 3 derniers exercices, même si un renforcement progressif des effectifs au sein de la maison mère est à noter.

Répartition des effectifs par catégorie

| Par catégorie | 31-mars-10 | 31-mars-11 | 31-mars-12 |
|---------------|------------|------------|------------|
| Cadres | 42 | 45 | 106 |
| Employés | 119 | 123 | 173 |
| Total | 161 | 168 | 283 |

Répartition des effectifs par entité juridique

| Par entité juridique | 31-mars-10 | 31-mars-11 | 31-mars-12 |
|--------------------------------|------------|------------|------------|
| BIGBEN INTERACTIVE | 106 | 110 | 114 |
| GAMES.FR | 5 | 6 | 6 |
| BIGBEN INTERACTIVE BENELUX | 18 | 17 | 17 |
| BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd | 12 | 16 | 20 |
| BIGBEN INTERACTIVE GmbH | 20 | 19 | 19 |
| MODELABS GROUP et ses filiales | | | 107 |
| Total | 161 | 168 | 283 |

En dehors d'une clause de non concurrence définie dans les différents contrats de travail que la Société a pu conclure avec ses salariés (CDI, temps partiel, cadres,...), aucune disposition particulière ne régit les relations entre BIGBEN INTERACTIVE et ses salariés.

17.2. Participations et stock options des mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

17.2.1. Participations des mandataires sociaux et dirigeants

Il est rappelé qu'à la date du présent document, Monsieur Alain FALC est actionnaire de la Société à hauteur de 16,2 % du capital et 16,1 % des droits de vote, que MI29, qui détient 23,9 % du capital et 23,7 % des droits de vote de la Société, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Nicolas HOANG, que Nord-Sumatra Investissements SA, société anonyme de droit belge contrôlée indirectement par Messieurs Vincent BOLLORE et Sébastien BOLLORE, qui détient 16,3 % du capital et 16,2 % des droits de vote, est représenté au sein du Conseil d'administration par Monsieur Sébastien BOLLORE, et enfin que Monsieur Alain ZAGURY, administrateur, est actionnaire de la Société à hauteur de 6,2 % du capital et de 6,1 % des droits de vote.

17.2.2. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des dirigeants, membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées, aux conditions fixées par la loi, pour une durée de 38 mois.

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date. Madame Jacqueline DE VRIEZE a reçu 1.000 actions au titre de l'attribution gratuite du 14 octobre 2008.

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a constaté, conformément à la délégation que lui avait accordée l'assemblée générale du 20 juillet 2007, la création effective et l'attribution de 41.350 actions nouvelles à certains salariés, au travers de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 82.700 €.

Ce même Conseil d'administration du 15 novembre 2010, faisant cette fois-ci usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2010, a attribué 60.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 15 novembre 2012 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date. Madame Jacqueline DE VRIEZE a reçu 1.000 actions au titre de l'attribution gratuite du 15 novembre 2010.

Au cours de l'exercice 2011/2012, BIGBEN INTERACTIVE a attribué 200.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe, dont 105.000 à deux de ses administrateurs. Ainsi, en date du 24 octobre 2011, sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 18 juillet 2011, le Conseil d'administration a attribué 5.000 actions gratuites à Madame Jacqueline DE VRIEZE et 100.000 actions gratuites à Monsieur Alain ZAGURY.

17.2.3. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe. Ces bons ont les caractéristiques suivantes :

Le programme de BSA Managers prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 1er juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne seront exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3.

Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice. Le rapport de l'expert indépendant a fait apparaître une valeur du BSA de 0,5165 euros (arrondi à 0,52 €) pour la tranche 1, de 0,7023 euros (arrondi à 0,71 €) pour la tranche 2 et de 0,7969 euros (arrondi à 0,80 €) pour la tranche 3.

Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243.600 €.

Dans le cadre du programme BSA Managers décrit ci-avant, les mandataires ont reçu 198.000 BSA Managers sur un total de 360.000 BSA au titre de l'émission réservée autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2008. Ils ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit. Les bénéficiaires des BSA Managers n'ont pas reçu d'actions gratuites le 14 octobre 2008.

Il est indiqué que 1 bon donne droit à la souscription d'une action nouvelle au prix de 7,00 euros chacune pour les tranches 1, 2 et 3.

En avril 2010, BIGBEN INTERACTIVE a constaté l'exercice de 400 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à 400 actions nouvelles. De même, toujours lors de l'exercice 2010/2011, la Société a par ailleurs constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Manager émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles.

Durant le dernier exercice clos le 31 mars dernier, le Conseil d'administration du 25 juillet 2011 a constaté l'exercice de 120.000 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à autant d'actions nouvelles.

A la date d'établissement du présent document de référence, les tranches 1, 2 et 3 des BSA Manager ont été soit exercées, soit sont devenues caduques.

L'information relative aux détails des membres du Conseil d'administration bénéficiaires des BSA est indiquée au paragraphe 15.1.5.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à l'un ou l'autre des administrateurs de la Société au cours de l'exercice 2011/2012.

17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de BIGBEN INTERACTIVE

17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

A la clôture de l'exercice 2011/2012, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 63.227 titres soit 0,40 % du capital social de la Société.

17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Compte tenu du mode de calcul de la participation qui ne peut être allouée qu'après avoir pris en compte les déficits fiscaux reportables, la Société n'a pu constituer de réserve de participation malgré le bénéfice de 13,7 M€ constaté au 31 mars 2011. De même, le calcul de la prime d'intéressement collectif pour l'exercice clos au 31 mars 2011 s'élève à 88 K€, soit un montant moyen par personne largement inférieur aux versements intervenus lors des exercices bénéficiaires jusqu'au 31 mars 2002.

Dans le cadre de l'article 444-12 de la loi 2006-1770 du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, la Société peut décider d'attribuer un supplément d'intéressement collectif afin de contribuer à la création d'un « dividende du travail », ce supplément ne concernant que les entreprises ayant déjà un accord d'intéressement, cela étant le cas pour la Société au regard de l'accord signé le 15 septembre 2009 pour les exercices 2009/2010 à 2011/2012.

Le renouveau de l'actionnariat salarié après les années difficiles qu'a connues la Société étant particulièrement important, le Conseil d'administration a décidé le 24 mai 2012 d'attribuer un supplément d'intéressement de 30 K€ aux salariés, intéressement qui sera versé à tous les salariés suivant les règles d'attribution et d'ancienneté fixées par l'accord d'intéressement du 15 septembre 2009.

Cet accord prévoit par ailleurs un abondement 1 pour 1 à concurrence de 500 € pour tout investissement dans le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE), ce qui compte tenu de l'effectif actuel représenterait une enveloppe maximum d'environ 55 K€ si tous les salariés utilisaient cette faculté.

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010 – Délégation

L'Assemblée Générale du 28 juillet 2010 a délégué au Conseil d'administration la faculté de procéder dans un délai de 26 mois à une augmentation de capital au bénéfice des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées, adhérents au Plan d'Épargne Entreprise existant dans la Société, à savoir le FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat. Le montant maximal de l'émission sera limité à 2 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale a autorisé ainsi le Conseil d'administration à augmenter le capital social par l'émission d'actions de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire de la société.

17.3.3. Attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre de la Société, au profit des dirigeants, membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées, aux conditions fixées par la loi, pour une durée de 38 mois.

Le Conseil d'administration a, le 14 octobre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juillet 2007 et attribué 44.600 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. La date

d'acquisition définitive de ces actions est le 14 octobre 2010 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date.

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a constaté, conformément à la délégation que lui avait accordée l'assemblée générale du 20 juillet 2007, la création effective et l'attribution de 41.350 actions nouvelles à certains salariés, au travers de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 82.700 €.

Ce même Conseil d'administration du 15 novembre 2010, faisant cette fois-ci usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juillet 2010, a attribué 60.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 15 novembre 2012 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date.

Au cours de l'exercice 2011/2012, BIGBEN INTERACTIVE a attribué 200.000 actions gratuites aux salariés et mandataires du Groupe, dont 95.000 à plusieurs salariés. Ainsi, en date du 24 octobre 2011, sur la base de la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 18 juillet 2011, le Conseil d'administration a attribué un total de 95.000 actions gratuites à 14 salariés non mandataires sociaux. La date d'acquisition définitive de ces actions est le 24 octobre 2013 pour les attributaires toujours employés par une société du Groupe à cette date.

17.3.4. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés, actions gratuites

Le Conseil d'administration a, le 3 novembre 2008, fait usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008 et attribué 360.000 BSA (bons de souscription d'action) aux managers du Groupe.

Le détail des modalités relatives à cette attribution est donné ci-avant au paragraphe 17.2.3. « *Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux Dirigeants et mandataires sociaux* ».

Compte-tenu des 198.000 BSA Managers attribués aux administrateurs de BIGBEN INTERACTIVE, les salariés ont reçu un total de 162.000 BSA Managers.

Répartition des BSA au profit des salariés non mandataires sociaux

| | Nombre total de BSA accordés / exercés | Tranche 1 | Tranche 2 | Tranche 3 |
|---|--|-----------|-----------|-----------|
| Pour rappel, nombre de bons consentis durant l'exercice 2008-2009 par l'émetteur aux dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux (BSA 2008) | 162 000 | 54 000 | 54 000 | 54 000 |
| Nombre de bons consentis durant l'exercice par l'émetteur aux dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux | - | - | - | - |
| Nombre de bons exercés durant l'exercice par les dix premiers salariés bénéficiaires non mandataires sociaux (BSA 2008) | 107 597 | 53 597 | 54 000 | - |

En avril 2010, BIGBEN INTERACTIVE a constaté l'exercice de 400 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à 400 actions nouvelles. De même, toujours lors de l'exercice 2010/2011, la Société a par ailleurs constaté deux augmentations de capital successives par exercice des BSA Manager émis en novembre 2008, la première ayant donné lieu à la création de 5.997 actions nouvelles, la seconde à la création de 113.600 actions nouvelles.

Durant le dernier exercice clos le 31 mars dernier, le Conseil d'administration du 25 juillet 2011 a constaté l'exercice de 120.000 bons de souscription d'actions émis le 3 novembre 2008 donnant droit à autant d'actions nouvelles, dont 54.000 par les salariés du Groupe.

A la date d'établissement du présent document de référence, les tranches 1, 2 et 3 des BSA Manager ont été soit exercées, soit sont devenues caduques.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie à l'un ou l'autre des salariés du Groupe au cours de l'exercice 2011/2012.

Chapitre 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2012

18.1.1. Actionnariat au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, le capital de la Société était composé de 15.872.416 actions et 15.972.393 droits de vote effectifs.

Actionnariat au 31 mars 2012

| ACTIONNAIRES | Catégorie | Nombre d'actions | % de détention en Capital | Nombre de droits de vote | % de détention en Droits de Vote |
|-------------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| Alain FALC | Président Directeur Général | 2 564 445 | 16,16% | 2 564 545 | 16,06% |
| MI 29 | Investisseur Institutionnel | 3 788 499 | 23,87% | 3 788 499 | 23,72% |
| Nord Sumatra (BOLLORE) | Investisseur Institutionnel | 2 595 853 | 16,35% | 2 595 853 | 16,25% |
| Jean Claude FABIANI | Investisseur financier | 730 000 | 4,60% | 730 000 | 4,57% |
| Alain ZAGURY - Parcours Inv. | | 982 362 | 6,19% | 982 362 | 6,15% |
| Stéphane BOHBOT | Anciens actionnaires dirigeants | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |
| Pierre ASSEO - Trans Euro. | de ModeLabs Group | 122 368 | 0,77% | 122 368 | 0,77% |
| Christophe SEVIN | | 180 316 | 1,14% | 180 316 | 1,13% |
| OTC Asset Management | Ancien action. de ModeLabs Gr. | 275 568 | 1,74% | 275 568 | 1,73% |
| Salariés | | 63 227 | 0,40% | 63 227 | 0,40% |
| Public | | 4 536 778 | 28,58% | 4 669 655 | 29,24% |
| Contrat de liquidité | | 33 000 | 0,21% | 0 | 0,00% |
| TOTAL | | 15 872 416 | 100,0% | 15 972 393 | 100,00% |

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Le nombre d'actions détenues par les salariés et faisant l'objet d'une gestion collective (FCPE BIGBEN INTERACTIVE Actionnariat) est de 21.877 titres au 31 mars 2012.

Alors que la Société détenait, au 31 mars 2011, 32.138 titres de ses propres actions acquises en 1999/2000 dans le cadre du contrat d'animation initial, et que 5.000 actions avaient été apportées par la Société au cours de l'exercice 2010/2011 à un nouveau contrat de liquidité dont elle est la seule contributrice, il est à noter que BIGBEN INTERACTIVE ne détient plus aucune action propre au 31 mars 2012.

Pour rappel, le contrat d'animation du 1^{er} février 2007, conforme à la charte AFEI, a été remplacé le 1^{er} décembre 2010 par un contrat conforme à la charte AMAFI qui fait désormais intervenir la Société comme seul contributeur au contrat de liquidité, l'actionnaire fondateur (Monsieur Alain FALC), qui avait été le seul contributeur depuis l'introduction en bourse en octobre 1999, ayant souhaité se retirer du contrat. Le mandat d'intervention dans le cadre du nouveau contrat a été donné à l'animateur Oddo Corporate Finance, filiale de la société de bourse Oddo & Cie. Au titre de ce contrat, il est précisé qu'un stock de 33 000 actions BIGBEN INTERACTIVE était disponible au 31 mars 2012.

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Conseil d'administration n'a attribué aucune option d'achat d'actions ni de souscription d'actions aux salariés du Groupe.

Pour rappel, les situations de l'actionnariat au 31 mars 2010 et au 31 mars 2011 étaient les suivantes :

Actionnariat au 31 mars 2010

| ACTIONNAIRES | Catégorie | % de détention en Capital | % de détention en Droits de Vote |
|------------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Alain FALC | Président Directeur Général | 22,79% | 22,54% |
| MI 29 | Investisseur Institutionnel | 33,10% | 32,75% |
| Nord Sumatra (BOLLORE) | Investisseur Institutionnel | 11,69% | 11,57% |
| S3C | Investisseur Institutionnel | 4,92% | 4,87% |
| Jean-Claude Fabiani | Investisseur financier | 6,40% | 6,33% |
| Salariés | | 0,16% | 0,15% |
| Public | | 20,61% | 21,79% |
| Auto détention | | 0,33% | 0,00% |
| TOTAL | | 100,0% | 100,00% |

Au 31 mars 2010, le capital de la Société était composé de 11.399.935 actions et 11.523.626 droits de vote effectifs.

Actionnariat au 31 mars 2011

| ACTIONNAIRES | Catégorie | % de détention en Capital | % de détention en Droits de Vote |
|------------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------------------|
| Alain FALC | Président Directeur Général | 21,92% | 21,73% |
| MI 29 | Investisseur Institutionnel | 32,64% | 32,35% |
| Nord Sumatra (BOLLORE) | Investisseur Institutionnel | 15,45% | 15,31% |
| Jean Claude FABIANI | Investisseur financier | 6,31% | 6,26% |
| Salariés | | 0,54% | 0,53% |
| Public | | 22,82% | 23,83% |
| Auto détention | | 0,32% | 0,00% |
| TOTAL | | 100,0% | 100,00% |

Au 31 mars 2011, le capital de la Société était composé de 11.560.882 actions et 11.666.188 droits de vote effectifs.

18.1.2. Modification de l'actionnariat intervenue durant l'exercice 2011/2012

L'élément important dans le cadre de l'évolution de l'actionnariat de BIGBEN INTERACTIVE au cours de l'exercice 2011/2012 correspond à la création d'actions nouvelles en résultat du succès de l'opération d'offre publique alternative visant les actions de ModeLabs Group.

Pour rappel, dans le cadre de l'offre initiée par BIGBEN INTERACTIVE, étaient proposées les modalités suivantes :

- Pour l'Offre publique mixte à titre principal :
2 actions BIGBEN INTERACTIVE à émettre et 9,30 € pour 7 actions ModeLabs Group.
- Pour l'Offre publique d'achat à titre subsidiaire :
4,40 € pour 1 action ModeLabs Group (dans la limite de 6 900 000 actions).

Au regard du succès de l'opération lancée par BIGBEN INTERACTIVE et du taux de réponse global des actionnaires de ModeLabs Group, BIGBEN INTERACTIVE a vu le nombre de ses actions composant son capital largement augmenter pour atteindre 15.872.416 actions au 31 mars 2012, contre 11.560.882 actions un an plus tôt. Cette évolution résulte ainsi de la création de 4.191.534 actions nouvelles en résultat de l'apport de titres ModeLabs Group

par ses actionnaires, mais également de la création de 120.000 actions nouvelles par exercice de BSA Managers émis en novembre 2008.

Ainsi, la répartition du capital de BIGBEN INTERACTIVE met aujourd'hui en avant l'arrivée d'actionnaires historiques de ModeLabs Group, et notamment de Monsieur Alain ZAGURY, dirigeant du groupe. De fait, à l'issue des opérations de règlement-livraison de l'offre publique, plusieurs déclarations de franchissement de seuils ont été réalisées par les personnes concernées :

- 1) Par courrier reçu le 25 août 2011, Monsieur Alain FALC a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 août 2011, les seuils de 20 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 2.564.445 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant 2.564.545 droits de vote, soit 16,38 % du capital et 16,28 % des droits de vote de cette société (sur la base d'un capital composé de 15.654.262 actions représentant 15.749.001 droits de vote). Ce franchissement de seuils résulte de l'émission de 3.973.380 actions nouvelles BIGBEN INTERACTIVE en rémunération de l'offre publique alternative initiée par la société BIGBEN INTERACTIVE visant les titres de la société ModeLabs Group.

Monsieur Alain FALC a par ailleurs indiqué détenir 30.000 bons de souscription d'actions (BSA) non cotés, donnant droit, par souscription, à 30.000 actions BIGBEN INTERACTIVE.

- 2) Par courrier reçu le 30 août 2011, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle, et M. Sébastien BOLLORE ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 24 août 2011, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 1.785.596 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 11,41 % du capital et 11,31 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte de l'émission d'actions nouvelles BIGBEN INTERACTIVE en rémunération de l'offre publique alternative initiée par la société BIGBEN INTERACTIVE visant les titres de la société ModeLabs Group.
- 3) Par courrier reçu le 30 août 2011, Monsieur Alain ZAGURY a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 août 2011, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir 982.362 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 6,28 % du capital et 6,22 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte de la remise d'actions BIGBEN INTERACTIVE en contrepartie de l'apport par le déclarant d'actions ModeLabs Group à l'offre publique alternative initiée par la société BIGBEN INTERACTIVE visant les titres de la société ModeLabs Group.
- 4) Par courrier reçu le 31 août 2011, Monsieur Chuc HOANG, agissant indirectement par l'intermédiaire des sociétés Compagnie MI 29 et Eurobail qu'il contrôle, et Monsieur Nicolas HOANG ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 24 août 2011, les seuils de 30 % et 25 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 3.788.499 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 24,20 % du capital et 24,00 % des droits de vote de cette société. Il est précisé que la société Compagnie MI 29 a également franchi en baisse, le 24 août 2011, à titre individuel, les seuils de 30 % et 25 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE. Ces franchissements de seuils résultent de l'émission de 3.973.380 actions nouvelles BIGBEN INTERACTIVE en rémunération de l'offre publique alternative initiée par la société BIGBEN INTERACTIVE visant les titres de la société ModeLabs Group.

En outre, Monsieur Nicolas HOANG a précisé détenir 15.000 bons de souscription d'actions BIGBEN INTERACTIVE, exerçables jusqu'au 30 juin 2012, donnant droit par souscription à autant d'actions BIGBEN INTERACTIVE.

Au-delà des conséquences de l'opération d'offre publique menée sur le capital de ModeLabs Group, il convient de noter le renforcement au capital du groupe BOLLORE, ce dernier ayant réalisé au cours de l'exercice 2011/2012 les deux déclarations complémentaires suivantes :

Par courrier reçu le 27 septembre 2011, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant indirectement par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle, et Monsieur Sébastien BOLLORE ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 22 septembre 2011, les seuils de 15 % du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir de concert 2.465.248 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,53 % du capital et 15,40 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 alinéa VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant en qualité de président administrateur délégué de la société Nord-Sumatra Investissements, déclare les objectifs qu'il est envisagé de poursuivre vis-à-vis de cette société pour les six mois à venir. Il est précisé à cet égard :

- que les acquisitions des actions BIGBEN INTERACTIVE ont été effectuées le 22 septembre 2011 par la société Nord-Sumatra Investissements l'ont été en grande partie sur ses fonds propres et pour le solde via une convention de trésorerie intragroupe, au taux de marché ;
- que Vincent BOLLORE agissant tant pour lui-même que pour le compte de la société Nord-Sumatra Investissements ainsi que de toute autre société qu'il contrôle directement ou indirectement et Sébastien BOLLORE agissent de concert en vertu d'une convention conclue en date du 7 septembre 2009 ;
- que le déclarant envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE, en fonction des opportunités de marché ;
- qu'il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- que l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias, le déclarant n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur, en dehors de relations commerciales courantes ;
- que le déclarant précise également ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- qu'il ne sollicite par de représentation supplémentaire au conseil d'administration de la société BIGBEN INTERACTIVE sauf si on lui en faisait la proposition. »

Par courrier reçu le 6 janvier 2012, la société anonyme de droit belge Nord-Sumatra Investissements (2 place du Champ de Mars, boîte 1 B-1050 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 2 janvier 2012, le seuil de 15 % du capital de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir individuellement 2.385.853 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 15,03 % du capital et 14,91 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

Il est précisé que Monsieur Vincent BOLLORE, n'a franchi directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Nord-Sumatra Investissements qu'il contrôle, aucun seuil et détient, au 2 janvier 2012, 2.590.853 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 16,32 % du capital et 16,19 % des droits de vote de cette société.

Par le même courrier, complété par un courrier reçu le 9 janvier 2011, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 alinéa VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Monsieur Vincent BOLLORE, agissant en qualité de président administrateur délégué de la société Nord-Sumatra Investissements, déclare les objectifs qu'il est envisagé de poursuivre vis-à-vis de cette société pour les six mois à venir. Il est précisé à cet égard :

- que les acquisitions des actions BIGBEN INTERACTIVE effectuées le 2 janvier 2012 par la société Nord-Sumatra Investissements l'ont été sur ses fonds propres ;

- que Vincent BOLLORÉ agissant tant pour lui-même que pour le compte de la société Nord-Sumatra Investissements ainsi que de toute autre société qu'il contrôle directement ou indirectement et Sébastien Bolloré agissent de concert en vertu d'une convention conclue en date du 7 septembre 2009 ;
- que le déclarant envisage de poursuivre ses achats d'actions BIGBEN INTERACTIVE, en fonction des opportunités de marché ;
- qu'il n'envisage pas de prendre le contrôle de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- que l'investissement dans la société BIGBEN INTERACTIVE étant un placement financier réalisé dans le cadre du développement du groupe Bolloré dans le secteur de la communication et des médias, le déclarant n'a pas de stratégie vis-à-vis de l'émetteur, en dehors de relations commerciales courantes ;
- que le déclarant précise également ne pas avoir conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE ;
- que considérant l'augmentation de sa participation, il envisage de solliciter la nomination d'un représentant supplémentaire au conseil d'administration de BIGBEN INTERACTIVE d'ici la prochaine assemblée générale annuelle. »

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

En dehors de la possibilité de disposer de droits de vote doubles, sous condition de détention des actions en position nominative pendant une période continue de plus de 3 ans, il n'existe pas de droits différents entre les actionnaires principaux de la Société.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive. Aucun mécanisme de ce type n'est en effet nécessaire, puisqu'à ce jour, comme précisé au paragraphe suivant 18.3, la Société n'est absolument pas contrôlée d'un point de vue capitalistique.

18.3. Contrôle de la Société

A la date de dépôt du présent document, la Société est principalement détenue par MI29, qui détient 23,9 % du capital et 23,7 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Au-delà des dispositions légales applicables visant à limiter l'exercice abusif du contrôle sur la Société par son ou ses actionnaires de référence, il est précisé que le Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Alain FALC, dispose de 16,2 % du capital et 16,1 % des droits de vote de la Société BIGBEN INTERACTIVE.

Aucun actionnaire ne détenant plus de 50 % du capital ou plus de 50 % des droits de vote, il est indiqué que la Société n'est pas contrôlée par un actionnaire majoritaire.

18.4. Pactes, conventions entre actionnaires et actions de concert

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- L'actionnaire le plus important, après l'augmentation de capital consécutive à l'opération d'offre publique initiée sur ModeLabs Group est MI29 qui, au 31 mars 2012, détient 23,9 % du capital et 23,7 % des droits de vote ;
- Emission et rachat d'actions : dans le cadre de différentes résolutions, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'administration le pouvoir :
 - d'augmenter le capital social, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 13,7 M€ ;
 - d'attribuer des actions gratuites dans la limite de 400.000 € de nominal.

La loi prévoit la suspension en période d'offre publique de toute délégation dont la mise en œuvre est susceptible de faire échouer l'offre.

Chapitre 19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. Description des conventions

L'ensemble de l'information concernant les opérations avec des apparentés est détaillé ci-après, information également couverte au sein du « *Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées* » tel que présenté au paragraphe 19.2 du présent document de référence.

La Société n'a pas connaissance d'autres conventions réglementées avec des apparentés que celles exposées ci-après.

A) Conventions réglementées

1) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Conventions conclues avec la Société Games.fr S.A.S.

Convention de prestations de services

- Personne concernée :

Alain FALC, Administrateur de Bigben Interactive S.A et Président de Games.fr SAS
Madame Jacqueline DE VRIEZE, Administrateur de Bigben Interactive S.A et Directeur Général de Games.fr SAS.

- Nature et objet :

Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 01 avril 2007 entre Bigben Interactive S.A. et sa filiale Games.fr SAS, détachant Madame Jacqueline DE VRIEZE en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.

- Modalités :

Le contrat couvre son intervention pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2011.

Il a été ensuite convenu d'un commun accord entre Games.fr SAS et la Société d'arrêter définitivement la convention de prestations de services susvisée au 31 mars 2012.

Les prestations facturées au cours de l'exercice par Games.fr S.A.S. au titre de ce contrat se sont élevées à 40.895 €.

Convention conclue avec Jean-Marie de Chérade

Convention de collaboration

- Personne concernée :

Monsieur Jean-Marie DE CHERADE, Administrateur de Bigben Interactive S.A.

- Nature et objet :

Contrat de collaboration du 9 mai 2007 entre Bigben Interactive S.A. et Monsieur Jean-Marie DE CHERADE, chargeant ce dernier de rechercher des réductions de coûts de structures et de mise en place de projets de développement auprès de la société

- Modalités :

Le contrat a été conclu pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2011.

Il a été ensuite convenu d'un commun accord entre Monsieur Jean-Marie DE CHERADE et la Société d'arrêter définitivement la convention de prestations de services susvisée au 31 mars 2012.
Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 24.000 € plus les frais remboursés sur justificatifs.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive GmbH

Activation de la clause de retour à meilleure fortune

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive GmbH.

Au 30 septembre 2005, abandon de créance de 3 M€ sur le prêt moyen terme susvisé (avec retour à meilleure fortune résultant d'un retour à une situation nette positive).

La situation nette de Bigben Interactive GmbH étant redevenue positive à l'issue de l'exercice 2009-10, renaissance de la créance à concurrence du surplus de situation nette constaté à chaque clôture comptable annuelle de la filiale.

Constatation au 31 mars 2010 d'un retour à meilleure fortune de 1,40 M€, la créance résultante étant intégralement remboursée à la société Bigben Interactive S.A au 31 mars 2011.

- Modalités :

Le nouveau surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 2,28 M€ au 31 mars 2011 avait permis de constater un retour à meilleure fortune de 1,60 M€, la créance résultante étant remboursable in fine au 30 juin 2012.

Compte tenu de l'activité en retrait de la filiale au cours de l'exercice 2011-12 et de l'absence de résultat significatif à la clôture de cet exercice, il a été décidé par le conseil d'administration du 23 avril 2012 de proroger l'échéance de la créance susvisée qui sera dorénavant remboursable par moitié au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014 avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance reste fixé à Euribor 1 mois + 1,5%

Convention conclue avec la société Parcours Invest

Convention de collaboration

- Personne concernée :

Alain ZAGURY, Administrateur de Bigben Interactive S.A et associé unique de la SARL Parcours Invest.

- Nature et objet :

Contrat de collaboration du 8 décembre 2011 entre la société Bigben Interactive S.A. et Monsieur Alain ZAGURY, chargeant ce dernier d'une mission d'assistance sur les synergies à dégager dans le cadre du rapprochement des activités de Bigben Interactive et ModeLabs (sourcing, amélioration des systèmes d'information, benchmark des pratiques commerciales, etc) et de conseil sur la roadmap des produits de convergence multimédia pour le nouveau groupe Bigben Interactive (axes de développement, nouvelles lignes de produits, analyse des tendances de marché, etc).

- Modalités :

Le contrat a été conclu pour une durée de 9 mois jusqu'au 08 août 2012, celui-ci pouvant néanmoins faire l'objet d'une reconduction par les parties au-delà de cette date pour des durées successives d'une année. La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 8 décembre 2011.

La facturation trimestrielle est de 165.000 € à compter du 8 décembre 2011.

Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 330.000 € plus les frais remboursés sur justificatifs.

2) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de soutien de l'activité

- Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

- Modalités :

Le solde du compte client Espace 3 Game's S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à 252.437 € au 31 mars 2012, il comporte des créances non échues.

Bail de sous-location

- Nature et objet :

Sous-location par la société. Espace 3 Game's S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

- Modalité :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à 11.571 € au titre de l'exercice dos au 31 mars 2012.

B) Conventions courantes

| Société | Tiers | Transaction | Montant sur l'exercice 2011/12 en Euros |
|----------|---------------|-------------------------------------|---|
| BBI S.A. | Espace 3 | Vente de marchandises | 2 764 965 € |
| BBI S.A. | Espace 3 | Locations diverses | 11 571 € |
| BBI S.A. | Espace 3 | Intégration fiscale | 0 € |
| BBI S.A. | BBI Belgium | Ventes de marchandises | 3 384 331 € |
| BBI S.A. | BBI Belgium | Achats de marchandises | 184 437 € |
| BBI S.A. | BBI Nederland | Ventes de marchandises | 1 088 555 € |
| BBI S.A. | BBI H.K. | Ventes de marchandises | 406 152 € |
| BBI S.A. | BBI H.K. | Achats de marchandises | 20 875 947 € |
| BBI S.A. | BBI GmbH | Ventes de marchandises | 7 443 021 € |
| BBI S.A. | BBI GmbH | Intérêts reçus sur prêt maison mère | 43 057 € |
| BBI S.A. | MDL S.A. | Achats de marchandises | 880 362 € |
| BBI S.A. | MDL S.A. | Ventes de marchandises | 209 471 € |

19.2. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestations de services conclue avec la Société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.)

Personnes concernées :

Madame Jacqueline De Vrieze, Administrateur de la société Bigben Interactive S.A. et Directeur Général de la société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.).

Monsieur Alain Falc, Président du Conseil d'Administration de la société Bigben Interactive S.A. et Président de la société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.).

Nature, objet et modalités :

Contrat de service (conseil en gestion) du 27 août 2007, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2007 entre la société Bigben Interactive S.A. et sa filiale Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.), détachant Madame Jacqueline De Vrieze en tant que Responsable des achats auprès des Editeurs tiers de Jeux vidéo, cela sous l'autorité du Directeur Commercial Jeux pour effectuer une mission de gestion des relations avec les Editeurs tiers de Jeux.

Le contrat couvre son intervention pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2011.

Il a été convenu d'un commun accord entre Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.) et la Société d'arrêter définitivement la convention de prestations de services susvisée au 31 mars 2012.

Les prestations facturées au cours de l'exercice par Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.) au titre de ce contrat se sont élevées à 40.895 € hors taxes.

Convention de collaboration conclue avec Jean-Marie de Chérade

Personne concernée :

Monsieur Jean-Marie de Chérade, Administrateur de la société Bigben Interactive S.A.

Nature, objet et modalités :

Contrat de collaboration du 9 mai 2007 entre la société Bigben Interactive S.A. et Monsieur Jean-Marie de Chérade, chargeant ce dernier de rechercher des réductions de coûts de structures et de mise en place de projets de développement auprès de la société.

Le contrat a été conclu pour une durée de 15 mois la première année et pour une durée de 12 mois les années suivantes. Il est renouvelable par tacite reconduction. Son renouvellement a été autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2011.

Il a été ensuite convenu d'un commun accord entre Monsieur Jean-Marie de Chérade et la Société d'arrêter définitivement la convention de prestations de services susvisée au 31 mars 2012.

Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 24.000 € hors taxes plus les frais remboursés sur justificatifs.

Convention de collaboration conclue avec la société Parcours Invest

Personne concernée :

Monsieur Alain Zagury, administrateur de Bigben Interactive S.A. et gérant et associé unique de la S.A.R.L. Parcours Invest.

Nature, objet et modalités :

Contrat de collaboration du 8 décembre 2011 conclu entre la société Bigben Interactive S.A. et la société Parcours Invest, chargeant cette dernière d'une mission d'assistance sur les synergies à dégager dans le cadre du rapprochement des activités de Bigben Interactive et ModeLabs (sourcing, amélioration des systèmes d'information, benchmark des pratiques commerciales, etc) et de conseil sur la roadmap des produits de convergence multimédia pour le nouveau

groupe Bigben Interactive (axes de développement, nouvelles lignes de produits, analyse des tendances de marché, etc).

Le contrat a été conclu pour une durée de 9 mois soit jusqu'au 8 août 2012, celui-ci pouvant néanmoins faire l'objet d'une reconduction par les parties au-delà de cette date pour des durées successives d'une année. La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 décembre 2011.

La facturation trimestrielle est de 165.000 € horstaxes à compter du 08 décembre 2011.

Les prestations facturées à votre société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 330.000 € hors taxes plus les frais remboursés sur justificatifs.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de clause de retour à meilleure fortune conclue avec la société Bigben Interactive GmbH

Personnes concernées :

Monsieur Alain Falc, Président du Conseil d'Administration de la société Bigben Interactive S.A. et représentant de Bigben Interactive S.A., associé unique de la société Bigben Interactive GmbH

Nature, objet et modalités :

Le nouveau surplus de situation nette de la filiale à hauteur de 2,28 M€ au 31 mars 2011 avait permis de constater un retour à meilleure fortune de 1,60 M€, la créance résultante étant remboursable in fine au 30 juin 2012.

Compte tenu de l'activité en retrait de la filiale au cours de l'exercice 2011/2012 et de l'absence de résultat significatif à la clôture de cet exercice, il a été décidé par le conseil d'administration du 23 avril 2012 de proroger l'échéance de la créance susvisée qui sera dorénavant remboursable par moitié au 30 juin 2013 et au 30 juin 2014 avec faculté de remboursement anticipé partiel ou intégral à tout moment. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance reste fixé à Euribor 1 mois + 1,5%.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de sous-location conclue avec la Société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.)

Nature et objet :

Sous-location par la société Games.fr S.A.S (ex-Espace 3 Games S.A.S.) d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

Modalités :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à 11.571 € hors taxes au titre de l'exercice clos au 31 mars 2012.

Convention de soutien de l'activité conclue avec la Société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.)

Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.) par l'octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

Modalités :

Le solde du compte client Games.fr S.A.S. (ex-Espace 3 Games S.A.S.) dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à 252.437 € au 31 mars 2012. Il comporte des créances non échues.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 5 juillet 2012

Roubaix, le 5 juillet 2012

KPMG Audit**Fiduciaire Métropole Audit**

Département de KPMG SA

Laurent Prévost

Arnaud BIRLOUEZ

Associé

Associé

Chapitre 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

Dans le cadre du présent document de référence, la Société a convenu de ne présenter que ses comptes consolidés 2011/2012, tels que repris au paragraphe 20.3 ci-après.

Les comptes annuels 2011/2012 seront disponibles au sein du rapport financier annuel à publier prochainement par BIGBEN INTERACTIVE.

20.2. Informations financières proforma

Néant.

20.3. Etats financiers consolidés

20.3.1. Bilan consolidé au 31 mars 2012

| En k€ | | 03/2012 | 03/2011 |
|--|------|----------------|---------------|
| Goodwills | 5.1 | 45 054 | 1 156 |
| Autres Immobilisations incorporelles | 5.2 | 24 542 | 2 496 |
| Immobilisations corporelles | 5.3 | 15 800 | 9 838 |
| Titres mis en Equivalence | | 200 | - |
| Autres actifs financiers | 5.4 | 778 | 279 |
| Actifs d'impôts différés | 5.5 | 10 178 | 738 |
| Actifs non courants | | 96 552 | 14 507 |
| Stocks | 5.6 | 77 214 | 26 463 |
| Créances clients | 5.7 | 55 173 | 22 028 |
| Autres débiteurs | 5.8 | 31 558 | 5 040 |
| Actifs d'impôts exigibles | | 172 | 154 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5.9 | 12 161 | 7 546 |
| Actifs destinés à la vente | 5.3 | 1 662 | - |
| Actifs courants | | 177 940 | 61231 |
| TOTAL ACTIF | | 274 492 | 75 738 |
| Capital | | 31 745 | 23 122 |
| Primes | | 28 185 | 2 511 |
| Réserves | | 26 251 | 14 670 |
| Ecart de conversion | | 91 | 45 |
| Résultat net | | 9 638 | 9 855 |
| Capitaux propres Part du Groupe | 5.15 | 95 910 | 50 203 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 5.16 | 2 996 | - |
| Engagements envers le personnel | 5.10 | 369 | 208 |
| Passifs financiers à long terme | 5.11 | 8 863 | 2 993 |
| Autres Passifs non courants | | - | 104 |
| Passifs d'impôts différés | 5.12 | 7 432 | |
| Passifs non courants | | 16.664 | 3 305 |
| Provisions à court terme | 5.13 | 944 | - |
| Passifs financiers à court terme | 5.11 | 76 979 | 2 768 |
| Fournisseurs | | 56 114 | 8 960 |
| Autres créiteurs | 5.14 | 24 440 | 9 423 |
| Passif d'impôt exigible | | 445 | 1 079 |
| Passifs courants | | 158 922 | 22 230 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | 274 492 | 75 738 |

(*) Cf. note 4.3.2 sur la comparabilité des comptes

20.3.2. Compte de résultat consolidé au 31 mars 2012

| En k€ | Notes | 03/2012 | 03/2011 |
|---|------------|----------------|----------------|
| Produits des activités ordinaires | 6.1 | 344 062 | 101 311 |
| Autres produits de l'activité | 6.2 | 1 203 | 1 232 |
| Achats consommés | 6.3 | (276 871) | (61 412) |
| Charges externes | 6.4 | (27 763) | (13 089) |
| Impôts et taxes | | (2 645) | (620) |
| Charges de personnel | 6.5 | (14 013) | (8 833) |
| Amortissements des immobilisations | 5.2 et 3 | (4 629) | (2 578) |
| Autres produits opérationnels | | - | - |
| Autres charges opérationnelles | | (457) | (198) |
| Résultats sur cessions d'actifs non courants | | 72 | 7 |
| Résultat Opérationnel Courant (**) | | 18 959 | 15 820 |
| Plan d'actions Gratuites et Stock Options | 6.9 | (612) | (326) |
| Pertes de valeur | | - | - |
| Résultat Opérationnel | | 18 347 | 15 494 |
| Produits financiers | | 262 | 37 |
| Charges financières | | (1 653) | (301) |
| Résultat de change | | (486) | (1 785) |
| Coût de l'endettement financier net | 6.6 | (1 877) | (2 049) |
| Résultat avant impôt | | 16 470 | 13 445 |
| Impôt sur les résultats | 6.7 | (6 266) | (3 590) |
| Résultat net | | 10 204 | 9 855 |
| Gains et pertes enregistrés en capitaux propres | | | |
| Ecart de conversion | | 46 | (139) |
| Résultat global | | 10 250 | 9 716 |
| Résultat net | | 10 204 | 9 855 |
| Part des minoritaires | | 566 | - |
| Part du groupe | | 9 638 | 9 855 |
| Résultat global | | 10 250 | 9 716 |
| Part des minoritaires | | 566 | - |
| Part du groupe | | 9 684 | 9 716 |
| En Euros | | | |
| Résultat net - part du groupe par action | 6.8 | 0.73 | 0.86 |
| Résultat global - part du groupe par action | 6.8 | 0.73 | 0.85 |
| Résultat net dilué - part du groupe par action | 6.8 | 0.73 | 0.86 |
| Résultat global dilué - part du groupe par action | 6.8 | 0.73 | 0.84 |

(*) Cf. note 4.3.2 sur la comparabilité des comptes

(**) Le groupe a décidé de présenter désormais un Résultat Opérationnel Courant (cf. note 4.3.2) afin de faire apparaître le résultat récurrent des activités.

20.3.3. Tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2012

| Variation des capitaux propres part du groupe en k€ | Nombre d'actions | Capital social | Primes d'émission | Réserves | Ecart de conversion | Capitaux propres du groupe | Intérêts Minoritaires | Capitaux propres |
|---|-------------------|----------------|-------------------|-----------------|---------------------|----------------------------|-----------------------|------------------|
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2009 | 9 826 289 | 19 678 | 23 333 | (13 501) | 164 | 29 674 | | 29 674 |
| Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres | | | | | 20 | 20 | | 20 |
| Résultat 31 mars 2010 | | | | 11 950 | | 11 950 | | 11 950 |
| Résultat global | | | | 11 950 | 20 | 11 970 | | 11 970 |
| Augmentation de capital - BSA 2006 et BSA Managers 2008 | 1 560 711 | 3 122 | 1 952 | | | 5 074 | | 5 074 |
| Frais d'augmentation de capital | | | (39) | | | (39) | | (39) |
| Programme Actions gratuites | | | | 77 | | 77 | | 77 |
| Distribution de Dividendes | | | (23 333) | 20 492 | | (2 841) | | (2 841) |
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2010 | 11 399 935 | 22 800 | 1 913 | 19 018 | 184 | 43 915 | | 43 915 |
| Résultat 31 mars 2011 | | | | 9 855 | | 9 855 | | 9 855 |
| Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres | | | | | (139) | (139) | | (139) |
| Résultat global | | | | 9 855 | (139) | 9 716 | | 9 716 |
| Augmentation de capital - BSA 2008 | 119 597 | 239 | 598 | | | 837 | | 837 |
| Augmentation de capital - Actions gratuites 2008 | 41 350 | 83 | | (83) | | - | | - |
| Contrat de Liquidité | | | | 2 | | 2 | | 2 |
| Programme Actions gratuites | | | | 326 | | 326 | | 326 |
| Dividendes versés aux actionnaires | | | | (4 593) | | (4 593) | | (4 593) |
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2011 | 11 560 882 | 23 122 | 2 511 | 24 525 | 45 | 50 203 | | 50 203 |
| Résultat 31 mars 2012 | | | | 9 638 | | 9 638 | 566 | 10 204 |
| Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres | | | | | 46 | 46 | - | 46 |
| Résultat global | | | | 9 638 | 46 | 9 684 | 566 | 10 250 |
| Augmentation de capital - ModeLabs Group | 4 191 534 | 8 383 | 26 784 | | | 35 167 | | 35 167 |
| Variation des intérêts minoritaires | | | | | | | 2 430 | 2 430 |
| Augmentation de capital - BSA Managers 2008 | 120 000 | 240 | 600 | | | 840 | | 840 |
| Frais sur Augmentation de Capital net d'impôt | | | (660) | | | (660) | | (660) |
| Affectation Réserve légale | | | (1 051) | 1 051 | | - | | - |
| Programme Actions gratuites | | | | 612 | | 612 | | 612 |
| Autres variations | | | | 64 | | 64 | | 64 |
| Capitaux propres consolidés au 31 mars 2012 | 15 872 416 | 31 745 | 28 184 | 35 890 | 91 | 95 910 | 2 996 | 98 906 |

20.3.4. Tableau de variation des flux de trésorerie au 31 mars 2012

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|---|-----------------|----------------|
| <i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i> | | |
| Résultat net des entreprises intégrées part groupe | 9 638 | 9 855 |
| Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées | 566 | - |
| Dotations aux amortissements | 4 629 | 2 574 |
| Variation des provisions | (292) | (270) |
| Plus et moins values de cession | (72) | (7) |
| Autres produits et charges sans incidence financière | (929) | - |
| Actions gratuites – IFRS2 | 612 | 326 |
| Résultat net du financement | 1 653 | 332 |
| Impôts différés | 4 272 | 2 083 |
| Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts | 20 077 | 14 893 |
| Variation du Besoin en fonds de roulement | | |
| Stocks | (32 775) | (4 602) |
| Créances d'exploitation | (20 111) | (800) |
| Impôt sur le résultat payé | (1 882) | (748) |
| Dettes d'exploitation | 22 753 | (2 530) |
| Intérêts payés | (252) | (143) |
| Incidence des activités cédées | - | - |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | (12 190) | 6 070 |
| <i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i> | | |
| Acquisition immobilisations incorporelles | (3 198) | (2 200) |
| Acquisition immobilisations corporelles | (1 055) | (3 572) |
| Cession immobilisations incorp. et corp. | 1 193 | 56 |
| Acquisition immobilisations financières | (71) | (150) |
| Cession immobilisations financières | 82 | 6 |
| Intérêts payés | - | - |
| Trésorerie nette sur cessions de filiales | (40 980) | - |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (44 029) | (5 860) |
| <i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i> | | |
| Augmentation de capital ou apports | 840 | 837 |
| Dividendes versés aux actionnaires | - | (4 593) |
| Variation des Autres fonds propres | 67 | - |
| Emission d'emprunts | 64 150 | - |
| Remboursement d'emprunts | (14 000) | (2 446) |
| Intérêts payés | (1 401) | (189) |
| Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement | 49 656 | (6 391) |
| Incidence des variations de cours de devises | 86 | (27) |
| VARIATION DE TRESORERIE | | |
| Trésorerie à l'ouverture | 7 360 | 13 568 |
| Trésorerie à la clôture (Voir Note 5.9) | 883 | 7 360 |

20.3.5. Règles et méthodes comptables, annexes et notes explicatives

4.1. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers au 31 mars 2012 comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France à Lesquin (59818) CRT2 Rue de la Voyette - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (Ci-après dénommé « Le Groupe ») est historiquement le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeux vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Le groupe BIGBEN INTERACTIVE a fait l'acquisition au cours de l'exercice du groupe ModeLabs, leader français des accessoires pour mobiles, mettant en œuvre une complémentarité stratégique des savoir-faire et de l'offre produits afin de répondre à l'évolution du monde multimédia. Son ambition est de devenir un leader de la convergence de l'accessoire multimédia et un acteur de 1er plan sur le marché européen, grâce à sa taille, sa capacité de développement et son réseau de commercialisation.

Les comptes consolidés au 31 mars 2012 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 24 mai 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 26 juillet 2012.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2010, présentées dans le document de référence 2010 n°R.10-086 enregistré auprès de l'AMF le 17 décembre 2010, sont incorporées par référence.

4.2 Faits marquants

4.2.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2012

a) Acquisition du sous-groupe ModeLabs

Elargissement de l'offre par croissance externe avec la reprise de 94,3 % (hors autocontrôle) du capital de ModeLabs Group, leader de l'accessoire téléphonie et de la distribution de mobiles, au terme d'une Offre Publique alternative prévoyant échange d'actions et achat en numéraire, l'investissement global étant de 85 M€ soit 49,8 M€ en numéraire et 35,2 M€ en actions nouvelles BIGBEN INTERACTIVE valorisées selon les normes IFRS. Cf. note 5.1.1.

b) Mise en service du nouveau site logistique

Mise en service en septembre 2011 de la 1ère tranche du nouveau site logistique du Groupe à Lauwin Planque (59) avec un bâtiment de 18.000 m² doté de moyens techniques importants pour l'entreposage et le colisage, la plateforme de Libercourt (62) s'avérant insuffisamment dimensionnée pour traiter des volumes en forte croissance. Cf. note 5.3

c) Activité

Accélération de la convergence multimédia en 2011-12 caractérisée par la forte croissance du smartphone devenant support nomade de jeu. Essor des ventes de smartphones et de tablettes et forte consommation d'accessoires de téléphonie.

Marché du jeu vidéo sur console en profonde mutation avec d'une part la bonne tenue des ventes des consoles de salon HD (PS3 et Xbox 360) et le redressement des ventes de consoles 3DS en fin d'année après l'arrivée de jeux-phares sur cette plateforme et d'autre part la baisse en hardware et software concentrée sur les deux plateformes de Nintendo en fin de vie (Wii et DS).

Décroissance dans toutes les implantations Groupe (en France et à l'international) des activités de Conception liées au jeu vidéo. Progression des produits propres dans les secteurs en dehors du jeu vidéo (Audio et Téléphonie) et vigueur de la Distribution exclusive.

Stratégie d'élargissement des gammes dans le cadre de la tendance de convergence avec un le développement du casque audio « Colorblock » pour consoles de jeux et pour smartphones. Premiers référencements internationaux pour les Accessoires ModeLabs via le réseau Bigben Interactive

d) Actionnariat

Exercice de 120.000 BSA Managers du 01 avril 2011 au 30 juin 2011 donnant lieu à la création de 120.000 actions nouvelles.

Emission de 3.973.380 actions nouvelles Bigben Interactive le 16 août 2011, afin de rémunérer partiellement les 13.906.830 actions ModeLabs Group apportées à la branche principale de l'offre publique alternative au cours de la période initiale d'offre.

Emission de 218 154 actions nouvelles Bigben Interactive le 08 septembre 2011, afin de rémunérer partiellement les 763 539 actions ModeLabs Group apportées à la branche principale de l'offre publique alternative au cours de la période de réouverture d'offre. Cf. note 5.15.

e) Finances.

Signature le 20 mai 2011 d'un crédit d'acquisition de 40 M€ pour le financement de l'Offre publique lancée sur le capital de ModeLabs Group.

Signature le 20 juillet 2011 d'un crédit-bail immobilier de 8 M€ pour le financement de la construction du nouveau site logistique de Lauwin Planque, le montant utilisé s'élevant en définitive à 7,5 M€ (cf. note 5.7.3).

Aucun crédit de campagne au titre des besoins de financement pour la période de Noël 2011.
Cf. note 5.11.

4.2.2 Evènements post clôture

a) Retour à meilleure fortune de la filiale Bigben Interactive GmbH

Rééchelonnement de la créance résultant du retour à meilleure fortune de 1,60 M€ constaté au 31 mars 2011, le remboursement initialement prévu in fine au 30 juin 2012 étant désormais reporté par moitié au 30 juin 2013 et 30 juin 2014.

b) Bris de ratios bancaires au 31 mars 2012 et obtention d'un waiver fin mai 2012

Forte montée de l'endettement au niveau consolidé dans les dernières semaines de l'exercice afin de saisir des opportunités d'approvisionnement pour alimenter la Distribution de mobiles, provoquant un bris de ratios sur le crédit bancaire de 40 M€ levé par la Société en mai 2011 pour l'acquisition de ModeLabs et sur le crédit de 1.3 M€ obtenu pour l'investissement photovoltaïque. En conséquence, conformément à IAS 1.65, classement en passifs courants de l'intégralité de la dette correspondante malgré le waiver accordé par le pool bancaire fin mai 2012. Cf. note 7.2 pour plus d'informations.

c) Dépôt d'un projet d'OPAS et RO en date du 15 juin 2012 sur les titres de ModeLabs Group

Dépôt le 15 juin 2012, auprès de l'AMF d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ModeLabs Group :

Bigben Interactive s'engage à acquérir au prix unitaire de 4.60€ la totalité des actions de ModeLabs Group qu'elle ne détient pas, à l'exception de 164 968 actions auto-détenues qui ne seront pas apportées à l'offre soit au total 1 135 818 actions représentant 4.95% du capital. Sont également visées 54 412 actions susceptibles d'être créées par exercice d'autant d'options de souscription d'actions.

Bigben Interactive a l'intention de demander, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions non présentées à l'offre au prix de 4.60€ par action.

4.3. Principales méthodes comptables

4.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « as issued by IASB ». Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, applicables ou non à l'exercice 2011-2012, sont détaillées ci-dessous.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er avril 2011

Les nouvelles normes et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2011 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 mars 2012. Elles concernent principalement :

- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
 - IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
 - IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
 - IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
 - Amendement à IFRS 1 (exemption limitée à la présentation d'informations comparatives relatives à IFRS 7 »
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiées en mai 2010.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 mars 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er avril 2011:

- IFRS 10 « Consolidation » ;
- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « États financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».
- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

Bigben Interactive mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

4.3.2. Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'application de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires et les provisions.

Les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessus.

Modification de la présentation du compte de résultat

Le Groupe a décidé, en application de la recommandation CNC N°2009-R-03 du 2 juillet 2009 de présenter dans l'état du résultat global un « Résultat Opérationnel Courant » calculé par différence entre le « Résultat Opérationnel » et les charges liées aux plans IFRS 2 et aux éventuelles dépréciations pour perte de valeur.

Comparabilité des comptes

Les états financiers au 31 mars 2012 ne sont pas comparables avec ceux au 31 mars 2011 du fait de l'acquisition du sous-groupe ModeLabs le 1er septembre 2011. Le détail de l'acquisition ainsi que l'information pro forma est donnée en note 5.1.1.

4.3.3. Principes de consolidation

4.3.3.1 Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive exerce un contrôle direct ou indirect de droit et de fait sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

4.3.3.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2012, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.3.3.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.3.3.4 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.3.3.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Les comptes de résultat sont convertis sur la moyenne des cours moyens trimestriels de change.

- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change du jour de la transaction et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

4.3.3.6 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

4.3.3.7 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financiers et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

4.3.4. Goodwill

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative et au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwills sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 4.3.7.. Les goodwills sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat net. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

4.3.5. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits à reproduire sont amortis en fonction des quantités mises en production.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels. Cependant, la majeure partie des frais engagés par les bureaux d'études sont comptabilisés en charges car les projets en cours de développement ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont susceptibles de remplir les critères d'activation d'IAS 38. En particulier, les frais

de développement d'un nouveau produit ne sont immobilisés que si la décision de lancement de ce produit est effectivement prise.

4.3.6. Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Le Groupe incorpore les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié dans le coût de cet actif, dès lors que la date de commencement pour l'incorporation au coût de cet actif des coûts d'emprunt est postérieure au 1er avril 2009. Antérieurement, le Groupe comptabilisait immédiatement en charges tous les coûts d'emprunt. Ce changement de méthode résultant de l'application d'IAS 23 (2007) Coûts d'emprunt est comptabilisé de façon prospective conformément aux dispositions transitoires de cette norme.

Le Groupe n'a incorporé aucun coût d'emprunt au titre des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice 2011-2012.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

Amortissement

Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

| | |
|------------------------------|---------|
| Durées d'utilité, en années | |
| Constructions | 15 à 20 |
| Matériels et outillages | 5 à 8 |
| Agencements constructions | 10 |
| Agencements installations | 4 à 10 |
| Matériels de transport | 4 |
| Mobilier, matériel de bureau | 5 à 10 |

4.3.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive ajusté pour prendre en compte les risques spécifiques associés aux unités testées. Les cash-flows sont issus

des cash-flows attendus dans le cadre du plan stratégique à 3 ans, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux est nul au 31 mars 2012.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les unités génératrices de trésorerie principales ont été définies comme suit : Bigben France, ModeLabs, Benelux, Allemagne, Hong-Kong. Les unités génératrices de trésorerie Bigben France et ModeLabs constituent le secteur opérationnel France qui regroupe l'ensemble des entités du Groupe opérant depuis le territoire français soit Bigben Interactive SA et Games.fr pour le périmètre historique, auxquelles sont venus s'ajouter ModeLabs Group, ModeLabs SA et World GSM.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les Goodwills affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

4.3.8. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

4.3.8.1. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Placements détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est importante ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classées en disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat avant la cession des titres concernés.

4.3.8.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

4.3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

4.3.10. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix moyen pondéré. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.3.11. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5- Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs non courants destinés à la vente sont classés sur une ligne distincte du bilan et sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis à compter de la date où ils deviennent disponibles à la vente.

4.3.12. Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.3.13. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

4.3.14. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ

à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à soixante cinq ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat immédiatement.

4.3.15. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

4.3.16. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

4.3.17. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

4.3.18. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

4.3.19. Enregistrement du revenu

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant la forme en général d'un contrat de vente, que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de

la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

4.3.20. Actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente ou d'une distribution plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution. Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs ou les composants du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou le groupe destinés à être cédés) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ou de la distribution ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs incorporels et les actifs corporels ne sont pas amortis.

4.4 - Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La présente note décrit les risques financiers auxquels est exposé le groupe, la politique, les procédures de mesures et de gestion des risques.

Les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent dans les différents paragraphes de la présente annexe en lien avec les postes concernés du bilan ou du compte de résultat.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe à savoir les acteurs de la grande distribution européenne et les grands opérateurs Télécoms français dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

Risque de liquidité

Le groupe Bigben Interactive gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il sécurise ses ressources à court terme par le recours à l'affacturage et à l'escompte, selon les territoires et les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

Risque de change

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Les achats font l'objet de couvertures par achat à

terme dans le cadre d'enveloppes. Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de concours bancaires court terme, de la dette moyen terme historique de Bigben Interactive ou du crédit bancaire pour l'acquisition de ModeLabs Group.

Le Groupe a utilisé en 2011-12 des instruments de couvertures de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt.

4.5. Périmètre de consolidation

4.5.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, hormis Newave Italia mise en équivalence. Les autres participations dont l'impact est non significatif ne sont pas prises en compte dans les comptes consolidés (cf. 5.4).

| Société | 2011/12 | 2010/11 |
|--|---------------|---------------|
| | % de contrôle | % de contrôle |
| BIGBEN INTERACTIVE SA | Société mère | Société mère |
| BIGBEN INTERACTIVE BELGIUM SA (Belgique) | 100.00% | 100.00% |
| BIGBEN INTERACTIVE NEDERLAND (Pays Bas) | 100.00% | 100.00% |
| BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong) | 100.00% | 100.00% |
| BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne) | 100.00% | 100.00% |
| GAMES.FR (SAS) | 100.00% | 100.00% |
| MODELABS GROUP SA | 95.00% | - |
| MODELABS SA | 94.04% | - |
| MODELABS SOURCING Ltd (Hong Kong) | 94.04% | - |
| WORLD GSM SA | 66.50% | - |
| NEWAVE ITALIA SRL (Italie) | 25.93% | - |

4.5.2. Changements du périmètre de consolidation

Les principaux changements dans le périmètre de consolidation sont les suivants :

- acquisition du groupe ModeLabs (cf. 5.1 et 4.2.1 a)
- prise de participation dans le distributeur italien Newave Italia.

4.6. Information sectorielle

Les différents « métiers » du Groupe sont exposés dans la note 4.6.2. de la présente annexe.

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Comité Exécutif (Euomeeting).

Le Groupe choisit de présenter l'information sectorielle selon 4 segments géographiques (France, Benelux, Allemagne, Hong Kong) conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». L'information détaillée par secteur correspond à l'organisation interne du Groupe ainsi qu'à l'information présentée au Conseil d'Administration du Groupe servant notamment à évaluer les performances.

Les informations sectorielles ci-dessous suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers.

4.6.1. Résultat par secteur

| 31 mars 2012 | France | Benelux | Allemagne | Hongkong | Elimination des opérations internes | Total |
|--|----------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------------------|----------------|
| Produits des activités ordinaires | | | | | | |
| - de l'activité | 316 081 | 11 229 | 10 627 | 6 125 | - | 344 062 |
| - ventes inter-segments | 12 322 | 184 | - | 24 289 | (36 795) | - |
| Total | 328 403 | 11 413 | 10 627 | 30 414 | (36 795) | 344 062 |
| Résultat sectoriel | 15 735 | 645 | 74 | 1 893 | - | 18 347 |
| Résultat financier | | | | | | (1 877) |
| Impôts | | | | | | (6 266) |
| Résultat | | | | | | 10 204 |
| <i>Actifs sectoriels</i> | | | | | | |
| Goodwills | 44 003 | 1 088 | - | - | | 45 091 |
| Autres actifs non courants | 40 963 | 150 | 58 | 111 | | 41 282 |
| Actifs courants | 163 786 | 4 548 | 6 715 | 2 873 | | 177 922 |
| Actifs d'impôts différés | 9 536 | (22) | 245 | 438 | | 10 197 |
| Actif total | 258 288 | 5 764 | 7 018 | 3 422 | | 274 492 |
| <i>Passifs sectoriels</i> | 83 087 | 1 503 | 1 319 | 3 390 | | 89 299 |
| Passif d'impôts | | | | | | 445 |
| Dettes financières | | | | | | 85 842 |
| Capitaux propres | | | | | | 98 906 |
| Passif total | | | | | | 274 492 |
| Perte de valeur | | | | | | - |
| Investissements | 12 606 | 20 | 17 | 63 | | 12 706 |
| Dotation aux Amorts | 4 540 | 43 | 20 | 26 | | 4 629 |

| 31 mars 2011 | France | Benelux | Allemagne | Hongkong | Elimination des opérations internes | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------------------------|----------------|
| Produits des activités ordinaires | | | | | | |
| - de l'activité | 67 201 | 11 881 | 17 202 | 5 027 | | 101 311 |
| - ventes inter-segments | 17 182 | 83 | - | 39 581 | (56 846) | - |
| Total | 84 383 | 11 964 | 17 202 | 44 608 | (56 846) | 101 311 |
| Résultat sectoriel | 9 766 | 217 | 2 249 | 3 262 | | 15 494 |
| Résultat financier | | | | | | (2 049) |
| Impôts | | | | | | (3 590) |
| Résultat | | | | | | 9 855 |
| <i>Actifs sectoriels</i> | | | | | | |
| Goodwills | 68 | 1 088 | | | | 1 156 |
| Autres actifs non courants | 12 311 | 173 | 62 | 67 | | 12 613 |
| Actifs courants | 50 619 | 4 275 | 5 020 | 1 317 | | 61 231 |
| Actifs d'impôts différés | 105 | 21 | 251 | 361 | | 738 |
| Actif total | 63 103 | 5 557 | 5 333 | 1 745 | | 75 738 |
| <i>Passifs sectoriels</i> | 10 540 | 1 508 | 1 858 | 4 789 | | 18 695 |
| Passif d'impôts | | | | | | 1 079 |
| Dettes financières | | | | | | 5 761 |
| Capitaux propres | | | | | | 50 203 |
| Passif total | | | | | | 75 738 |
| Perte de valeur | | | | | | - |
| Investissements | 6 553 | 18 | 19 | 29 | | 6 619 |
| Dotation aux Amorts | 2 463 | 80 | 18 | 13 | | 2 574 |

4.6.2. Autres informations (métiers)

La communication du Groupe est organisée prioritairement de manière géographique, comme précisé en 4.6.1.. L'information par métiers est restreinte à la communication du chiffre d'affaires pour des raisons de confidentialité.

| 2011-12 | France | Benelux | Allemagne | Hongkong | Total |
|--------------------|---------|---------|-----------|----------|---------|
| Accessoires | 72 455 | 5 500 | 8 102 | 5 035 | 91 092 |
| Audio | 9 723 | 485 | 1 047 | 118 | 11 373 |
| Edition | 7 439 | 822 | 1 478 | 972 | 10 711 |
| Distribution | 226 464 | 4 422 | - | - | 230 886 |
| Total des produits | 316 081 | 11 229 | 10 627 | 6 125 | 344 062 |

| 2010-11 | France | Benelux | Allemagne | Hongkong | Total |
|--------------------|--------|---------|-----------|----------|---------|
| Accessoires | 36 417 | 6 927 | 15 037 | 4 427 | 62 808 |
| Audio | 8 761 | 525 | 637 | - | 9 923 |
| Edition | 14 498 | 1 556 | 1 527 | 600 | 18 181 |
| Distribution | 7 526 | 2 873 | - | - | 10 399 |
| Total des produits | 67 202 | 11 881 | 17 201 | 5 027 | 101 311 |

Répartition métiers :

Compte tenu de l'évolution du profil d'activité du Groupe et de l'ajout de lignes de produits complémentaires (distribution non exclusive de mobiles) suite à l'acquisition de ModeLabs Group la définition des métiers pour compte de tiers (Distribution) exercés par le Groupe a été reconfigurée afin de tenir compte de leur position sur la filière.

En conséquence, il a été choisi de communiquer dorénavant sur la Distribution en faisant la distinction entre le mode Exclusif ou Non-exclusif, quels que soient les produits concernés (jeux ou téléphones), la Distribution Exclusive se positionne en effet en amont dans le métier global de la Distribution car elle a un rapport risque-rentabilité différent de toutes les activités de Distribution Non exclusive, physique ou en ligne. La segmentation des activités de la Société et du Groupe est toujours articulée autour de 4 métiers mais dont le contenu a évolué de la manière suivante :

L'Accessoire, qui concentre une grande partie des ressources du Groupe en matière de conception, couvre l'ensemble des accessoires aujourd'hui développés, qu'il s'agisse des accessoires pour consoles ou des accessoires pour smartphones.

L'Edition qui comprend la recherche de concepts de jeu innovants puis le suivi technique du développement proprement dit des titres, couvre à la fois les jeux vendus sous forme physique (en boîtes) et les jeux en téléchargement.

L'Audio cible des produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.

La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, permet de compléter le dispositif commercial des métiers du Groupe et de couvrir toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures, qu'il s'agisse de produits liés au jeu vidéo ou à la téléphonie.

Les 3 premiers segments ci-dessus intègrent l'ensemble de la chaîne de valeur propre aux produits développés pour compte propre : conception, développement, production et commercialisation. Ils sont ainsi désormais regroupés sous l'intitulé « Conception » dans les publications du Groupe. Cette part de l'activité a vocation à générer des niveaux de marge opérationnelle supérieurs à la partie de l'activité correspondant à la Distribution pour compte de tiers.

V - Notes complémentaires sur l'état de situation financière

5.1 Goodwills

| Origine | Valeur nette 31/03/2011 | Valeur brute 31/03/2012 | Perte de valeur 31/03/2012 | Valeur nette 31/03/2012 |
|-----------------|----------------------------|----------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| Bigben Belgique | 1.088 | 1.088 | - | 1.088 |
| ModeLabs Group | - | 43 898 | - | 43 898 |
| Vox Diffusion | 68 | 68 | - | 68 |
| Total | 1.156 | 45 054 | - | 45 054 |

5.1.1 Acquisition de ModeLabs Group SA

Dans les conditions décrites en 4.2.1 a), le Groupe a acquis 95.00% (autocontrôle déduit) des titres de la société ModeLabs Group SA. Cette société et ses filiales ont été consolidées au sein du groupe au 1er septembre 2011. En application de la norme IFRS 3 (révisée), le groupe a identifié les actifs acquis et les passifs repris et les a valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Compte tenu de la proximité de la date d'acquisition avec la date de clôture des comptes semestriels (30 septembre 2011), l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition avait été différée pour certains postes, notamment pour ce qui concerne la détermination de la juste valeur de la clientèle de ModeLabs. Cette analyse s'est donc poursuivie au cours du second semestre.

Les actifs et passifs reconnus peuvent être ajustés par la suite pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition, sur la base de nouvelles informations obtenues concernant des faits et des circonstances existants à la date d'acquisition. Au 31 mars 2012, le goodwill résultant de l'acquisition du groupe ModeLabs se calcule comme suit :

Juste valeur des actifs acquis et des passifs repris :

| | Valeurs comptables pré-acquisition | Juste valeur | Total |
|--|---------------------------------------|--------------|--------|
| Immobilisations incorporelles nettes | 233 | 22 300 | 22 533 |
| Immobilisations corporelles nettes | 248 | - | 248 |
| Autres actifs non courants | 507 | - | 507 |
| Impôts différés actifs | 14 282 | (359) | 13 923 |
| Stocks | 17 004 | 1 046 | 18 050 |
| Clients | 26 600 | - | 26 600 |
| Créances fiscales | 10 471 | - | 10 471 |
| Autres actifs courants | 2 913 | - | 2.913 |
| Trésorerie nette | 8 872 | - | 8 872 |
| Autres passifs non courants | 234 | - | 234 |
| Impôts différés passif | - | 7 656 | 7 656 |
| Provisions pour risques et charges | 1 162 | - | 1 162 |
| Emprunts auprès des Ets de crédit | 10 853 | - | 10 853 |
| Fournisseurs | 26 497 | - | 26 497 |
| Avances et acomptes reçus | 5 699 | - | 5 699 |
| Dettes sociales | 2 009 | - | 2 009 |
| Dettes fiscales | 6 314 | - | 6 314 |
| Autres passifs courants | 224 | - | 224 |
| Total Actif net (100%) (1) | 28 138 | 15 331 | 43 469 |
| Contrepartie transférée (2) | | | 85 018 |
| Participation ne donnant pas le contrôle (3) | | | 2 349 |
| Goodwill (2)-[(1)-(3)] | | | 43 898 |

Les actifs acquis et les passifs repris ont été déterminés sur la base d'un arrêté comptable du groupe ModeLabs au 31 août 2011. Pour les besoins de l'affectation de la contrepartie transférée, le groupe a été accompagné par un cabinet indépendant spécialisé.

Les retraitements suivants ont été appliqués sur les actifs et passifs repris :

- Evaluation des stocks au 31 août 2011 au prix de vente minoré des coûts de distribution pour un montant brut de 1 046 k€ générant un impôt différé passif de 359 k€. La rotation de ces stocks étant rapide (2 à 3 mois), une variation de stocks de 1 046 k€ a été constatée sur l'exercice (reprise d'impôt différé correspondante),
- Evaluation d'une relation clientèle accessoires téléphonie mobile pour un montant brut de 22 300 k€ générant un impôt différé passif de 7 656 k€. L'évaluation a été effectuée selon la méthode dite des « surprofits » (Excess Earnings Method). Cette relation clientèle sera amortie en linéaire sur 20 ans. Une charge d'amortissement de 650 k€ a été comptabilisée au 31 mars 2012 (reprise d'impôt différé correspondante).

La contrepartie transférée est constituée de :

| | |
|-------------------------------------|--------|
| Instruments de Capitaux propres (a) | 35 167 |
| Paiement en trésorerie (b) | 49 851 |
| Contrepartie transférée (2) | 85 018 |

Les actions nouvelles Bigben Interactive remises aux actionnaires de ModeLabs ont été valorisées au cours du jour de la transaction conformément aux normes IFRS soit un montant global de 35.167 k€ qui impacte les capitaux propres du Groupe pour le même montant. Il s'y ajoute l'achat d'actions au titre de la branche subsidiaire de l'offre et la soulte en cash aux actionnaires de ModeLabs apportant à la branche principale de l'offre, soit un montant global de 49.851 k€ (b). Au global, la juste valeur des actifs remis pour obtenir le contrôle de ModeLabs s'élève à 85.018 k€.

| Détail de la valorisation des instruments de capitaux propres | 16/08/2011 | 08/09/2011 | Total |
|---|------------|------------|-----------|
| Nombre Actions créées | 3 973 380 | 218 154 | 4 191 534 |
| Valeur de l'Action au jour de l'échange (en euros) | 8.4 | 8.21 | |
| Valorisation des instruments de capitaux propres émis (en K€) (a) | 33 376 | 1 791 | 35 167 |

Evaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

Le groupe a décidé d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable des entités acquises (3).

Rapprochement des données présentées ci-dessus avec le Tableau de Flux de trésorerie :

| | |
|--|---------|
| Paiement en trésorerie | 49 851 |
| Trésorerie acquise des filiales | (8 872) |
| Trésorerie nette sur acquisition de filiales | 40 980 |

La valeur brute contractuelle des créances clients est de 27 310 k€. Sur ce montant, 710 k€ sont estimés irrécouvrables à la date d'acquisition. La juste valeur acquise des créances clients est donc de 26 600 k€.

Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition s'élèvent à 1 382 k€. Le traitement retenu dans les comptes consolidés est le suivant :

| | | |
|--|-------|--|
| Frais d'acquisition de titres | 52 | Imputation en charge opérationnelle |
| Frais liés à l'augmentation de Capital | 990 | Imputation sur la prime d'apport avant impôt |
| Frais d'émission d'emprunt | 340 | Imputation en diminution des emprunts |
| Total frais d'acquisition | 1 382 | |

Facteurs ayant conduits à la comptabilisation d'un goodwill:

Les facteurs ayant conduits à la comptabilisation d'un goodwill sont les suivantes ;

- de fortes synergies commerciales et opérationnelles avec :
 - l'exploitation d'un référencement de grande qualité dans la téléphonie mobile, en particulier sur le segment porteur des accessoires, avec une position de leader en France ;
 - l'utilisation de l'implantation européenne en jeux vidéo pour accélérer le développement des produits de téléphonie à l'international, en particulier en Allemagne et au Benelux
- une capacité de développement affirmée avec :
 - une expertise clairement démontrée sur l'innovation et le développement de nouveaux produits pour offrir une gamme complète d'accessoires répondant aux enjeux de la convergence multimédia ;
 - des marques propres et un portefeuille de licences ;
- une nouvelle dimension :
 - une capacité accrue de négociation vis-à-vis des fournisseurs et d'investissement en recherche et développement.
 - l'obtention d'une taille critique à l'échelle européenne, positionnant le nouvel ensemble comme un leader des produits de convergence multimédia en Europe.
 - la pondération des effets de cycle et de saisonnalité de l'activité historique du Groupe, effets propres au marché du jeu vidéo.

Informations pro forma :

La contribution du groupe ModeLabs au Chiffre d'affaires consolidé du groupe sur la période est de 264 635 k€, et sa contribution au résultat net part du groupe est de 8 856 k€.

Les données consolidées proforma comme si l'acquisition était intervenue au 1er avril 2011 sont présentées ci-dessous :

| <i>Chiffres-clés consolidés Pro forma</i> | Avril 2011– Mars 2012 | | |
|---|-----------------------|--------------|--------------------|
| | En k€ | | |
| | BBI | MDL détourné | Périmètre Proforma |
| Chiffre d'affaires | 79 427 | 354 187 | 433 614 |
| Résultat opérationnel | 3 330 | 18 499 | 21 829 |
| Coût de l'endettement | -1 683 | 32 | -1 651 |
| Résultat courant avant impôt | 1 647 | 18 531 | 20 178 |
| Impôt | -864 | -6 714 | -7 578 |
| Résultat net | 783 | 11 817 | 12 600 |
| Résultat net part du Groupe | 783 | 11 284 | 12 067 |

Ces données proforma résultent de l'agrégation des données semestrielles pour le périmètre historique de Bigben Interactive et des données proforma pour ModeLabs Group après un détournement rétroactif au 01 avril 2011 de l'activité « Manufacture ». Les données détournées relatives à ModeLabs n'ont pas fait l'objet d'un examen limité ni d'un audit.

5.1.2 Test de dépréciation

Le groupe réalise des tests de dépréciation sur les UGT sur une base annuelle à la date de clôture annuelle (31 mars) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2012, aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

Information relative au test de dépréciation :

Aucun test de dépréciation n'a été effectué au 31 mars 2012 sur le goodwill de ModeLabs en raison d'une part de la proximité de la date d'acquisition, considérant que la juste valeur du sous-groupe ModeLabs au 31 mars 2012 correspondait à la contrepartie transférée au 1er septembre 2011, et d'autre part par les très bons résultats de la société depuis l'entrée dans le périmètre de consolidation.

Un test de dépréciation a été effectué au 31 mars 2012 sur le goodwill de Bigben Interactive Belgique.

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2012 est de 11.00 % et le taux de croissance à l'infini retenu de 0%.

Test de sensibilité :

| | | |
|-----------------------------------|-----|------|
| Variation du taux d'actualisation | -1% | 1% |
| Impact sur la valeur d'entreprise | 467 | -388 |
| Impairment à comptabiliser | 0 | 0 |

| | | |
|-----------------------------------|------|-----|
| Variation des Free Cash Flow | -5% | 5% |
| Impact sur la valeur d'entreprise | -171 | 172 |
| Impairment à comptabiliser | 0 | 0 |

Une baisse de 5% des flux de trésorerie prévisionnels conjuguée à une augmentation de 1% du taux d'actualisation ne conduiraient pas à la comptabilisation d'une perte de valeur sur le goodwill Bigben Interactive Belgique.

5.2 Autres Immobilisations incorporelles

| Exercice 2011-12 | |
|--|--------|
| Valeur brute début de période | 7.802 |
| Acquisitions (2) | 3.198 |
| Variation de périmètre (1) | 24.700 |
| Transferts | - |
| Diminutions / Sorties | (383) |
| Valeur brute fin de période | 35.317 |
| Amortissements cumulés début de période | 5.306 |
| Dotations aux amortissements | 3.654 |
| Variation de périmètre (1) | 2.167 |
| Diminutions / Amortissements | (352) |
| Amortissements cumulés fin de période | 10 775 |
| Perte de valeur cumulée début de période | - |
| Perte de valeur - Dotation | - |
| Perte de valeur - Reprise ou cessions | - |
| Perte de valeur cumulée fin de période | - |
| Valeur nette fin de période | 24 542 |

| Exercice 2010-11 | |
|--|-------|
| Valeur brute début de période | 5.608 |
| Acquisitions | 2.201 |
| Transferts | - |
| Diminutions / Sorties | 7 |
| Valeur brute fin de période | 7.802 |
| Amortissements cumulés début de période | 3.443 |
| Dotations aux amortissements | 1.870 |
| Diminutions / Amortissements | (7) |
| Amortissements cumulés fin de période | 5.306 |
| Perte de valeur cumulée début de période | - |
| Perte de valeur - Dotation | - |
| Perte de valeur - Reprise ou cessions | - |
| Perte de valeur cumulée fin de période | - |
| Valeur nette fin de période | 2.496 |

(1) Variation de périmètre : cf. 5.1.1.

(2) Les acquisitions d'autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées des coûts de développements des jeux activés (2 437 k€) et d'autres acquisitions diverses (brevets et marques notamment).

5.3 Immobilisations corporelles

| En k€ | 03/2011 | 03/2012 |
|--|---------|---------|
| Valeur brute début de période | 12.399 | 16.493 |
| Acquisitions | 4.267 | 9.437 |
| Variation de périmètre | | 951 |
| Actifs destinés à la vente | - | (3.137) |
| Ecarts de Change | (62) | 74 |
| Diminutions / Sorties | (111) | (1.241) |
| Valeur brute fin de période | 16.493 | 22.577 |
| Amortissements cumulés début de période | 6.122 | 6.655 |
| Dotations aux amortissements | 704 | 975 |
| Variation de périmètre | | 703 |
| Actifs destinés à la vente | - | (1.475) |
| Ecarts de Change | (60) | 71 |
| Diminutions / Amortissements | (111) | (152) |
| Amortissements cumulés fin de période | 6.655 | 6.777 |
| Perte de valeur cumulée début de période | - | - |
| Perte de valeur | - | - |
| Perte de valeur cumulée fin de période | - | - |
| Valeur nette fin de période | 9.838 | 15.800 |

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin, Lauwin Planque et Libercourt sont financés par crédit-bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 13 712 k€ amortis pour 2 985 k€, soit une valeur nette de 10 727 k€.

La valeur nette comptable de Libercourt a été reclassée en « Actifs destinés à la vente » compte tenu de la décision de la Direction Générale de céder le bâtiment. La valeur brute est de 3 137 k€ amortie pour 1 475 k€ soit une valeur nette de 1 662 k€.

La chaîne logistique, l'aménagement en rayonnages du nouvel entrepôt de Lauwin Planque ainsi que les chariots élévateurs informatisés sont financés par crédit-bail, le coût de revient est de 2 299 k€ amorti pour 674 k€, soit une valeur nette de 1 625 k€ au 31 mars 2012.

Les acquisitions de l'exercice comportent :

- Le bâtiment de Lauwin Planque pour 7 575 k€ compris le terrain.
- Les rayonnages et les chariots élévateurs de Lauwin Planque pour 665 k€.
- Le montage de l'installation photovoltaïque pour 517 k€ portant l'avance sur immobilisations à 3 189 k€.
- La prise en charge de dépenses pour 349 k€ refacturés au crédit-bailleur.

Le reste des acquisitions représente essentiellement du matériel informatique et les coûts d'outillage (moules de fabrication).

La valeur nette comptable des immobilisations en cours au 31 mars 2012 est de 3 192 k€. Il s'agit essentiellement des investissements en cours sur les installations photovoltaïques du site de Lauwin-Planque.

La valeur nette comptable des contrats de location-financement comptabilisés en immobilisations corporelles est de 10 688 k€ au 31 mars 2012.

5.4 Autres actifs financiers non courants

| | Prêts | Dépôts de garantie | Autres Titres | Autres Créances | Total |
|------------------------------------|-------|--------------------|---------------|-----------------|-------|
| A la clôture de l'exercice 2009-10 | - | 61 | 74 | - | 135 |
| Acquisitions/ augmentations | - | 98 | - | 52 | 150 |
| Cessions | - | 6 | - | - | 6 |
| Change | - | - | - | - | - |
| A la clôture de l'exercice 2010-11 | - | 153 | 74 | 52 | 279 |
| Acquisitions/ augmentations | - | 3 | - | 68 | 71 |
| Variation de Périmètre | - | 247 | - | 260 | 507 |
| Diminutions | - | (79) | (3) | - | (82) |
| Change | - | 3 | - | - | 3 |
| A la clôture de l'exercice 2011-12 | - | 327 | 71 | 380 | 778 |

Le poste « Autres Créances » représentent le disponible en trésorerie des 2 contrats de liquidité (ModeLabs Group et Bigben Interactive France).

La valeur des titres des sociétés non consolidées est comprise dans le poste « Autres Titres ».

5.5 Actifs d'impôts différés

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|--------------------------|------------|------------|
| Déficits | 9.341 | 299 |
| Décalages Temporels | 837 | 439 |
| Total de l'impôt différé | 10.178 | 738 |

Il a été constaté un impôt différé sur déficit fiscal de 9 096 k€ sur ModeLabs Group et de 245 k€ sur Bigben Interactive GmbH. Ces déficits ont été activés compte tenu des perspectives à court terme de résultat de ces entités.

L'impôt différé activé au titre du déficit fiscal de ModeLabs Group à la date d'acquisition était de 14 441 k€. Ce déficit a été utilisé à hauteur de 5 345 k€ sur l'exercice (en impôts). Ainsi, l'impôt différé activé au 31 mars 2012 est de 9 096 k€.

Globalement, le groupe a constaté une charge d'impôt de 5 393 k€ correspondant à l'utilisation des actifs d'impôts différés sur déficit fiscal.

5.6 Stocks

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|-----------------|------------|------------|
| Valeur brute | 86.029 | 31.875 |
| Perte de valeur | (8.815) | (5.412) |
| Valeur nette | 77.214 | 26.463 |

La forte augmentation des stocks s'explique d'une part un effet de périmètre (acquisition du groupe ModeLabs) et d'autre part des achats de très significatifs (18 M€) fin mars 2012 de téléphones réalisés par ModeLabs SA.

5.7 Créances Clients

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|---|------------|------------|
| Clients et effets en portefeuille | 57.131 | 23.229 |
| Perte de valeur pour créances douteuses | 1.958 | 1.201 |
| Total créances | 55.173 | 22.028 |

Concentration clients :

Deux clients du groupe représentent plus de 10% (15,7% et 14,4%) du chiffre d'affaires consolidé du groupe. Le chiffre d'affaires réalisé avec ces clients concerne essentiellement le secteur « France ». Ces clients sont des intervenants de la distribution de téléphones mobiles.

Crédit client : Le reporting relatif au crédit client indique un DSO ramené de 69 jours au 31 mars 2011 à 54 jours au 31 mars 2012

La ventilation de la valeur brute des créances clients, en fonction de l'ancienneté des créances, s'analyse de la façon suivante

| Ventilation Echu/Non échu au 31/03/2012 | En k€ | % |
|---|--------|---------|
| Créances Clients non échues | 50.786 | 89.00% |
| Créances Clients échues | 6.345 | 11.00% |
| Total créances | 57.131 | 100.00% |

Les clients en Allemagne comme au Benelux sont systématiquement assurés ainsi que l'intégralité des clients à l'export qui font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé. En France, seuls sont assurés les clients autres que les acteurs de la grande distribution et les opérateurs Télécoms.

| Ventilation des créances échues au 31/03/2012 | En k€ | % |
|---|-------|---------|
| Moins de 1 mois | 2.885 | 45.50% |
| De 1 à 3 mois | 1.790 | 28.20% |
| De 3 mois à 1 an | 350 | 5.50% |
| Plus d'1 an | 45 | 0.70% |
| Clients douteux | 1.275 | 20.10% |
| Total créances | 6.345 | 100.00% |

Les Clients douteux (1.275 k€ TTC) sont provisionnés à hauteur de 1.072 k€ HT. Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risques particuliers et ne sont pas individuellement significatives.

La société faitière BBI SA a recours à l'affacturage pour l'essentiel des ses clients de la grande distribution à l'exception de trois enseignes parmi les plus grandes et à l'escompte pour les signatures non affacturées.

En Allemagne, la filiale a eu recours à l'escompte classique (3.901 k€ à la clôture du 31 mars 2012) pour les effets tirés sur son principal client.

5.8 Autres débiteurs

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|---|------------|------------|
| Etats et collectivités locales hors IS (TVA | 13.827 | 1.164 |
| Personnel | 100 | 43 |
| Ristournes Fournisseurs à recevoir | 3.153 | 258 |
| Créances sur cessions immobilisations | - | - |
| Affacturage | 2.533 | 1.977 |
| Charges constatées d'avance | 1.244 | 729 |
| Acomptes et avances sur commandes | 1.345 | 540 |
| Acomptes Contrats de Distribution | 202 | - |
| Fournisseurs débiteurs et divers | 9.154 | 329 |
| Total | 31.558 | 5.040 |

5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|---|------------|------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (I) | 12.161 | 7.545 |
| Concours bancaires (II) (1) | 11.278 | 185 |
| Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I)-(II) | 883 | 7.360 |

Cf. note 5.11

5.10 Engagements envers le personnel

| 31 mars 2012 | 01/04/11 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 31/03/12 |
|-------------------------|----------|-----------|--------------|---------------------------|---------------------|----------|
| Retraites et assimilées | 208 | 68 | - | 141 | 234 | 369 |
| Total | 208 | 68 | - | 141 | 234 | 369 |

| 31 mars 2011 | 31/03/10 | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | Variation périmètre | 1/04/11 |
|-------------------------|----------|-----------|--------------|---------------------------|---------------------|---------|
| Retraites et assimilées | 236 | | - | 28 | - | 208 |
| Total | 236 | | - | 28 | - | 208 |

Retraites et assimilés

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les sociétés françaises. Il n'y a aucun engagement de cette nature au Benelux, compte-tenu des législations nationales en vigueur, de même qu'en Allemagne et à Hongkong.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

| Hypothèses retenues | 2011-12 | 2010-11 |
|--|-------------------|-------------------|
| Taux d'actualisation + d'inflation | 4.6% | 4.8% |
| Turn Over | 1% | 1% |
| Table de Mortalité | TF et TH 00.02 | TF et TH 00.02 |
| Taux d'augmentation des salaires | | |
| <i>Cadres & Agents de Maîtrise</i> | 3.0% | 3.0% |
| <i>Employés</i> | 3.0% | 3.0% |

5.11 Passifs financiers courants et non courants

| en k€ | 31/03/2012 Total | Échéance < 1 an | Échéance 1 à 5 ans | Échéance > 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|
| Emprunts bancaires | 44.073 | 43.111 | 962 | - |
| Lignes de crédit / financement | 21.000 | 21.000 | - | - |
| Emprunts sur locations financement | 9.457 | 1.556 | 4.013 | 3.888 |
| Concours bancaires courants | 11.278 | 11.278 | - | - |
| Intérêts courus non échus | 34 | 34 | - | - |
| Autres financements à court terme | - | - | - | - |
| Total des passifs financiers | 85.842 | 76.979 | 4.975 | 3.888 |

| en k€ | 31/03/2011 Total | Échéance < 1 an | Échéance 1 à 5 ans | Échéance > 5 ans |
|-------------------------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|---------------------|
| Emprunts bancaires | 3.036 | 1.745 | 1.291 | - |
| Emprunts sur locations financement | 2.539 | 837 | 1.667 | 35 |
| Concours bancaires courants | 185 | 185 | - | - |
| Intérêts courus non échus | - | - | - | - |
| Autres financements à court terme | - | - | - | - |
| Total des passifs financiers | 5.760 | 2.767 | 2.958 | 35 |

Emprunts bancaires :

Au 31 mars 2012, les emprunts bancaires du groupe sont les suivants :

- Emprunt Natixis / LCL de 40 M€ souscrit en juillet 2011 dans le cadre de l'acquisition du groupe ModeLabs. Cet emprunt est remboursable par tranche de 8 M€ sur 5 ans, la première échéance intervenant en juillet 2012. La société s'est engagée à respecter des ratios financiers (cf. note 7.2). Ils ne sont pas respectés au 31 mars 2012 mais font l'objet d'un waiver (cf. note 4.2.2.b).
- Emprunt Natixis d'un montant d'origine de 1.75 M€ accordé en décembre 2010 pour le financement des installations photovoltaïque du nouveau site de Lauwin Planque. Le solde de cet emprunt est de 1.3 M€ au 31 mars 2012. Il est remboursable sur 5 ans. La société s'est engagée à respecter des ratios financiers (cf. note 7.2). Ils ne sont pas respectés au 31 mars 2012 mais font l'objet d'un waiver (cf. note 4.2.2.b).
- Emprunt LCL d'un montant d'origine de 1.75 M€ accordé en décembre 2010. Le solde de cet emprunt est de 1.3 M€ au 31 mars 2012. Il est remboursable sur 5 ans. Il n'y a pas de covenants sur cet emprunt.
- Emprunt Deutsche Bank dont le solde est de 1.7 M€ au 31 mars 2012 et qui sera intégralement remboursé à fin décembre 2012. Il n'y a pas de covenants sur cet emprunt.

Lignes de crédit / financement

Au 31 mars 2012, les financements court terme du groupe sont les suivants :

- Ligne de crédit Calyon au profit de ModeLabs SA pour un montant de 15 M€ remboursable en totalité à fin avril 2012. La société s'est engagée à respecter des ratios financiers (cf. note 7.2).
- Billets de trésorerie de 1 M€ et de 5 M€ auprès de la BNP, à échéance au 15 avril 2012 pour le premier et fin avril 2012 pour le second.

Emprunts sur locations financement

Il s'agit des emprunts comptabilisés suite au retraitement des contrats de location-financement. Les principaux contrats en cours sont relatifs au nouveau site de Lauwin Planque. Le solde au 31 mars 2012 est de 8.309 k€ (bâtiment et autres immobilisations, cf. 5.3.).

5.12 Impôts différés passifs

Ils correspondent au solde au 31 mars 2012 de l'impôt différé comptabilisé sur la relation clientèle accessoires téléphonie mobile à la date d'acquisition pour 7.656 k€ diminué de 223 k€ suite à l'amortissement comptabilisé sur l'exercice, soit un solde de 7.433 k€.

5.13 Provisions

| | 01/04/11 | Variation périmètre | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | 31/03/12 |
|-------------------|----------|------------------------|-----------|--------------|---------------------------------|----------|
| Litiges | - | 117 | - | - | - | 117 |
| Autres provisions | - | 1.045 | - | 218 | - | 827 |
| Total | - | 1.162 | - | 218 | - | 944 |

| | 01/04/10 | Variation périmètre | Dotations | Utilisations | Reprises sans utilisation | 31/03/11 |
|-------------------|----------|------------------------|-----------|--------------|---------------------------------|----------|
| Litiges | - | - | - | - | - | - |
| Autres provisions | 243 | - | - | 243 | - | - |
| Total | 243 | - | - | 243 | - | - |

Un litige de propriété industrielle dont le risque est estimé au 31 mars 2012 à 1 M€ n'a pas été provisionné compte tenu des avis des conseils de la société et des discussions qui sont en cours avec la tierce partie.

5.14 Autres Crédeurs

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|--|------------|------------|
| Avances reçues des Clients | 6 623 | - |
| Etats et collectivités publiques (hors IS) | 5.277 | 869 |
| Personnel et Organismes sociaux | 3.903 | 1.462 |
| Remises clients et Clients Crédeurs | 3.567 | 3.848 |
| Instruments financiers dérivés | 1.606 | 803 |
| Dette sur immobilisations | 608 | 466 |
| Investisseur privé | 140 | 139 |
| Affacturage | 2.300 | 1.719 |
| Produits constatés d'avance | 393 | 87 |
| Crédeurs divers | 23 | 30 |
| Total | 24.440 | 9.423 |

5.15 Capitaux propres

| | |
|---|------------|
| Nombre d'actions au 31 mars 2010 | 11 399 935 |
| Actions gratuites | 41 350 |
| Options sur actions exercées | 119 597 |
| Emission lors d'un regroupement d'entreprises | |
| Nombre d'actions au 31 mars 2011 | 11 560 882 |
| Actions gratuites | - |
| Options sur actions exercées | 120 000 |
| Emission lors d'un regroupement d'entreprises | 4 191 534 |
| Nombre d'actions au 31 mars 2012 | 15 872 416 |

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Options sur actions exercées :

Exercice de 120.000 BSA Managers du 01 avril 2011 au 30 juin 2011 donnant lieu à la création de 120.000 actions nouvelles.

Emission lors d'un regroupement d'entreprise :

Emission de 3.973.380 actions nouvelles Bigben Interactive le 16 août 2011, afin de rémunérer partiellement les 13.906.830 actions ModeLabs Group apportées à la branche principale de l'offre publique alternative au cours de la période initiale d'offre.

Emission de 218 154 actions nouvelles Bigben Interactive le 08 septembre 2011, afin de rémunérer partiellement les 763 539 actions ModeLabs Group apportées à la branche principale de l'offre publique alternative au cours de la période de réouverture d'offre.

Actions propres :

Un contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI avec l'animateur Oddo Corporate, fait intervenir la Société comme seule contributrice à ce contrat entré en vigueur le 01 décembre 2010. Il a fait l'objet de deux apports successifs en décembre 2010 et janvier 2012.

En nombre de titres

| Période | Solde début de période | Achats | Apport | Ventes | Solde fin de période |
|---------------------------|------------------------|---------|--------|---------|----------------------|
| 01/12/2010-31/03/2011 (1) | 5 000 | 33 393 | - | 33 293 | 5 100 |
| 01/04/2011-31/03/2012 (2) | 5 100 | 161 697 | 32 138 | 165 935 | 33 000 |

(1) La société a apporté au contrat 5000 actions provenant de son portefeuille d'actions propres

(2) La société a apporté au contrat le solde des actions propres détenues soit 32 138 actions

En cours moyen par action

| Période | Achats | Ventes |
|-------------------------|--------|--------|
| 01/12/2010 - 31/03/2011 | 8.9388 | 9.0260 |
| 01/04/2011-31/03/2012 | 8.2686 | 8.3123 |

5.16 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle au 31 mars 2012 sont principalement constituées :

- Des minoritaires comptabilisée lors de l'acquisition de ModeLabs pour 2 349 k€ (cf. 5.1.1.)
- De la quote part de résultat revenant aux minoritaires pour 566 k€

VI - Notes complémentaires sur l'état du résultat global

6.1 Détail des produits des activités ordinaires

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|------------------------|------------|------------|
| Ventes de marchandises | 344 062 | 101.311 |
| Total | 344.062 | 101.311 |

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

| En k€ | 31/03/2011 | | 31/03/2012 | |
|----------------|------------|-------------|------------|-------------|
| | Montant | Pourcentage | Montant | Pourcentage |
| France | 51.631 | 51.5% | 124.623 | 36.2% |
| Europe | 44.394 | 43.8% | 110.663 | 32.2% |
| Reste du monde | 4.714 | 4.7% | 108.775 | 31.6% |
| Total | 101.311 | 100% | 344.062 | 100% |

6.2 Autres produits de l'activité

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|-----------------|------------|------------|
| Subventions | 70 | 729 |
| Autres produits | 1.133 | 503 |
| Total | 1.203 | 1.232 |

Le poste « Subventions » représentent les crédits d'impôt Recherche.

6.3 Achats consommés

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|--|------------|------------|
| Marchandises et frais accessoires sur achats | 309.905 | 66.014 |
| Variation stock Marchandises | (33.852) | (5.141) |
| Perte de valeur sur stocks | 818 | 539 |
| Total | 276.871 | 61.412 |

Les provisions pour dépréciation des stocks de fin d'exercice sont respectivement de 8.815 k€ au 31 mars 2012 contre 5.412 k€ au 31 mars 2011.

6.4 Charges externes

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Achats non stockés | 962 | 696 |
| Sous-Traitance | 5.522 | 257 |
| Loyers | 1.448 | 604 |
| Entretiens – Réparations | 966 | 516 |
| Primes d'Assurances | 733 | 319 |
| Autres services extérieurs | 811 | 35 |
| Honoraires | 3.205 | 2.193 |
| Dépenses de R&D | 465 | 512 |
| Publicité | 3.699 | 2.408 |
| Transports sur ventes | 6.457 | 3.138 |
| Frais de Déplacements | 1.339 | 773 |
| Frais de Communication | 1.238 | 752 |
| Frais et services bancaires | 309 | 134 |
| Autres Charges externes | 609 | 752 |
| Total | 27.763 | 13.089 |

L'évolution des Charges externes reflète l'intégration de ModeLabs Group, notamment le poste Sous traitance (la nouvelle filiale ayant fait de l'externalisation un mode préférentiel de gestion) et le poste Loyers lié au coût de son siège parisien.

6.5 Charges de personnel

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|--|---------------|--------------|
| Salaires et rémunérations | 9.562 | 6.703 |
| Charges sociales | 3.414 | 1.861 |
| Versements plans à cotisations définies | 575 | 280 |
| Augmentation de la provision pour prestations définies | (29) | (11) |
| Participation des salariés | 491 | - |
| Total | 14.013 | 8.833 |

6.6 Coût de l'endettement

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|---|----------------|----------------|
| Intérêts sur financement moyen terme | (1.159) | (107) |
| Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances | (252) | (143) |
| Frais relatifs au crédit-bail | (242) | (82) |
| <i>Résultat net du financement (sous total)</i> | <i>(1.653)</i> | <i>(332)</i> |
| Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement | - | - |
| Autres produits financiers | 263 | 68 |
| <i>Produits financiers (sous total)</i> | <i>263</i> | <i>68</i> |
| Résultat financier hors change | (1.390) | (264) |
| Perte de change | (3.037) | (3 301) |
| Gain de change | 2.551 | 1 516 |
| Résultat de change | (486) | (1.785) |
| Total | (1.876) | (2.049) |

Une couverture de taux a été mise en place par la société-mère Bigben Interactive SA sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition de ModeLabs, pour la période allant d'octobre 2011 à juillet 2014. Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents (Cf. note 7.3.6).

Au-delà des montants et des horizons visés par la couverture évoquée ci-dessus, le groupe reste exposé à un risque de hausse de taux pour son endettement à taux variable, la hausse des taux d'intérêts majorant le coût de son endettement.

La simulation de l'exposition du groupe à une surcharge du fait des taux d'intérêts est la suivante :

Pour l'exercice 2011-2012

- Pour 1% de hausse des taux d'intérêts : surcharge de frais financiers de 640 k€.

Pour l'exercice 2010-2011 :

- impact de + 1% sur les intérêts servis: surcharge de frais financiers de 45 k€ soit 49%

6.7 Impôt sur le résultat

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| <i>Impôt exigible</i> | 1.994 | 1.507 |
| <i>Impôt différé</i> | 4.272 | 2.083 |
| Total impôt | 6.266 | 3.590 |

| En k€ | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|---|------------|------------|
| Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur | 16.470 | 9.855 |
| taux d'imposition de la SA BBI (Mère) | 33.33% | 33.33% |
| Impôt théorique | 5.490 | 4.481 |
| Impôt réel | 6.266 | 3.590 |
| <i>Ecart à analyser</i> | (776) | 891 |
| IS sur différences permanentes | (440) | 107 |
| Comptabilisation d'impôt sans base | (457) | |
| Activation de déficits antérieurs | 378 | 124 |
| Différence de taux | (257) | 660 |
| <i>Ecart analysé</i> | (776) | 891 |

6.8 Résultat par action

| | 31/03/2012 | 31/03/2011 |
|--|------------|------------|
| Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril | 11 560 882 | 11 399 935 |
| Incidence des actions propres | 33 000 | 37 238 |
| Actions émises en cours d'exercice * | 4 311 534 | 160 947 |
| Nombre d'actions ordinaires au 31 mars | 15 872 416 | 11 560 882 |
| Prorata temporis Actions émises | 2 516 882 | 107 427 |
| Nombre moyen d'actions en circulation | 14 044 764 | 11 470 124 |
| Exercice des BSA (1 action pour 1 BSA) ** | 11 332 | 54 159 |
| Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions" | | |
| Nombre moyen d'actions après dilution | 14 056 096 | 11 524 283 |
| Nominal des actions (en euros) | 2.00 | 2.00 |

* : Au 31 mars 2011 : correspond au solde de la 1^{ère} tranche des BSA Managers 2008 et au plan d'actions gratuites du 14/10/2008. Au 31 mars 2012 : correspond d'une part à la 2^{ème} tranche de BSA Managers 2008 et d'autre part à l'échange de titres consécutive au rachat du groupe ModeLabs Group.

** : Au 31 mars 2011 correspond aux BSA Managers 2008 (Tranche 2 et 3). Au 31 mars 2012 : correspond aux BSA Managers 2003 Tranche 3.

6.9 Paiements fondés en actions

Options de souscription

Aucun stock option n'est en vigueur au 31 mars 2012.

BSA Managers

Le programme de BSA Managers autorisé par l'AGE du 01 octobre 2008 prévoit 3 tranches égales exerçables selon des fenêtres annuelles successives du 01 juillet 2009 au 30 juin 2012, les bons devenant automatiquement caducs à défaut d'avoir été exercés dans les délais fixés pour chaque tranche.

Ces BSA ne sont exerçables que si le résultat opérationnel courant est supérieur à 14,0 M€ au 31 mars 2009 pour la tranche 1, 14,5 M€ au 31 mars 2010 pour la tranche 2, 15,0 M€ au 31 mars 2011 pour la tranche 3. Les bons correspondant aux 3 tranches ont été valorisés par un expert indépendant, en fonction des perspectives de résultat et des conditions suspensives à leur exercice. Les 360.000 bons offerts ont été intégralement souscrits par les bénéficiaires le 30 décembre 2008, permettant de constater une prime d'émission de 243 600 €.

Exercice tranche 1 : création de 119.597 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 239 k€ et une prime d'émission de 598 k€.

Exercice tranche 2 : création de 120 000 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 240 k€ et une prime d'émission de 600 k€.

Exercice tranche 3 : Compte tenu du résultat opérationnel de l'exercice 2010/2011 supérieur à 15 M€ et des conditions précises d'attribution, la tranche 3 des BSA peut être exercée à compter du 01 juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2012 pour un total de 120 000 BSA. Aucun mouvement n'a été constaté sur cet exercice.

| | |
|--|----------|
| BSA en circulation au 1 ^{er} avril 2011 | 240 000 |
| BSA attribués pendant l'exercice | - |
| BSA auquel il est renoncé pendant l'exercice | - |
| BSA exercés pendant la période | -120 000 |
| BSA expiré pendant la période | - |
| BSA en circulation en fin de période | 120 000 |
| BSA exerçable en fin de période | 120 000 |

Le prix d'exercice des BSA exerçable en fin de période (tranche 3) est de 7 € par BSA donnant droit à une action. Aucun BSA n'a été exercé depuis la clôture de l'exercice.

Actions gratuites

Plan d'actions gratuites 2008

Le 14 octobre 2008 ont été attribuées 44.600 actions gratuites au personnel du Groupe en application de la résolution afférente de l'AGM du 20 juillet 2007. 41 350 actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires le 14 octobre 2010, la période de conservation (indisponibilité fiscale) de ces actions inscrites au nominatif allant jusqu'au 14 octobre 2012.

La pleine jouissance de ces titres ne sera effective qu'à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale de 2 ans soit le 14 octobre 2012. L'augmentation de capital a été constatée par le conseil d'administration en date du 15 novembre 2010.

Plan d'actions gratuites 2010

Le 15 novembre 2010 ont été attribuées 60.000 actions gratuites au personnel du Groupe en application de la résolution afférente de l'AGM du 28 juillet 2010. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 15 novembre 2012, la période de conservation (indisponibilité fiscale) de ces actions inscrites au nominatif allant jusqu'au 15 novembre 2014.

Plan d'actions gratuites 2011

Le 24 octobre 2011 ont été attribuées de 200.000 actions gratuites dans le nouvel ensemble Bigben Interactive / ModeLabs Group en application de la résolution afférente de l'AGM du 18 juillet 2011. Celles-ci seront définitivement acquises par les bénéficiaires le 24 octobre 2014, la période de conservation (indisponibilité fiscale) allant jusqu'au 24 octobre 2016.

Synthèse actions gratuites

| | | | |
|---|--------------|------------|------------|
| Date d'attribution du plan (CA) | 14/10/2008 | 15/11/2010 | 24/10/2011 |
| Période d'acquisition | 2 ans | 2 ans | 2 ans |
| Période de conservation | 2 ans | 2 ans | 2 ans |
| Nombre d'actions gratuites initialement attribuées | 44 600 | 60 000 | 200 000 |
| Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2012 | 41 350 | - | - |
| Nombre d'actions potentiellement attribuables au 31 mars 2012 | Plan achevé- | 57 500 | 200 000 |
| Cours de l'action à la date d'annonce du plan | Plan achevé | 10,00 | 7,45 |
| Juste valeur par action à la date d'attribution | Plan achevé | 9,46 | 7,27 |

Au titre des plans d'actions gratuites dont l'acquisition des droits est toujours en cours, une charge de 612 K€ a été comptabilisée au 31 mars 2012 contre une charge de 326 K€ au 31 mars 2011.

VII – Autres informations

7.1 Dividende proposé à l'Assemblée Générale Annuelle

Comme l'année précédente, il ne sera pas proposé de distribution de dividende à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 mars 2012.

7.2 Engagement hors bilan

7.2.1 Cautions :

| Engagements donnés | par | Bénéficiaire | 31/03/2012 | 31/03/2011 | Objet de l'engagement |
|--------------------|-------------|----------------|------------|------------|---------------------------------------|
| Caution bancaire | BBI SA | Commerzbank AG | 0 | 0 | Concours CT à BBI GmbH |
| Hypothèque | Atoll Soft | CBC Banque | 12 | 52 | Financement du Site de Tubize |
| Engagements reçus | par | Bénéficiaire | 31/03/2012 | 31/03/2011 | Objet de l'engagement |
| Caution bancaire | BNP Paribas | ModeLabs SA | 4.500- | - | Garantie de paiement des fournisseurs |

7.2.2 Covenants bancaires :

Au 31 mars 2012, les emprunts levés par la société-mère Bigben Interactive SA et ses filiales couverts par des clauses d'exigibilité totalisent 56 313 k€ :

- 40 000 k€ au titre du crédit d'acquisition pour l'opération ModeLabs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés):

| Covenant | Valeur cible | Statut |
|--|--------------|--------------|
| Ratio de Levier net (<i>Endettement net / EBITDA</i>) | ≤ 1,80 | Non respecté |
| Ratio de Levier brut (<i>Endettement brut / EBITDA</i>) | ≤ 2,00 | Non respecté |
| Ratio Endettement net (<i>Cashflow net/ Service de la dette</i>) | > 1,00 | Non respecté |
| Ratio de Structure (<i>Endettement net / Fonds propres</i>) | < 1,00 | Respecté |

Les trois premiers covenants ne sont pas respectés au 31 mars 2012 et en conséquence, un waiver a été demandé et obtenu auprès des banques prêteuses.

- 1 313 k€ pour le financement de l'installation photovoltaïque, avec le covenant suivant suivants (au niveau des comptes consolidés):

| Covenant | Valeur cible | Statut |
|----------------------|--------------|--------------|
| Ratio de Levier brut | $\leq 2,75$ | Non respecté |

Le ratio n'étant pas respecté au 31 mars 2012 et en conséquence ; un waiver a été demandé et obtenu auprès des banques prêteuses.

- 15 000 k€ pour le financement de la société ModeLabs, avec les covenants suivants (au niveau des comptes consolidés de ModeLabs SA):

| Covenant | Valeur cible | Statut |
|---|--------------|----------|
| Dette financière nette/Excédent brut d'exploitation | $\leq 2,00$ | Respecté |
| Dette financière nette/Fonds propres | $\leq 1,00$ | Respecté |

7.2.3 Contrats de location simple

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

| Date de clôture | 31/03/2011 | | | 31/03/2012 | | |
|-----------------------|------------|-----------|---------|------------|-----------|---------|
| | Moins 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | Moins 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Loyers non annulables | 351 | 402 | 0 | 1.069 | 344 | 0 |

7.3 Instruments financiers (Compléments sur l'application de IFRS 7)

7.3.1 Identification des instruments financiers par classe

| 31-mars-12 | | CATEGORIES COMPTABLES | | | | | | JUSTE VALEUR | | | |
|--|--|--|---------------------------------|--|-------------------------------|-------------------|------------------------|-----------------|--|--|---------------------------|
| RUBRIQUES AU BILAN ET CLASSES D'INSTRUMENTS | Valeur nette comptable au bilan de la classe | Instruments financiers par le Résultat | Dérivés qualifiés de couverture | Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur) | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Passifs au coût amorti | Cours cotés | Modèle interne avec des paramètres observables | Modèle interne avec des paramètres non observables | Juste valeur de la classe |
| Autres actifs financiers non courants | 778 | | | | 71 | 707 | | | 707 | 71 | 778 |
| <i>dont titres de participations</i> | 71 | | | | 71 | | | | | 71 | 71 |
| <i>dont dépôts et cautionnements</i> | 707 | | | | | 707 | | | 707 | | 707 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | 778 | 0 | 0 | 0 | 71 | 707 | 0 | 0 | 707 | 71 | 778 |
| Créances clients | 55 173 | | | | | 55 173 | | | 55 173 | | 55 173 |
| Autres débiteurs | 31 558 | 0 | | | | 31 558 | | | 31 558 | | 31 558 |
| <i>dont autres actifs financiers courants</i> | 31 558 | | | | | 31 558 | | | 31 558 | | 31 558 |
| <i>dont Instruments dérivés actif</i> | 0 | 0 | | | | | | | 0 | | 0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 12 161 | | | 12 161 | | | | 12 161 | | | 12 161 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS | 98 892 | 0 | 0 | 12 161 | 0 | 86 731 | 0 | 12 161 | 86 731 | 0 | 98 892 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS | 99 670 | 0 | 0 | 12 161 | 71 | 87 438 | 0 | 12 161 | 87 438 | 71 | 99 670 |
| Passifs financiers à long terme | (8 863) | | | | | | (8 863) | | (8 863) | | (8 863) |
| Autres passifs financiers non courants | | | | | | | 0 | | 0 | | 0 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS | (8 863) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | (8 863) | 0 | (8 863) | 0 | (8 863) |
| Passif financiers à court terme | (76 979) | | | | | | (76 979) | (11 312) | (65 667) | | (76 979) |
| <i>dont emprunts à long terme</i> | (65 667) | | | | | | (65 667) | | (65 667) | | (65 667) |
| <i>dont concours bancaires courants</i> | (11 312) | | | | | | (11 312) | (11 312) | | | (11 312) |
| Fournisseurs | (56 114) | | | | | | (56 114) | | (56 114) | | (56 114) |
| Autres créditeurs | (24 440) | (1 606) | | | | | (22 834) | | (24 440) | | (24 440) |
| <i>dont autres passifs financiers courants</i> | (22 834) | | | | | | (22 834) | | (22 834) | | (22 834) |
| <i>dont Instruments dérivés passif</i> | (1 606) | (1 606) | | | | | | | (1 606) | | (1 606) |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS | (157 533) | (1 606) | 0 | 0 | 0 | 0 | (155 927) | (11 312) | (146 221) | 0 | (157 533) |
| TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS | (166 396) | (1 606) | 0 | 0 | 0 | 0 | (164 790) | (11 312) | (155 084) | 0 | (166 396) |

| 31-mars-11 | | CATEGORIES COMPTABLES | | | | | | JUSTE VALEUR | | | |
|--|--|--|---------------------------------|--|-------------------------------|-------------------|------------------------|----------------|--|--|---------------------------|
| RUBRIQUES AU BILAN ET CLASSES D'INSTRUMENTS | Valeur nette comptable au bilan de la classe | Instruments financiers par le Résultat | Dérivés qualifiés de couverture | Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur) | Actifs disponibles à la vente | Prêts et créances | Passifs au coût amorti | Cours cotés | Modèle interne avec des paramètres observables | Modèle interne avec des paramètres non observables | Juste valeur de la classe |
| Autres actifs financiers non courants | 279 | | | | 71 | 208 | | | 208 | 71 | 279 |
| <i>dont titres de participations</i> | 71 | | | | 71 | | | | | 71 | 71 |
| <i>dont dépôts et cautionnements</i> | 208 | | | | | 208 | | 208 | | | 208 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | 279 | | | | 71 | 208 | | 208 | | 71 | 279 |
| Créances clients | 22 028 | | | | | 22 028 | | 22 028 | | | 22 028 |
| Autres débiteurs | 5 040 | | | | | 5 040 | | 5 040 | | | 5 040 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7 546 | | | 7 546 | | | | 7 546 | | | 7 546 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS | 34 614 | | | 7 546 | | 27 068 | | 7 546 | 27 068 | | 34 614 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS | 34 893 | | | 7 546 | 71 | 27 276 | | 7 546 | 27 276 | 71 | 34 893 |
| Passifs financiers à long terme | (2 993) | | | | | | (2 993) | (2 993) | | | (2 993) |
| Autres passifs financiers non courants | (104) | | | | | | (104) | (104) | | | (104) |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS | (3 097) | | | | | | (3 097) | (3 097) | | | (3 097) |
| Passif financiers à court terme | (2 768) | | | | | | (2 768) | (185) | (2 583) | | (2 768) |
| <i>dont emprunts à long terme</i> | (2 583) | | | | | | (2 583) | | (2 583) | | (2 583) |
| <i>dont concours bancaires courants</i> | (185) | | | | | | (185) | (185) | | | (185) |
| Fournisseurs | (8 960) | | | | | | (8 960) | | (8 960) | | (8 960) |
| Autres créditeurs | (9 423) | (803) | | | | | (8 620) | | (9 423) | | (9 423) |
| <i>dont autres passifs financiers courants</i> | (8 620) | | | | | | (8 620) | | (8 620) | | (8 620) |
| <i>dont Instruments dérivés passif</i> | (803) | (803) | | | | | | | (803) | | (803) |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS | (21 151) | (803) | | | | | (20 348) | (185) | (20 966) | | (21 151) |
| TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS | (24 248) | (803) | | | | | (23 445) | (185) | (24 063) | | (24 248) |
| TOTAL | 10 645 | (803) | | 7 546 | 71 | 27 276 | (23 445) | 7 361 | 3 213 | 71 | 10 645 |

(*) Le groupe considère que la valeur comptable des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres comptes débiteurs et créditeurs correspond à la juste valeur.

7.3.2 Echancier contractuel des décaissements

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés au 31 mars 2012 - hors concours bancaires courants - l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

| En k€ | 0 à 1 mois | 1 à 3 mois | 3mois à 1 an | 2013/2014 | 2014/2015 | 2015/2016 | 2016/2017 | Plus 5 ans | Total |
|--------------------------|------------|------------|--------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|---------|
| Passifs financiers | 21.619 | 1.228 | 11.683 | 11.282 | 10.789 | 9.990 | 8.719 | 4.233 | 79.543 |
| Fournisseurs | 33.431 | 22.683 | - | - | - | - | - | - | 56.114 |
| Autres créiteurs | 13.178 | 8.650 | 2.612 | - | - | - | - | - | 24.440 |
| Passif impôt exigible | - | - | 445 | - | - | - | - | - | 445 |
| Loyers non annulables | 89 | 180 | 800 | 217 | 85 | 36 | 5 | - | 1.412 |
| Total Passifs Financiers | 68.317 | 32.741 | 15.540 | 11.499 | 10.874 | 10.026 | 8.724 | 4.233 | 161.954 |

7.3.3 Ventilation des dettes financières par échéance et par nature de taux :

Position avec covenants non respectés (situation au 31 mars 2012)

| En K€ | Taux fixe | Taux variable* | Total |
|-----------------------------|-----------|----------------|--------|
| Échéance exercice 2012/2013 | 820 | 76.203 | 77.023 |
| Échéance exercice 2013/2014 | 599 | 1.158 | 1.757 |
| Échéance exercice 2014/2015 | 504 | 1.056 | 1.560 |
| Échéance exercice 2015/2016 | 272 | 862 | 1.134 |
| Échéance exercice 2016/2017 | 69 | 570 | 639 |
| Au-delà | - | 3.729 | 3.729 |
| Total | 2.264 | 83.578 | 85.842 |

**dette financière à taux variable avant couvertures de taux (cf. ci-après)*

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

| | |
|--------------------------|--------|
| 1er trimestre 2012/2013 | 74.717 |
| 2ème trimestre 2012/2013 | 926 |
| 3ème trimestre 2012/2013 | 929 |
| 4ème trimestre 2012/2013 | 451 |
| Total | 77.023 |

Position sur base de l'obtention des waivers post-clôture

| En K€ | Taux fixe | Taux variable* | Total |
|-----------------------------|-----------|----------------|--------|
| Échéance exercice 2012/2013 | 820 | 43.510 | 44.330 |
| Échéance exercice 2013/2014 | 599 | 9.508 | 10.107 |
| Échéance exercice 2014/2015 | 504 | 9.406 | 9.910 |
| Échéance exercice 2015/2016 | 272 | 9.124 | 9.396 |
| Échéance exercice 2016/2017 | 69 | 8.301 | 8.370 |
| Au-delà | - | 3.729 | 3.729 |
| Total | 2.264 | 83.578 | 85.842 |

**dette financière à taux variable avant couvertures de taux (cf. ci-après)*

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

| | |
|--------------------------|--------|
| 1er trimestre 2012/2013 | 33.761 |
| 2ème trimestre 2012/2013 | 9.014 |
| 3ème trimestre 2012/2013 | 1.016 |
| 4ème trimestre 2012/2013 | 539 |
| Total | 44.330 |

7.3.4 Risque de Change sur les approvisionnements

L'essentiel du risque de change correspond aux achats en USD effectués par Bigben Interactive France à sa filiale de Hongkong. L'impact sur l'exercice de la variation du dollar de +10% ou - 10% aurait entraîné un surcoût moyen des approvisionnements de 2 320 k€ ou une économie de 1 897 k€.

7.3.5 Couverture de change :

Au 31 mars 2012 était en place :

| Devise | Montant initial | Type de couverture | Echéance | Taux | Montant déjà utilisé avant le 31 mars 2012 en usd | Montant accumulé au 31 mars 2012 en usd | Montant maximum résiduel en usd |
|--------|-----------------|----------------------------|---------------|-------------|---|---|---------------------------------|
| USD | 15.860 | Terme Accumulateur ou Tarn | Janvier 2013 | 1.26 à 1.30 | 1.820 | 520 | 11.180 |
| USD | 17.920 | Terme Accumulateur ou Tarn | Juillet 2013 | 1.26 à 1.32 | 900 | - | 16.120 |
| USD | 16.120 | Terme Accumulateur ou Tarn | Décembre 2012 | 1.25 à 1.34 | 1.560 | - | 11.440 |

La valeur « mark to market » de ces instruments financiers est de - 1.393 k€ au 31 mars 2012. Le résultat financier a donc été impacté d'une perte de change de 591 k€ compte tenu de la perte comptabilisée au 31/03/2011 de 802 k€.

7.3.6 Couverture de taux :

Une couverture de taux a été mise en place par la société-mère Bigben Interactive SA sur l'emprunt de 40 M€ relatif à l'acquisition de ModeLabs.

| Période | Montant couvert | Nb tranches | Taux tranche 1 | Taux tranche 2 | Taux tranche 3 | Taux tranche 4 |
|-----------------------------|-----------------|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Octobre 2011 à Juillet 2012 | 20 000 | 2 | 1.34 | 1.24 | | |
| Aout 2012 à juillet 2013 | 32 000 | 4 | 1.34 | 1.42 | 0.99 | 0.98 |
| Aout 2013 à Janvier 2014 | 24 000 | 4 | 1.34 | 1.42 | 0.99 | 0.98 |
| Février 2014 à Juillet 2014 | 24 000 | 2 | | | 0.99 | 0.98 |

Afin d'optimiser la couverture en fonction des opportunités de marché, les montants couverts sont divisés en tranches distinctes faisant l'objet de swaps à des taux différents.

La valeur « mark to market » des couvertures de taux non utilisées est de – 213 k€ au 31 mars 2012 et a été comptabilisée en charges financières dans la rubrique « Intérêts sur financement moyen terme »

7.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère, ses filiales et ses dirigeants, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Rémunération des mandataires sociaux :

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en k€ :

| | Avantages à court terme | Avantages postérieurs à l'emploi (PIDR) | Paiements fondés en actions | Indemnité de fin de contrat de travail | Régime spécifique de retraites complémentaires |
|---------|-------------------------|---|-----------------------------|--|--|
| 2011-12 | 413 | 0 | 763 | 0 | 0 |
| 2010-11 | 244 | 0 | 9 | 0 | 0 |

L'augmentation des rémunérations du conseil s'explique par l'entrée d'un nouvel administrateur suite à l'acquisition de Modelabs et par le plan 2011 d'actions gratuites.

Rémunération du Comité Exécutif :

La rémunération de l'ensemble des membres du Comité Exécutif Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en k€ :

| | Avantages à court terme | Avantages postérieurs à l'emploi (PIDR) | Paiements fondés en actions | Indemnité de fin de contrat de travail | Régime spécifique de retraites complémentaires |
|---------|-------------------------|---|-----------------------------|--|--|
| 2011-12 | 1 714 | 123 | 1 258 | 0 | 15 |
| 2010-11 | 1 070 | 65 | 151 | 0 | 10 |

L'augmentation des rémunérations du Comité Exécutif s'explique par l'entrée de plusieurs membres suite à l'acquisition de Modelabs et par le plan 2011 d'actions gratuites.

Transactions avec les principaux dirigeants et administrateurs :

Les montants résumés des transactions et des soldes relatifs aux principaux dirigeants et aux entités sur lesquelles ils exercent un contrôle ou une influence notable sont les suivants.

| Dirigeant | Transaction | Transactions de l'exercice | | Solde au | |
|--------------|--|----------------------------|------|----------|------|
| | | 2012 | 2011 | 2012 | 2011 |
| Alain Zagury | Prestation de services avec la société Parcours Invest | 330 | 0 | 0 | 0 |

Un contrat de collaboration a été conclu le 8 décembre 2011 entre la société Bigben Interactive S.A. et la société Parcours Invest dont le gérant est M Alain Zagury, chargeant cette dernière d'une mission d'assistance sur les synergies à dégager dans le cadre du rapprochement des activités de Bigben Interactive et Modelabs

(sourcing, amélioration des systèmes d'information, benchmark des pratiques commerciales, etc) et de conseil sur la roadmap des produits de convergence multimédia pour le nouveau groupe Bigben Interactive (axes de développement, nouvelles lignes de produits, analyse des tendances de marché, etc).

La souscription de cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 décembre 2011. Les prestations facturées à la société au cours de l'exercice au titre de ce contrat se sont élevés à 330.000 € hors taxes.

Il est indiqué qu'aucune autre convention entre parties liées n'est à mentionner dans l'annexe car elles sont :

- soit conclues avec des filiales détenues à 100%.
- soit conclues à des conditions normales de marché.
- soit considérées comme non significatives.

7.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le contrôle de la société est exercé par les commissaires aux comptes suivants : KPMG Audit IS, Immeuble Le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 Paris La Défense Cedex représenté par Monsieur Laurent Prévost et Fiduciaire Métropole Audit (FMA), 22 rue du Château, 59100 Roubaix, représentée par Monsieur Arnaud Birlouez. Les honoraires suivants leur ont été versés pour les deux derniers exercices :

| (en euros) | 31 mars 2012 | | 31 mars 2011 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Honoraires des CAC | KPMG | FMA | KPMG | FMA |
| Commissariat aux Comptes | | | | |
| Emetteur | 168 500 | 95 490 | 105 000 | 91 400 |
| <i>Audit sur les comptes sociaux et consolidés</i> | 107 000 | 92 800 | 105 000 | 91 400 |
| <i>Interventions définies par le règlement général de l'AMF (*)</i> | 61 500 | 2 690 | - | - |
| Sociétés intégrées globalement (**) | - | 12 000 | - | 12 000 |
| Autres diligences liées à la mission | | | | |
| Emetteur (**) | 5 900 | - | 10 000- | 8 990- |
| Sociétés intégrées globalement | - | - | - | - |
| <i>Sous-total</i> | <i>174 400</i> | <i>107 490</i> | <i>115 000</i> | <i>112 390</i> |
| Autres prestations | - | - | - | - |
| Total | 174 400 | 107 490 | 115 000 | 112 390 |

(*) Les honoraires de KPMG correspondent aux diligences effectuées telles qu'indiqué dans le règlement général de l'AMF suite à l'offre publique alternative lancée par Bigben Interactive sur le sous-groupe ModeLabs.

(**) il s'agit des honoraires pour Game's.fr (ex Espace 3 Game's) sur les deux exercices.

20.4. Vérification des informations financières consolidées annuelles

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.2.b) aux états financiers relative à la rupture des ratios bancaires.

Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques.

Ces conditions sont décrites dans la note 4.3.2 aux états financiers consolidés. C'est dans ce contexte et en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification des appréciations que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 4.3.3.7 aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination des goodwill.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous sommes assurés que la note 5.1.1 fournit une information appropriée.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 4.3.4 et 4.3.7 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note 5.1.2 donne une information appropriée.

- Les notes 4.3.12 et 5.5 et 5.12 aux états financiers exposent l'approche retenue par la société en matière de comptabilisation des impôts différés, approche qui implique des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de cette approche et nous avons apprécié les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit dans la note 4.3.10 aux états financiers, ce qui implique des estimations.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 5 juillet 2012

Roubaix, le 5 juillet 2012

KPMG Audit IS

Fiduciaire Métropole Audit

Département de KPMG SA

Laurent PREVOST

Arnaud BIRLOUEZ

Associé

Associé

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières disponibles datent du 31 mars 2012 et sont exposées dans le présent document de référence (cf paragraphe 20.3 du présent document).

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

Néant.

20.7. Politique de distribution des dividendes

Alors que la Société n'avait pas distribué historiquement de dividende, compte tenu de la reconstitution des fonds propres à hauteur de 23,5 M€ au 31 mars 2009 et des perspectives de résultat de la Société, il avait été servi aux actionnaires un dividende de 2 460 K€, soit 0,25 € par action, au titre de l'exercice 2008/2009. Ce dividende a été voté par l'Assemblée Générale du 30 juillet 2009 et a été mis en paiement le 7 août 2009.

De même, après les résultats satisfaisants enregistrés au cours de l'exercice 2009/2010, l'Assemblée Générale du 28 juillet dernier s'est prononcé en faveur de la distribution d'un dividende de 4 559 K€, soit 0,4 € par action. Ce dividende a été mis en paiement en date du 5 août 2010.

Dans le cadre du projet d'acquisition de ModeLabs Group, opération significative pour BIGBEN INTERACTIVE, le Conseil d'administration a décidé de suspendre le versement de dividende au titre de l'exercice 2010/2011, afin de préserver l'intégralité de ses ressources financières pour cette opération. Ainsi, aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2010/2011.

De la même manière, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE devant se tenir le 26 juillet prochain de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2011/2012. Il est en effet décidé prioritairement à court terme que les flux de trésorerie générés par le Groupe soient affectés au remboursement de la dette contractée pour l'acquisition de ModeLabs Group.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est signalé dans le tableau ci-dessous l'historique de distribution au cours des trois derniers exercices :

| | 31 mars 2010 Normes IFRS | 31 mars 2011 Normes IFRS | 31 mars 2012 Normes IFRS |
|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Dividende global (en K€) | 4 559 | 0 | 0 |
| Dividende par action (en €) | 0,40 | 0,00 | 0,00 |

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lesquels les états financiers vérifiés ont été publiés.

Chapitre 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital Social

21.1.1. Capital social (article 6 des statuts)

« Le capital social est fixé à la somme de trente et un millions sept cent quarante-quatre mille huit cent trente-deux euros (31.744.832) euros. Il est divisé en 15.872.416 actions de 2 Euros chacune, entièrement souscrites et libérées. »

L'élément important correspondant à l'évolution du capital social de BIGBEN INTERACTIVE résulte lors de l'exercice 2011/2012 de la création d'actions nouvelles en rémunération de l'apport d'actions ModeLabs Group dans le cadre de l'acquisition réalisée mi 2011. Ainsi, suite à cette opération d'offre publique alternative, un total de 4 191 534 actions nouvelles Bigben Interactive ont été créées.

Par ailleurs, toujours au cours de l'exercice 2011/2012, la Société a constaté une autre augmentation de capital, opération correspondant à l'exercice d'une partie des BSA Managers émis en novembre 2008. Ainsi, 120 000 actions nouvelles ont été émises par l'exercice intégral de la tranche 2 des BSA Managers. Se reporter au paragraphe 21.1.7 du présent document de base.

21.1.2. Actions non-représentatives du capital

A la date de dépôt du présent document de référence, il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3. Acquisition par la Société de ses propres actions

En date du 18 juillet 2011, l'Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE a voté favorablement la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions. Ainsi, l'autorisation a été donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % de ses propres actions, sur la base d'un prix maximum de rachat fixé à 13,70 € par action, dans la limite d'un montant global de 5 M€.

Les objectifs poursuivis par la Société au travers de la mise en place de ce programme de rachat d'actions sont les suivants :

- conserver les actions de la Société qui auront été achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière (dans la limite de 5 % de ses propres actions en ce qui concerne cet objectif spécifique) ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'allouer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de l'attribution d'actions gratuites, de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- assurer la liquidité et animer le marché secondaire des titres de la Société, cette animation étant réalisée par un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- annuler les titres rachetés, en vertu de la résolution spécifique votée lors de cette même Assemblée Générale ;
- réaliser toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou reconnue ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'Autorité des marchés financiers.

Il est précisé que la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société, assemblée devant se tenir le 26 juillet prochain, devra se prononcer sur une résolution identique à celle adoptée en juillet 2011, en dehors du prix maximum de rachat des actions et du montant maximal de l'enveloppe pouvant être consacrée à ce programme. Il est ainsi proposé que le prix maximum de rachat soit fixé à 14,00 € par action au niveau du

projet de résolution publié récemment par BIGBEN INTERACTIVE, dans la limite d'un montant global de 10,0 M€.

Un contrat de liquidité a été mis en place fin 2010 avec un intermédiaire (Oddo) afin de favoriser la liquidité du titre Bigben Interactive, et ce conformément au programme de rachat d'actions voté par l'Assemblée Générale du 28 juillet 2010, puis cette du 18 juillet 2011. Avant la mise en place effective de ce contrat, la liquidité sur le titre restait assurée au travers d'un contrat existant conclu entre l'actionnaire Alain FALC et Oddo Corporate Finance.

Au 31 mars 2012, la Société détient, au travers de son contrat de liquidité conclu avec Oddo Corporate Finance, filiale de la société de bourse Oddo & Cie, 33.000 actions propres, représentant une valeur brute de 308 K€ au bilan. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 66.000 € représente 0,2 % du capital social actuel de BIGBEN INTERACTIVE.

21.1.4. Instruments dilutifs

Attribution de 360.000 BSA le 3 novembre 2008

Les informations relatives à l'attribution de 360.000 BSA 2008 sont disponibles aux paragraphes 15.1.5, 17.2.3 et 17.3.4 du présent document de référence.

Attribution gratuite d'actions

Les informations relatives à l'attribution d'actions gratuites sont disponibles au paragraphe 17.2.2 du présent document de référence.

Dilution potentielle

Après prise en compte des augmentations de capital liées à l'exercice des tranches 1 et 2 des BSA Managers émis en novembre 2008 et constatation du caractère effective de l'attribution gratuite d'actions telle que décidée par le Conseil d'administration le 14 octobre 2008, la dilution potentielle est limitée à 260.000 actions nouvelles :

- 60.000 actions correspondant au programme d'actions gratuites décidé par le Conseil d'administration du 15 novembre 2010, sur la base de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 28 juillet 2010, et
- 200.000 actions correspondant au programme d'actions gratuites décidé par le Conseil d'administration du 24 octobre 2011, sur la base de la délégation de compétence accordée par l'assemblée générale du 18 juillet 2011.

Sur la base d'un capital social composé de 15.872.416 actions, la dilution potentielle est donc de 1,6 %.

21.1.5. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires des 30 juillet 2009, 28 juillet 2010 et 18 juillet 2011 et dont a pu bénéficier la Société au cours du dernier exercice écoulé 2011/2012.

Seules les résolutions surlignées en gris au sein de ce tableau sont aujourd'hui valides et utilisables par la Société à la date de dépôt du présent document de référence.

Délégations de compétence en cours / ayant été en cours de validité sur l'exercice

| Date de l'Assemblée Générale | Délégation de compétence donné au Conseil d'administration pour décider... | Montant nominal maximum autorisé | Durée de la délégation | Modalités de fixation du prix d'émission des titres | |
|------------------------------|---|---|------------------------|---|---|
| 30-juil-09 | ...l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. | 10 000 000 € * | 26 mois | 29-sept-11 | Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé |
| 30-juil-09 | ...l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. | 5 000 000 € * ; 10 % du capital de la Société au moment de l'utilisation en cas de rémunération d'apports. | 26 mois | 29-sept-11 | Prix d'émission des actions sera au moins égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (3 dernières séances) |
| 30-juil-09 | ...l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. | 10 000 000 € * | 26 mois | 29-sept-11 | Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et autres règlements applicables. |
| 28-juil-10 | ...l'émission d'actions gratuites au profit des salariés | 120 000 € | 38 mois | 27-sept-14 | na |
| 18-juil-11 | ...l'émission de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par Offre au Public | 13 200 000 € ** | 8 mois | 17-mars-12 | Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé (moyenne pondérée des 3 dernières séances, avec éventuelle décote de 5 %) |
| 18-juil-11 | ...l'augmentation du nombre d'actions susceptibles d'être émises en vertu de la délégation ci-dessus (dans la limite de 15 %) | 1 980 000 € ** | 8 mois | 17-mars-12 | |
| 18-juil-11 | ...l'émission de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'opérations d'offre publique comportant une composante d'échange | na | 8 mois | 17-mars-12 | |
| 18-juil-11 | ...l'émission d'actions réservée aux salariés (FCPE) | 462 436 € ** | 26 mois | 17-sept-13 | Décote maximale de 20 % par rapport à la moyenne des cours de bourse (20 séances), pour une durée d'indisponibilité inférieure à 10 ans |
| 18-juil-11 | ...l'émission d'actions gratuites au profit des salariés | 400 000 € | 38 mois | 17-sept-14 | na |

* : s'imputera sur le plafond global de 10 000 000 € fixé à la quinzième résolution comme montant nominal maximal des augmentations de capital

** : s'imputera sur le plafond global de 13 664 436 € fixé à la dix septième résolution comme montant nominal maximal des augmentations de capital

Il est précisé qu'en date du 24 octobre 2011, le Conseil d'administration a fait usage en totalité de la délégation de compétences accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE, attribuant 200.000 actions gratuites à des salariés et à des mandataires sociaux du Groupe.

Lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de BIGBEN INTERACTIVE, assemblée devant se tenir le 26 juillet 2012, ont été portées à l'ordre du jour les projets de délégations de compétences résumés au sein du tableau ci-dessous :

Délégations à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale

| Date de l'Assemblée Générale | Délégation de compétence donné au Conseil d'administration pour décider... | Montant nominal maximum autorisé | Durée de la délégation | Modalités de fixation du prix d'émission des titres |
|------------------------------|--|----------------------------------|------------------------|---|
| 26-juil-12 | ...l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. | 400 000 € * | 14 mois | Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé |
| 26-juil-12 | ...l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. | 400 000 € * | 14 mois | Prix d'émission des actions sera au moins égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (3 dernières séances) |
| 26-juil-12 | ...l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réalisation dans le cadre des disposition visée au II de l'article L 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. | 400 000 € * | 14 mois | Prix d'émission des actions sera au moins égal à 95 % de la moyenne des cours de bourse (3 dernières séances) |
| 26-juil-12 | ...l'augmentation de la taille des opérations menées, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 15 % du montant décidé | 60 000 € * | 14 mois | na |
| 26-juil-12 | ...l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. | 400 000 € * | 14 mois | Selon législation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé et autres règlements applicables. |
| 26-juil-12 | ...l'émission d'actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans le cadre d'opérations d'apports en nature | 400 000 € * | 14 mois | |
| 26-juil-12 | ...l'émission d'actions réservée aux salariés (FCPE) | 400 000 € ** | 14 mois | Décote maximale de 20 % par rapport à la moyenne des cours de bourse (20 séances), pour une durée d'indisponibilité inférieure à 10 ans |
| 26-juil-12 | ...l'émission d'actions gratuites au profit des salariés | 400 000 € ** | 38 mois | na |

* : s'imputera sur le plafond global de 400 000 € fixé comme montant nominal maximal des augmentations de capital

** : s'imputera sur le plafond global de 400 000 € fixé comme montant nominal maximal des augmentations de capital

21.1.6. Capital de la Société ou des sociétés liées faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Hors les différents mécanismes optionnels décrits ci-avant au paragraphe 21.1.4. « Instruments dilutifs », il n'existe plus à la date d'établissement du présent document de référence d'option ou de contrat plaçant tout ou partie du capital de la Société sous option.

21.1.7. Evolution récente du capital social

Les mouvements significatifs intervenus au cours des derniers exercices et concernant le capital social de BIGBEN INTERACTIVE sont détaillés ci-après.

Evolution du capital social de la Société

| Date de l'opération | Augmentation / Réduction | Nombre d'actions nouvelles | Valeur nominale | Prime d'émission ou d'apport | Nouveau capital social | Nombre d'actions après augmentation |
|---------------------|--|----------------------------|-----------------|------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| 29-déc.-06 | Augmentation de capital par émission d'ABSAs et conversion de créances | 6 250 002 | 2,00 € | 7 812 502,50 € | 19 580 346,00 € | 9 790 173 |
| 27-août-07 | Augmentation de capital par exercice de BSA | 11 684 | 2,00 € | 14 605,00 € | 19 603 714,00 € | 9 801 857 |
| 6-mai-08 | Augmentation de capital par exercice de BSA | 5 919 | 2,00 € | 7 398,75 € | 19 615 552,00 € | 9 807 776 |
| 31-mars-08 | Augmentation de capital par exercice de BSA | 31 448 | 2,00 € | 39 310,00 € | 19 678 448,00 € | 9 839 224 |
| 30-juin-09 | Augmentation de capital par exercice de BSA | 1 560 311 | 2,00 € | 1 950 388,75 € | 22 799 070,00 € | 11 399 535 |
| 24-avr.-10 | Augmentation de capital par exercice de BSA | 400 | 2,00 € | 2 000,00 € | 22 799 870,00 € | 11 399 935 |
| 26-juil.-10 | Augmentation de capital par exercice de BSA | 5 997 | 2,00 € | 29 985,00 € | 22 811 864,00 € | 11 405 932 |
| | Augmentation de capital par exercice de BSA | 113 600 | 2,00 € | 568 000,00 € | 23 039 064,00 € | 11 519 532 |
| 15-nov.-10 | Augmentation de capital par attribution effective d'actions gratuites | 41 350 | 2,00 € | - | 23 121 764,00 € | 11 560 882 |
| 25-juil.-11 | Augmentation de capital par exercice de BSA | 120 000 | 2,00 € | 600 000,00 € | 23 361 764,00 € | 11 680 882 |
| 16-août-11 | Augmentation de capital par apport des titres Modelabs Group (Offre initiale) | 3 973 380 | 2,00 € | 31 866 507,60 € | 31 308 524,00 € | 15 654 262 |
| 8-sept.-11 | Augmentation de capital par apport des titres Modelabs Group (Offre réouverte) | 218 154 | 2,00 € | 1 612 158,06 € | 31 744 832,00 € | 15 872 416 |

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 3 des statuts)

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la conception et le négoce d'accessoires, de consoles et de logiciels de jeux,
- la fabrication, la vente, l'importation, l'exportation et la réparation principale d'horlogerie et d'objets de nature électronique,

- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance (articles 17 à 24 des statuts)

« ARTICLE 17 - CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPOSITION

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de Commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

ARTICLE 18 - DUREE DES FONCTIONS - LIMITE D'AGE

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

ARTICLE 19 - VACANCES - COOPTATIONS - RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 20 - PRESIDENCE DU CONSEIL

Le Conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le Conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le Président du Conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 65 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des vice-présidents, le Conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

ARTICLE 21 – CENSEURS

La collectivité des actionnaires peut nommer, à sa discrétion, de un à trois censeurs, personnes morales ou personnes physiques, actionnaires ou non, pour un mandat d'une durée d'un an expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de ce censeur. Ce mandat est renouvelable sans limite.

Les censeurs personnes morales sont représentés par leurs représentants légaux ou par toute personne physique dûment mandatée à cet effet.

Les censeurs sont convoqués et participent à toutes les réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, selon des modalités identiques à celles prévues à l'égard des membres dudit conseil. Ils bénéficient des mêmes informations et communications que ces derniers et sont tenus aux mêmes obligations de confidentialité et de discrétion.

En cas de vacance par démission ou par décès, le conseil d'administration a, entre deux assemblées générales, la faculté de procéder à la nomination, à titre provisoire, d'un nouveau censeur en remplacement du censeur démissionnaire ou décédé.

Les nominations de censeurs faites par le conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus proche assemblée générale ordinaire.

Le censeur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

ARTICLE 22 - DELIBERATION DU CONSEIL - PROCES-VERBAUX

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires. Par exception avec ce qui précède, cette faculté n'est pas applicable pour toutes délibérations du Conseil pour lesquelles la loi interdit le recours à la visioconférence ou à des moyens de télécommunication ainsi que pour les décisions relatives à la nomination ou la révocation du Président du Conseil d'administration, du directeur général et du directeur général délégué ou d'un administrateur. Par ailleurs, un tiers des administrateurs en fonction pourra s'opposer à la tenue d'une réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette opposition devra être notifiée au Président du Conseil d'administration par tout moyen écrit permettant de s'assurer la preuve de la réception par le destinataire ou par tout moyen admis par les dispositions réglementaires.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement participent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

ARTICLE 23 - POUVOIRS DU CONSEIL

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

ARTICLE 24 - DIRECTION GENERALE

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le Conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués. »

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 10 à 14 et article 37 des statuts)

« ARTICLE 10 - LIBERATION DES ACTIONS - SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition légale particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans décompté conformément à la loi, sur appels du Conseil d'administration aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs sont solidairement tenus de la libération du montant desdites actions ; toutefois le souscripteur ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés.

A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le Conseil d'administration, les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par la loi et les règlements.

ARTICLE 11 - FORME DES ACTIONS - TITRES IDENTIFIABLES AU PORTEUR

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

ARTICLE 12 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions du code monétaire et financier et plus particulièrement sera tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette Assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

ARTICLE 13 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

ARTICLE 14 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création. »

« ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27. »

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Il est précisé que les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

21.2.5. Conditions régissant les convocations des Assemblées Générales et de leur admission (articles 30 à 45 des statuts)

« ARTICLE 30 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES - NATURE DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'Assemblées spéciales. Les Assemblées Extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres Assemblées sont des Assemblées Ordinaires.

ARTICLE 31 - ORGANE DE CONVOCATION - LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une Assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

ARTICLE 32 - AVIS DE REUNION - CONVOCATION DES ASSEMBLEES - FORMES ET DELAIS

Si elle fait appel public à l'épargne, la société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, 30 jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis de réunion prévu par la loi. Cet avis doit, au préalable, être adressé à l'Autorité des marchés financiers.

La convocation proprement dite est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi, si la société fait appel public à l'épargne, qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date des insertions contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Une insertion unique peut tenir lieu d'avis de réunion et de convocation proprement dite. Elle doit alors être publiée 30 jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée et contenir toutes les mentions prévues pour la convocation. La convocation est alors valable, sous réserve que les actionnaires n'aient pas demandé l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

ARTICLE 33 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 34 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES

Le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter est subordonné :

- en ce qui concerne les actionnaires titulaires de titres nominatifs, à la libération de ces titres de tous versements exigibles et à leur inscription à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion,
- en ce qui concerne les actionnaires propriétaires de titres au porteur, du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, cinq jours au moins avant la date de cette réunion.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les Assemblées Générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

ARTICLE 35 - REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux Assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

ARTICLE 36 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président. A défaut elle élit elle-même son Président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

A chaque Assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte

par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'Assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'Assemblée, être soumises au vote souverain de l'Assemblée elle-même.

ARTICLE 37 - VOTE

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les Assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

ARTICLE 38 - EFFETS DES DELIBERATIONS

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

Toutefois, dans le cas où des décisions de l'Assemblée Générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

ARTICLE 39 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de Président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'Assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

ARTICLE 40 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une

fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant sur requête.

ARTICLE 41 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales ordinaires sont celles fixées par l'article L.225-98 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

ARTICLE 42 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'Assemblée Extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Conseil d'administration.

ARTICLE 43 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Les règles de quorum et de majorité applicables aux Assemblées Générales Extraordinaires sont celles fixées par l'article L.225-96 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le Conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

Lorsque l'Assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorums et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

ARTICLE 44 - ASSEMBLEES SPECIALES

Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par l'article L.225-99 du code de commerce.

ARTICLE 45 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute Assemblée Générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion. »

21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Franchissements de seuils

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.8. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 8 et 9 des statuts)

« ARTICLE 8 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propriétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.

ARTICLE 9 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. »

Chapitre 22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de référence.

Chapitre 23. INFORMATIONS DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS, DECLARATION D'INTERETS

Aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le présent document de référence.

Chapitre 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1. Mise à disposition du public de documents propres à la Société

Pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents listés ci-après peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de BIGBEN INTERACTIVE, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- les informations financières historiques de BIGBEN INTERACTIVE et de ses filiales pour l'exercice précédant la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de BIGBEN INTERACTIVE.

La cotation du titre BIGBEN INTERACTIVE est publiée dans plusieurs quotidiens d'information générale, économique et financière, dans lesquels la Société publie également, en tant que de besoin, ses communiqués.

L'information permanente concernant la Société est diffusée par le réseau HUGIN via Euronext.

La publication au BALO et à l'Autorité des Marchés Financiers est réalisée conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2008-258 du 13 mars 2008 relatif à la publication de l'information financière réglementée et Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers).

La Société a mis en place un site internet : www.bigben.fr, où peuvent être également consultés les communiqués.

Parallèlement à ces moyens d'information réguliers, la Société ne manquerait pas de renforcer sa politique de communication à l'occasion de toute opération significative, ou de toute évolution de son environnement ou de sa politique.

Responsable de l'information financière :

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de BIGBEN INTERACTIVE.

BIGBEN INTERACTIVE
Rue de la Voyette, CRT-2
59 818 Lesquin Cedex, France.

Téléphone : +33 (0)3 20 90 72 00
Télécopie : +33 (0)3 20 87 57 99

24.2. Publications des 12 derniers mois

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois en application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 221-1-1 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Publications à l'Autorité des marchés financiers depuis avril 2011

Ces informations sont disponibles sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Publications à l'Autorité des marchés financiers depuis le 1^{er} avril 2011

| Publication | Date | Document |
|-------------|------------|--|
| AMF | 15/06/2012 | Dépôt Offre Publique Achat Simplifiée - Projet de note d'information |
| AMF | 15/02/2012 | Déclaration des dirigeants |
| AMF | 09/01/2012 | Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention |
| AMF | 28/09/2011 | Franchissement(s) de seuil(s) et déclaration d'intention |
| AMF | 26/09/2011 | Déclaration des dirigeants |
| AMF | 31/08/2011 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 31/08/2011 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 30/08/2011 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 26/08/2011 | Franchissement(s) de seuil(s) |
| AMF | 22/06/2011 | Déclaration au titre de la clause de grand-père |
| AMF | 21/06/2011 | Avis de conformité Offre Publique Mixte |
| AMF | 20/06/2011 | Dépôt du document de référence |
| AMF | 10/06/2011 | Dépôt Offre Publique Mixte - Projet de note en réponse |
| AMF | 23/05/2011 | Dépôt Offre Publique Mixte - Projet de note d'information |

Publications au bulletin des annonces légales obligatoires

Ces publications sont disponibles sur le site internet du « Bulletins des Annonces Légales Obligatoires (BALO) » : www.journal-officiel.gouv.fr/balo/.

Publications au BALO depuis le 1^{er} avril 2011

| Publication | Date | Document |
|-------------|------------|---|
| BALO | 01/07/2011 | Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts |
| BALO | 17/06/2011 | Publications périodiques : comptes annuels |
| BALO | 08/06/2011 | Convocations : Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts |

Publications à Euronext (Hugin)

Ces publications sont disponibles sur le site internet de NYSE Euronext : www.euronext.com.

Publications au réseau HUGIN et à NYSE Euronext depuis le 1^{er} avril 2011

| Publication | Date | Document |
|-------------|------------|---|
| HUGIN | 15/06/2012 | Note d'information : Offre publique achat simplifiée ModeLabs Group |
| HUGIN | 24/04/2012 | Chiffre d'affaires annuel de 344,1 M€ |
| HUGIN | 18/04/2012 | Le jeu Pinball Hall of Fame sur Nintendo 3DS |
| HUGIN | 16/04/2012 | Bigben Interactive et Turtle Beach : casques gamer Turtle Beach |
| HUGIN | 08/02/2012 | Atari et Bigben Interactive : Nouveaux circuits sur Test Drive |
| HUGIN | 01/02/2012 | Atari et Bigben Interactive : Nouveau jeu Test Drive |
| HUGIN | 31/01/2012 | Déclinaisons très design du dock multimédia TW1 |
| HUGIN | 23/01/2012 | Chiffre d'affaires trimestriel de 161,0 M€ |
| HUGIN | 06/01/2012 | Arrivée de la PS Vita et de ses accessoires |
| HUGIN | 07/12/2011 | Précision sur les objectifs financiers 2011 / 2012 |
| HUGIN | 21/11/2011 | Résultat semestriel net part du groupe : 0,5 M€ |
| HUGIN | 25/10/2011 | Chiffre d'affaires semestriel de 59,2 M€ |
| HUGIN | 20/09/2011 | Frais de courtage Offre publique alternative ModeLabs Group |
| HUGIN | 07/09/2011 | Résultat définitif Offre publique alternative ModeLabs Group |
| HUGIN | 12/08/2011 | Résultat Offre publique alternative ModeLabs Group |
| HUGIN | 11/08/2011 | Communiqué portant sur la licence " Creatures " |
| HUGIN | 25/07/2011 | Chiffre d'affaires trimestriel de 11,8 M€ |
| HUGIN | 27/06/2011 | Autres informations : Offre publique alternative ModeLabs Group |
| HUGIN | 22/06/2011 | Note d'information : Offre publique alternative ModeLabs Group |
| HUGIN | 24/05/2011 | Accord rapprochement Bigben Interactive ModeLabs Group |
| HUGIN | 12/05/2011 | Résultats annuels 2010 / 2011 |
| HUGIN | 22/04/2011 | Chiffre d'affaires annuel de 101,3 M€ |

Dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce de Lille

Les formalités relatives à l'exercice 2011/2012 seront réalisées postérieurement à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire correspondante.

Ces informations sont disponibles sur : <http://www.infogreffe.com>.

Chapitre 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Un organigramme du groupe est présenté au Chapitre 7. « Organigramme » du présent document.

25.1. Société mère et autres filiales

Tableau des filiales et participations

| (En milliers d'euros) | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable brute des titres détenus | Valeur comptable nette des titres détenus | Prêts et avances consentis | Montant des cautions et avals donnés pour la société | Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé | Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) | Dividendes encaissés au cours de l'exercice |
|---|---------|--|-----------------------------------|---|---|----------------------------|--|--|---|---|
| Filiales (détenues à + de 50 %) | | | | | | | | | | |
| Games.fr SAS | 1 000 | 221 | 100% | 2 849 | 1 700 | - | - | 4 562 | 308 | - |
| Bigben Interactive Belgium, Belgique | 300 | 1 464 | 100% | 2 896 | 2 896 | - | - | 9 472 | 341 | - |
| Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong | 193 | 2 754 | 100% | 269 | 269 | - | - | 28 739 | 1 623 | 1 134 |
| Bigben Interactive GmbH Allemagne | 500 | 197 | 100% | 500 | 500 | 1 600 | 305 | 10 627 | 19 | - |
| Modelabs Group (*) | 2 287 | -16 500 | 95% | 91 712 | 91 712 | - | - | 576 | 1 145 | - |
| Participations (détenues entre 25 et 50 %) | | | | | | | | | | |
| Newave Srl (**) | 270 | 360 | 26% | 200 | 200 | - | - | 15 073 | 13 | - |
| Participations (détenues entre 10 et 25 %) | | | | | | | | | | |
| Cadonor Sarl (***) | 13 | 233 | 25% | 46 | 46 | - | - | 632 | 18 | - |

* Exercice comptable du 1^{er} janvier au 31 mars 2012

** Etats financiers disponibles au 30 juin 2011

*** Etats financiers disponibles au 31 mars 2011

Participations minoritaires

Il est par ailleurs rappelé les éléments suivants :

La société Newave Srl, détenue à 26 % par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA, est une société italienne de distribution de produits numériques. Elle a réalisé au titre de son dernier exercice un chiffre d'affaires supérieur à 15,0 M€, en partie au travers de la distribution sur la péninsule des produits du Groupe.

La société Cadonor Sarl, détenue à 25 % par la Société BIGBEN INTERACTIVE SA, est une société lilloise spécialisée dans le cadeau promotionnel avec un chiffre d'affaires annuel de 632 K€ au 31 mars 2011. Elle n'a jamais distribué de dividendes depuis la prise de participation de BIGBEN INTERACTIVE et n'est pas un partenaire commercial significatif pour le Groupe.

ANNEXE 1 : SOMMAIRE DES TABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

| | |
|--|----|
| HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX..... | 13 |
| DONNEES FINANCIERES SELECTIONNEES..... | 14 |
| EVOLUTION DU COURS DE BOURSE DU 1 ^{ER} AVRIL 2011 AU 30 JUIN 2012..... | 16 |
| EVOLUTION DES VOLUMES D'ECHANGES DU 1 ^{ER} AVRIL 2011 AU 30 JUIN 2012..... | 17 |
| CONCENTRATION DE LA CLIENTELE DE BIGBEN INTERACTIVE..... | 19 |
| SAISONNALITE HISTORIQUE DES ACTIVITES DE BIGBEN INTERACTIVE..... | 22 |
| SAISONNALITE HISTORIQUE DES ACTIVITES DE MODELABS GROUP..... | 22 |
| SAISONNALITE « PRO FORMA » DE L'ENSEMBLE..... | 22 |
| ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (SOCIAL)..... | 24 |
| ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (CONSOLIDE)..... | 24 |
| ENDETTEMENT NET ET COUT D'ENDETTEMENT..... | 24 |
| VENTILATION DU RISQUE DE TAUX (EN K€, AU 31 MARS 2012, AVANT OBTENTION DES WAIVERS AUPRES DES BANQUES)..... | 24 |
| ENGAGEMENTS DONNES..... | 26 |
| ENGAGEMENTS REÇUS..... | 26 |
| LOYERS NON ANNULABLES..... | 26 |
| REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITES EXERCEES..... | 37 |
| REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES..... | 37 |
| PART DE MARCHÉ EN VOLUME ENTRE JANVIER ET DECEMBRE 2011 EN FRANCE..... | 52 |
| PART DE MARCHÉ EN VALEUR ENTRE JANVIER ET DECEMBRE 2011 EN FRANCE..... | 52 |
| ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIE DU GROUPE..... | 55 |
| CONTRATS DE BAIL TOUJOURS EN COURS A LA DATE D'ETABLISSEMENT DU PRESENT DOCUMENT..... | 59 |
| EVOLUTION DE L'ACTIVITE..... | 61 |
| REPARTITION PAR TYPE DE PRODUITS..... | 61 |
| REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VENTES..... | 62 |
| EFFET SAISONNALITE..... | 62 |
| COMPTE DE RESULTATS SYNTHETISE..... | 64 |
| DETAIL DES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES..... | 65 |
| EVOLUTIONS DES POSTES COMPOSANT LES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE BIGBEN INTERACTIVE..... | 67 |
| CALCUL DU GEARING DE LA SOCIETE..... | 68 |
| TABLEAU SYNTHETIQUE DES FLUX DE TRESORERIE..... | 69 |
| ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (SOCIAL)..... | 71 |
| ENDETTEMENT NET VS. CHIFFRE D'AFFAIRES (CONSOLIDE)..... | 71 |
| ENGAGEMENTS DONNES..... | 71 |
| ENGAGEMENTS REÇUS..... | 72 |

| | |
|---|------------|
| LOYERS NON ANNULABLES | 72 |
| MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..... | 82 |
| REMUNERATIONS PERÇUES AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES..... | 85 |
| DETAILS DES REMUNERATIONS DUES AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES..... | 87 |
| DETAILS DES EVENTUELS AVANTAGES CONSENTIS AU PROFIT DE MONSIEUR ALAIN FALC..... | 88 |
| JETONS DE PRESENCE VERSES AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES | 89 |
| ACTIONS DE PERFORMANCE OU ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL | 90 |
| DETAIL DES BSA MANAGERS ATTRIBUES AUX ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE 2008/2009 | 90 |
| MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION | 92 |
| COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DE LA SOCIETE | 96 |
| COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION DU GROUPE..... | 97 |
| REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE | 112 |
| REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ENTITE JURIDIQUE..... | 112 |
| REPARTITION DES BSA AU PROFIT DES SALAIRES NON MANDATAIRES SOCIAUX..... | 115 |
| ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2012 | 116 |
| ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2010 | 117 |
| ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2011 | 117 |
| DELEGATIONS DE COMPETENCE EN COURS / AYANT ETE EN COURS DE VALIDITE SUR L'EXERCICE | 175 |
| DELEGATIONS A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE..... | 176 |
| EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE..... | 177 |
| PUBLICATIONS A L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2011..... | 191 |
| PUBLICATIONS AU BALO DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2011..... | 191 |
| PUBLICATIONS AU RESEAU HUGIN ET A NYSE EURONEXT DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 2011 | 192 |
| TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS..... | 193 |



bigben.
interactive

The image shows the exterior of a modern building with grey horizontal panels and blue accents. The 'bigben.' logo is prominently displayed on the facade, featuring a stylized 'b' with a blue circle inside. Below it, the word 'interactive' is written in a smaller, lowercase font. The building has several windows with blue frames, and two vertical blue poles run up the side of the structure.